

PROVINCE DE QUÉBEC
DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1935

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
RÉDEMPTE PARADIS, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ

1935

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1935

A l'honorable M. E.-L. PATENAUDE,

Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Ministère des Terres et Forêts, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1935.

TERRES PUBLIQUES

Au 30 juin 1934, la superficie des terres subdivisées en lots et disponibles était de 8,434,332 acres.

Depuis cette date jusqu'au 30 juin dernier 443,654 acres ont été subdivisées et 165,300 acres, par révocation et rétrocession de ventes, sont devenues la propriété de la Couronne. La superficie des terres subdivisées en lots disponibles se trouve donc maintenant de 9,043,286 acres.

Comme de ce total 364,565 acres ont été concédées pour fins agricoles, industrielles, etc., au 30 juin 1935, les disponibilités en lots de ferme se trouvaient de 8,678,721 acres.

La vente, les loyers des terres de la Couronne, l'administration des Biens des Jésuites et de la Seigneurie de Lauzon ont donné comme recettes \$48,359.47.

SERVICE HYDRAULIQUE

Les encaissements réalisés par la location des lots de grève, de chutes d'eau, etc., se chiffrent à \$664,234.73.

BOIS ET FORÊTS

Les bois et forêts affermés à l'exploitation ont rapporté les sommes suivantes: rentes foncières: \$611,843.28; droits de coupe pour bois exploités: \$1,709,034.97; amendes pour infractions aux règlements, intérêts accrus etc., \$13,784.76; primes d'affermage \$15,724.27; primes de transfert: \$1,924.00; soit en tout: \$2,352,311.28.

DIVERS

Nous avons reçu \$64,357.10 comme remboursements; \$1,388.21 des biens en déshérence; \$2,722.81 de la Pépinière de Berthier et \$2,182.97 de diverses sources, soit un grand total d'encaissements de \$3,135,556.57 durant l'année 1934-35 pour tous les services.

SERVICE DE LA PROTECTION

Les prospecteurs et les mineurs des districts de Chibougamou et de l'Abitibi sont toujours très actifs.

Le mouvement du "Retour à la terre" intensifie également le travail de notre personnel qu'il a fallu nécessairement augmenter ainsi que notre matériel de lutte. Ces régions minières ou de colonisation exigent un personnel d'expérience qui exerce une surveillance de tous les instants et un matériel qu'on peut opposer à toute éventualité.

Comme nous ne voulons rien négliger de ce qui peut assurer la protection des forêts, nous poursuivons l'établissement de stations météorologiques.

HONORÉ MERCIER,

Ministre des Terres et Forêts.

INDEX DES APPENDICES

Nos	PAGES
1. Liste des officiers et commis du Département des terres et forêts pour l'année se terminant le 30 juin 1935.....	3
2. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1935....	9
2A. État détaillé pour l'année 1934-35.....	13
3. Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1934 au 30 juin 1935 donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.....	14
4. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail, du 1er juillet 1934 au 30 juin 1935.....	15
5. État indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.....	16
6. État des encaissements du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1935.....	19
7. État des dépenses du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1935.....	20

BOIS ET FORÊTS

8. Rapport annuel du Chef du Service Forestier.....	21
8A. Analyse du rapport de M. L. Z. Rousseau, sur divers terrains de la Gaspésie, au point de vue de la classification des sols.....	60
9. Rapport du Directeur de l'École des Gardes.....	86
10. Rapport annuel du Directeur de l'École Technique et de Papeterie des Trois-Rivières.....	88
11. Rapport des Examineurs des Mesureurs de Bois (1935).....	98
12. Liste des noms et adresses des candidats qui ont passé avec succès les examens de Mesureurs de Bois durant l'année 1935.....	99
13. Transferts de concessions forestières durant l'exercice 1934-35.....	100
14. Nomenclature des Réserves cantonales.....	101
15. Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec depuis 1908.....	104
15A. Développement de l'Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec et au Canada.....	105
15B. Prix des bois à pulpe et des pâtes à papier depuis 1908 à 1933, au Canada et dans Québec.....	106
16. Production de lattes et de bardeaux.....	107
16A et B—Industrie des Bois de sciage depuis 1917.....	108-109
16C. Détail des produits expédiés en 1934-1935.....	110
17. État des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1935 dans les divers districts.....	113

Nos	PAGES
18. État des bois coupés sur les terres de la Couronne durant l'exercice 1933-1934.....	114
18A. Permis de coupe offerts à l'enchère, le 31 août 1934.....	115
19. État des sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc., durant l'année fiscale 1934-35.....	116
20. État comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermagés de coupe de bois, etc.....	117

PROTECTION DES FORÊTS

21. Rapport annuel du Chef du Service de la Protection des Forêts.....	120
--	-----

ARPENTAGES

22. Rapport sur les opérations du Service des Arpentages pour les douze mois expirés le 30 juin 1935.....	150
23. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les douze mois expirés le 30 juin 1935.....	299

SERVICE HYDRAULIQUE

24. Rapport du Chef du Service Hydraulique pour l'année finissant le 30 juin 1935.....	303
--	-----

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

25. Rapport de la Commission de Géographie de Québec.....	313
---	-----

RADIODIFFUSION

26. Rapport des Directeurs de L'Heure provinciale.....	317
--	-----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

Ministre des Terres et Forêts

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1935

APPENDICE No 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts
pour l'année se terminant le 30 juin, 1935.

Noms	Fonctions
Hon. Honoré Mercier.....	Ministre
F.-X. Lemieux.....	Sous-ministre
J.-A. Morin.....	Chef d'administration
Henri Boivin.....	Officier en loi
ARPENTAGES	
Georges Côté.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages
Charles Savary.....	Chef de Géodésie et Cartographie
F.-X. Fafard.....	Assistant-surintendant des Arpentages
Chs.-F. Chartré.....	Géographe et Dessinateur en chef
J.-Polydore Dutil.....	Arpenteur-Inspecteur
J.-M. Morency.....	Arpenteur
Pat. O'Sullivan.....	"
Chs. Caron.....	"
J.-R. Lachance.....	"
A. Dorval.....	Dessinateur Sr.
J.-C. Michaud.....	"
A.-M. Taché.....	"
O. Racine.....	"
H. Bélinge.....	"
Art. Dupont-Hébert.....	"
Alph. Montminy.....	"
Réal Dallaire.....	"
Léopold Christin.....	"
Ander. Montminy.....	Commis Intermédiaire
Gust. Chouinard.....	" "
Eug. Simard.....	" "
Edm. Patry.....	" "
Alb. Graveline.....	Commis-mécanicien

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1935.

Noms	Fonctions
ARPENTAGES (<i>suite</i>)	
Georges Landry.....	Photographe-mécanicien
J.-C. Michon.....	Commis en général
Fernand Frenette.....	Dessinateur Jr.
Antoine Racile.....	"
Antoine Roy.....	"
Pierre Huot.....	"
Maurice Vézina.....	"
J.-Lauréat Garneau.....	"
J.-Aug. Galibois.....	Commis Intermédiaire.
SERVICE HYDRAULIQUE	
Arthur Amos.....	Chef du Service Hydraulique
A.-B. Normandin.....	Asst.-chef du Service Hydraulique
J.-R. Latreille.....	Ingénieur Civil Sr.
J.-E. Roy.....	" "
A. Plamondon.....	Commis Intermédiaire.
P.-S. Lefebvre.....	" "
F.-G. Bélinge.....	" "
Aurèle Lemieux.....	" "
François Laroche.....	Commis Jr.
Roland Pelletier.....	Sténo-dactylo Sr.
COMPTABILITÉ	
Théo. Giroux.....	Comptable en chef et Inspecteur-vérificateur.
J.-R. Wright.....	Assistant-comptable
M.-L. Grégoire.....	Commis Sr.
Lucien Couture.....	"
L.-O. Campeau.....	"
Dalma Vincent.....	"

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1935.

Noms	Fonctions
COMPTABILITÉ (suite)	
Roméo Clavet.....	Commis Intermédiaire
J.-A. Gilbert.....	“ “
J.-Alb. Dion.....	“ “
Henri Gagnon.....	Commis Intermédiaire
Gaston Giroux.....	“ “
J.-L. Beaulieu.....	“ “
J.-R. Godbout.....	Commis en Général
Maurice Trudel.....	“ “
Rodolphe Lemieux.....	“ “ Nommé 1-9-1934.
Georges LeRouzès.....	Commis Jr.
SERVICE FORESTIER	
G.-C. Piché.....	Ingénieur en Chef et Inspecteur général
Avila Bédard.....	Assistant-chef du Service Forestier
P.-R. Plamondon.....	Directeur du Service d'enregistrement des permis de coupe
F.-X. Lemieux, N.P.....	Commis en chef
J.-Edouard Guay.....	Ingénieur-forestier
Fernand Boutin.....	“ “
Frs. Ouellet.....	“ “
J.-Éric Hudon.....	“ “ Permanent 1-4-1935
Geo.-H. Bernier.....	“ “ “ 1-4-1935
Armand Fafard.....	“ “
Harris Prud'homme.....	“ “ Décédé 8-12-1934.
B.-J. Gérin.....	Officier Spécial Permanent 1-5-1935.
Napoléon Patry.....	Commis Sr.
Léon Boulanger.....	“ “
L.-E. Hall.....	Mesureur Expert
Lucien Bédard.....	Commis Intermédiaire

APPENDICE No 1. — *Suite*LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1935.

Noms	Fonctions
SERVICE FORESTIER (<i>suite</i>)	
Alfred Chabot.....	Commis Intermédiaire
Wilfrid Guay.....	“ “
Alex. Lavoie.....	“ “
Pierre Lanctôt.....	“ “
Frs. Warren.....	“ “
J.-A. Audette.....	“ “
Lorne Power.....	“ “
Robert Poirier.....	Commis en Général
J.-A. Laberge.....	Agent des Bois
Mathias Noël.....	Dessinateur Jr.
C.-J. Godin.....	Mesureur-Inspecteur Sr.
Pierre Gervais.....	Sténo-dactylo Sr.
Mary Corbin (Mlle).....	“ “ Intermédiaire
Germaine Martel (Mlle).....	“ “ Jr.
Marie-Paule Rinfret (Mlle).....	Copiste
Louise Murphy (Mlle).....	“
Louis Rooney.....	“ Nommé 1-7-1934.
PROTECTION DES FORÊTS	
Henri Kieffer.....	Chef du Service de la Protection des Forêts
Henri Méthot.....	Assistant-chef du Service
St-Denys Prévost.....	Inspecteur en charge du Parc National
Isaie Nantais.....	Inspecteur des Stations Météorologiques
F.-N. Roche.....	Commis en chef (Décédé 5-3-1935)

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1935.

Noms	Fonctions
PROTECTION DES FORESTS (<i>suite</i>)	
Arthur Bédard.....	Commis Sr.
William Jones.....	“ (Décédé 19-9-1934)
Raoul Lemay.....	“
Nap. Lemay.....	“
David Duchaine.....	“
J.-M. L'Heureux.....	“ Permanent 1-3-1935.
A. Desrochers.....	Mécanicien
Léonide Dupont.....	Inspecteur Sr.
C.-H. Jolicoeur.....	Commis Int.
L.-C. Bédard.....	“
J.-R. Dupont.....	“
C.-E. Montminy.....	Commis en Général (Permanent 1-5-35)
Percy Levie.....	“ “ Nommé 1-5-1935.
Arthur Faucher.....	Sténo Sr. (Permanent 1-5-1935)
H. Kane.....	Commis Jr.
C. Bisset (Mme).....	Sténo-dactylo Int.
M.-J. Grenier (Mlle).....	Copiste
VENTES	
J.-H. Boisvert.....	Chef du Service des Ventes
Edm. Pouliot.....	Asst-chef du Service des Ventes
L.-D. Tremblay.....	Commis en chef
Roméo Graveline.....	Commis Sr.
A.-E. Simard.....	“
Ant.-C. Lavoie.....	Commis Intermédiaire
Jules Febvet.....	“ “
Eug. Laliberté.....	“ “
Marcel Malouin.....	Commis en Général

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1935.

Noms	Fonctions
ENREGISTREMENT	
J.-E. Samson.....	Régistrare
Hector Allard.....	Commis Intermédiaire
Emile Labrecque.....	Commis Jr.
COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC	
J.-E. Beauchamp.....	Secrétaire
PAPETERIE	
Emm. Clavet.....	Commis Jr. en charge
Louis Trépanier.....	Commis “
MESSAGERS	
Léo Dupuis.....	Messagers
Jos. Laliberté.....	“
Ph. Turgeon.....	“
Léon-David Bernier.....	“
E. Paradis.....	“
Gérard Beaulieu.....	“
Nap.-A. Belleau.....	“
J.-L. Tardif.....	“
Ludger Corriveau.....	“
Ph.-Aug. Garneau.....	“
Aristide Légaré.....	“
A. Dubois.....	“
Gaud. Bureau.....	“ Nommé 1-4-1935.

THÉO. GIROUX,
Comptable en chef.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, le 30 juin, 1935.

APPENDICE 2

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1935.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867:					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
Terres du Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 au 30 juin 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,613,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,546,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,556,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790	54,801		6,522,232
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962	57,610	63,766	6,496,512
do 1878 do 1879.....	180,886	17,424	68,876	74,008	6,441,086
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	179,961	69,761	6,552,013

(Suite au verso)

APPENDICE No 2.—*Suite*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1935.—*Suite*.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881.....	179,562	7,041	222,570	32,260	6,620,240
do 1881 do 1882.....	219,368	7,901	358,721	36,226	6,787,918
do 1882 do 1883.....	207,526	8,232	117,335	60,302	6,749,797
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	235,987	77,365	6,971,809
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	7,013,960
do 1885 do 1886.....	101,788	3,474	229,436	25,504	7,163,638
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,207,767
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,488,468
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,580,421
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7,555,639
do 1890 do 1891.....	137,829	2,117	41,143	38,203	7,495,039
do 1891 do 1892.....	102,252	15,898	40,783	25,674	7,443,346
do 1892 do 1893.....	156,925	37,646	68,059	40,534	7,357,368
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,270,928
do 1894 do 1895.....	167,708	26,814	62,987	39,912	7,179,305
do 1895 do 1896.....	129,604	31,869	58,602	37,044	7,113,478

Du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897.....				184,667	12,346	96,717	40,584	7,053,766
do	1897	do	1898.....	190,195	10,631	104,413	73,578	7,030,931
do	1898	do	1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,200,391
do	1899	do	1900.....	163,528	9,599	28,562	31,572	7,087,398
do	1900	do	1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,957,253
do	1901	do	1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,803,473
do	1902	do	1903.....	150,638	8,026	89,398	46,506	6,780,713
do	1903	do	1904.....	135,752	11,038	40,027	43,481	6,717,431
do	1904	do	1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,602,251
do	1905	do	1906.....	195,736	322	209,182	112,053	6,727,428
do	1906	do	1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,647,975
do	1907	do	1908.....	292,479	650	23,373	86,431	6,464,650
do	1908	do	1909.....	220,645	615	12,875	41,842	6,298,107
do	1909	do	1910.....	124,849	775	89,256	91,315	6,353,054
do	1910	do	1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,528,377
do	1911	do	1912.....	179,130	1,205	710,628	68,095	7,126,765
do	1912	do	1913.....	194,091	1,280	62,307	6,993,701
do	1913	do	1914.....	202,587	689	41,705	97,466	6,929,596
do	1914	do	1915.....	206,565	350	286,621	80,490	7,089,792
do	1915	do	1916.....	207,380	150	339,725	103,658	7,325,645
do	1916	do	1917.....	256,477	263	199,708	96,396	7,365,009
do	1917	do	1918.....	297,409	59	128,720	75,646	7,271,907

(Suite au Verso)

APPENDICE No 2.—*Suite*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1935.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1918 au 30 juin 1919	186,085	94	320,966	175,362	7,582,056
do 1919 do 1920	197,226	184	157,682	207,977	7,750,305
do 1920 do 1921	177,313	1,313	421,261	100,301	8,093,241
do 1921 do 1922	216,133	5,229	107,871	65,818	8,045,568
do 1922 do 1923	212,615	5,146	343,560	66,328	8,237,695
do 1923 do 1924	174,291	3,289	20,319	89,751	8,170,185
do 1924 do 1925	163,896	2,702	238,977	77,683	8,320,247
do 1925 do 1926	175,511	3,781	11,635	100,360	8,252,950
do 1926 do 1927	167,864	1,502	58,696	49,812	8,192,092
do 1927 do 1928	156,897	1,451	117,107	97,278	8,248,129
do 1928 do 1929	145,371	2,028	119,332	107,130	8,327,192
do 1929 do 1930	162,814	1,882	179,859	121,461	8,463,816
do 1930 do 1931	197,442	2,944	64,135	116,325	8,443,890
do 1931 do 1932	211,981	3,387	151,276	153,661	8,533,459
do 1932 do 1933	201,876	4,943	127,780	140,410	8,594,830
do 1933 do 1934	556,606	4,202	146,631	253,679	8,434,332
do 1934 do 1935	362,593	1,972	443,654	165,300	8,678,721
Total	11,858,654	451,643	9,928,631	4,483,963

J.-H. BOISVERT,
Surintendant du Service des Ventes.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, 30 juin 1935.

APPENDICE No 2.—*Suite*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE 1934-1935

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1934.....	8,434,332	8,434,332
A AJOUTER		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1934-1935.....	443,654	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne (y compris ceux du Département de la Colonisation).....	165,300	608,954
A DÉDUIRE		
Superficie des terres vendues (y compris celles du Département de la Colonisation).....	362,593	
Superficie des Terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation, etc.....	1,972	364,565
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1935.....		8,678,721

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

J.-H. BOISVERT;

Surintendant du Service des Ventes.

Département des Terres et Forêts,

QUÉBEC, 30 juin, 1935.

APPENDICE No 3

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1934 au 30 juin 1935, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits		Octrois de 100 acres et moins de 100 acres		Octrois de plus de 100 acres et moins de 500 acres		Octrois en vertu d'échanges et de subsides			Nombre total d'octrois	Nombre total d'acres	REMARQUES
Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Noms des Concessionnaires	Superficie totale en acres			
8	602.00	198	12,015.37	46	6,353.16	1	ÉCHANGES				
						1	Donnacona Paper Co. Ltd.....	200.00	4	5,752.00	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin
						1	Donnacona Paper Co. Ltd.....	200.00	8	602.00	1934.....
							SUBSIDES		198	12,015.37	13,530,231.67
						1	The Gulf Pulp & Paper Co.....	3,195.00	46	6,353.16	
						1	The Gulf Pulp & Paper Co.....	2,157.00	256	24,722.53	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin
						4		5,752.00			1935.....
											24,722.53
											13,554,954.20

GEORGES CÔTÉ,
Surintendant des arpentages.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1935.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 4

TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés par baux
du 1er juillet 1934 au 30 juin 1935

Date de la Concession	Superficie	Loyer Annuel	Redevance	Nom du Concessionnaire	Nature des Concessions	Localité
1934						
3 juillet ..	0.81 acre	\$ 10.00	Cité de Lachine.....	Lot de grève (aqueduc)	Fleuve St-Laurent, lac St-Louis à Lachine.
3 août ...	10 acres	10.00	Edward Coffin.....	Lot de grève.....	Fleuve St-Laurent, Baie de Gaspé, canton Gaspé-Nord.
29 août	250.00	Ontario Paper Co., Ltd....	Concession pour flottage.....	Rivière Manicouagan, comté de Saguenay.
29 août	340.00	Ontario Paper Co., Ltd....	Concession pour flottage	Rivière Amédée, aux Anglais, Outardes, Manicouagan.
12 octobre .	1 acre	10.00	J.-W. Kilgour & Bro., Ltd..	Lot de grève.....	Fleuve St-Laurent, lac St-Louis, à Beauharnois.
24 octobre	15.00	Alphide Tremblay.....	Lot de grève (coupe de glace).....	Rivière Vermillon, lac Darey (Shea) canton de Laviolette.
1935						
11 janvier..	112.65	News Pulp & Paper Co., Ltd.	Concession pour flottage	Rivière Métabetchouane, comté du Lac St-Jean.
8 avril....	1 acre	10.00	K.-G. Pendock.....	Lot de grève.....	Fleuve St-Laurent, lac St-François, paroisse de St-Zotique.

ARTHUR AMOS,
Directeur du service hydraulique.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1935.

APPENDICE No 5

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1869-1870.....	1	383	30	414
1870-1871.....	2	615	39	656
1871-1872.....	15	594	52	661
1872-1873.....	9	546	39	594
1873-1874.....	3	530	113	645
1874-1875.....		451	50	501
1875-1876.....	2	379	35	416
1876-1877.....	1	342	46	389
1877-1878.....	1	302	29	332
1878-1879.....	7	610	39	656
1879-1880.....	3	343	40	386
1880-1881.....	2	369	31	402
1881-1882.....	7	522	44	573
1882-1883.....	4	502	33	539
1883-1884.....	2	868	36	906
1884-1885.....	3	782	51	836
1885-1886.....	2	660	39	701
1886-1887.....	2	663	41	706
1887-1888.....	2	539	38	579
1888-1889.....	3	700	56	759
1889-1890.....	7	905	88	1,000
1890-1891.....	7	674	30	711
1891-1892.....		468	183	651

APPENDICE No 5. — *Suite*

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1892-1893.....	3	587	407	997
1893-1894.....	2	483	242	727
1894-1895.....	1	462	259	722
1895-1896.....	3	477	66	546
1896-1897.....	7	595	80	682
1897-1898.....	11	649	70	730
1898-1899.....	3	660	58	721
1899-1900.....	5	747	50	802
1900-1901.....	6	850	59	915
1901-1902.....	4	1,045	86	1,135
1902-1903.....	7	962	89	1,058
1903-1904.....	9	1,095	98	1,202
1904-1905.....	7	1,021	179	1,207
1905-1906.....	9	1,376	53	1,438
1906-1907.....	2	1,158	35	1,195
1907-1908.....	6	1,241	43	1,290
1908-1909.....	4	1,263	51	1,318
1909-1910.....	1	1,170	59	1,230
1910-1911.....		1,421	46	1,467
1911-1912.....	3	1,831	66	1,900
1912-1913.....	18	1,865	63	1,946
1913-1914.....	5	1,477	38	1,520
1914-1915.....	1	977	10	988

APPENDICE No 5. — *Suite*

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1915-1916.....	2	854	21	877
1916-1917.....	6	1,066	24	1,096
1917-1918.....	7	1,291	25	1,323
1918-1919.....	10	1,323	21	1,354
1919-1920.....	23	1,309	28	1,360
1920-1921.....	15	1,183	30	1,228
1921-1922.....	3	1,312	36	1,351
1922-1923.....		931	34	965
1923-1924.....	1	953	21	975
1924-1925.....	12	938	27	977
1925-1926.....		653	24	677
1926-1927.....	3	666	23	692
1927-1928.....	1	570	14	585
1928-1929.....	8	509	10	527
1929-1930.....		509	11	520
1930-1931.....		540	19	559
1931-1932.....	2	343	29	374
1932-1933.....	232	21	253
1933-1934.....	5	194	6	205
1934-1935.....	2	246	8	256
TOTAL.....	302	51,781	3,820	55,903

GEORGES COTÉ,
Directeur des arpentages.
Département des Terres et Forêts,
Québec, 30 juin, 1935

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 6

ÉTAT des encaissements du Département des Terres et Forêts pour
pour les douze mois expirés le 30 juin 1935.

Bois et Forêts.....		\$2,352,311.28
Terres de la Couronne.....		40,329.01
Biens des Jésuites.....		6,533.39
Divers.....		2,182.97
Biens en déséréence.....		1,388.21
Seigneurie de Lauzon.....		1,497.07
Pépinière de Berthier.....		2,722.81
SERVICE HYDRAULIQUE		
Force hydrauliques, lots de grève et à eau profonde.....	\$656,308.00	
Emmagasinement des eaux:—		
Rivière Shipshaw.....	4,968.00	
“ Jacques-Cartier.....	1,066.55	
“ Ha! Ha! (Rapides des Cèdres).....	308.18	
“ Ha! Ha! (Grand Lac Ha! Ha!).....	334.00	
Lac des Commissaires.....	250.00	
Lac Témiscouata.....	1,000.00	
		664,234.73
Remboursements.....		64,357.10
Total.....		\$3,135,556.57

THÉO. GIROUX,
Comptable en chef.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1935.

APPENDICE No 7

ÉTAT des dépenses du Département des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1935.

Arpentages.....	\$415,000.00
Protection des Forêts.....	626,574.87
Service Forestier et Inspection des Terres.....	514,713.21
Reboisement.....	60,000.00
Service d'Hydroplans.....	20,000.00
Pépinière de Berthier.....	45,000.00
École d'Arpentage et de Génie Forestier.....	15,000.00
École des Gardes "Entretien".....	15,000.00
École de Papeterie "Entretien".....	25,000.00
Recherches Forestières "Entretien".....	9,875.00
Radiodiffusion.....	30,000.00
Commission des Produits Forestiers.....	24,850.00
Commission des Opérations Forestières.....	38,756.63
Dépenses Générales.....	58,363.64
	\$1,898,133.35

THÉO. GIROUX,

Comptable en chef.

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,

QUÉBEC, 30 juin ,1935.

APPENDICE No 8

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon 27ème rapport annuel comme chef du Service Forestier.

Durant l'exercice 1934-35, la reprise des affaires a été manifeste, car les coupes de bois ont un peu dépassé l'objectif de 1,300,000,000 pmp., annoncé dans notre rapport de l'an dernier. En effet, le total des bois coupés est de 1,337,228,000 pmp., soit une augmentation de 35% sur les exploitations du précédent exercice. En somme, en trois ans, nous avons progressivement remonté au niveau normal, après avoir subi un recul formidable comme celui de 1932-33. Il est certain que les coupes de 1935-36 seront considérables, car la demande pour le papier journal reste ferme, nonobstant que les prix payés soient encore très bas.

Le commerce des bois de sciage, après avoir été fort encourageant en 1934, en ce qui concerne les exportations avec le Royaume-Uni, est certainement moins bon en 1935, car les prix offerts par les marchands anglais sont plus faibles de \$3. à \$5. les 1,000 pmp., comparativement à ceux de l'an dernier. Espérons que nous pourrions bientôt reprendre nos envois avec les Etats-Unis, paralysés par l'imposition d'une taxe somptuaire de \$3.00, en plus du droit d'entrée de \$1.00 les 1,000 pmp. L'industrie du bâtiment continue de végéter, son essor reprendra dès que l'on commencera à construire de nouveaux édifices et que l'on fera les réparations aux maisons retardées jusqu'ici. Les prix du bois restent assez fermes en dépit de la lenteur des activités commerciales.

Pour surveiller les coupes faites sur les concessions forestières, distribuées entre 2,511 chantiers et employant 42,453 hommes, nous avons mobilisé 515 ingénieurs, gardes et mesureurs avec leurs assistants. Nous nous occupons d'étudier la marche des opérations

forestières afin d'arriver à établir une période rationnelle pour le début et la durée de ces opérations de façon à procurer aux ouvriers forestiers une occupation plus stable, tout en assurant un emploi aux fils de cultivateurs, lorsque les travaux de ferme sont terminés.

Durant l'année 1934-35, nous avons affermé un bloc de forêt de 524 milles carrés à la Maritime Operating Corporation, qui est une filiale de la Canadian Celanese Co. Nous espérons que cette société pourra bientôt mettre de côté son procédé actuel qui utilise les déchets de coton, dit linters, pour leur substituer la pâte de bois, pour fabriquer cette variété de soie artificielle, appelée Celanese. Cela fournirait un nouveau débouché pour nos produits forestiers, tout comme la cellophane—dont il existe une importante fabrique à Shawinigan Falls—est venue ajouter un produit nouveau tiré du bois, à la série déjà longue de cette forme d'utilisation de nos ressources forestières.

Les recettes totales de l'administration des forêts se sont élevées à \$2,352,311.28 alors que les déboursés encourus pour le service forestier, pour le service de la protection, pour les subventions aux Écoles Forestières et de papeterie, pour les recherches forestières, pour la Commission des Produits Forestiers et pour celle des Opérations Forestières, ainsi que pour le reboisement se sont élevées à \$1,374,769.71, soit 58% de nos recettes.

Depuis la Confédération, nous avons encaissé le total de \$105,027,952.76 comme recettes de l'administration de nos forêts affermées.

L'industrie du papier constitue toujours le principal débouché de nos produits forestiers, car 69.37% des bois exploités ont été transformés en pâtes et papier, alors que l'industrie des bois de sciages n'a employé que 29.37% de notre production forestière.

Il nous fait plaisir de signaler une grande amélioration dans la construction et la tenue des chantiers.

D'importantes réformes ont été faites dans le mesurage des bois notamment par l'application des règlements généraux destinés à guider les mesureurs dans les travaux. Le mesurage en forêt est maintenant exécuté partout, ce qui donne satisfaction à tous les intéressés. Le Gouvernement fédéral ayant à son tour adopté une

loi déterminant le volume de la corde standard à 128 pieds cubes, cette réforme est définitive et nous ne verrons plus les trop fameuses cordes de 144, de 160 pieds cubes, etc. L'application de cette même mesure au cubage des bois de chauffage présente certaines difficultés, mais la question sera réglée assez facilement et c'est ce que s'efforce d'obtenir la Commission des Produits Forestiers, travaillant en accord avec les autorités municipales de Montréal, etc.

L'inventaire de nos forêts affermées et non affermées, poursuivi depuis 1923, par les concessionnaires et par le Gouvernement, couvre maintenant une superficie totale de 78,857 milles carrés, soit près de 34% de l'aire totale des forêts, situées au sud du 52° Lat. N., choisi comme limite septentrionale des forêts accessibles de la province. Cela veut dire que nous sommes en mesure de faire une évaluation assez exacte de nos ressources forestières car ces travaux de génie forestier ont été exécutés par des ingénieurs qualifiés et en divers points de ce secteur important de la province.

Nos onze équipes de classificateurs ont classé 3,125 milles carrés. Notons que la classification des sols est maintenant placée sous la direction du Ministère de la Colonisation, qui a employé cette année pour ces travaux un grand nombre d'ingénieurs forestiers et de diplômés de l'École des Gardes.

Ces deux institutions ont continué de recevoir de nombreux élèves. Depuis 1911, l'École forestière Laval a décerné 135 diplômes d'ingénieurs forestiers, alors que l'École des Gardes—qui a été déplacée de Berthier à Duchesnay—compte maintenant 176 gradués.

De son côté, l'École de papeterie a maintenant 43 diplômés dont la plupart se sont taillés de belles positions dans l'industrie.

Dix autres réserves cantonales ont été constituées, ce qui en porte le nombre à 115 et l'étendue à 896,000 acres, soit près de 1,400 milles carrés.

Nous étendons aux camions notre contrôle des expéditions de bois afin de forcer tous ceux qui s'occupent du transport des produits forestiers, à produire des permis justifiant la provenance de leurs bois. Nous pouvons ainsi percevoir plus facilement et complètement les montants qui nous sont dus et aussi mieux contrôler l'exportation des bois.

Nous avons planté près de 5,000,000 d'arbres sur nos réserves forestières. Il y a un stock d'environ 23 millions de plants disponibles pour nos travaux forestiers dans nos diverses pépinières.

Les coupes sur les terrains privés, se font sans contrôle ni restriction; aussi il en résulte, dans bien des cas, une dévastation complète de ces petites forêts pourtant si nécessaires pour approvisionner l'industrie locale et pour assurer du travail aux ouvriers. Il conviendrait de faire étudier cette question afin d'aviser aux moyens d'empêcher cette dilapidation des terres à bois, de certaines érablières et aussi pour restaurer la valeur des terres abandonnées et des secteurs incultes par des travaux de reboisement appropriés.

Les maladies des arbres continuent d'occasionner des ravages considérables à nos forêts. L'épidémie causée par la mouche-scie de l'épinette se propage rapidement vers l'ouest et le nord de la Province, et nos forêts d'épinette subissent de ce chef de très sérieux dommages que nous tentons d'enrayer par l'introduction de parasites et d'atténuer par l'exploitation des massifs endommagés. La rouille du pin blanc continue de sévir et réduit considérablement l'expansion de cet arbre si intéressant.

Nous allons maintenant examiner ces différentes questions, dont nous venons de faire un résumé rapide:—

I—CONCESSIONS FORESTIÈRES

Au 1er juillet, 1935, la superficie totale des terrains affermés était de 77,447 milles carrés (voir appendice no. 18) Le total des sommes perçues pour le loyer des forêts ou concessions forestières s'est élevé à \$611,843.28, ce qui porte le total des rentes foncières encaissées de 1867 à date à \$16,988,272.77.

Nous avons déjà expliqué ici que la superficie des concessions forestières est susceptible de diminuer et d'augmenter d'année en année.

a—Les causes d'augmentation annuelles sont:

1°—*Affermages nouveaux.*

En 1934-35, nous n'avons affermé qu'un seul bloc de forêts couvrant 524 milles carrés. On trouvera dans l'appendice No 18A les détails de cet affermage. Ce bloc de forêts servait

autrefois à approvisionner l'usine de pâtes chimiques de Chandler. Étant donné que les concessionnaires ne parvenaient point à régler leurs obligations avec la Couronne, il fut décidé de mettre fin à ce permis de coupe afin de pouvoir le remettre aux enchères. Seulement, vu qu'une bonne partie des terrains était propre à la culture, on a réduit de 88 milles carrés la superficie des anciennes concessions qui furent mis à la disposition du ministère de la Colonisation pour y établir des colons.

C'est la Maritime Operating Co., une filiale de la Canadian Celanese Co., qui a acquis l'usine de Chandler, ainsi que le permis d'exploiter ces concessions en vue d'y fabriquer de la pâte chimique qui servirait à remplacer la cellulose obtenue jusqu'ici par le traitement des déchets de coton au lieu du bois. On conçoit l'importance de ce changement tant pour la région de Chandler que pour les usines de Drummondville. Advenant que les expériences tentées pour faire cette substitution du bois au coton réussiraient, il est certain que l'usine de Chandler pourrait approvisionner non seulement celle de Drummondville mais aussi les usines de la même société en Angleterre et aux États-Unis.

- 2°—*Par l'annulation de lots transportés à la colonisation* qui sont déclarés impropres à la culture et, pour cette raison, remis au ministère des terres et forêts qui les incorporent automatiquement dans la ou les concessions dont ils avaient été détachés.
- b—Les réductions en superficie des concessions forestières sont occasionnées par les facteurs suivants:
 - 1°—Vente de lots à la suite du classement des sols et de leur transfert au Ministère de la Colonisation.
 - 2°—Abandon de concessions forestières soit par suite d'incendies, de renoncement au privilège de concessionnaire, et de dons de secteurs pour en faire des réserves cantonales, etc. (480.6 milles carrés en 1934-35).
 - 3°—Surfaces submergées par les barrages pour créer des réservoirs, etc.

Cinq permis, accordés par le Service hydraulique pour la construction de barrages sur la rivière Jacques-Cartier et la Riv. Grande-Bostonnais, ont provoqué la submersion de 224.41 acres. Dans chaque cas, les bois sont coupés à l'avance et une indemnité d'un double droit est réclamée pour compenser la perte des futurs revenus forestiers. Ceci porte à 36,790 acres l'ensemble des superficies submergées pour ces fins.

Ce tribut payé par la forêt pour le développement des forces hydrauliques est compensé par la protection contre les incendies que ces nappes parfois gigantesques constituent pour limiter et arrêter les progrès des feux dévastant le pays. De plus, les vapeurs humides favorisent les progrès de la végétation forestière et atténue les rigueurs du climat aux environs du réservoir. Par contre, les infiltrations dans le sol provoquant le rehaussement de la nappe phréatique peuvent réduire la croissance des parcelles situées en terrain bas. Nous ne pouvons que souhaiter que les rivières du pays soient harnachées et que leur débit respectif soit régularisé. En effet, les crues trop fortes du printemps ou lors des orages provoquant des désordres parfois très graves, les berges sont sapées, les arbres arrachés des rives, alors qu'avec des réservoirs, les barrages arrêtent la vélocité du torrent et font que les eaux assagies reprennent leur marche vers le fleuve à une vitesse modérée, aucunement dangereuse. De plus, en temps de sécheresse, la rivière coulant toujours à pleins bords comme avant, cela permet au flottage de s'exécuter avec le minimum de temps, sauf aux endroits où le lit ordinaire a été élargi par le lac artificiel créé. Cependant, on peut au moyen de barrages flottants y diriger sans accident la marche des bois; d'ailleurs on y fait le touage, au moyen de bateaux spéciaux appelés alligators. En somme l'alliance de la forêt et de l'eau est à l'avantage des deux.

4°—*rectification des périmètres de concessions.*

Dans le passé, les concessions étaient affermées sans l'obligation d'en délimiter immédiatement les bornes. Comme ceci a occasionné nombre d'ennuis, tous les affermagés consentis

depuis 1920 comportent l'obligation de faire, dans un temps limité, non seulement l'arpentage du périmètre de la concession, mais aussi l'inventaire de cette même forêt.

Ceci expliquera pourquoi, bien que les affermages les plus importants aient eu lieu avant 1927, l'on constate que la plus grande superficie affermée ait été au cours de l'exercice 1929-30, atteignant alors 81,095 milles carrés. Depuis, l'aire des concessions a diminué d'exercice en exercice tel qu'expliqué précédemment et n'était plus que de 76,998 m.c. au début de l'exercice considéré, soit une réduction de 4,097 milles en cinq ans.

5°—*par suite d'échange de concessions.*

La nouvelle loi (24 Geo. V. Chap. 20)—permet au ministre des Terres et Forêts d'échanger des concessions forestières dont le terrain est classé propre à la culture pour les transporter ailleurs.

A.—*Recettes et déboursés:*

Au cours de l'exercice 1934-35, vous avez autorisé le transfert des droits de concessionnaires dans sept cas et nous avons perçu de ce chef \$1,924 en primes de transfert.

L'ensemble des recettes perçues par l'administration durant l'année provenait des sources suivantes:

A) Droits de coupe.....	\$1,709,034.97
B) Rentes foncières.....	611,843.28
C) Primes d'affermage.....	15,724.27
D) Intérêts, amendes, etc.....	13,784.76
E. Honoraires de transferts.....	1,924.00
TOTAL.....	<u>\$2,352,311.28</u>

Le total des sommes perçues depuis 1867 provenant des forêts affermées est de \$105,027,952.76, voir annexe no.

Durant le même exercice, nous avons dépensé les sommes suivantes:

a)	pour le service forestier.....	\$514,713.21
b)	pour la protection contre le feu.....	626,574.87
c)	pour l'éducation.	
	i) —École des Gardes.....	15,000.00
	ii) —École forestière.....	15,000.00
	iii) École de papeterie.....	25,000.00
d)	recherches forestières.....	9,875.00
e)	pour la Commission des Produits Forestiers.....	24,850.00
f)	pour la Commission des Opérations Forestières.....	38,756.63
g)	pépinières et reboisement.....	105,000.00
	TOTAL.....	<u>\$1,374,769.71</u>

ce qui représente 58% des recettes—

B—UTILISATION DES PRODUITS EXPLOITÉS

Les déclarations fournies par les concessionnaires, au sujet de l'utilisation des produits exploités en 1933-34, de leurs forêts affermées, renseignent que:

a)	Bois employés pour être débités en sciages.	
	i) —pin blanc.....	17,426,697 pmp.
	ii) —pin rouge et bois francs.....	12,162,477 “
	iii) —épinette, sapin, cèdres, pin gris, etc.....	265,809,386 “
	total des sciages.....	<u>295,398,560 “</u>
b)	bois de papeterie.....	688,225.228 pmp.
	soit 1,376,450 cordes.	
c)	traverses, poteaux et piquets.....	160,327 “
d)	bois exemptés de droits pour néces- siteux (colons).....	8,289,946 “
	Grand total.....	<u>992,074,061 pmp.</u>

Le marché des bois de sciage pour l'exportation en Angleterre s'étant amélioré, une plus grande partie des bois exploités en 1933-34 furent débités et convertis en sciages que durant les exercices précédents. Il est pénible de constater que la coupe du pin blanc—autrefois notre principale essence forestière—suit une marche rétrograde, formant à peine 1.3/4% du total des bois exploités. Les bois francs sont exploités d'une façon plus stable, mais l'éloignement des peuplements feuillus des centres retarde les progrès de leur utilisation.

C—AMÉLIORATIONS POUR L'EXPLOITATION

Ceci nous amène à considérer l'opportunité de rendre plus accessibles nos forêts. Avec les empiètements continus de la colonisation, les terrains les plus accessibles, ceux dont le sol est meilleur, sont finalement détachés de la forêt, de sorte que les concessions forestières sont reléguées de plus en plus sur les sols ingrats, sur les terrains escarpés ou trop mouilleux et surtout dans les bassins supérieurs des principaux tributaires du St. Laurent. Comme la richesse de ces forêts est plus faible que celle des bassins inférieurs de nos cours d'eau, que l'exploitation de ces terrains situés à plus haute altitude et avec des rivières plus difficiles à flotter est plus onéreux, tout cela requiert des méthodes d'exploitation appropriées à ces conditions difficiles. Aussi prévoyons-nous la nécessité de développer le système vicinal forestier pour permettre l'apport à bon marché des ouvriers, des animaux, des effets, des provisions et du fourrage jusqu'à pied d'oeuvre. En même temps, la surveillance et le contrôle des coupes pourra se faire à bien meilleur compte, et beaucoup plus rapidement. Pour la protection contre le feu, cela est indispensable. Nous entrevoyons qu'avant peu, on construira ici des routes forestières du même ordre qu'en Europe, et que les forestiers sauront employer des dispositifs variés pour solutionner leurs problèmes, tels que glissoires sèches ou humides, routes intermédiaires pour l'exploitation des divers secteurs, appareils de chargement, camions et tracteurs pour le débardage et le transport de la forêt jusqu'à la gare du chemin de fer ou jusqu'au rivage des lacs et rivières pour le flottage.

Les méthodes employées pour l'exploitation des bois aux États-Unis, et surtout sur la côte du Pacifique, ont subi une grande évolution en ces dernières années. On se dispense de plus en plus et avec

raison du chemin de fer, pour employer la route qui non-seulement coûte moins cher de construction et d'entretien, mais qui peut être utilisée avec profit par la suite. De plus, on emploie un outillage mobile, déplaçable pour d'autres fins, à bas prix et c'est ce qu'il faut pour notre pays.

Grâce à ces dispositifs, nombre de bois durs aujourd'hui négligés seront exploités comme les autres espèces forestières, et ce sera pour le plus grand avantage de la forêt, dont le rendement utile sera accru d'autant.

AIRE DES CONCESSIONS DÉTENUES PAR LES COMPAGNIES DE PAPIER

L'ensemble des concessions forestières détenues par les compagnies de papier était de 65,917 m.c., soit 87% de la superficie totale affermée.

D—BOIS EMPLOYÉS PAR LES CONCESSIONNAIRES

Environ 20,000,000 pmp., de bois sont employés chaque année, par les concessionnaires et leurs entrepreneurs, pour la construction de leurs campements, des dépôts, des caches, des quais, des trottoirs, ainsi que des barrages, et aussi pour pailler les chemins de portage et de vidange. Pour le chauffage, on se sert de bois secs surtout provenant d'arbres morts ou culbutés et surtout de bouleau, bois qui brûle bien même à l'état vert. Le tamarac est toujours recherché mais il est maintenant plutôt rare. Il faut au moins 30,000 cordes de bois de feu pour l'exploitation annuelle. Des droits de coupe sont réclamés pour les bois de commerce employés pour ces fins diverses, ce qui oblige les intéressés à n'employer, pour ces constructions lorsqu'elles sont temporaires, que des bois de pauvre qualité, ce qui constitue une économie pour la forêt.

E—BOIS COUPÉS GRATUITEMENT

Durant l'exercice 1934-35, il fut accordé 758 permis de couper du bois gratuitement aux colons et aux cultivateurs des paroisses pauvres pour leur permettre d'obtenir les bois nécessaires à leurs constructions, à leur chauffage, etc. L'ensemble de ces permis représente un volume total de 6,745,000 pmp. A ceci, il faut ajouter les bois employés par le ministère de la Voirie et celui de la Colonisation, pour la construction de routes, de ponts, de ponceaux, etc., s'élevant

à plusieurs millions de pmp., de sorte que le total des bois coupés gratuitement sur les concessions forestières et les terres de la couronne dépasse 10,000,000 pmp., par année, ce qui constitue une autre contribution de la forêt au développement du pays.

II—EXPLOITATION FORESTIÈRE

Tel qu'annoncé dans notre rapport de l'an dernier, les coupes pour l'exercice 1934-35, dont le volume total est de 1,337,228,000 pmp, accusent une augmentation considérable, près de 35%, soit 345,164,059 pmp., sur celles de la dernière année.

D'un autre côté, il semble que les coupes de 1935-36 ne seront pas aussi considérables que celles de 1934-35, malgré que durant le printemps de 1935, il n'y a pas eu de grosses exploitations de bois écorcés, alors qu'en 1934, on avait abattu et écorcé plus de 100,000,000 pmp. Il s'agissait alors de renouveler les réserves de bois des usines, réserves que l'on avait dû réduire au minimum pour abaisser leurs emprunts aux banques.

Cette année-ci, cette obligation n'est pas aussi pressante, car les usines ont des réserves à peu près suffisantes. Mais il faut toujours tenir compte du facteur important de l'offre et de la demande. En effet, depuis plusieurs mois, les compagnies à papier reçoivent de fortes commandes qui maintiennent leur consommation de bois à des volumes presque aussi élevés qu'en 1929. Il est probable que les fabricants de papier, ne voulant être pris au dépourvu, vont se constituer des stocks de bois suffisants pour les besoins futurs de leur commerce.

Par contre, les marchands de bois de construction constatent avec regret que les ventes de bois au Canada sont malheureusement presque nulles, vu le marasme de l'industrie du bâtiment. De même l'exportation des bois canadiens vers les États-Unis est toujours paralysée par l'addition d'une taxe supplémentaire de \$3.00 au droit d'entrée de \$1.00 imposée sur le bois canadien. Aussi longtemps que cette charge de \$4.00 persistera, il faudra renoncer à vendre du bois aux États-Unis surtout en ces temps troublés. Il reste la Grande-Bretagne, mais la concurrence y est grande et nos concurrents européens produisent d'excellents bois à bon marché. Grâce à la conférence de 1932, les bois canadiens ont pu être vendus en Grande-

Bretagne avec certains avantages. Depuis le début de 1935, les exportations à destination de l'Angleterre ont beaucoup diminué, sans compter que les prix offerts étaient plus faibles qu'avant. Ceci explique pourquoi cet hiver (1935-36) les coupes de bois de sciage ne s'annoncent point comme devant excéder celles de 1934-35.

Comme par le passé, des réductions de droits de coupe furent accordées pour inciter les exploitants forestiers à utiliser davantage les bois en perdition. (bois incendiés, chablis, etc. bois abîmés par les insectes). Le volume total de ce bois défectueux s'est élevé à 12,087,-825 pmp., comparativement à 32,985,000 pmp., en 1933-34.

Au cours des exploitations de 1934-35, on a façonné 71,000,000 billes renfermant 963,135,120 pmp., et 748,186 cordes, renfermant 374,093,000 pmp. De sorte que le volume des bois façonnés en cordes au lieu de billes forme maintenant le tiers des opérations. La tendance grandit de faire plutôt du bois de quatre pieds d'abord parce que cela requiert une main-d'oeuvre moins habile, mais surtout parce que l'on peut de cette façon exploiter des endroits plus éloignés, dont le flottage ou la vidange par voie d'eau est moins difficile qu'avec des bois de longueur, etc. . . Il est possible aussi que les entrepreneurs, en face des exigences nouvelles, adoptent ce procédé de façonnage qu'il leur convient mieux. Le rendement en bois par acre est accru en raison indirecte de la longueur des pièces de bois. Pour les papeteries, la longueur des pièces importe peu, vu que le bois utilisé pour le défibrage mécanique est débité en longueurs de deux pieds, alors que pour la pâte chimique, le bois est déchiqueté en menus copeaux avant le lessivage.

Le total des ouvriers employés en 1934-35—s'est élevé à 42,453 répartis entre 2,511 chantiers. On a aussi employé 11,162 chevaux. Le rendement moyen par homme a été de 31,500 pmp., comparativement à 32,000 pmp, l'an précédent. Il y a une diminution graduelle dans le rendement des hommes. Cela provient du morcellement des opérations, des petits chantiers trop nombreux et surtout des déplacements trop fréquents des ouvriers qui émigrent d'un chantier à l'autre.

A—INSPECTION DES COUPES

L'inspection des coupes en progrès est absolument nécessaire, car il faut, en tout premier lieu, déterminer ou vérifier les bornes des peuplements qui sont exploités à différents diamètres. Ces bornes

doivent être indiquées de façon à ce que le garde-forestier de même que le jobbeur et ses bûcherons soient bien renseignés à ce sujet. Il faut empêcher l'abatage des jeunes peuplements qui constituent la forêt future. Il faut laisser les semenciers nécessaires pour combler les vides causés par l'exploitation. Il faut veiller pour que les bûcherons, en coupant les arbres livrés à l'exploitation, ne les jettent pas au hasard, mais plutôt les abattent de façon à causer le moins de dommages possibles à la future forêt, car on doit protéger les petits arbres qui constituent la reproduction de la forêt qui va disparaître sous la hache et vu qu'étant acclimatés ils sont prêts à remplir leur rôle de remplacements des arbres enlevés. De même si des abus se sont produits comme le sectionnement des arbres à une hauteur plus haute que prévue par les règlements, il est préférable que le garde-forestier avertisse le délinquant pour le forcer à cesser de suite ce gaspillage de bois. Si les houppiers sont laissés trop gros, il est alors possible pour le garde-forestier de faire corriger ce manque aux règlements et même de faire reprendre le travail de sorte que l'infraction disparaît.

Pour les mêmes raisons, il importe que le secteur mis en coupe soit exploité à fonds, c'est-à-dire que tous les arbres désignés par le projet de coupe disparaissent, autrement ils ne pourront survivre jusqu'au prochain passage des coupes et seront irrémédiablement perdus.

Le garde-forestier doit aussi profiter de son passage pour visiter le territoire à proximité du champ des coupes, pour savoir si ces peuplements ne sont pas attaqués par des insectes ou des champignons, autrement, il y a danger que ces arbres ne soient devenu une perte totale.

C'est pour ces diverses raisons et aussi pour le rôle éducatif du garde-forestier que nous tenons à ce qu'il passe le plus fréquemment possible dans les chantiers. Nous tenons à ce que, au moins deux fois par mois, il fasse la tournée de tout son territoire de surveillance. Au cours de l'hiver 1934-35, les membres du Service Forestier ont effectué 203,131 visites, ce qui constitue une moyenne de 8.1 inspections par chantier.

B—PERSONNEL EMPLOYÉ

Nous avons mobilisé pour la surveillance des coupes et le contrôle du mesurage, 21 ingénieurs forestiers, 39 inspecteurs, 230 gardes et 225 assistants, soit 515 personnes. C'est le plus fort personnel que

nous ayons encore eu sur le terrain. Au cours de leurs tournées, ces hommes ont parcouru 794,815 milles. En plus des inspections, avant et pendant les coupes, nous avons réinspecté plusieurs chantiers pour déterminer l'état de la forêt après l'exploitation et préparer des études subséquentes. Enfin, 8,333 mesurages ont été effectués soit pour déterminer le volume des coupes là où nous faisons nous-mêmes le mesurage des bois exploités, ou bien à titre de vérification du travail accompli par les mesureurs à l'emploi des concessionnaires.

Nous avons dépensé \$252,734.28 pour ces travaux, ce qui représente un coût moyen de \$0.189 les 1,000 pmp. Naturellement, il faut déduire de ce montant les sommes qui nous seront remboursées par les concessionnaires et les permissionnaires dont nous mesurons nous-mêmes, les bois coupés par eux.

C—ORIENTATION DES COUPES

Durant l'exercice 1934-35, il fut accordé 62 permis de couper par exception aux règlements. Il s'agissait soit de demandes basées sur un inventaire soit de permettre le sauvetage de bois menacés d'être détruits totalement en peu de temps. C'est le cas des chablis ou arbres culbutés par le vent, de même que de ceux qui sont devenus la proie des insectes ou des champignons, comme des arbres que le feu a brûlé de façon à ce que leur vitalité disparaisse en peu de temps.

Ces coupes exceptionnelles sont nécessaires dans les forêts parvenues à la maturité, et à plus forte raison dans celles dépassant la maturité, où l'on constate invariablement que le volume du peuplement, au lieu de s'accroître annuellement après avoir été quasi-stationnaire—durant quelques années, diminue bientôt et de plus en plus avec la décrépitude du bois, si bien que, si le forestier n'intervient pas à temps, cette récolte de bois sera perdue ou sa valeur sera très réduite.

Aussi cherchons-nous à diriger les exploitations vers ces peuplements surannés afin d'en retirer le maximum de matériel ligneux, alors qu'il en est encore temps, et aussi pour libérer la jeune forêt qui s'est implantée dès que le couvert du massif a commencé à s'éclaircir avec le ralentissement de vigueur dans ces arbres devenus caducs. En somme il s'agit de remplacer un capital-bois dont le taux d'intérêt s'avilit avec le temps pour lui substituer un autre capital—la jeune forêt—dont le taux d'accroissement annuel est élevé et sus-

ceptible de se maintenir rémunérateur pendant au moins un siècle. Cette opération sylvicole est donc une opération financière, profitable à tous points de vue.

Nous devons rappeler que la limite d'exploitation de nos forêts jardinées devrait toujours être envisagée au point de vue de l'âge et non au point de vue du diamètre, car, étant donné la diversité des conditions de sols, d'humidité, de topographie, de site, de latitude, d'altitude, etc., qui existent dans nos forêts, les arbres ne peuvent atteindre le même diamètre au cours de la même période. Dans les bonnes conditions certains arbres auront vers 100 ans, 15 pouces et plus, alors que dans les secteurs défavorables, on trouvera des tiges, aussi âgées, mais n'ayant que 4 pouces et parfois moins de diamètre.

Nous posons comme règle que les forêts de 80 ans et moins ne peuvent être exploitées, sauf en cas de catastrophes causées par le vent, le feu ou autres facteurs défavorables. Ce sont les réserves futures. Aussi concentrons-nous tous nos efforts pour libérer et rajeunir les vieilles forêts dont il reste encore de très grandes étendues dans notre province, (encore 50% des surfaces boisées).

Il serait à souhaiter que nous puissions commencer à éclaircir les jeunes forêts, par des opérations culturales, mais les moyens financiers nous manquent pour faire ces travaux. Ce sera la tâche de nos successeurs.

D—DÉBUTS DES COUPES

Voici le classement des chantiers de 1934-35—fait d'après le mois durant lesquels les coupes débutèrent :

En avril	1934	1 chantier	commencé	soit	%
mai	"	62 chantiers	"	"	21½%
juin	"	103	"	"	4%
juillet	"	124	"	"	5%
août	"	117	"	"	4½%
septembre	"	506	"	"	20%
octobre	"	776	"	"	31%
novembre	"	451	"	"	18%
décembre	"	191	"	"	7.6%
janvier	1935	115	"	"	4.6%
février	"	34	"	"	1.4%
mars	"	30	"	"	1.4%
Total.....2511 chantiers					100.0%

Ceci indique la nécessité pour nous d'avoir un personnel plus nombreux et de le garder en forêt plus longtemps qu'autrefois, alors que les coupes débutaient plus tardivement.

E—MESURAGE

Le bureau des examinateurs des personnes qui veulent obtenir un diplôme de mesureur, composé de MM. Henri Roy, i.f., E. Hudon, i.f., et B. J. Gérin, s'est réuni à la pépinière de Berthier, les 27, 28 et 29 mai dernier, pour y tenir la série d'examens annuels. Sur 43 candidats, 22 ont obtenu leurs diplômes (Voir appendices Nos 11 et 12 pour la liste des nouveaux mesureurs.)

Ceci porte à 3,456 le nombre de diplômes de mesureurs décernés par le Ministre des Terres et Forêts, depuis 1890. Seulement un grand nombre de diplômés ont disparu ou ne s'occupent plus d'aller en forêt, car il n'y avait qu'un seul mesureur reçu avant 1892 qui a travaillé l'hiver dernier. La majorité des mesureurs en activité sont âgés de 25 à 45 ans. Il a été émis, en 1934-35, 1,679 cartes d'identification; seuls les porteurs de ces cartes ont le droit de mesurer sur les terres de la Couronne.

Les opérations forestières de 1934-35—ont requis les services de 603 mesureurs employés par les concessionnaires et 244 pour les coupes sur les terrains privés.

D'après les statistiques compilées par M. Gérin, officier en charge du mesurage, la moyenne du bois mesuré quotidiennement est de 1,800 billes ou 70 cordes par mesureur.

Parmi les innovations introduites en 1934-35, il y a eu lieu de signaler: 1°—l'application des règlements de mesurage; 2°—l'emploi exclusif de la corde de 128 pieds cubes; 3°—l'obligation de ne tolérer pour les bois empilés qu'une seule longueur, celle de 4 pieds, au lieu de longueurs variables, comme le contenu des soi-disant cordes, qui existaient auparavant. Ceci a suscité quelques difficultés, en certains quartiers, il a même fallu suspendre temporairement 18 mesureurs qui refusaient de se conformer aux règlements, mais aujourd'hui, tout le monde paraît satisfait de ces réformes.

Il demeure encore quelques questions à décider comme celle du mesurage fait exclusivement par les gardes forestiers du gouvernement, l'adoption du pied cube au lieu du pied mesure de planche,

mais ces réformes se feront avant peu, car nous sommes en mesure de les exécuter grâce aux études poursuivies et au personnel dont nous disposons.

F—HYGIÈNE

Nous avons le plaisir de signaler une amélioration sensible dans la construction et la tenue des chantiers forestiers. Cela est dû d'une part à la campagne persistante et inlassable que le Service forestier a poursuivie auprès des concessionnaires et des jobbeurs pour qu'ils édifient en des endroits convenables et aménagent leurs campements d'une façon hygiénique. D'autre part, le Service d'hygiène s'est fait autoriser à sévir dans les cas déplorables et ses inspecteurs, de plus en plus nombreux, apportent beaucoup de fermeté à faire observer les nouveaux règlements. Des plans-modèles pour la construction de chantiers sont maintenant fournis gratuitement aux entrepreneurs des coupes, ce qui les aide à se conformer aux exigences du gouvernement.

Durant l'exercice 1934-35, sur 2,511 chantiers, nos gardes ont rapporté:

123	campements étant	très bien tenus.
1,689	“	“ bien tenus
268	“	“ assez bien tenus
209	“	“ médiocrement
222	“	“ mal tenus.

L'amélioration est manifeste. Cette année, la situation sera encore meilleure; d'ailleurs les intéressés sont avertis que les camps mal tenus seront fermés et démolis.

Pour éviter que les anciens chantiers, surtout ceux en mauvais état, ne servent de nouveau aux jobbeurs et soient par conséquent une cause de désobéissance aux lois et aussi pour les empêcher qu'ils ne deviennent le refuge des braconniers, nous les faisons brûler ou démolir dès les coupes finies.

Nous regrettons de signaler que le nombre de femmes et de jeunes enfants habitant les chantiers durant la période des coupes reste encore très élevé. Il est vrai que, dans le cas de petits jobbeurs, cela est presque obligatoire, car la femme fait la cuisine et tient le camp

propre pendant que son époux et que ses fils travaillent; mais, lorsque le campement loge des ouvriers étrangers à la famille et qu'il s'y trouvent de grandes filles, cette promiscuité est toujours dangereuse. Dans les chantiers de l'Anglo-Canadian, il n'y a pas une seule femme ou fille, ni un enfant, et ces coupes, se font dans des conditions remarquables, car les camps sont propres, la nourriture est abondante et de bonne qualité, aussi nous considérons ce genre d'exploitation, comme étant un modèle qui devrait être suivi par tous les concessionnaires.

Dans les camps en régie, il n'y a jamais eu de femmes ni d'enfants. Ce système néfaste n'existe que pour certains campements de jobbeurs et il est à souhaiter qu'il cesse bientôt.

G—ACCIDENTS

Le nombre d'accidents sérieux rapportés n'est que de 111 comparativement à 164 l'an dernier et cela malgré que les coupes soient de 30% plus considérables. Ceci confirme notre avancé que les accidents en forêt sont plus nombreux lorsque le travail manque, que lorsque le volume des exploitations est plus fort.

Un seul accident a été mortel. Dans trois cas, l'accidenté est devenu infirme. Les autres accidents ont occasionné des pertes de temps variant de quelques jours à plusieurs mois. Tous ces cas ont été réglés par la Commission des Accidents du Travail.

Les accidents sont souvent aggravés par les méthodes de traitement parfois plus qu'empiriques employées avec le résultat que l'infection se met dans les plaies. La présence d'une petite pharmacie dans chaque chantier est nécessaire pour prévenir ces ennuis qui peuvent entraîner la perte d'un membre et parfois retarder la guérison de plusieurs mois.

Il est certain que les coupes se poursuivant de l'été à la fin de l'année, cela permet aux ouvriers de travailler dans de meilleures conditions de visibilité et de sécurité, et cela diminue les chances d'accidents qui sont plus grandes lorsque le sol est recouvert de neige et que le bois est fortement gelé ou recouvert de glace.

Certaines compagnies ont commencé à initier les jeunes bûcherons aux méthodes d'affutage et d'emploi des haches et des scies. Tout ceci contribue à améliorer la situation et augmenter la sécurité du travail.

L'Association de Prévention des Accidents en forêt", fait un excellent travail. Ses enquêtes et ses publications rendent de réels services aux ouvriers et aux employeurs.

III—INVENTAIRES ET AMÉNAGEMENTS

Depuis 1923, alors que fût adoptée la loi dite des Inventaires forestiers (Art. 69, chap. 44., S.R.P.Q. 1925) nous avons reçu 147 rapports d'inventaires de concessions forestières, préparés par des ingénieurs forestiers, suivant le schéma adopté et révisé par la Société des Ingénieurs forestiers de Québec, le tout couvrant une superficie de 45,637 milles carrés, soit 60% de l'ensemble des forêts affermées de la province. Ces inventaires ont été complétés par des plans d'aménagement qui englobent maintenant 33,715 milles carrés de forêts affermées.

Durant l'exercice 1934-35, nous avons reçu les rapports d'inventaire suivants:

	SUPERFICIE
1°—Canadian International Paper Co. Bassin de la Riv. Gatineau—préparé par W. E. A. Pepler couvrant.....	6,833 milles carrés
2°—N.B. International Paper Co. Bassins des riv. Cascapédia—préparé par A. W. Goodfellow couvrant.....	32 " "
3°—N.B. International Paper Co. Bassin de la riv. Causapscal—préparé par A. W. Goodfellow couvrant.....	100 " "
4°—Cascapédia Mfg. and Trading Co. Bassin riv. Grande Cascapédia.—préparé par A. W. Goodfellow couvrant.....	71 " "
Grand total pour 1934-35.....	7,036 milles carrés

Tel qu'expliqué déjà ici, tous ces rapports d'inventaires sont soumis au Service Forestier qui les fait examiner par les techniciens du bureau d'inventaires et aménagement. Dans les quatre cas qui précèdent, ce furent MM. J. E. Guay, E. Sicard, T. Barry, F. Boutin et A. Fafard ingénieurs forestiers, qui contrôlèrent ces travaux techniques tant sur le terrain que dans le bureau.

Des inventaires des territoires non affermés ont été aussi poursuivis de 1928 à 1935 par MM. les ingénieurs G. H. Bernier, M. A. Bourget, feu D. Brousseau, B. Guérin, Th. Maher, Art. Massé, Ern. Ménard, Z. Rousseau, T. Deslauriers, L. Lafrance, R. Delisle et A. Fafard, soit par contrats, soit en régie pour le gouvernement. Le total de ces inventaires est 33,220 milles carrés.

Ceci porte l'ensemble des surfaces forestières inventoriées, tant par le concessionnaires que par le gouvernement, à 78,857 milles carrés soit 37% des forêts situées au sud du 52° de latitude nord, limite que nous avons adoptée comme borne septentrionale des forêts accessibles de la province.

Le volume total des forêts affermées qui ont été inventoriées à date (couvrant 45,637 milles carrés) est de 177,786,531 cordes de résineux et 37,470,821 cordes de bois feuillus, soit une moyenne de 7.3 cordes à l'acre.

Le volume global des forêts non affermées qui ont été inventoriées à date est de 108,422,946 cordes de bois résineux et de 16,907,678 cordes de bois feuillus.

IV—CLASSIFICATION DES SOLS

Durant l'exercice 1934-35, nous avons employé onze équipes composées de 112 hommes, pour examiner les sols de 3,125 milles carrés, soit plus de 18,000 lots de ferme. Ces diverses équipes étaient sous la direction des ingénieurs forestiers suivants: MM. Valin, Rousseau, Bourget, Delisle, Richard, Frenette, Landry, Grandmont, Marquis, Sicard, Hudon et Touchet. Les rapports de ces études ont été transmis au ministère des Terres et Forêts ainsi qu'au ministère de la Colonisation.

Il est à remarquer que c'est le ministère de la Colonisation qui est maintenant chargé de la classification des sols. Nous sommes convaincus que nos successeurs dans ce travail apporteront le même zèle et la même sollicitude que nous y avons donnés pour que ces études des sols et des conditions économiques des régions inspectées, mettent à la disposition des autorités de la province, les éléments nécessaires pour que la colonisation se fasse seulement là où elle peut

s'implanter avec succès. Car, il demeure dans la province de grandes étendues propices à la culture—comme l'immense pays qui se déroule dans le Témiscamingue et dans l'Abitibi—sans qu'il soit nécessaire de livrer aux défricheurs des secteurs dont le sol est plutôt douteux que propre à la culture et dont le maintien en forêt est nécessaire pour l'industrie.

Le seul remplissage des paroisses existantes nécessitera au moins 25,000 familles de colons. Il y existe déjà une organisation paroissiale et scolaire, des routes sont tracées, mais, dans la plupart des cas, les ressources sont faibles. Il s'agit donc de compléter les cadres de ces unités afin de leur donner le complément de forces, dont elles ont absolument besoin pour prospérer.

Avant de clore cette page de nos activités, nous tenons à signaler que, de 1908 à 1935, nous avons réussi à former un personnel compétent, grâce à nos ingénieurs et gardes diplômés, qui a poursuivi systématiquement ces études techniques et économiques sur l'état des colonies de la rive sud, du lac St-Jean, de la région de Montréal, de l'Abitibi. (Au sujet de cette dernière région, nous sommes fiers de rappeler que pendant longtemps nous fûmes presque seuls à réclamer que la colonisation se dirigeât de ce côté. Aujourd'hui, une population de 30,000 âmes est implantée dans ce pays plein d'avenir qui constituera le grenier de la province et qui, grâce à son sol fertile et à ses mines d'or, est assuré d'un brillant avenir).

Il est certain que la politique du ministère des Terres et Forêts, ne peut satisfaire les partisans à outrance de la colonisation, surtout de ceux qui veulent raser la forêt, sous prétexte d'occuper un lot. Aussi sommes-nous en faveur du système qui consisterait à enlever la récolte de bois des lots classés propres à la culture, avant qu'ils ne soient colonisés, afin que l'argent ainsi obtenu serve de caisse de secours aux vrais colons qui iront s'y établir. Combien de fraudes, nous éviterions avec cette méthode certaine de vérifier la bonne foi des applicants.

Il nous reste une satisfaction c'est que nos travaux de classification furent exécutés avec honnêteté, et disons-le en parfaite connaissance de la question. La meilleure preuve c'est que les études poursuivies cette année, sous la direction du Ministère de la Colonisation, ont contenancé nos rapports de même que les conclusions de

nos grandes enquêtes dans le Témiscouata, dans Rimouski, dans Gaspé, etc., avaient été acceptées par tous les partis intéressés.

V—RÉSERVES CANTONALES

Durant l'exercice 1934-35, il a été créé dix nouvelles réserves cantonales, d'une superficie totale de 84,905 acres, à savoir:—

COMTÉS	RÉSERVES	ACRES
Laviolette.....	Bourgeois.....	10,816
Charlevoix.....	Callières.....	10,560
Matapédia.....	Causapsca.....	766
Maskinongé.....	Décalonne.....	2,447
Matapédia.....	Jetté.....	7,680
Laviolette.....	Langelier.....	25,536
Laviolette.....	Mailhot.....	25,600
Maskinongé.....	Peterborough.....	1,500
TOTAL.....		84,905

Actuellement nous avons constitué 115 réserves cantonales, comprenant une superficie totale de 896,000 acres, qui sont distribuées dans les vingt comtés suivants:

COMTÉS	NOMBRE DE RÉSERVES	ÉTENDUE DE CELLES-CI
Abitibi.....	13	153,001 acres
Bonaventure.....	2	2,727 "
Charlevoix.....	2	13,191 "
Chicoutimi.....	14	85,835 "
Dorchester.....	3	5,822 "
Gaspé.....	3	6,543 "
Kamouraska.....	5	18,665 "
Lac-St-Jean.....	4	21,317 "
Laviolette.....	5	67,399 "
L'Islet.....	6	27,236 "
Maskinongé.....	2	3,947 "
Matapédia.....	3	9,409 "
Montmagny.....	5	13,586 "
Pontiac.....	4	15,061 "
Rimouski.....	2	20,200 "
Roberval.....	22	278,274 "
Saguenay.....	7	116,227 "
St-Maurice.....	3	5,436 "
Témiscamingue.....	3	19,235 "
Témiscouata.....	7	12,889 "
TOTAL.....	115	896,000 acres

On trouvera dans l'appendice No 14, une liste complète de toutes ces réserves cantonales, dont la superficie totale est d'environ 1,400 milles carrés.

En 1934-35, nous avons émis 1518 permis pour l'exploitation de 2,751,628 p.m.p. et de 7,369 cordes de bois de chauffage et nos revenus pour les droits de coupe sur des bois s'élèvent à \$6,459,08 ainsi que l'établit le tableau comparatif suivant:—

ANNÉES	NOMBRE DE PERMIS	P.M.P.	BOIS DE CHAUFFAGE	REVENUS
1921-22.....	421	1,262,857	1,096 cordes	\$3,887.42
1922-23.....	312	505,724	1,185 "	1,800.74
1923-24.....	278	257,207	750 "	1,810.27
1924-25.....	479	1,540,018	2,744 "	2,720.39
1925-26.....	542	957,836	2,750 "	5,269.89
1926-27.....	601	932,935	2,583 "	5,342.20
1927-28.....	580	955,876	2,815 "	5,172.21
1928-29.....	873	2,065,700	4,629 "	10,907.64
1929-30.....	876	2,176,029	5,258 "	9,413.95
1930-31.....	1216	2,090,030	6,159 "	8,035.55
1931-32.....	1101	2,730,485	3,537 "	5,117.64
1932-33.....	1000	3,135,617	6,187 "	4,323.59
1933-34.....	850	1,093,368	3,882 "	2,979.05
1934-35.....	1518	2,751,628	7,369 "	6,459.08

Des permis gratuits furent aussi émis pour une quantité de 990,500 p.m.p. plus 3,268 cordes de bois de chauffage et 4,500 piquets, dont la valeur en droits de coupe se serait élevée à \$3,000.75—Ces permis ont été accordés à des personnes dans l'indigence, tenant feu et lieu aux environs des diverses réserves cantonales.

Nous avons continué le reboisement des diverses réserves, tel que mentionné sous ce chapitre dans le présent rapport. De même nous avons poursuivi l'inventaire de quelques réserves cantonales.

VI—STATISTIQUES FORESTIÈRES

On trouvera ci-après les tableaux compilés par M. J. A. Roy, .if., sur la production et l'expédition des bois.

- a) App. No. 16A sur l'évolution de l'industrie des bois de construction depuis 1917 à date. Cette énumération démontre que cette industrie, autrefois si prospère, a subi un recul continu depuis 1920; cela est dû d'une part à ce que l'industrie du papier ayant acheté la plupart des établissements contrôle également les forêts des grands propriétaires de scierie comme Baptist, Edwards, Tourville, etc., ou au fait que plusieurs de ceux-ci ont eux-mêmes transformé une partie de leurs établissements en fabriques de pulpe et de papier, comme le firent successivement Price, Fraser, Booth, etc., et d'autre part à la regression que le bois a subi comme matériaux de construction, depuis l'avènement des charpentes en acier et de la hantise de construire des édifices soi-disant à l'épreuve du feu. L'affaiblissement des prix a été accompagné d'une forte diminution dans le volume des coupes; le bas de l'échelle a été atteint en 1933. Depuis, la production augmente quelque peu, de même que les prix. Il semble qu'avec la reprise des affaires, l'on peut s'attendre à un retour heureux des choses. Comme nous l'écrivions l'an dernier, il est déplorable de constater que l'on convertit en pâtes cellulosiques de belles billes d'épinette, qui pourraient faire des sciages magnifiques. Il serait à souhaiter que l'on établisse des scieries à proximité des fabriques de papier, comme on le voit en Suède.

L'appendice No 16B indique les quantités de bois produites par nos scieries ainsi que leur prix de vente. En 1915, la production des scieries québécoises, activées par la guerre, s'éleva jusqu'à 1,878,787,000 pmp., mais le maximum de valeur ne fut atteint qu'en 1920, dépassant le joli chiffre de \$37,000,000—En 1933, c'est le minimum de rendement et de valeur: à peine 275,210,000 pmp vendus pour \$4,075,-215.00. Ce fut l'année des réalisations forcées sous la pression des banques, etc. Heureusement que ce temps est passé.

- b) L'appendice No 16 mentionne pour les années 1908 à 1933, l'évolution de la production et de la valeur des lattes et des bardeaux. Ces deux produits se vendent en raison directe de l'activité de la construction, et, comme celle-ci est réduite depuis la crise, il s'ensuit que la production et la vente de ces deux produits sont tombées à peu de chose, durant cette période d'inactivité. Il est remarquable que l'industrie du bâtiment se ressent plus vite de la gêne des affaires que les autres industries; en effet, l'on voit, dans ce tableau, que dès 1928, le maximum de la production des lattes et des bardeaux est atteint; la baisse commence en 1929 puis vient l'effondrement complet de 1930 à 1933. On signale actuellement une demande légère mais persistante dans la vente de ces produits, ce qui est de bon augure; les affaires reprennent lentement, mais sûrement.
- c) Les appendices Nos 15, 15A, 15B sont consacrés à l'industrie de la pulpe et du papier. Il serait impossible de passer sous silence cette partie de nos activités forestières, car la province de Québec a elle seule produit plus de 50% des pâtes et papier fabriqués au Canada. En dépit des circonstances adverses, nous avons maintenu cette suprématie et ce malgré que, dans les autres provinces, on ait construit de nouvelles usines, alors que l'on a pratiquement cessé d'en édifier ici depuis 1930. Les capitaux placés dans cette industrie—en dépit des réductions considérables effectuées depuis 1920 sont encore élevés, près de \$280,000,000.00.

Il est intéressant de constater que l'exportation des bois à papier, à destination des usines américaines, qui s'élevait à près de 70% de notre production a rapidement décliné depuis 1910, (date de l'interdiction d'exportation des bois coupés sur les Terres de la Couronne) pour tomber à 10%, en dépit du fait que la production ait depuis plus que triplé. Nous dépensons maintenant cinq fois plus de bois, qu'en 1910, pour alimenter nos usines de pulpe et de papier. La consommation de bois de papier est remontée en 1934 presque au niveau de celle de 1929; et, du train que les expéditions se poursuivent, il est certain que la production de l'année 1935 excédera celle de 1929, qui pourtant était considérée comme l'année de la production maximum.

Si les volumes de bois sont élevés, malheureusement les prix de vente des produits de pulpe et de papier, ne le sont point. Il y aura bien une hausse de \$1.00 par tonne en 1936, mais ce n'est pas suffisant! Il faut tout de même se consoler en songeant que cela procure du travail aux ouvriers de la forêt et des usines et espérer qu'avant peu, si la consommation continue d'augmenter, le problème se posera de lui-même; pour acheter le surplus de papier nécessaire, on devra payer un prix beaucoup plus élevé. Il nous semble rationnel pour les acheteurs américains de prévoir cette éventualité qui est prochaine. Au lieu de continuer à refuser une augmentation équitable, ils s'exposent à payer peut-être très cher dans un avenir assez rapproché. Qui sera à blâmer de cet état de choses?

- d) Dans l'appendice No 16C nous donnons les statistiques des permis d'expédition émis depuis l'exercice 1921-22 à date. Ici, encore, nous retrouvons les mêmes variations dans le mouvement des bois expédiés que nous avons constatées dans la marche des scieries. En effet, les expéditions de produits forestiers de tous genres, après avoir décliné jusqu'en 1932-33, ont recommencé de plus belle; si bien que, l'an dernier, nous avons émis 74,127 permis pour autoriser le déplacement de 1,185,546 cordes de bois de papier, de 296,723,648 pmp. de bois de construction, de 1,221,680 traverses de chemin de fer, de 221,852,058 bardeaux, de 63,424,200 lattes, etc.

Par voie d'eau, il a été transporté 167,306 cordes aux États-Unis, (sur un total de 409,626), 324,463 cordes aux usines canadiennes (sur un total de 725,920 cordes), 57,078,682 pmp. de bois de sciage (sur 296,723,648 pmp.) etc., etc. . . L'an dernier, nous signalions ici une augmentation dans le nombre de bateaux chargés de bois remontant par le canal Lachine à destination de l'ouest et des États-Unis. En 1934, 309 navires sont passés devant Montréal, soit une augmentation de 85 sur l'année 1933. Les expéditeurs québécois ont réussi à conquérir des marchés pour leurs bois jusque dans les états du Michigan et du Wisconsin.

- e) Cette année, à la suite de la passation d'un arrêté ministériel, nous avons commencé à étendre notre contrôle aux camions,

qui sont devenus un facteur de plus en plus important dans le déplacement des produits forestiers à travers le pays. Ce contrôle est très difficile à établir, à cause du caractère spécial de ce genre de locomotion qui ne suit pas des parcours rigides comme les chemins de fer, ou comme les vaisseaux, mais qui peut changer d'itinéraire facilement, dont le chargement rarement représente un gros volume et qui, à l'affût d'une cargaison de retour, est susceptible de prendre ou compléter son chargement ici et là. Nous allons graduellement nous entendre avec les intéressés, autrement, cela constituerait pour les autres compagnies de transport, un handicap sérieux si nous les contraignions à forcer leurs expéditeurs à produire des permis, alors que les camionneurs n'en exigeraient point.

VII—PÉPINIÈRES ET REBOISEMENT

D'après M. Deschamps, directeur de la pépinière de Berthier, les travaux réguliers de semis, de plantation, de repiquage, d'extraction des plants et de taille des arbres ont été poursuivis avec avantage, durant l'exercice 1934-35, car la température ne fut point aussi défavorable pour la culture qu'elle l'avait été durant l'exercice précédent.

Durant l'automne 1934, nous avons semé 1331 livres de semences de chêne blanc, de marronnier, d'épinette, de noyer, de pin blanc et de pin rouge, alors qu'au printemps 1935 on sema 486 livres de graines d'épinette, de pin blanc et de pin rouge pour les fins de reboisement, ainsi que les semences d'un grand nombre d'espèces forestières variées, pour les fins d'acclimatation etc. Le nombre de plants produits par ces divers semis fut de 11,487,784.

Durant l'été 1934, on a repiqué 3,840,662 plants, et au cours du printemps de 1935, 3,275,412 plants et arbres d'ornement. On a également taillé 354,536 plants d'ornement.

De même, nous avons préparé 123,100 boutures de saule qui furent expédiées pour être plantées dans les Iles de la Madeleine, sur la Côte Nord, et autres endroits de la province.

Au cours de l'automne 1934, nous avons acheté 11,002 minots de cônes d'épinette blanche, de pin blanc, de pin rouge et de sapin,

de semences d'érables à sucre et de cerisier tardif, ainsi que des glands de chêne rouge. L'extraction de ces cônes a produit 11,142 livres de graines, dont une partie futensemencée d'abord durant l'automne 1934, puis au cours du printemps 1935. Le reste de ces semences est conservé en magasin pour nos besoins futurs.

Durant ces douze mois, nous avons expédié de la pépinière de Berthier, 202,000 arbres d'ornement, et 2,117,985 plants destinés au reboisement.

L'inventaire de la pépinière de Berthier, fait au cours de l'été 1935, a démontré que nous avions alors en stock les plants suivants:

1°—Semis divers.....	11,481,784	plants
2°—Sujets repiqués résineux.....	2,840,782	“
3°—Sujets repiqués feuillus.....	433,861	“
TOTAL.....	14,756,427	“

Sans compter 10,701 livres de semences d'épinette blanche et d'épinette grise, 355 livres de pin blanc et 655 livres de pin rouge.

Voici d'après M. J. H. Ménard, I.F., quelles furent les variations de température enregistrées à la pépinière de Berthier de septembre 1934, à août, 1935.

“La saison 1934-35 a été l'une des plus favorables que nous ayions eu à enregistrer dans les annales de la pépinière pour l'hivernement des plants indigènes cultivés et la germination des semences forestières mises en terre, au cours du printemps et de l'automne dernier.

“En septembre 1934, les pluies furent fréquentes et abondantes s'élevant à 4.29 pouces de hauteur; il a plu pendant treize jours. Cet excès d'humidité, joint au manque de chaleur du sol empêchèrent l'aoûtement du tissu ligneux des essences délicates exotiques qui ne purent résister aux rigueurs de l'hivernement. Le 30, nous avons enregistré la première gelée de l'automne; elle endommagea le feuillage du faux-acacia, du frêne d'Europe et du cèdre du Liban.

“Le mois d'octobre a été moins humide, mais plus froid que le précédent. Les fortes gelées du 1 et du 9 dépouillèrent les essences feuillues presque complètement de leur feuillage.

“Novembre a été beaucoup plus froid et plus humide que le mois d’octobre. La température est descendue 19 fois au-dessous du degré de congélation, 32°F. Il est tombé 2.44 pouces de pluie au cours de ce mois.

“En décembre, nous avons enregistré quelques pluies légères et des chutes de neige, assez importantes pour empêcher le sol de geler à une grande profondeur. La température n’est devenue réellement froide qu’à partir du 10, c’est-à-dire au moment où les glaces ont cessé d’être en mouvement sur le fleuve du St-Laurent.

“Le mois de janvier 1935, a été le plus froid que nous ayons eu depuis bien des années. Le thermomètre est descendu pendant 26 jours au-dessous de 0°F. et n’a pu s’élever que quatre fois au-dessus du point de congélation. Le 31, nous avons enregistré la température la plus froide de l’hiver. Ce jour-là le thermomètre est descendu à 42.5°F. Il est tombé 2.79 pouces de pluie en janvier.

“La température s’est maintenue froide pendant la majeure partie du mois de février et ne s’est élevée que trois fois au-dessus du degré de congélation. Les chutes de neige ont été moins fréquentes mais plus abondantes qu’en janvier.

“Les deux premières semaines de mars ont été caractérisées par une température exceptionnellement froide. Le thermomètre est descendu presque chaque nuit, au-dessous de 0°F., et n’a pu remonter que trois fois au-dessus du degré de congélation. Le 6, nous avons enregistré une pluie abondante qui, en se convertissant en verglas causa quelques dégâts aux arbres d’ornement. Heureusement la couche de neige recouvrant alors le sol était suffisamment épaisse pour le protéger contre toute alternative de gel ou de dégel et les jeunes plants n’eurent aucune perte à subir de ce chef. Vers la fin de mars, la neige était presque complètement disparue de la pépinière, sauf dans les bois des environs, où elle pouvait alors atteindre 12 pouces de hauteur.

“En avril, la température, d’abord froide au début, s’est radoucie d’une façon progressive jusqu’à la fin. Les chutes de neige ont été moins fréquentes et moins abondantes qu’en mars. Grâce à cette précipitation, la neige était disparue sans laisser

des mères stagnantes, sauf aux endroits mal égouttés. Le sol était suffisamment dégelé au début du mois pour permettre l'extraction des plants.

“Les premières livraisons de plants commencèrent le 3 avril et se continuèrent sans répit jusqu'à la fin de mai. Afin d'obvier aux inconvénients de la sécheresse et prévenir les attaques de la fonte qui a causé tant de ravages aux jeunes semis depuis trois ans, nous avons ensemencé au commencement de mai toutes les graines provenant d'essences résineuses. Grâce au mode d'abri, adopté depuis 1920, la germination des semences s'est opérée d'une façon régulière malgré les faibles précipitations atmosphériques du mois de mai qui ne dépassèrent point 1.31 pouces de hauteur. Comme le sol était suffisamment dégelé, même au commencement d'avril, la végétation forestière prit un rapide essor. Les bourgeons à fleurs et à fruits commencèrent à s'épanouir, au commencement de mai, chez les mélèzes, les sorbiers, les érables et les noyers. Vers le 17, les feuilles avaient atteint leur grandeur normale chez la plupart des essences feuillues. Le 28 nous avons enregistré la température la plus chaude du mois. Le thermomètre s'est élevé à 82°F. Les dernières gelées notées au cours de ce mois eurent lieu les 21, 22 et 23.

“Le mois de juin a été, dans son ensemble, modérément chaud, le jour, mais froid pendant la nuit. La température la plus élevée a été de 89°F. Le 31 fut la plus basse: 43°F. Il a plu pendant 16 jours au cours de ce mois. Grâce à ces abondantes précipitations, qui atteignirent 3.57 pouces de hauteur, la végétation prit un rapide essor chez les essences résineuses et feuillues. Les semences d'orme, d'érable blanc et rouge purent compléter leur maturité, dès le commencement de juin.

“Le mois de juillet a été le plus chaud que nous ayions eu depuis bien des années. Le thermomètre est monté pendant dix-sept jours au-dessus de 80°F. Il a plu pendant douze jours, au cours de ce mois et cette précipitation s'est élevé à 4 pouces de hauteur.

“En août, les pluies ont été aussi fréquentes mais plus abondantes qu'en juillet puisque cette précipitation a atteint 5.46 pouces de hauteur. La température s'est maintenue chaude

depuis le commencement jusqu'à la fin. Le 19, nous avons enregistré 91°F. la journée la plus chaude de l'année.

Les essais de germination des semences récoltées ou achetées sont exécutés à Berthier afin de déterminer les quantités de graines à employer lors des semis pour obtenir un résultat satisfaisant.

Des expériences ont été continuées au sujet du mode d'abri des plants (lattis, dosses, papier goudronné) disposé entre les rangs des semis pour supprimer le sarclage et l'arrosage et par conséquent les frais et l'entretien en partie.

Des échanges poursuivis avec différents pays, nous ont permis d'enrichir notre collection de semences forestières, car nous avons actuellement des spécimens de 420 espèces différentes d'arbres du monde entier.

Les études de la croissance des arbres plantés sur le terrain de la pépinière et sur celui de Berthier Jct., nous donnent des chiffres intéressants pour guider les reboiseurs, et nous permettent de suivre l'accroissement annuel en hauteur et en diamètre de nos principales essences résineuses. Ces résultats feront l'objet d'une publication spéciale.

2°—*Pépinière de Proulx*—

La pépinière de Proulx appartenait autrefois à la Laurentide Paper Co., qui avait acheté un grand nombre de fermes en vue d'y cultiver suffisamment d'arbres autour de la ville de Grand'Mère pour y trouver la majeure partie de son approvisionnement. Malheureusement, après avoir planté plus de 40,000,000 arbres de pin et d'épinette, la nouvelle administration de cette société décida de supprimer les frais d'entretien de cette pépinière importante. Pour sauver les plants qui demeureraient, vous avez bien voulu conclure un arrangement avec la Consolidated Paper Corp., qui avait succédé à la Laurentide Paper Co., pour prendre charge de cet établissement durant cinq années, avec l'entente que, si cette société ne remboursait point le ministère de tous nos déboursés, la pépinière resterait la propriété du gouvernement. Cet arrangement prendra fin en mai 1936. Nous ne pouvons dire encore ce qui sera décidé par les intéressés à ce sujet.

Les opérations durant l'année 1934-35, ont été les suivantes:

- 1°—Repiquage de 2,807,358 plants.
- 2°—Semis de 533 lvs. d'épinette et 5 lvs. de pin mugho.
- 3°—Plantation à demeure de 571,650 épinettes et 201,600 pins sur terrains de la Riv. aux Rats et 144,800 épinettes et 67,200 pins sur les terrains de la pépinière (superficies ainsi reboisées 2705 acres.)
- 4°—Vente et expédition de 300,000 épinettes à la cité de Providence R.I.

Le coût de tous ces travaux y compris les frais d'entretien de la pépinière, est de \$10,000.00, pour les douze derniers mois.

Il y demeure actuellement 4,585,235 plants, d'épinette, de pins de thuya, d'orme, de peuplier, et de caragan, dont 500,000 pourront être employés pour la plantation et 1,500,000 devront être repiqués en 1936. En somme, nous avons réussi à sauver la plus grande partie des plants tant par les plantations que par les ventes faites par l'entremise de M. Ellwood Wilson qui fut l'initiateur de cet établissement. De plus, nous avons, par nos semis, reconstitué et rajeuni une partie du matériel disponible, au début de notre gestion.

3°—Pépinières secondaires.

Nous avons aussi diverses autres pépinières additionnelles, situées dans les réserves cantonales de Parke, de Ouimet, de Macpès, de Normandin, de Roberval et de Trecesson. Elles servent pour l'acclimatation des plants expédiés de la pépinière de Berthierville. Il a été extrait de ces pépinières 1,888,798 plants qui furent plantés à demeure, sur nos propriétés avoisinantes.

4°—Reboisement.

En résumé, il a été planté, en 1934-35 les plants suivants:

1°—de la pépinière de Berthier.....	2,117,895 plants
2°—de la pépinière de Proulx.....	985,000 “
3°—des autres pépinières.....	1,888,798 “
soit en tout.....	<u>4,991,693 plants.</u>

Des plantations furent exécutées aux endroits suivants:—

1°Canton de Beaubien, 300,000 plants 2°—canton de Letellier 5,000 plants, 3°—canton de Macpès, 276,000 plants, 4°—canton de Manicouagan 3,200 plants, 5°—canton de Masson 130,250 plants, 6°—canton de Normandin 410,735 plants, 7°—Bassin rivière aux Rats, 873,550 plants, 8°—canton de Proulx 212,000, 9°—canton de Masson 130,250 plants, 10°—Iles -de-la-Madeleine 120,000 boutures, 11°—canton de Ouimet, 297,100 plants, 12°—canton de Roberval 18,263 plants, 13°—canton de St-Clet, 161,175 plants, 14°—canton de Trecesson 297,968 plants, 15°—canton de Whitworth, 224,825 plants.

Le stock disponible, dans nos diverses pépinières est de 22,810-223 plants, sans compter les boutures et les semences en magasin.

L'an dernier, nous avons accordé \$5,950. en primes pour récompenser les personnes avisées et prévoyantes qui avaient reboisé 595 acres de sols incultes. Il est malheureux de constater l'apathie de nos gens envers le reboisement. En ces temps de chômage, il serait facile pour nos cultivateurs de profiter des avantages accordés par le gouvernement pour restaurer la valeur de leurs terres incultes. Il en est de même pour l'ornementation de nos propriétés rurales. Très peu de cultivateurs embellissent les abords de leurs maisons ou remplacent les détestables clotures par des plantations d'arbres d'ornement qui rehausseraient la beauté de leurs propriétés et constitueraient une plus value intéressante.

Il ne faut pas se décourager, mais continuer quand même à prêcher, tant par la voie des journaux que par la démonstration objective. Malgré la crise, nous plantons en moyenne 5,000,000 de plants par an. Cette année, nous avons expédié des boutures aux Iles de la Madeleine et sur la Côte Nord, où ces envois ont été accueillis avec plaisir. Nous allons donner au reboisement de ces deux régions une attention toute spéciale.

Nous croyons qu'il sera important avant peu de charger le Service Forestier de s'occuper des forêts privées. Déjà la Commission des Produits Forestiers a signalé la grave déficience des bois d'ébénisterie dans notre province, déficience qui nous oblige à importer chaque année de grosses quantités de ces bois précieux. Il faut que le long de nos routes et sur les terres de cultivateurs, on s'occupe de planter

beaucoup de chênes, de frênes, de cerisiers, d'ormes, de caryers, et autres arbres dont le bois est susceptible de se vendre à bon prix. Il faut absolument reboiser les 3,000,000 d'acres qui sont à la charge des propriétés de fermes ou des municipalités. Ce serait fournir du travail à un grand nombre de chômeurs et revaloriser ces terres qui sont stériles ou parfois, comme c'est le cas des sables mouvants, la cause de dévastations des propriétés voisines. En même temps, nous préparons la formation de réserves de bois, indispensables pour notre population et notre industrie rurale.

Nous espérons qu'une enquête sera faite avant peu pour établir les conditions des propriétés forestières dans la partie habitée de la province. Nous craignons beaucoup que cet inventaire ne révèle un état de choses plutôt alarmant. L'industrie du bois de papier achève de ruiner les terres à bois des cultivateurs, surtout sur la rive sud. L'exploitation des bois durs complète le cycle dévastateur. La coupe totale sur les forêts privées est de beaucoup trop considérable, et, comme elle s'exerce sans contrôle et sans restriction, il s'ensuit que l'on ruine, gaspille sans pitié, les petites forêts nécessaires pour le cultivateur et qu'il n'a pas le droit de dilapider, puisque ces réserves forment le complément obligé de sa ferme. Il faudrait autoriser le Service Forestier à surveiller ces coupes privées afin d'en réglementer la marche et lui donner le droit, comme l'ont les commissions similaires de la Suède, de forcer les personnes qui, par leurs coupes abusives, compromettent l'avenir de leurs terres à bois, d'en faire le reboisement dans un délai très court, sinon le Service Forestier les reboisera à leurs frais.

VIII—MALADIES DES ARBRES

Nous avons le regret de constater que les ravages occasionnés par la mouche-scie de l'épinette se multiplient rapidement. De toute la Gaspésie, nous arrive des nouvelles que les peuplements résineux y subissent une détérioration formidable. Les pertes en bois constatées au cours des exploitations et du débitage révèlent que la dévastation est plus profonde, plus complète, que nous ne l'appréhendions. Dans quelle mesure ceci va-t-il réduire la valeur des forêts gaspésiennes, déjà si éprouvées par les incendies et si souvent la proie des ouragans qui prennent naissance au large vers l'Atlantique, nul ne peut le dire; mais il est certain que la perte de matériel ligneux s'élèvera à plusieurs millions de cordes, dont nous ne pourrons utiliser qu'une faible partie car, alors qu'il était encore temps, la crise sévissait dans toute son

intensité et empêchait les industriels de faire des coupes aussi considérables qu'ils l'auraient voulu. Cette redoutable invasion se propage de plus en plus vers l'ouest et même au nord du St. Laurent.

En effet l'on a réperé de ces insectes au-delà de Montréal. Ces colonies d'avant-garde vont à leur tour se porter à l'attaque des forêts situées au nord et à l'ouest de Québec. Avec quelle virulence, nous ne le savons pas; mais nous souhaitons que les variations atmosphériques soient telles que les larves soient détruites, et aussi que les parasites naturels que nous avons importés d'Europe, avec le concours financier des concessionnaires et celui des experts du service entomologique fédéral, que ces parasites triomphent enfin de cet ennemi de nos forêts. Nous sommes menacés de revoir une épidémie aussi grave que celle causée par la pyrale de l'épinette qui est survenue vers 1912, et dont les dommages ont causé la destruction complète de près de 200,000,000 cordes dans l'est du Canada et dans le Nord les états américains limitrophes au Canada.

Nous avons libéré 2,500,800 parasites de la mouche-scie durant l'année 1935 aux endroits suivants: réserve de Parke, dans les bassins supérieurs du Lac Matane et du lac Métis, près de St. Siméon, (Côte nord du St. Laurent) autour de la pépinière de Berthier, de celle de Proulx, près du parc National, etc. etc. . . Nous souhaitons que ces colonies d'auxiliaires ailés puissent nous aider à tenir en échec et annihiler ce ravageur terrible qu'est la mouche-scie.

A la pépinière de Berthier, nous poursuivons des recherches sur les maladies qui affectent les jeunes plants. Nous avons tenté de nombreuses combinaisons de sols et d'arrosages avec divers produits chimiques à doses variables, pour arriver à extirper la "fonte", cette maladie si grave, qui affecte le rendement des pépinières en plants forestiers. Il ressort des expériences de M. Pomerleau que le traitement des parcelles dont le sol a été désinfecté avec le sulfate d'aluminium a raison de $\frac{1}{2}$ once par pied carré donne les meilleurs résultats. Les sels mercuriels ont un effet nettement défavorable sur la végétation. Il semblerait que le sulfate d'aluminium protège également le développement de la racine, tout en sauvegardant la tigelle du jeune plant.

La maladie de l'orme causée par le *Gnomonia Ulmea*, est aussi étudiée, car nos beaux ormes sont gravement menacés.

On s'étonnera peut-être de notre persistance à parler de ce sujet, mais nous croyons que l'on oublie trop vite les terribles effets des maladies des arbres. L'espèce si intéressante qu'est le tamarac ou mélèze (improprement appelé épinette rouge) fut quasi annihilée par le "némate du mélèze" (*Nematus Erichsonni*) de 1885 à 1900, et cela dans tout l'est de l'Amérique du Nord. Grâce aux parasites importés d'Écosse par le regretté Dr. Hewitt, nous assistons à une résurrection des peuplements de mélèze qui reprennent leur ancienne place dans nos forêts. Il faudra encore 25 ans pour que la restauration soit complète, cela veut donc dire près d'un siècle de production ainsi perdue. La paléontologie nous enseigne que de nombreux arbres, qui faisaient partie de nos forêts, aux temps préhistoriques sont maintenant disparus de la surface du globe. Il y a donc lieu de se tenir en alerte et de prendre les moyens requis pour combattre ces fléaux périodiques. On doit toujours lutter même si la bataille semble perdue; or, elle ne l'est point, car nous avons pu atténuer les pertes dues à la pyrale en exploitant les bois en perdition; nous faisons de même en Gaspésie pour les peuplements détruits par la mouche-scie et nous avons foi en l'aide des parasites pour exterminer ces ravageurs.

La rouille du pin blanc, due à un champignon à deux hôtes transitoires, est un exemple de l'ampleur que les maladies cryptogamiques peuvent acquérir en peu d'années. En moins de quinze ans, cette maladie s'est propagée dans tout le nord-est des États-Unis de même que dans les provinces de Québec et d'Ontario. Le seul remède contre cette rouille c'est de faire disparaître les plantes du genre *Ribes* dans les bois de pin et aux environs de ceux-ci. Ce travail d'éradication peut se faire sans trop de frais, mais il exige d'être répété à tous les cinq ans. Si la première éradication a été exécutée avec soin, les frais de la seconde sont peu élevés. Ainsi sur un territoire de 1064 acres en superficie près de Berthier, il nous avait fallu extirper, en 1931, 5,720 buissons de *Ribes*; or, en 1935, on n'en a retrouvé que 709; de sorte que la proportion de ces plants était tombée dit M. Pomerleau, en charge de ce travail, de 12.2 à l'acre à 1.5 et les frais d'éradication au lieu de coûter \$0.84 l'acre comme en 1931 ne coûtaient plus que \$0.26 en 1935. Comme cette maladie sévit sur les rives sud et nord du St-Laurent de Québec à l'Ottawa, il serait opportun de combattre vigoureusement son expansion. Nous comprenons que le service fédéral doit s'en occuper activement.

Nous tenons à remercier les officiers des services fédéraux des divisions de la Botanique et de l'Entomologie qui ont bien voulu nous

prêter main forte pour étudier les mœurs de ces insectes (ravageurs et parasites) ainsi que des autres maladies graves comme la pourriture du pin gris qui sévit dans le nord-ouest de la Province.

IX—ENSEIGNEMENT FORESTIER

L'an prochain, l'École forestière Laval, célébrera le 25^{ème} anniversaire de sa fondation. Au cours de cette période, cette institution a fourni 135 ingénieurs forestiers, dont plusieurs occupent des positions avantageuses dans l'administration des services gouvernementaux et des compagnies forestières.

a)—Ecole des gardes—

L'École des gardes, dont la fondation remonte à 1923, a vu se réaliser les rêves de ses fondateurs lorsqu'elle a été déplacée cette année de Berthier à Duchesnay, au centre d'une forêt de plus de 4,000 acres qui lui fournira un champ d'action très approprié pour la pratique de l'enseignement forestier et la recherche des problèmes de la sylviculture et de l'aménagement.

Les étudiants de l'École forestière Laval viennent également à Duchesnay y pratiquer les travaux d'arpentage, de dendrométrie, etc., alors qu'auparavant ils devaient aller soit au Petit Cap soit dans la réserve de Parke.

Comme l'écrit M. Henri Roy, directeur de l'École des Gardes, dans son rapport annuel (voir app. no. 9) le recrutement de cette institution est maintenant remonté au niveau normal. En effet, l'assistance est passé de 14, pour l'année 1933-34, à 37 pour l'année 1934-35. Durant cette première période de douze ans, que représente le stage à Berthier, 176 diplômés ont été accordés. Les examens des mesureurs de bois ont été intensifiés de façon à correspondre au programme d'études de l'École des Gardes.

Un pavillon est construit à Duchesnay pour permettre d'y donner les cours. En attendant la construction de dortoirs et de salle à manger, les élèves et les professeurs se logent dans les anciennes maisons qui formaient l'unité de Duchesnay lorsque la scierie y fonctionnait. Celle-ci est abandonnée et démantelée depuis longtemps, mais il faudra sous peu en construire une autre pour permettre aux élèves de se familiariser avec le débitage du bois.

b)—*Ecole de papeterie.*

En dépit de la crise, le recrutement de l'École Technique et de Papeterie des Trois-Rivières, s'est maintenu à un niveau satisfaisant. (voir app. No 10) D'après le rapport de M Baillairgé, directeur de cette institution, l'assistance aux cours fût comme suit, en 1934-35.

a)— Section de papeterie

i)—Cours réguliers du jour	10 élèves
i)—Cours spéciaux du soir	18 " "

TOTAL	28 élèves
-----------------	-----------

b) —Section Technique:

i)—Cours réguliers du jour	40 élèves
ii)—Cours spéciaux du jour	41 " "
iii)—Cours spéciaux du soir	177 " "

TOTAL	258 élèves
-----------------	------------

Grand TOTAL des inscriptions pour l'École 286 élèves

Cinq diplômes furent accordés à des techniciens, à la suite du rapport du jury d'examen, qui était composé de MM. J.-N. Sicard, Joseph Lamothe, Archie Adams, J. Pringle, G. H. Henderson, A. Larocque, N. Thériault et du directeur. Ce jury a suggéré que le programme d'études de l'École Technique soit porté à quatre années, comme il l'a été dans les autres institutions du genre.

Le comité aviseur de l'École de Papeterie, composé de MM. J. N. Stephenson, C. Kenks, délégués par la Can. P & P. Assn'n., a continué à l'administration le bénéfice de ses avis et conseils. Il s'est aussi déclaré satisfait de la marche de l'enseignement poursuivi, malgré les circonstances adverses au recrutement des élèves. Avec le retour de la prospérité de l'industrie du papier, le recrutement de l'École redevient plus actif. Il est satisfaisant de noter que la plupart des 43 diplômés de la section de papeterie occupe une place importante

dans les usines où ils sont employés. Cela procure à l'École une collaboration importante des industriels.

Presque tous les soixante diplômés de la section technique ont réussi à se placer avantageusement. L'union des anciens élèves de l'École lui accorde son concours et encourage les élèves en leur donnant des prix en fin d'année.

Une grande amélioration a été réalisée en adaptant un appareil automatique au système de chauffage de l'École. On obtient de cette façon plus de confort et le coût du chauffage est fortement diminué.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Votre bien dévoué,

G.-C. PICHÉ,

Chef du Service Forestier.

QUÉBEC, le 27 décembre, 1935.

APPENDICE No 8A

Analyse du rapport de M. L.-Z. Rousseau sur divers terrains de la Gaspésie,
au point de vue de la classification des sols.

QUÉBEC, le 30 août 1935.

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter une analyse du volumineux rapport de M. L. Z. Rousseau, chargé par le Ministère des Terres d'un travail de reconnaissance des terrains compris entre les rivières Pabos et Bonaventure, en vue d'y connaître les possibilités de colonisation.

TERRITOIRE PARCOURU

Comté de Bonaventure		Comté de Gaspé		
Cantons	Sup. M.C.	Cantons	Sup. M.C.	Grand total
Hope.....	78.47	Newport.....	82.80	
Port Daniel.....	113.11	Pabos.....	82.80	
Weir.....	88.92	Raudin.....	188.66	
Honorat.....	84.06	Pellegrin.....	58.85	
Guéguen.....	86.95	Joncas.....	14.44	
Reboul.....	42.44	Power.....	12.70	
Mourier.....	5.51	Vondenvelden.....	42.27	
Angers.....	45.06			
Total.....	544.52	Total.....	482.52	1,027.04

Après avoir fait l'énumération et une description des voies de pénétration, M. Rousseau analyse les conditions agricoles et l'état de la colonisation de la Gaspésie, puis, cherchant à découvrir les causes du marasme dans lequel se débat l'agriculture, il dit :

“Par ailleurs, il est des raisons historiques qui font que la population de la Gaspésie a, moins que celle des autres districts de la province, contribué à reculer les frontières du domaine colonisable immédiatement à sa portée.

“Une longue mise en tutelle, par les grandes compagnies de pêche a certainement influencé son tempéramment; et le demi-servage auquel elle fut trop longtemps soumise, lui a enlevé les qualités d'indépendance et d'individualisme qui sont le propre des populations terriennes des autres régions de la province et qui sont indispensables au colon, pour réussir dans sa lutte contre la forêt.

“Conjugué à l'ignorance des ressources agrolologiques possibles du territoire situé au-delà de l'étroite bande côtière où il a jusqu'ici confiné ses activités, le fait que le gaspésien s'est presque uniquement consacré à la pêche, peut encore expliquer qu'à peine 5% du territoire des comtés de Bonaventure et de Gaspé, par exemple, soient affectés à l'agriculture.”

DEVELOPPEMENT AGRICOLE (1)

	Bonaventure	Gaspé
Sup. totale en m.c.....	3,464	4,551
Population.....	32,432	45,617
Densité population par m.c.....	9.36	10.02
Nombre de fermes occupées.....	3,844	5,382
Sup. des fermes en acres.....	361,164	306,457
Sup. des fermes défrichées.....	117,297	160,995
Étendue des cultures.....	82,978	61,784
Blé.....	1,223	577
Orge.....	1,709	1,487
Avoine.....	27,259	14,997
Seigle.....	150	68
Sarrazin.....	1,343	26
Divers { Fèves.....	25	5
Pois.....	178	415
Fouillage.....	45,409	37,721
Pommes de terre.....	4,229	5,176
Plantes racines.....	772	854
Divers.....	681	458

(1) Reproduit de l'Annuaire Statistique de Québec, 1934.

<i>Cheptel expédié, têtes:—</i>		
Veaux.....	35	
Moutons.....	736	
<i>Beurre:—</i>		
Nombre de fabriques.....	14	6
Nombre de vaches.....	3,951	1,109
Valeur brute, beurre \$.....	86,876	10,057
Prix moyen, beurre c.....	0.186	0.193
<i>Fromages:—</i>		
Nombre de fabriques.....	3	
Nombre de vaches.....	340	
Quantité de fromage.....	38,784	
Valeur.....	3,743	
Prix moyen.....	0.097	

Suit une étude sur les conditions climatiques avec tableaux comparatifs que nous reproduisons.

TEMPÉRATURE A PORT-DANIEL (1933)

Mois	Maximum	Minimum	Moyenne maximum	Moyenne minimum	Moyenne du mois
Mai.....	80	25	52.2	33.8	43.0
Juin.....	85	33	65.7	45.6	55.6
Juillet.....	85	45	71.4	51.8	61.6
Août.....	94	39	72.1	51.4	61.8
Sept.....	73	30	61.2	43.5	52.4

TEMPÉRATURE À STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE (1933)

Mois	Maximum	Minimum	Moyenne Maximum	Moyenne Minimum	Moyenne du mois
Mai.....	81	28	63.8	38.4	51.1
Juin.....	92	40	73.8	50.2	62.0
Juillet.....	90	40	77.6	53.6	65.6
Août.....	87	41	75.6	52.5	64.0
Sept.....	83	33	66.1	45.6	55.8

PHYSIOGRAPHIE ET GÉOLOGIE

“La Gaspésie est le prolongement nord-est de la grande province physiographique des Appalaches, et les monts Notre-Dame en sont l'élément oriental extrême . . . Au sud des Schickshocks, la contrée s'abaisse d'environ 1,000 pieds et se développe en pénéplaine à sommets plats, entre les cours d'eau qui s'écoulent au fond de vallées escarpées.”

Les rivières ont généralement un cours rapide, d'un caractère torrentiel.

GÉOLOGIE

Deux plissements orogéniques parallèles à l'axe principal des Monts Schickshocks viennent aboutir, l'un à Percé et l'autre entre Port-Daniel et Newport.

La formation Bonaventure, du système devono-carbonifère, consistant en conglomérats et en grès rouge de l'âge Mississipi est largement développée dans tout le territoire exploré en bordure

de la mer. On en relève quelques lambeaux dans l'intérieur. Viennent ensuite en succession descendante les assises siluriennes avec les formations suivantes: Indian Point, Pointe Ouest, Pointe aux bouleaux, de Gascons, de l'Anse à la Vieille et de Clemville. Puis c'est, en dessous, l'Ordovicien avec ses couches d'ardoise noire ou gris-foncé et ses schistes bitumineux. C'est surtout la formation de la Pointe au Macquereau, qui domine dans le système ordovicien. Des schistes micacés, talqueux, quartzeux et chloritiques et des roches gneissiques, dures, rugueuses, micacées et feldspathiques la caractérisent.

SOLS

Ils sont de trois sortes: résiduels, d'origine marine et d'origine alluvionnaire. Les sols résiduels sont de beaucoup les plus répandus, tandis que les autres se limitent aux bas-fonds des embouchures des rivières et aux étroites terrasses marines. Les sols résiduels sont fonction de la nature physique et chimique de la roche de fond.

“Ainsi les sols dérivés de schistes talqueux, micacés et chloritiques, ou encore des roches gneissiques arénacées sont très pauvres, à cause de la déficience calcaire de ces roches. Ces sols, appartenant à la formation de la Pointe au Maquereau sont largement répandus dans le canton de Newport, la partie sud-ouest de la Seigneurie de Pabos et la partie orientale du canton de Port-Daniel.”

Par contre “les schistes calcaires de la formation de Clemville et les calcaires de la formation de la Pointe Ouest donnent, avec les assises de conglomérats calcaires de Bonaventure, les meilleurs sols de la région.” Ils sont répandus sur de grandes étendues dans les cantons de Reboul, de Guéguen, de Raudin, de Pellegrin et dans la Seigneurie de Pabos.

DIVISIONS DES SOLS

Les sols ont été partagés en trois classes, selon leur valeur culturale.

La première comprend les sols les plus fertiles, la seconde, divisée en deux catégories, comprend: *a*) des sols moins fertiles et un peu pierreux, *b*) des sols plus pierreux, et beaucoup moins fertiles et la troisième catégorie les sols impropres à la culture.

Les tableaux suivants donnent la proportion et l'étendue des divers types de sols rencontrés.

DISTRIBUTION DES TYPES DE SOL EN MILLES CARRÉS

Cantons	Superficie totale en milles carrés	Argilo-siliceux				Silico-argileux				Raviné	Eau
		I	IIa	IIb	III	I	IIa	IIb	III		
Hope	78.47	2.38	1.06	4.77	42.61	21.03	3.62	2.98	0.02
Port-Daniel.....	113.11	14.02	15.78	7.99	4.60	4.06	10.49	22.34	23.84	9.05	0.94
Weir.....	88.92	3.98	2.39	0.08	0.36	5.54	22.03	33.00	21.38	0.16
Honorat.....	84.06	0.18	0.50	0.83	24.90	42.53	15.12
Guéguen.....	86.95	39.42	6.23	0.74	0.26	4.61	8.95	7.65	11.25	7.84
Reboul.....	42.44	4.12	2.80	3.67	0.83	3.63	10.64	5.44	11.31
Mourier.....	5.51	0.20	0.42	2.41	0.95	1.53
Angers.....	45.06	3.83	24.79	16.29	0.15
Total Bonaventure.....	544.52	64.30	28.26	12.40	6.27	13.80	72.47	114.83	145.42	85.50	1.27
Newport.....	82.80	0.16	0.10	2.54	22.65	44.61	10.90	1.84
Pabos.....	82.80	30.93	5.92	8.26	6.45	8.31	4.87	17.75	0.31
Raudin.....	188.66	12.61	9.61	1.16	0.68	54.03	31.89	16.49	62.19
Pellegrin.....	58.85	0.94	31.58	2.21	0.30	9.48	1.18	0.18	12.98
Vandelvenden.....	42.27	0.52	0.02	6.88	18.18	15.47	1.04	0.16
Joncas.....	14.44	2.76	0.05	6.67	0.56	4.40
Power.....	12.70	3.60	5.45	1.25	0.97	1.43
Total Gaspé.....	482.52	45.00	53.63	3.52	0.32	8.94	91.50	84.02	82.59	110.69	2.31
Bonaventure.....	544.52	64.30	28.26	12.40	6.27	13.80	72.47	114.83	145.42	85.50	1.27
Grand total.....	1,027.04	109.30	81.89	15.92	6.59	22.74	163.97	198.85	228.01	196.19	3.58

RÉSUMÉ INDISTINCT DU TYPE

Classe	Milles carrés	%
I	132.04	12.86
IIa	245.86	23.94
IIb	214.77	20.91
III	234.60	22.84
Raviné	196.19	19.10
Eau	3.58	0.35
Utilisable immédiatement	377.90 m.c. —	36.80%
Avec fortes améliorations		20.91%
Inutilisable		42.29%

Théoriquement:

Utilisable.....	241,856	acres	
Soit en lots de.....	100	“	2,418 lots
en lots de.....	50	“	4,837 “
en lots de	75	“	3,224 “

DISTRIBUTION DES TYPES DE SOLS EN POURCENTAGE

Cantons	Superficie totale en milles carrés	% des superf.		Argilo-siliceux				Silico-argileux				Ra- viné	Eau
		par comté	Pour le terri- toire	I	IIa	IIb	III	I	IIa	IIb	III		
Hope.....	78.47	14.41	7.64	3.03	1.35	6.08	54.30	26.80	4.62	3.80	0.03
Port-Daniel.....	113.11	20.77	11.01	12.30	13.06	7.06	4.06	3.59	9.27	19.75	21.08	8.00	0.83
Weir.....	88.92	16.33	8.66	4.48	2.69	0.90	0.40	6.23	24.78	37.11	24.04	0.18
Honorat.....	84.06	15.44	8.18	0.21	0.59	0.99	29.62	50.60	17.99
Guéguen.....	86.95	15.97	8.47	45.34	7.17	0.85	0.29	5.31	10.29	8.79	12.94	9.02
Reboul.....	42.44	7.79	4.13	9.70	6.60	8.65	1.96	8.55	25.07	12.82	26.65
Mourier.....	5.51	1.01	0.54	3.65	7.62	43.74	17.24	27.77
Angers.....	45.06	8.28	4.39	8.50	55.02	36.15	0.33
Total Bonaventure.....	544.52	100.00	53.02	11.87	5.18	2.27	1.15	2.53	13.50	21.07	26.70	15.70	0.23
Newport.....	82.80	17.16	8.06	0.20	0.15	3.05	27.35	53.85	13.15	2.25
Pabos.....	82.80	17.16	8.06	37.35	7.15	9.97	7.79	10.04	5.88	21.44	0.38
Raudin.....	188.66	39.09	18.37	6.68	5.09	0.61	0.37	28.64	16.90	8.74	32.97
Pellegrin.....	58.85	12.20	5.73	1.60	53.65	3.76	0.51	16.11	2.00	0.31	22.06
Vandenvelden.....	42.27	8.76	4.12	1.23	0.05	16.27	43.01	36.60	2.46	0.39
Joncas.....	14.44	3.00	1.40	19.11	0.35	46.19	3.88	30.47
Power.....	12.70	2.63	1.24	28.35	42.90	9.85	7.65	11.25
Total.....	482.52	100.00	46.98	9.33	11.11	0.73	0.07	1.85	18.96	17.41	17.12	22.94	0.48
Bonaventure.....	544.52	100.00	53.02	11.87	5.18	2.27	1.15	2.53	13.50	21.07	26.70	15.70	0.23
Grand total.....	1,027.04	100%	100.00	10.04	7.98	1.55	0.64	2.27	15.96	19.36	22.20	19.10	0.35

“On peut résumer, sans tenir compte du type, mais en ne considérant que les classes au point de vue de l'utilisation des meilleures terres, de la façon suivante:

Classe	M.C.	%
I	132.04	12.86
IIa	245.86	23.94
IIb	214.77	20.91
III	234.60	22.84
Raviné	196.19	19.10
Eau	3.58	0.35
Total	1,027.04	100%

“On peut donc considérer comme immédiatement utilisables, 377.90 milles carrés de terrain, soit la classe I et la sous-classe IIa en tout 36.8% du territoire. C'est d'ailleurs la seule catégorie de sols que nous recommandons de livrer à la colonisation, car seule elle peut assurer la permanence des établissements à cause des possibilités de rendement qu'elle comporte.

“Les 214.77 milles carrés de la classe IIb, soit 20.91% de la superficie totale, pourraient éventuellement être utilisés par l'agriculture, mais seulement quand la densité de la population deviendra telle qu'il faille compter toute surface susceptible d'un rendement quelconque. Nous ne croyons pas qu'avant très longtemps on en arrive à cette nécessité.

“Il y a donc 434.37 milles carrés de territoire proprement inculte et qui se subdivise en aires ravinées, en sols très rocheux et en croupes dénudées, soit 42.29% de l'aire totale.”

FORÊT

De grands dommages ont été causés aux forêts, par l'incendie et les vents. Dans Honorat, Guéguen et Mourier elles ont été complètement détruites par le feu; dans Reboul elles l'ont été sur 80% de la superficie du canton, dans Weir sur 66% dans Vandenvelden sur 30%. La partie nord-est du territoire exploré a été tout particulièrement endommagée par le vent. Dans le canton de Pellegrin entre autres, près de 80% des arbres sont renversés.

Dans les brûlés la forêt se régénère en tremble et bouleau et dans les châblis en sapin.

ÉTUDE PARTICULIÈRE À CHAQUE CANTON

CANTON ANGERS

Sols.—Les assises de schistes calcaires arénacés, qui donnent, par altération, un sol silico-argileux très pierreux, appartiennent au Silurien. Le terrain y est à ce point raviné qu'il devient impossible de cultiver la terre, sauf dans la partie ouest du canton, au sud de la rivière Escuminac, où se développe un petit plateau, qui paraît se joindre à ceux des bassins de la Nouvelle et de l'Escuminac.

Forêt.—Elle est composée de résineux de belle venue, ayant un diamètre moyen de 10'' et plus.

DISTRIBUTION DES SOLS

Type	Classe	Superficie Milles carrés	Superficie en acres	%
Silico-argileux.....	I			
	IIa	3.83	2,451.20	8.50
	IIb	24.79	15,865.60	55.02
Raviné.....	III	16.29	10,425.60	36.15
Eau.....		0.15	96.00	0.33
Total.....		45.06	28,838.40	100.00

CANTON HOPE

Ce canton comprend trois municipalités: Hope avec une population de 1,346 âmes, dont 270 familles de cultivateurs, St-Godfroi-875 âmes avec 123 cultivateurs et Shigawake 540 âmes dont 143 cultivateurs.

M. Rousseau fait remarquer ici qu'un grand nombre de lots concédés ne présentent aucune amélioration et il suggère l'annulation du billet de location. Les terres des trois premiers rangs donnent d'assez bonnes récoltes. Cependant le sol étant généralement acide, on a recours au chaulage vu que le calcaire abonde dans la région.

Topographie.—L'on atteint, par gradins insensibles selon une montée lente et douce le sommet de la pénéplaine à 1,200' au-dessus de la mer. Au fur et à mesure de l'ascension vers le plateau supérieur nous constatons l'encaissement progressif des cours d'eau.

Les sols sont généralement silico-argileux, mais de moins en moins profonds du littoral à l'intérieur des terres.

La superficie des terres concédées est de 39,048.28 acres, l'étendue des cultures de 6,573.37 acres, de la forêt verte de 12,485.75 acres et des savanes de 1,266.58 acres. Soixante-cinq pour cent de la surface du canton est propre à la culture.

CANTON PORT-DANIEL

Superficie totale.....	72,390.4
Superficie concédée.....	25,596.35
Superficie en culture améliorée.....	5,788.90
Superficie en culture non améliorée.....	1,885.90
Superficie en forêt verte.....	13,516.00
Superficie en savane.....	2,085.50
Superficie propre à la culture.....	33,497.6
Superficie impropre à la culture.....	38,892.8

Selon nous, dit M. Rousseau, "les territoires où devraient se porter les travaux de colonisation, sont ceux qui s'étendent à l'ouest de la branche ouest de la rivière Port-Daniel, depuis le treizième rang, en descendant vers le sud; et les pointes de confluence entre les rivières de l'Ouest, du Milieu, Grum et Port Daniel Nord, à partir du dixième rang. C'est à ces deux principaux endroits qu'on trouve les aires actuellement utilisables."

Les sols sont de même nature que ceux du canton précédent.

"La forêt se compose, en majeure partie, de résineux, épinette et sapin, du côté Est de la rivière Port Daniel Nord, sur les terrains qui reposent sur la formation de la Pointe au Macquereau, tandis qu'elle est mélangée ailleurs et constituée d'épinette, de sapin, de bouleau, de merisier, de plaine rouge, de cèdre, de pin blanc. Pour le reste du canton, elle est en peuplement mélangé, comprenant les essences sus-nommées.

“Le contenu moyen à l’acre varie de 8 à 15 cordes, pour le bois de pulpe, là où l’exploitation n’a pas trop endommagé les massifs”. L’incendie n’a endommagé la forêt que sur les premiers lots des rangs X à XIV.”

CANTON WEIR

D’une superficie de 89 milles carrés, ce canton “est presque en entier occupé par l’axe montagneux qui aboutit à la Baie des Chaleurs, depuis Port-Daniel jusqu’à Chandler.”

“Seule est véritablement propre à la culture la région nord-est du canton, comme on pourra le vérifier en consultant la carte agrolologique du canton.” Dans ce secteur les sols sont généralement silico-argileux. Les assises sous-jacentes sont arénacées et gréseuses.

Superficie propre à la culture.....	7,852.8 acres
Superficie impropre à la culture.....	49,056.0 acres

“On pourrait, dit M. Rousseau, en n’utilisant que les meilleurs sols, établir une soixantaine de familles, dans le nord-est du canton, et rattacher ce noyau de colons à l’unité importante qui se grouperait normalement dans le canton de Guéguen.

“Le long de la route de Saint-Godfroi, de part et d’autre du chemin, mais sur des sols nettement inférieurs, il est aussi possible de fixer un certain nombre de colons.

Forêt.—“Tout le territoire situé à l’ouest de la rivière de Port-Daniel, ainsi qu’une bande de profondeur variant de 1 à 2 milles à l’Est de celle-ci, est brûlé. La tête des rivières du Sud et de l’Ouest de la Pabos, a également été incendiée. Pour ce qui est de la forêt verte, elle est composée en grande partie de résineux, épinette et sapin, en mélange avec le bouleau et un peu de merisier et de cèdre. Le brûlé est à maints endroits régénéré en bouleau et en tremble, mais la première de ces essences prédomine.

“Nous croyons qu’il vaudrait mieux laisser dans le domaine forestier plus des deux tiers du canton, ce qui assurerait l’approvisionnement en bois de la région côtière et de la zone colonisable, plus au nord, tout en régularisant le régime des eaux et en prévenant les dommages de l’érosion.”

CANTON HONORAT.—*Superficie 84.06 m.c.*

La plus grande partie du canton Honorat est occupée par des terrains pierreux, au sol pauvre, et entrecoupés par de nombreuses et profondes vallées. Au sud et au nord apparaissent des crêtes montagneuses qui s'étendent de l'est à l'ouest et que séparent les coupes des rivières Hall et Bonaventure. Aux sources de la rivière Hall s'étend un plateau d'environ deux milles de largeur par huit de longueur, mais deux longueurs de un mille sont comprises dans le canton Honorat, tandis que l'autre longueur, de six milles, se trouve dans le canton Weir.

Les assises géologiques appartiennent à la formation de Clemville.

Superficie propre à la culture.....	646.4 acres
Superficie impropre à la culture.....	53,152.0 acres

La forêt a été complètement détruite par le feu et il ne reste, ici et là, que des îlots de bois vert au fond des vallées et des baisesurs.

CANTON GUÉGUEN

La superficie examinée est de 86.95 milles carrés. Au delà des deux tiers de ce canton sont occupés par une plaine légèrement ondulée s'élevant graduellement vers le nord et d'une altitude de 1,100 pieds au sud et de 1,300 à la limite septentrionale, où elle s'arrête pour laisser place à une chaîne de montagnes surnommées "Tom Bear" dans la région, qui se prolonge jusqu'à Percé.

Mais cette plaine ne laisse pas d'être fortement découpée par des couloirs profonds. Néanmoins, ajoute M. Rousseau, nous croyons que le canton de Guéguen, de tous ceux que nous avons visités, est celui qui offre les plus belles perspectives pour former un fort noyau de colonisation. Cependant la plaine est à plus de vingt milles de la côte.

Par ailleurs la forêt qui la recouvrait a été presque entièrement détruite par le feu. Un chemin carrossable relie cette contrée à Saint-Godfroi.

Géologie et sols.—“La profondeur du sol est partout remarquable. Mais nous trouvons, ici et là, ajoute M. Rousseau, quelques affleure-

ments de schistes argilo-calcaires de la formation de Clemville
 Nous avons l'impression, en autant que nous avons pu en vérifier
 l'exactitude, que la plaine de Guéguen est une plaine de délavage."

Superficie propre à la culture. 38,368.0 acres

Superficie impropre à la culture. 17,280.0 acres

Forêt.—“Fortement ravagée par les incendies il reste toutefois le long de la ligne des comtés de Bonaventure et de Gaspé, une lisière de bois vert d'environ un mille et demi de largeur sur cinq milles de longueur et, à la montagne du Tom Bear, un massif d'à peu près deux milles carrés, “puis, ici et là, quelques maigres bouquets épargnés par le feu.

CANTON REBOUL (*Sup. 42.44 m.c.*)

Le terrain, grâce à la multiplicité des cours d'eau est généralement très raviné, en exceptant toutefois un plateau assez large au sud, qui n'est d'ailleurs que le prolongement de la plaine du canton Guéguen. La partie nord est occupée par la chaîne des montagnes Tom Bear. La plaine de Reboul “repose sur des assises minces de schistes argilo-calcaires de la formation de Clemville, tandis qu'on retrouve dans la partie nord du canton les conglomérants de la formation de Bonaventure.”

Environ 33% de la superficie du canton peut être utilisable pour fins de culture.

Superficie propre à la culture. 9,100.8 acres

Superficie impropre à la culture. 18,060.8 acres

Forêt.—La partie explorée du canton Reboul a été entièrement détruite par le feu, sauf quelques lisières peu importantes le long des branches Nord et Sud de la deuxième Branche Est de la Bonaventure.

“Le versant oriental de la rivière Bonaventure a aussi été épargné par le feu, sur une bande d'un mille et demi de longueur par six milles environ de largeur.”

Les peuplements de conifères, comprenant l'épinette, le sapin, le cèdre et le pin prédominent sur les feuillus, représentés par le bouleau, le tremble et le merisier.

CANTON MOURIER (*Sup. explorée 5.51 m.c.*)

Dans ce bloc restreint situé aux sources de la branche Est de la rivière Bonaventure et fortement raviné, il y a à peine au-delà d'un mille carré de terrain cultivable, le reste étant occupé par des ravins, des montagnes et des terrains pierreux.

Superficie propre à la culture..... 396.8 acres
 Superficie impropre à la culture..... 3,129.6 acres

L'incendie a détruit toute la forêt qu'il y avait là et la régénération y est pauvre.

RÉSUMÉ

COMTÉ DE BONAVENTURE

TABLEAU DE CLASSIFICATION DES SOLS

Types	Classe	Milles carrés	Pourcentage
Argilo-Siliceux.....	I	64.30	11.87
	IIa	28.26	5.18
	IIb	12.40	2.27
	III	6.27	1.15
Silico-Argileux.....	I	13.80	2.53
	IIa	72.47	13.30
	IIb	114.83	21.07
	III	145.42	26.70
Raviné.....		85.50	15.70
Eau.....		1.27	0.23
Total.....		544.52	100.00

Ne tenant pas compte des types de sols, mais des surfaces arables seulement I, IIa, IIb et non arable, III, nous arrivons avec les données suivantes :

	Classes	Milles carrés		Pourcentage	
Arables.....	I	78.10	306.06	14.40	56.22
	IIa	100.73		18.48	
	IIb	127.23		23.34	
Non Arables.....	III	151.69	238.46	27.85	43.78
	Raviné	85.50		15.70	
	Eau	1.27		0.23	
Total.....			544.52		100.00

“En somme, dit M. Rousseau, nous estimons que, de tout le territoire sous examen, dans Bonaventure, 32.88% seulement est propre à la culture, soit 178.83 milles carrés. On pourrait, à la rigueur, et par des méthodes appropriées qu'on ne saurait d'ailleurs appliquer que si les circonstances en favorisent la mise en oeuvre, utiliser encore 127.23 milles carrés de terrain classé “seconde qualité, rocheux.” Ceci porterait à 306.06 milles carrés, soit 56.22% du total, les surfaces arables.”

COMTÉ DE GASPÉ

La superficie examinée dans ce comté est de 482.52 milles carrés, soit 46.98% de l'ensemble du territoire exploré.

CANTON DE NEWPORT

Le terrain, du littoral en se dirigeant vers le nord, s'élève par gradin: 300' à un mille du rivage, puis 600' quelques milles plus loin et enfin 1,000' à la limite septentrionale du canton.

La formation géologique qui domine est celle de la Pointe au Macquereau, caractérisée par des schistes micacés, talqueux, quartzeux et chloritiques et des roches gneissiques micacées et feldspathiques. Les formations schisteuses, se retrouvant près du littoral à l'ouest de l'Anse à Blondel, dans les premiers rangs du canton où s'est développé la colonisation. Toutefois les sols de cette dernière formation sont plutôt pauvres et peu fertiles.

STATISTIQUES RE: TERRES CONCÉDÉES

Superficie		Aire		
Totale concédée acres	Améliorée	En forêt	En savane	Inculte
5,128	700	877	896	2,655
100%	13.65%	17.10%	17.47%	51.78%

La population totale se chiffre à 1,914 âmes et le nombre de cultivateurs à 314. En plus de l'agriculture la pêche contribue à assurer la subsistance à bon nombre de familles.

Les seules parties vacantes utilisables pour fins de culture sont situées au nord du lac des Iles, où s'étend un plateau ondulé, et au nord-est de la rivière Grand Pabos, où une quinzaine de lots peuvent être colonisés avantageusement.

En l'espèce ce sont les lots 30 à 33/XI, 27 à 33/XII, 25 à 31/XIII, 22 à 28/XIV, 22 à 25/XV. En reliant à ce groupement quelques bons lots de la Seigneurie de Pabos, il pourrait facilement être établi à cet endroit une trentaine de familles. La distance entre Chandler et le lot le plus éloigné y serait à peine de 10 milles.

Le deuxième secteur de ce territoire cultivable pourrait être relié à la colonie que l'on se propose de fonder dans Pellegrin au nord de la colonie actuelle de St-Edouard de Pabos. On pourrait pour cette fin y utiliser les lots 35 à 37/XIV, 33 à 39/XIV et XV.

DISTRIBUTION DES SOLS

Type	Classe	Milles carrés	Acres	Pourcentage
Arglo-siliceux	I
	IIa	0.16	102.4	0.20
	IIb	0.10	64.0	0.15
Silico-argileux.....	III
	I
	IIa	2.54	1,625.6	3.05
	IIb	22.65	14,496.0	27.35
Raviné.....	III	44.61	28,550.4	53.85
		10.90	6,976.0	13.15
Eau.....		1.84	1,117.6	2.25
Total.....		82.80	52,992.0	100.00

En somme le canton de Newport est bien peu propre à la culture, puisqu'il ne contient des sols de bonne qualité que sur 3.25% seulement de son étendue. Il y a bien des sols de deuxième et de troisième qualité, mais M. Rousseau estime qu'on ne devrait pas prendre le risque d'y envoyer des colons inconsidérément et il recommande qu'au préalable une classification des sols plus détaillée en soit faite. Cette distinction étant faite, on peut assurer que moins de 30% de la surface du canton peut être susceptible de servir aux fins d'établissement des colons, mais il ne faut pas oublier que sur ces 30%, 26 à 27% comprennent des sols médiocres et peu recommandables.

Forêt.—Le type résineux, avec prédominance d'épinette et de sapin, est le plus largement représenté. Certains flancs de montagnes sont couverts de peuplements mélangés où le bouleau, le mérisier et l'érable prédominent. La moyenne à l'acre dans les forêts qui n'ont pas été exploitées est d'une quinzaine de cordes de résineux.

SEIGNEURIE DE PABOS

Le terrain s'élève graduellement à partir du littoral, jusqu'à 700' environ au IVième rang, pour atteindre au rang VI, 1000' et au rang VII 1,400'.

Des schistes siluriens, probablement de la formation de Clemville, constituent l'assise du territoire baigné par la Petite rivière Pabos et ses affluents, mais au deuxième rang ces assises sont recouvertes par les conglomérats de la formation de Bonaventure qui s'étendent en bordure du littoral jusqu'à la limite est du village de Chandler.

Il faut aller à St-Adélaïde pour trouver des sols propres à l'exploitation agricole ou à la nouvelle colonie de St-Edmond, où les terres sont de première qualité, fortement argileuses et dépourvues de pierre.

TABLEAU DES AMÉLIORATIONS DU TERRITOIRE CONCÉDÉ
SUPERFICIE (Acres)

	Concédée	Améliorée	Non améliorée	Forêt	Savane	Inculte
<i>Pabos</i>	8,770	3,758	44	2,594	2,343	31
<i>St-François:</i>						
R. II.....	6,037	1,558		4,203		276
R. III.....	4,425	93		4,305		27
R. IV.....	3,070	51		2,797		222
<i>St-Edmond:</i>						
R. III.....	504.5	40.5	..	464
R. V.....	1,469	125	..	1,344
R. IV.....	698.5	53.25	..	645.25
R. VI.....	1,620	189.5	..	1,430.5
R. VII.....	1,412.75	231.25	..	1,181.5
R. VIII.....	1,739.5	111.0	..	1,628.5
Total.....	29,746.25	6,210.5	44	20,592.75	2,343	556

Superficie propre à la culture.....32,998.4 acres
Superficie impropre à la culture.....19,993.6 acres

Forêt.—La plus grande partie des forêts de la Seigneurie de Pabos a été détruite par l'incendie. Il reste quelques massifs boisés sur le versant est du Ruisseau Sec, dans le septième rang et sur les rangs II, V et VI. Les peuplements inexploités de ces massifs peuvent donner un rendement de 8 à 15 cordes à l'acre d'épinette et de sapin. La régénération dans les brûlés est de bouleau et de tremble.

CANTON PELLEGRIN (*Partie non subdivisée*)

Toute la région repose, écrit M. Rousseau, sur des schistes argilo-calcaires, rattachables à la formation de Clemville. On y rencontre, plus qu'ailleurs, des intrusions de calcite. Le sol, de bonne qualité, est assez fortement argileux et peu rocheux. Aussi pourrions-nous prévoir partout un bon développement des établissements de colonisation, si le ravinement intense de la partie baignée par les eaux de la Grande Rivière n'infirmait sérieusement une telle perspective.

“Quoiqu'il en soit, il est possible, en adaptant à la topographie, les subdivisions projetées, d'utiliser au maximum les surfaces arables.

Il est, à ce propos, très regrettable qu'on ait exclusivement recours, pour les besoins du lotissement, à la méthode de la subdivision en lots d'un mille de longueur et de 100 acres de superficie. Nous soumettons, à la suite de monsieur Rosaire Valin, i.f. chef de la classification des sols, au ministère des Terres et Forêts, qu'il vaudrait mieux, à toutes fins, diminuer de moitié la longueur des terres concédées, modifier au besoin l'orientation des lots et leur forme géométrique."

Superficie propre à la culture.....28,293.9
 Superficie impropre à la culture..... 9,370.1

En résumé 71.36% du territoire exploré soit 42 milles carrés est de bonne qualité.

Forêt.—Les vents ont accumulé des chablis sur d'assez vastes espaces, dans le canton de Pellegrin, notamment sur les flancs à exposition sud et sud-est. La régénération dans ces chablis est surtout de sapin. Une belle forêt de résineux, sapin et épinette, circonscrit ces chablis.

CANTON JONCAS (*Partie*)

Une superficie d'environ 15 milles carrés, située au sud de la Grande-Rivière a été examinée.

Les assises géologiques appartiennent à la formation de Clemville; les lits en sont minces et s'effritent facilement, de sorte "qu'il en résulte par désagrégation sur place, un sol de bonne qualité, à forte proportion d'éléments fins."

Superficie propre à la culture..... 6,067.2 acres
 Superficie impropre à la culture..... 3,174.4 acres

Les deux tiers de la superficie, soit une dizaine de milles carrés, peuvent être affectés à la culture.

"Le problème de l'utilisation maximum des surfaces arables reste, ici comme partout ailleurs, dans la région explorée, fonction du mode de lotissement adopté. Si on persiste à maintenir le système des lots rectangulaires d'un mille de longueur sur 13 chaînes de largeur, on s'expose à morceler en parcelles presque inutilisables, en tous cas inaccessibles, une forte proportion du territoire."

Un portage, portant le nom de "Trail à Ward", donne accès à ce canton. "Le tracé en a été excellemment choisi et pourrait servir de base à la localisation d'un chemin futur, le long duquel, dans Pellegrin, on pourrait lotir le terrain.

Forêt.—Elle se compose de résineux avec sapin prédominant dans la proportion de 80%, l'épinette composant l'autre portion de 20%.

Des chablis ont été fréquemment remarqués et l'on a estimé à 25% de l'étendue totale les surfaces qu'ils recouvrent.

CANTON POWER (*Partie—12.70 m.c.*)

"Nous avons, écrit M. Rousseau, adopté la ligne approximative de partage des eaux entre la rivière du Petit Pabos et la grande Rivière comme limite nord de notre travail. Il y a ainsi une partie du territoire que nous n'avons pas réellement examinée au nord de la Petite Pabos, mais que nous croyons susceptible d'utilisation d'après les renseignements obtenus d'hommes fiables, que nous avons à notre emploi et bien familiers avec la région."

Toutes les traces de la formation de Clemville apparaissent avec clarté: schistes argilo-calcaires et calcaires arénacés à feuillets minces, avec intrusions de calcite. Le terrain est parfois parsemé de cailloux de porphyre à rhyolite, résultant probablement du passage de glaciers locaux issus des montagnes dites "Des Alexandre", qui viennent s'éteindre brusquement près de la frontière ouest du canton.

Les sols sont plutôt profonds et utilisables dans une assez forte proportion pour des fins agricoles.

Superficie propre à la culture.....	5,792.0 acres
Superficie impropre à la culture.....	2,336.0 acres

Forêt.—Le versant immédiat de la rivière du Petit Pabos est bien boisé. Cependant son flanc exploré au sud porte de nombreux chablis. En gagnant l'ouest ces chablis se multiplient dans une très forte proportion.

Les essences prédominantes sont l'épinette et le sapin en mélange avec le bouleau et le merisier aux endroits bien drainés et le cèdre dans les terrains humides.

CANTON DE RAUDIN (*Sup. 188.66 m.c.*)

“L'ensemble du canton peut être considéré comme un plateau raviné dont l'altitude moyenne, sur le versant occidental de la Grande Pabos est de 1,000 à 1,200 pieds environ jusqu'au pied des montagnes “des Alexandre” vers le nord du canton.” Le versant oriental s'élève de 1,200 à 1,600 pieds. Au point de contact avec le canton de Vondenvelden l'altitude va jusqu'à 2,000 pieds.

Les assises géologiques appartiennent à la formation de Clemville, à l'exception de la partie sud-ouest du canton où se manifeste l'extension de l'assise gneissique de la formation de la Pointe à Maquereau.

“Les sols originant des matériaux de désagrégation des schistes calcaires sont d'excellente qualité et assez profonds. Vers le nord du canton, ils sont toutefois plus rocheux,” et le deviennent davantage au fur et à mesure que l'on se rapproche des montagnes “des Alexandre.”

Superficie propre à la culture	49,977.6 acres
Superficie impropre à la culture	70,764.8 acres

Environ 40% de la superficie peut être utilisé pour fins de culture, mais, dit M. Rousseau, “la principale difficulté à l'établissement d'un plan de division rationnel des terres de ce territoire résulte du fait que la surface comprise entre deux ruisseaux parallèles est, la plupart du temps, trop restreinte pour qu'on y arpenté un rang double.”

“Quant au genre de lotissement dont les terres abouteraient à un rang double orienté normalement au cours des ruisseaux, il est évident que le système de routes qu'il implique est rendu très dispendieux par le fait des ponts et des approches en coupe et en remblais nécessaires. Aussi, vaut-il mieux, à notre avis, sacrifier la symétrie usuelle en cours, pour préconiser plutôt un arpentage qui permettra, avec l'utilisation au maximum des aires l'organisation la plus économique du réseau de routes qui les desservira.

“Pour ce qui a trait au canton de Raudin, l'accès aux terres cultivables est facilité par le nombre des voies de pénétration existantes, et qui datent de l'époque où le territoire était soumis à une exploitation forestière intensive. Il s'agirait d'élargir ces routes, de

bâtir des ponceaux plus solides et de jeter quelques ponts à deux ou trois points de la rivière du Grand Pabos, pour atteindre le cœur de la région la plus propice aux développements agricoles.

“On rejoindrait d’une part, vers l’ouest, la plaine argilosiliceuse de Guéguen et d’autre part, vers l’Est, le prolongement dans Pellegrin, de la colonie de St-Edmond de Pabos, tout en utilisant, plus au nord, le territoire fertile qui s’étend par le ruisseau Bleu et ses affluents, le ruisseau Grant et le Gros ruisseau.

Forêt.—“A quelques milles au nord du ruisseau Padoue, et de ce point vers l’est, limité à peu près par la coulée du Gros Ruisseau, tout le versant oriental de la rivière Pabos a été incendié jusqu’au delà de la limite septentrionale du canton de Raudin. Ici et là subsistent des petits massifs de peu d’étendue, épargnés par le feu.

“Une partie du bassin inférieur du ruisseau des Chutes a également été brûlé, comme nous l’avons déjà mentionné pour la description du territoire de Newport et de la Seigneurie de Pabos. Le reste est en bois vert. La forêt a presque partout été exploitée assez intensément, et il n’y a guère que le ruisseau Rocheux qui ait échappé, à cause des difficultés topographiques qu’il offre à la hache du bûcheron.

“De beaux peuplements de résineux à la tête des divers tributaires du versant oriental subsistent également.

“Le rendement moyen à l’acre y dépasse assez souvent 20 cordes, tandis que pour les régions exploitées, on peut compter sur un stock d’à peu près 6 ou 7 cordes d’épinette et de sapin.

“Les essences prédominantes sont le sapin, l’épinette, le cèdre dans les fonds mouilleux et sur certains plateaux humides, le bouleau, le merisier, un peu d’érable rouge vers le sud du canton.

“La régénération, dans le brûlé, se compose de bouleau, et d’une faible proportion de tremble; et dans les chablis, de sapin principalement. Ceux-ci sont très fréquents, et l’on peut dire, du moins pour la partie nord du canton, que, sur tous les flancs exposés au sud, la forêt est renversée.

CANTON DE VONDENVELDEN

(*Superficie examinée 42.27 m.c.*)

La région est assez tourmentée en général. Au sud ce sont les montagnes "des Alexandre", qui vont se souder au Tom Bear du Canton de Guéguen. Au nord des pics des Alexandre, dont l'altitude se maintient entre 2,100 et 2,250', "le terrain s'abaisse de plusieurs pieds pour former un plateau ondulé qui se maintient aux alentours de 1,800 et 2,00 pieds jusqu'aux abords de la rivière St-Jean."

"Derrière la montagne des Observations, le terrain s'abaisse graduellement pour former une vallée où prend sa source l'embranchement le plus septentrional du ruisseau Bleu, dans le canton de Raudin. Il se relève ensuite pour atteindre, à la hauteur des terres du bassin de la St-Jean, une altitude égale sinon supérieure à celle de la montagne des Observations. Quant à la vallée du ruisseau Bleu, après s'être étranglée au pied du flanc oriental de la montagne des Observations, et relevée brusquement à la tête d'une chute de 75 pieds, elle s'élargit et se divise d'une part vers le nord-est, d'autre part en continuant vers le nord dans le sens de son axe d'écoulement jusqu'à la tête du ruisseau Sauvage, affluent de la rivière St-Jean. Le ruisseau Sauvage dévale brusquement après avoir parcouru moins d'un mille en terrain plan.

"La région des sources de la rivière du Grand Pabos est aussi très accidentée, mais les pentes y sont moins déclives, et les vallées y sont relativement larges.

"A l'extrémité ouest de Vondenvelden se trouvent les sources du Bras Nord de la Deuxième Branche Est de la rivière Bonaventure. C'est également un territoire fortement ondulé."

"Les sols, sauf dans les vallées, sont exclusivement résiduels. Leur profondeur, pour être variable, est toutefois généralement faible. Ils sont, de plus, très rocailleux; c'est ce qui explique la faible proportion du territoire susceptible d'utilisation. En effet, à peine 17.5% de la totalité des aires explorées conviennent-elles à l'agriculture, tandis que 43% sont de valeur douteuse, et plus de 39% nettement impropres à cette fin."

Superficie propre à la culture.....	4,736.0 acres
Superficie impropre à la culture.....	22,316.8 acres

Forêt.—Les peuplements forestiers les plus importants sont ceux d'épinette et de sapin. Les flancs de montagnes sont recouverts de peuplements mélangés, épinette, sapin, bouleau et merisier.

Le volume moyen est d'une dizaine de cordes à l'acre.

Le feu a ravagé la section nord-ouest et sud du canton.

CONCLUSION

Tout ce territoire d'au-delà de 1,000 m.c. peut être utilisé pour des fins de culture dans une proportion de 37% de sa superficie.

“Mais, conclut M. Rousseau, la topographie d'une part, les difficultés de pénétration et l'éloignement des centres de population d'autre part, constituent un problème dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

“La région colonisable proprement dite s'étend entre deux axes de montagnes dont le plus septentrional est situé à peu près à la limite nord du territoire sous examen et se termine à Percé. Le second, parallèle au premier, a de 12 à 15 milles de largeur et vient aboutir sur la Baie des Chaleurs, depuis Port-Daniel jusqu'à Chandler. Les deux axes, légèrement incurvés, ont leur concavité vers le midi, et c'est au sud de cette concavité que s'étendent les aires arables. Celles-ci sont de bonne qualité, comme en fait foi le succès des colonies de St-Edmond de Pabos et de Val d'Espoir plus à l'est et hors des limites du présent travail.

“Les problèmes de voirie y sont toutefois aggravés par les difficultés d'une topographie fortement ravinée. Elles sont loin cependant d'être insurmontables.

“Un facteur que nous croyons propice à la rapide mise en valeur des terres, est que la forêt, sur une bonne partie du territoire, a été brûlée. On peut ainsi, dans certaines localités, préparer dans une seule saison d'automne, suffisamment de terre pour être en mesure, dès l'année suivante, de vivre des produits du sol. Il reste toutefois que les débouchés sont loin.

“Ainsi, la plaine de Guéguen, région la plus avantageuse, est située à 25 milles de Hope, de Port Daniel, de Newport et de Chandler.

Mais un seul chemin, du long de la branche ouest de la Pabos, avec raccordements à partir de Newport, de l'Anse aux Gascons et de Port Daniel et se réunissant à la hauteur du lac Pabos, permettrait à ces quatre localités d'y établir le trop plein de leur population et d'entretenir des relations commerciales avec ce nouveau centre.

“Entre ces deux pôles, Pellegrin et Guéguen, le territoire colonisable de Raudin, plus difficile à organiser au point de vue du lotissement des terres, reste néanmoins susceptible de fournir près de 50,000 acres d'excellente terre à culture, exactement 8,505 acres de première qualité et 40,730 acres de seconde qualité peu rocheuse.

“Il n'est pas inutile, croyons-nous, de rappeler que la solution du problème agricole, en Gaspésie, réside, comme partout ailleurs dans la province de Québec, bien moins dans l'extension des aires actuellement sous culture, que dans une meilleure utilisation de ces aires. Certains aspects de l'industrie basique qu'est pour nous l'agriculture ont été plus particulièrement négligés en Gaspésie qu'ailleurs: ainsi l'élevage des moutons, l'arboriculture fruitière. Les pays de montagne, en Europe et en Asie, sont utilisés particulièrement comme pâturages. Il peut en être semblablement au pays de Gaspé, où l'on a négligé lamentablement, semble-t-il, d'après les statistiques du cheptel, l'industrie de l'élevage.

— “Quant à l'arboriculture fruitière, elle permettrait de relier entre eux les établissements nettement agricoles que séparent les zones moins favorisées quant à la qualité du sol, en les utilisant pour cette fin.

“L'acclimatation de variétés appropriées à la région nous semble une solution pratique. L'exemple des travaux d'acclimatation du Dr. N. E. Hansen au Dakota et dans l'ouest américain, peut, en sus, nous inciter à rechercher comme lui, dans les régions du sud sibérien et de la Mandchourie, les variétés les plus prometteuses à l'égard de la rusticité et du rendement.

“Nous avons vu ainsi, aux États-Unis, en Virginie, des vergers perchés en flanc de montagne et sur des sols de même genre, et dont le rendement assure la prospérité de leurs possesseurs. La similitude des topographies évoque les mêmes solutions et nous croyons que

l'utilisation industrielle des sous-produits du pommier, tels que le cidre, les alcools de cru, etc., en sus de l'exportation des fruits de première qualité, contribueraient, dans une large mesure, à fixer sur le sol gaspésien le trop plein de sa population actuelle.

“Nous désirons, avant de clore ce rapport, remercier de nouveau, les officiers du Ministère des Terres et Forêts et du Ministère de la Colonisation qui ne nous ont, au cours des relations que nous avons entretenues avec eux, ménagé ni leur temps, ni leurs conseils, ni leurs bons services.

Respectueusement soumis,

Le Chef du Service Forestier,

par ROSAIRE VALIN.

APPENDICE No 9

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES GARDES

QUÉBEC, le 14 octobre, 1935.

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Palais Législatif, Québec.

Honorable Ministre:

J'ai l'honneur de vous soumettre mon douzième rapport sur les activités de l'École des Gardes, pour l'année écoulée 1934-35.

RECRUTEMENT ET ASSISTANCE

Au cours de cette dernière année le recrutement et l'assistance sont remontés aux niveaux antérieurs et il semble bien que la profession de forestier ne cesse d'exercer un puissant attrait sur les jeunes. Les chiffres à comparer pour l'assistance sont de 14 pour l'année 1933-34 et 37 pour l'année 1934-35. Nous avons même dû refuser des admissions afin de donner le temps à l'industrie aussi bien qu'aux services du gouvernement d'absorber dans leurs organisations le surplus des diplômés disponibles de quelques années précédentes. Comme par le passé nous nous sommes abstenus de faire aucune propagande de recrutement, laissant les applicants venir d'eux-mêmes.

COURS DONNÉS PAR LES PROFESSEURS

Durant l'année écoulée nous pouvons représenter comme suit l'activité du personnel enseignant:

COURS DONNÉS DURANT L'ANNÉE 1934-35

Professeur	23ème terme automne 1934		24ème terme printemps 1935		Année 1934-1935		Année 1934-35 Totaux Hrs. Prof.
	heures-professeur		heures-professeur		heures-professeur		
	promotions		promotions		promotions		
	XI	XII	XI	XII	XI	XII	
Henri Roy.....	66	61	62	61	128	122	250
J.-H. Ménard....	44	54	41	51	85	105	190
J.-E. Hudon.....	58	80	58	57	116	137	253
J.-W. Michaud...	26	42	30	35	56	77	133
A. Magnan.....	25	33	27	29	52	62	114
R. Deschamps...	18	16	6	27	24	43	67
R. Pomerleau....	3	1	3	1	6	2	8
L. Daviault.....	1	3	5	0	6	3	9
Dr. T. Gervais...	0	4	0	0	0	4	4
TOTAUX.....	241	294	232	261	473	555	1028
Heures-élèves.....	1869	7358	2023	6944	3892	13402	17294

Il n'y eut pas de changements ni dans le programme des cours ni dans le personnel enseignant.

REMARQUES GÉNÉRALES

Ce rapport clôt les activités de l'École des Gardes à Berthierville, car présentement nous donnons les cours à Duchesnay, (Portneuf), où nous sommes définitivement installés.

Durant cette période de 12 ans à Berthierville, nous avons répondu à plus de 1300 demandes d'informations sur nos cours et sur notre programme; nous avons admis 312 candidats dont 176 ont reçu un certificat d'études complètes. Nos diplômés sont répandus maintenant dans toutes les diverses administrations forestières et se tirent passablement bien d'affaires. Nous croyons que l'école a pleinement justifié son existence, tant dans l'intérêt de nos jeunes, que pour le bénéfice des organisations forestières.

Humblement soumis,

HENRI ROY,

Directeur.

 APPENDICE No 10

 RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE TECHNIQUE ET DE
 PAPETERIE DES TROIS-RIVIÈRES, POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1934-35.

A l'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
 Hôtel du Gouvernement,
 Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport annuel des activités de l'École Technique et de Papeterie des Trois-Rivières pour l'année scolaire écoulée, 1934-35.

Bien que la crise économique continue de se faire ressentir, peut-être un peu moins sévèrement, dans notre région et notre ville, et qu'elle affecte le recrutement à la section de papeterie, cependant l'inscription à nos divers cours du jour et du soir a été assez normale, comparativement aux années passées.

Voici comment elle se répartit:—

I—SECTION DE PAPETERIE

A—Cours réguliers du jour:

1ère année..... 10 élèves

B—Cours du soir:

Classe anglaise..... 18 élèves

Total des inscriptions à l'École de Pape-
 terie.....

28 élèves

II—SECTION TECHNIQUE

A—Cours réguliers du jour:

1ère année—B.....	9 élèves
1ère année—A.....	18 “
2ème année.....	4 “
3ème année.....	8 “
4ème année.....	1 “

40 élèves

B—Cours spéciaux du jour:

Ajustage.....	3 élèves
Automobile.....	4 “
Menuiserie.....	4 “
Secourisme.....	30 “

41 élèves

Total des cours du jour.....

81 élèves

C—Cours du soir:

Ajustage mécanique.....	20 élèves
Dessin industriel.....	32 “
Électricité.....	30 “
Lecture des plans et estimation.....	16 “
Mathématiques.....	32 “
Menuiserie.....	21 “
Soudure autogène.....	26 “

Total des cours du soir.....

177 élèves

Total des inscriptions à l'École Technique 258 élèves

Plus École de Papeterie..... 28 “

Grand total des inscriptions.....

286 élèves

L'assiduité des élèves aux cours du jour a été excellente et la discipline très satisfaisante.

Le haut pourcentage d'assistance aux cours du soir a continué de se maintenir comme par les années dernières, pour le plus grand avantage des intéressés et avec un meilleur rendement de la part de notre institution.

Certains cours du soir, comme ceux de l'automobile, de fonderie et de moulage, ou certains cours spéciaux, comme celui pour les prospecteurs de mines, de fabrication de ciment, et de béton armé, n'ont pu être organisés au cours de l'année écoulée, soit faute d'inscriptions suffisantes, soit parce que les professeurs ou instructeurs respectifs n'étaient pas disponibles.

Par ailleurs, grâce à l'organisation toute récente d'un centre régional de l'Association Ambulancière St-Jean, en notre ville, un cours de Premiers soins aux blessés fut donné avec succès par le Dr. Gauthier, pour la première fois, à notre école, au cours du printemps dernier. Vingt-neuf candidats sur trente obtinrent le certificat aux examens subis devant le docteur Ad. Tétreault.

Le Lt.-Colonel Arthur Gaboury, gérant-général de l'association de Québec, pour la prévention des accidents industriels, vint personnellement, pour la deuxième année, offrir au cours de l'automne et de l'hiver, une série de douze leçons sur la loi des accidents du Travail et sur la prévention des accidents industriels.

DIPLÔMÉS

MM. Jean-Camille Mercier, Champlain, Qué., Diplomé mécanicien avec distinction.

Jean Guilmette, Trois-Rivières, diplômé électricien avec distinction.

Paul Émile Lamothe, Trois-Rivières, diplômé mécanicien avec distinction.

Richard Leclerc, Trois-Rivières, diplômé mécanicien avec distinction.

Patrick Gagnon, Trois-Rivières, diplômé mécanicien avec distinction.

CERTIFICATS

COURS SPÉCIAL D'AUTOMOBILE

MM. Gabriel Pépin,

Maurice Racine.

COURS SPÉCIAL DE SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

MM. Robert Bergeron, Joseph Lussier, Antonin Jacob et Adrien Leclerc de la section de papeterie, et MM. P. E. Lamothe, Gérard Gagnon, Gilles Desjardins, Jean Frigon, Richard Leclerc, Jean Guillemette et Jean-Camille Mercier de la section Technique:

BOURSES

Des bourses de mérite de l'École furent décernées aux élèves suivants:

- 1^o—*Section de papeterie*: M. Robert Bergeron, bourse pour la deuxième année de papeterie, au montant de \$60.00.
- 2^o—*Section technique*: M. Ferdinand Laroche, bourse de troisième année, au montant de \$50.00, M. Wilfrid Louthood, bourse de deuxième année, au montant de \$40.00, M. G. H. Héon, bourse de première année, au montant de \$30.00.

LA CORPORATION DE L'ÉCOLE TECHNIQUE

La Corporation de l'École Technique des Trois-Rivières lors de son assemblée annuelle au cours du printemps dernier, a réélu les mêmes officiers pour l'année courante, à savoir: MM. Philippe Bigué, C.R., président; G.-H. Robichon, maire de la Cité, vice-président et I. H. Copeland, gérant local de la Canadian International Paper Company, trésorier et le soussigné secrétaire-archiviste.

LE COMITÉ AVISEUR DE L'ÉCOLE DE PAPETERIE

Le comité Aviseur de l'École de Papeterie formé d'un délégué de chacune de nos usines papetières locales, sous la présidence de M. J. N. Stephenson, éditeur-en-chef de la revue industrielle "Pulp

and Paper of Canada", a tenu sa séance régulière au début du mois de juin. Il a été heureux de constater le nombre assez considérable d'employés d'usines qui prenaient part aux divers cours du soir de la section technique de l'école, de même qu'il s'est déclaré satisfait, dans les circonstances, du programme régulier ou spécial des cours de papeterie. Le Comité est convaincu qu'avec une amélioration de l'embauchage dans l'industrie de la pulpe et du papier, le recrutement tant des élèves réguliers que des employés des usines aux cours de papeterie s'améliorera. Le Comité offrit quelques autres suggestions qui pourront être exécutées au cours de la prochaine année scolaire.

JURY D'EXAMEN

Le Jury d'Examen des élèves finissants de l'École Technique a tenu ses assises à l'École Technique, le 14 juin, et Monsieur J.-N. Sicard, électricien, surintendant des ateliers des Trois-Rivières de la Shawinigan Water & Power Company, fut élu président par ses collègues et monsieur Joseph Lamothe, professeur de sciences de l'École, secrétaire du Jury. Les autres membres du Jury, agissant comme examinateurs et conseillers, sont MM. Archie Adams, mécanicien-en-chef, Canadian International Paper Company; Jack Pringle, mécanicien-en-chef, Canada Iron Foundries, Limited; George H. Henderson, électricien-en-chef, division de la Wayagamack de la Consolidated Paper Corporation; A. Larocque, contremaître des mécaniciens en tuyauterie, St. Lawrence Paper Mills, Limited, J. F. Thériault, chef des travaux de l'École et du soussigné, directeur de l'École.

Sous la conduite de ce dernier, les membres du Jury procédèrent d'abord à la visite complète de tous les ateliers et des laboratoires de l'École, qu'ils trouvèrent importants et remarquables. Ils examinèrent ensuite, en détails, tous les travaux d'examens manuels et écrits des élèves finissants de l'année courante, et le soussigné fit rapport aux membres du Jury des notes de correction des professeurs et des instructeurs, pour soumettre finalement les recommandations de l'École.

Après considération et étude de chaque cas, le président, monsieur J.-N. Sicard, proclama les élèves diplômés et annonça à chaque élève candidat, avec des commentaires très appropriés, l'heureuse nouvelle de son succès, comme aussi à quelques autres, leur insuccès.

C'est ainsi que cinq des sept candidats finissants furent diplômés, tel que mentionné précédemment.

Le Jury d'Examen suggéra de plus que le cours régulier de l'École Technique fut augmenté, aussitôt que les circonstances le permettraient, d'une année additionnelle, portant ainsi le cours à quatre années d'études, afin d'être placé sur un pied d'égalité avec celui des autres écoles similaires de la province; il recommanda, finalement, vu son importance pour notre région, que la section d'électricité fut augmentée et complétée le plus tôt possible.

CLÔTURE DES COURS ET PRIX SPÉCIAUX

La clôture des cours eut lieu le soir du 18 juin, sous la présidence de monsieur Philippe Bigué, C.R., président de la Corporation de l'École Technique.

L'École remercie avec reconnaissance les généreux donateurs de prix spéciaux dont la liste suit:

Les Prévoyants du Canada: Une grande plaquette en argent bruni, offerte au meilleur élève des deux écoles technique et de papeterie, décernée à Robert Bergeron, élève de première année de papeterie.

La Shawinigan Water & Power Company; prix de \$25. en argent offert au meilleur élève de l'École Technique; décerné à monsieur Wilfrid R. Louthood, élève de première année technique.

Monsieur J. N. Sicard, surintendant des ateliers de la Shawinigan Water & Power Company; trois volumes techniques sur l'électricité, offerts au meilleur élève en électricité; décernés à Fernand Spénard, élève de quatrième année technique.

Le Révérend Frère Hébert, Directeur de l'Académie de la Salle: un volume sur les sciences, offert au meilleur élève en sciences physiques, chimie et électricité; décerné à Ferdinand Laroche, élève de deuxième année de technique.

Le Chapitre des Trois-Rivières, de la Corporation des Techniciens de la province de Québec, Section technique; deux prix en

argent offerts, l'un, pour la ponctualité aux ateliers et décerné à Wilfrid R. Louthood, de première année technique; l'autre comme efficacité et application au dessin industriel et décerné à Vidal Auger, de première année technique.

Le Lt. Col. Arthur Gaboury, gérant général de l'Association de Québec pour la Prévention des Accidents Industriels, trois prix: 1°—une grande médaille d'argent bruni; pour le plus haut pourcentage obtenu au cours de Sécurité Industrielle — 2° — le quatrième prix en argent décerné pour le concours provincial des écoles techniques durant la convention annuelle à Montréal; 3° — une médaille de bronze gravée, offerte par la Ligue de Sécurité de la province de Québec, les trois prix furent décernés à Monsieur Robert Bergeron, élève de première année de papeterie.

CONVENTION GÉNÉRALE DES DIPLÔMÉS DES ÉCOLES TECHNIQUES DE LA PROVINCE

Une convention générale de tous les diplômés des écoles techniques de Montréal, Québec, Hull et Trois-Rivières, comportant plus de 325 membres, fut tenue à l'École Technique et de Papeterie des Trois-Rivières, le samedi, 4 mai, 1935.

Un banquet clôtura cette journée mémorable pour nos techniciens, sous la présidence de M. Ph. Bigué, C.R., président de la Corporation de l'École Technique des Trois-Rivières. Aux côtés des officiers de la Corporation des techniciens de la province de Québec, se trouvaient à la table d'honneur, parmi les hôtes les plus distingués: l'Honorable Athanase David, Secrétaire Provincial, Me. Maurice Duplessis, C.R., Chef de l'Opposition Provinciale à l'Assemblée Législative, Me. Chas. Bourgeois, C.R. Député des Trois-Rivières aux Communes, M. G. C. Piché, Chef du Service Forestier et inspecteur général de l'École Technique et de Papeterie des Trois-Rivières.

L'École ne perd aucune occasion favorable de mettre en évidence ses diplômés ou ses futurs diplômés soit par des visites industrielles ou des conférences publiques, non seulement dans la région, mais également dans diverses parties de la province; soit aussi par la publication dans les journaux à des intervalles réguliers, de notices biographiques avec photographies de diplômés qui déjà

font leur marque, comme ce fut le cas au cours de l'année écoulée, pour une quinzaine de diplômés de l'École de Papeterie.

Dans le même but, et aussi pour se conformer à la Charte de l'École, un tableau ordonné par promotions, date et spécialités, a été publié dans la Gazette Officielle de Québec, Vol 65, No. 51, page 4733, du 23 décembre 1933, de tous les diplômés de l'École Technique des Trois-Rivières, depuis sa fondation jusqu'à cette date.

Les statistiques scolaires des années 1920-21 à 1934-35, font voir que l'École a produit 103 diplômés, dont 43 pour la section de Papeterie et 60 pour la section technique, soit près de 10% sur un total de 1128 élèves qui ont suivi les cours du jour, en tenant compte que dans ce dernier chiffre, sont compris les élèves de cours spéciaux, dont un certain nombre ont reçu un certificat spécial; et qu'en résumé, 3401 élèves sont passés par l'École, y compris ceux du cours du soir, auxquels, aussi, il a été décerné des certificats de compétence, selon les examens subis.

AMÉLIORATIONS

Certaines améliorations ont pu être effectuées au cours de l'année. Nous avons remplacé une chaudière à vapeur verticale d'environ 30 HP, devenue trop usagée. On profita de cette occasion pour installer, deux petits digesteurs servant à la cuisson de la pulpe de bois avec leurs accessoires. Un groupe de petites machines à vapeur de démonstration, relié à notre nouvelle chaudière à vapeur. Ce groupe comprend une pompe à vapeur, aspirante et refoulante, pour alimenter les chaudières à vapeur; un engin à vapeur horizontal, un engin marin "compound" et une turbine.

En vue de réduire les dépenses générales de l'École, le système de chauffage des fournaies à eau chaude a été modifié de façon à remplacer l'usage du charbon dur (anthracite) par du charbon mou (houille), en ajoutant deux chauffeurs mécaniques automatiques de la marque "Iron Fireman". Le nouveau système a fonctionné avec satisfaction, procurant un meilleur rendement en chaleur et plus de confort dans l'École. Le coût des appareils, de l'installation et de certaines améliorations nécessaires aux fournaies est de \$1,337.41, lequel montant est porté au compte capital. La dépense du chauffage pour l'année écoulée est de \$1,326.66, comparativement à \$1,889.73 pour l'année précédente, soit une économie de \$563.07. On peut dire,

qu'avec le nouveau système, la source d'économie provient de la réduction de plus de 50% sur le coût du combustible et du salaire du chauffeur de nuit, dont les services ne sont plus requis avec ce contrôle automatique.

PROGRAMME D'ÉTUDES

La question d'améliorer le programme d'études de l'École Technique et de Papeterie a été mentionnée plus particulièrement au cours du rapport annuel de l'année dernière. Il s'agit d'ajouter une année additionnelle au cours régulier de trois ans de l'École Technique. A l'exemple des autres écoles techniques de la province qui ont décidé successivement d'adopter, depuis maintenant trois ans, le programme de quatre ans, nous devons forcément suivre le pas, si nous désirons que nos élèves ne soient frustrés de cet avantage et que nos futurs diplômés ne soient pas cotés à un degré inférieur de connaissance et de compétence.

Le nouveau programme comprend, en outre de matières théoriques nouvelles, telles l'étude du français, de l'anglais, de la technologie, d'histoire et de géographie industrielles, et d'économie générale, etc. un entraînement manuel prolongé et plus complet.

Une étude minutieuse du programme maintenant suivi par les Écoles Techniques de Montréal et de Québec a été faite avec la collaboration bienveillante de leurs directeurs respectifs, de sorte qu'un nouveau programme approprié à nos circonstances par de légères variantes est maintenant prêt à être appliqué dès l'année scolaire 1936-37. Notre école aura de ce fait un avantage marqué sur les autres écoles techniques de la province, en offrant de plus un cours complet sur la fabrication de la pulpe et du papier normalement greffé sur le cours de quatre ans. Il serait peut-être, dès lors, opportun de lui faire porter le nom d'"École Provinciale Technique et de Papeterie".

Les élèves actuellement inscrits devant continuer sous le régime de trois ans, il a été prévu à la période de transition qui durera trois ans. Cette transition permettra d'apporter graduellement les changements voulus soit dans le personnel enseignant, soit dans l'équipement requis.

Je désire exprimer ici mon appréciation profonde, mes remerciements et ma reconnaissance, à mes supérieurs, au personnel enseignant de notre institution et à tous ceux qui de près ou de loin servent généreusement la cause de l'enseignement technique et de papeterie donné par notre école.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

Respectueusement soumis:

V. BAILLAIRGÉ,

Directeur.

Les Trois-Rivières, le 10 décembre, 1935.

APPENDICE No 11

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS
MESUREURS DE BOIS

QUÉBEC, 2 juillet 1935.

Honorable M. Honoré Mercier,
Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Le Bureau des Examineurs des candidats au diplôme des mesureurs de bois a l'honneur de vous soumettre son rapport des examens qu'il a tenus au cours de l'année 1935.

Suivant les avis publiés dans la Gazette Officielle, le Bureau a tenu un examen à l'École des Gardes-Forestiers, à Berthier (en haut) aux dates suivantes: 27, 28 et 29 mai. En tout, 43 candidats se sont inscrits. De ce nombre, 22 ayant obtenu des résultats satisfaisants, nous vous avons recommandé de leur accorder le diplôme de mesureur de bois, car nous sommes convaincus qu'ils sont compétents pour remplir cette fonction.

Humblement soumis,

HENRI ROY,
Président.

ÉRIC HUDON,
Examineur.

B.-J. GÉRIN,
Secrétaire.

APPENDICE No 12

LISTE DES NOMS ET ADRESSES DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ AVEC
SUCCÈS LES EXAMENS DE MESUREURS DE BOIS
EN L'ANNÉE 1935

Nos du permis	Noms	Prénoms	Adresses
3435	Audet.....	Gérard.....	St-Irène
3436	Beaubien.....	Antonio.....	Almaville
3437	Cauchon.....	Guy.....	Québec
3438	Clavet.....	René.....	Laval
3439	Côté.....	Maurice.....	Rivière-à-Pierre
3440	Courtname.....	R.-A.....	Wilsonville, Ont.
3441	Délisle.....	Roch.....	Montréal
3442	Ducharme.....	Roger.....	Joliette
3443	Early.....	W. Kenneth.....	East Angus
3444	Farr.....	L.-A.....	La Sarre
3445	Gérin.....	Maurice.....	Québec
3446	Hurley.....	J.-P.....	Québec
3447	L'Heureux.....	P.-E.....	Montréal
3448	Ménard.....	J.-H.....	Berthierville
3449	Olscamp.....	Ronaldo.....	St-Casimir
3450	Potvin.....	Georges.....	Alberville
3451	Rinfret.....	J.-M.....	Roberval
3452	Spence.....	Maurice.....	Fort Coulonge
3453	Thibault.....	Samuel.....	Nomingue
3454	Tremblay.....	J. Gérard.....	Roberval
3455	Trépanier.....	Emile.....	St-Tite-de-Champlain
3456	Trudelle.....	J. Justin.....	St-Adolphe

B.-J. GÉRIN,
Secrétaire,

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Bureau des Examineurs.
QUÉBEC, le 2 juillet, 1935.

APPENDICE No 13

TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉS DURANT
L'EXERCICE 1934-35

Noms des concessionnaires faisant le transfert	Région	Superficie en milles carrés	Noms des bénéficiaires du transfert
Madame W.-A. Maoney	Saguenay	8	L. Mailloux & A. Marier
Stearns Lumber Company	Bonaventure-Ouest	6	F.-W. Snell
Traders Bank	Ottawa- Supérieur	30	Coulonge Timber Co., Limited.
Madame B. Church	Ottawa- Supérieur	45	Coulonge Timber Co., Limited.

P.-R. PLAMONDON,
*Directeur du service d'enregistrement
des permis de coupe.*

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1935.

APPENDICE No 14

LISTE DES RÉSERVES CANTONALES

Noms	Comté	Superficie
Albanel	Roberval	11,178 acres
Albert	Saguenay	960 "
Arago	L'Islet	4,238 "
Armagh	Montmagny	1,432 "
Armand	Témiscouata	3,426 "
Ashburton	Montmagny	1,660 "
Ashford	L'Islet	1,863 "
Ashuapmouchouan	Roberval	15,110 "
Barraute	Abitibi	1,220 "
Beaubien	L'Islet	9,523 "
Beaudet	Roberval	3,301 "
Bégin	Chicoutimi	10,593 "
Belleau	Saint-Maurice	2,940 "
Bergeronnes	Saguenay	4,892 "
Bourdages	Montmagny	6,816 "
Bourget	Chicoutimi	658 "
Bourgeois	Laviolette	10,816 "
Callières	Charlevoix	10,560 "
Caron	Lac St-Jean	6,139 "
Causapscaal	Matapédia	766 "
Caxton	Saint-Maurice	274 "
Chabot	Kamouraska	4,571 "
Charlevoix	Roberval	9,613 "
Cimon	Chicoutimi	24,000 "
Crusson	Laviolette	825 "
Dablon	Roberval	2,108 "
Dalmas	"	5,958 "
Decalannes	Maskinongé	2,447 "
Dechesne	Roberval	11,260 "
Demers	Témiscouata	640 "
Demeules	Roberval	5,259 "
Denoue	Gaspé	1,628 "
Dequen	Roberval	14,545 "
De Sales	Charlevoix	2,631 "
Dolbeau	Roberval	13,139 "
Dufferin	"	6,033 "
Duhamel	Témiscouata	2,336 "
Dumais	Roberval	2,320 "
Dumas	Chicoutimi	1,390 "
Duparquet	Abitibi	6,287 "
Escoumains	Saguenay	655 "
Estcourt	Témiscouata	5,546 "
Fabre	Témiscamingue	4,541 "
Falardéau	Chicoutimi	2,091 "
Fournier	L'Islet	6,933 "

APPENDICE No 14. — *Suite*LISTE DES RÉSERVES CANTONALES — *Suite*

Noms	Comté	Superficie
Garneau.....	L'Islet.....	1,217 acres
Garnier.....	Chicoutimi.....	6,453 "
Girard.....	Roberval.....	20,201 "
Grand Calumet.....	Pontiac.....	155 "
Harvey.....	Chicoutimi.....	9,559 "
Hébécourt.....	Abitibi.....	9,061 "
Iberville.....	Saguenay.....	45,444 "
Ixworth.....	Kamouraska.....	2,135 "
Jetté.....	Matapédia.....	7,680 "
Kénogami.....	Chicoutimi.....	5,634 "
Labarre.....	Lac Saint-Jean.....	6,382 "
Lac aux Canards.....	Roberval.....	36,332 "
Lac Kénogami.....	Chicoutimi.....	8,841 "
La Corne.....	Abitibi.....	48,584 "
Lafontaine.....	L'Islet.....	2,550 "
Lamy.....	Laviolette.....	1,422 "
Landrienne.....	Abitibi.....	24,534 "
Langelier.....	Laviolette.....	25,536 "
Langevin.....	Dorchester.....	3,239 "
Languedoc.....	Abitibi.....	5,482 "
Laterrière.....	Chicoutimi.....	9,317 "
Lessard.....	L'Islet.....	912 "
Letellier.....	Saguenay.....	29,440 "
Litchfield.....	Pontiac.....	1,469 "
Macpès.....	Rimouski.....	4,378 "
Malherbes.....	Roberval.....	25,600 "
Mailhot.....	Laviolette.....	25,600 "
Manicouagan.....	Saguenay.....	11,592 "
Manneville.....	Abitibi.....	37,200 "
Maria.....	Bonaventure.....	852 "
Mazenod.....	Témiscamingue.....	6,012 "
Mésy.....	Lac Saint-Jean.....	4,491 "
Métabetchouan.....	".....	4,305 "
Metgermette Nord.....	Dorchester.....	1,463 "
Nemtayé.....	Matapédia.....	963 "
New-Richmond.....	Bonaventure.....	1,875 "
Normandin.....	Roberval.....	13,099 "
Onslow.....	Pontiac.....	9,711 "
Ouimet.....	Rimouski.....	15,822 "

APPENDICE No 14. — *Suite*LISTE DES RÉSERVES CANTONALES — *Suite*

Noms	Comté	Superficie
Packington.....	Témiscouata.....	2,052 acres
Painchaud.....	Kamouraska.....	2,895 "
Parent.....	Roberval.....	14,919 "
Parke.....	Kamouraska.....	7,084 "
Patton.....	Montmagny.....	3,678 "
Pelletier.....	Roberval.....	8,028 "
Peterborough.....	Maskinongé.....	1,500 "
Pohénégamook.....	Kamouraska.....	1,980 "
Pouliaries.....	Abitibi.....	9,043 "
Privat.....	".....	4,548 "
Proulx.....	Roberval.....	1,102 "
Racine.....	Roberval.....	22,033 "
Roberval.....	".....	23,485 "
Robitaille.....	Témiscouata.....	758 "
Romieu.....	Gaspé.....	1,746 "
Roquemaure.....	Abitibi.....	1,591 "
Ross.....	Roberval.....	13,651 "
Seigneurie du Cap-de-la-Madeleine..	Saint-Maurice.....	2,222 "
Sheen.....	Pontiac.....	3,726 "
Saint-Jean.....	Chicoutimi.....	3,200 "
Simard.....	Chicoutimi.....	690 "
Sydenham Nord.....	Gaspé.....	3,169 "
Taché.....	Chicoutimi.....	2,098 "
Tadoussac.....	Saguenay.....	23,244 "
Trécesson.....	Abitibi.....	3,930 "
Tremblay.....	Chicoutimi.....	1,311 "
Vallière.....	Laviolette.....	3,200 "
Viger.....	Témiscouata.....	1,819 "
Villemontel.....	Abitibi.....	1,521 "
Ware.....	Dorchester.....	1,120 "
Whitworth.....	Témiscouata.....	4,994 "

soit 115 réserves

Superficie 896,000 acres ou
1,399.9 milles carrés.

APPENDICE No 15

INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC
DEPUIS 1908

Années	Production totale (cordes)	Fabrication indigène (cordes)	Export. (cordes)	% Export.	Pulpe (tonnes)	Papier (tonnes)	Capital investi \$
1908.....	939,646	255,843	683,803	72.7	201,450		
1909.....	1,057,812	319,935	737,877	69.7	238,286		
1910.....	1,085,628	342,755	742,933	68.5	282,936		
1911.....	1,026,562	390,426	636,136	61.8	312,522		
1912.....	1,130,670	578,855	551,815	56.5	459,420		
1913.....	1,432,184	629,934	802,250	56.0	514,299		
1914.....	1,323,917	636,496	687,421	51.9	515,409		
1915.....	1,321,531	697,262	624,269	47.1	561,793		
1916.....	1,711,151	924,272	786,879	45.9	686,604		
1917.....	1,808,708	1,109,869	698,839	38.6	784,250	391,130	
1918.....	1,971,250	1,085,478	885,772	44.8	802,030	419,080	
1919.....	1,837,548	1,176,134	661,414	36.0	831,291	454,133	124,101,164
1920.....	2,161,797	1,333,815	827,982	38.3	974,766	506,898	176,347,349
1921.....	1,713,123	1,111,277	601,846	35.1	784,906	414,068	171,477,753
1922.....	1,959,276	1,405,440	553,836	28.2	1,088,205	587,777	191,514,809
1923.....	2,360,586	1,600,348	760,238	32.2	1,242,168	702,058	155,121,898
1924.....	2,161,880	1,525,808	636,072	31.6	1,170,314	805,594	220,709,994
1925.....	2,475,065	1,764,969	710,096	28.7	1,370,303	940,172	227,031,019
1926.....	2,806,865	2,105,095	701,770	25.0	1,672,339	1,176,733	254,360,201
1927.....	2,971,245	2,291,599	679,646	22.8	1,749,965	1,344,472	295,505,452
1928.....	3,153,237	2,621,148	632,089	16.8	2,018,566	1,628,872	376,351,076
1929.....	3,350,231	2,837,359	512,872	15.3	2,174,805	1,780,720	353,401,187
1930.....	3,332,364	2,441,735	484,650	14.7	1,833,000	1,536,240	363,928,249
1931.....	2,940,376	1,973,089	323,507	11.0	1,513,658	1,275,105	309,875,059
1932.....	2,540,243	1,745,007	165,772	6.5	1,240,442	1,057,433	289,932,719
1933.....	2,717,844	1,840,379	289,267	10.6	1,360,704	1,135,422	277,516,386

APPENDICE No 15A

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET AU CANADA

Années	Nombre d'usines		Tonnes de pulpe		No. de cordes utilisées	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1910.....	25	51	283,035	474,604	342,751	598,487
1911.....	28	54	312,522	496,833	390,436	672,288
1912.....	24	48	459,420	682,632	578,885	866,042
1913.....	26	48	514,299	854,624	629,934	1,109,034
1914.....	23	49	515,909	934,700	636,496	1,224,376
1915.....	24	50	561,793	1,074,805	697,962	1,405,836
1916.....	23	49	686,604	1,296,084	924,272	1,764,912
1917.....	33	83	784,250	1,464,308	1,109,869	2,104,334
1918.....	42	94	802,030	1,557,193	1,085,478	2,210,744
1919.....	46	99	831,291	1,716,089	1,176,134	2,428,691
1920.....	46	100	974,766	1,960,102	1,333,815	2,777,422
1921.....	44	100	734,906	1,549,082	1,111,277	2,180,578
1922.....	46	104	1,088,205	2,150,251	1,405,440	2,912,608
1923.....	48	110	1,238,567	2,469,305	1,600,348	3,264,435
1924.....	49	115	1,170,314	2,465,011	1,525,808	3,316,951
1925.....	50	114	1,370,303	2,772,507	1,764,969	3,668,959
1926.....	50	115	1,672,239	3,229,791	2,105,095	4,229,567
1927.....	50	114	1,749,965	3,278,978	2,291,599	4,387,687
1928.....	50	110	2,018,566	3,610,724	2,621,148	4,791,344
1929.....	47	108	2,174,805	4,021,229	2,837,357	5,278,422
1930.....	48	109	1,833,000	3,619,345	2,441,735	4,835,981
1931.....	45	103	1,513,658	3,167,960	1,973,089	4,148,279
1932.....	42	98	1,240,442	2,663,248	1,745,007	3,647,754
1933.....	42	95	1,360,704	2,979,562	1,840,379	4,044,876

Le nombre de moulins n'indique que les moulins qui ont été en opération

APPENDICE No 15B

PRIX DES BOIS À PULPE ET DES PÂTES À PAPIER, DEPUIS 1908 À 1933,
AU CANADA ET DANS QUÉBEC

Années	Canada				Québec			
	Production totale (cordes)	Prix Moyen	Production pulpe (tonnes)	Prix moyen	Production totale (cordes)	Prix moyen	Production pulpe (tonnes)	Prix moyen
1908..	1,325,085	\$ 5.84	363,079	939,646	\$ 5.57	201,450
1909..	1,557,753	5.98	445,408	1,057,812	5.99	238,286
1910..	1,541,628	6.35	474,604	1,085,688	6.20	282,938
1911..	1,520,227	6.37	496,833	1,026,562	6.30	312,522
1912..	1,846,910	6.46	682,632	1,330,670	6.29	459,420
1913..	2,144,064	6.67	854,624	1,432,194	6.63	514,299
1914..	2,196,884	6.72	934,700	1,323,917	6.70	515,409
1915..	2,355,550	6.61	1,074,805	1,322,231	6.31	561,793
1916..	2,833,119	7.05	1,296,084	1,711,151	7.03	686,604
1917..	3,122,179	8.56	1,464,308	44.70	1,808,708	8.37	784,250	43.40
1918..	3,560,280	10.64	1,557,193	41.30	1,971,250	9.80	802,030	46.90
1919..	3,498,981	11.99	1,716,089	42.70	1,837,548	11.02	831,291	50.70
1920..	4,034,826	15.22	1,960,102	72.30	2,161,797	14.28	974,766	54.30
1921..	3,272,131	16.16	1,549,082	50.60	1,713,123	16.13	784,906	49.50
1922..	3,923,940	12.93	2,150,251	39.50	1,959,276	12.24	1,088,205	39.90
1923..	4,648,663	14.42	2,475,904	40.00	2,360,670	12.08	1,242,166	40.60
1924..	4,647,201	12.43	2,465,011	36.60	2,161,880	12.67	1,170,314	38.50
1925..	5,092,461	12.21	2,772,507	36.10	2,475,065	12.97	1,370,303	36.70
1926..	5,621,305	12.11	3,229,791	35.60	2,806,865	12.90	1,672,339	36.00
1927..	5,929,456	11.85	3,278,978	34.60	2,971,245	12.20	1,749,965	34.80
1928..	6,328,586	11.84	3,608,045	33.50	3,153,237	12.37	2,018,566	33.40
1929..	6,573,417	11.62	4,021,229	32.08	3,250,231	11.91	2,174,805	31.80
1930..	6,071,815	11.33	3,669,345	31.04	3,386,137	11.94	1,833,000	32.02
1931..	5,199,914	9.95	3,167,970	26.13	2,940,376	10.73	1,513,658	27.67
1932..	4,222,224	8.70	2,663,248	24.18	2,540,243	8.78	1,240,442	25.91
1933..	4,746,383	6.97	2,979,562	21.51	2,717,844	7.25	1,360,704	21.94

APPENDICE No 16
PRODUCTION DE LATTES ET DE BARDEAUX

Années	Lattes		Bardeaux	
	Production	Valeur	Production	Valeur
1908.....	92,914,000	\$ 188,671	406,440,000	\$ 849,459.00
1909.....	97,518,000	218,531	337,668,000	628,610.00
1910.....	134,099,000	288,550	539,320,000	901,600.00
1911.....	120,011,000	242,324	366,848,000	682,906.00
1912.....	117,102,000	291,739	330,874,000	665,479.00
1913.....	90,231,000	225,277	363,560,000	807,035.00
1914.....	38,412,000	95,675	316,390,000	634,856.00
1915.....	55,204,000	147,395	574,797,000	1,264,533.00
1916.....	67,689,000	190,206	414,951,000	996,836.00
1917.....	83,714,000	248,775	276,024,000	776,017.00
1918.....	78,633,000	214,711	249,160,000	775,058.00
1919.....	134,033,000	500,327	312,926,000	1,346,146.00
1920.....	160,326,000	950,137	387,813,000	1,839,595.00
1921.....	121,649,000	652,216	361,496,000	1,283,056.00
1922.....	214,548,000	1,122,999	401,328,000	1,328,718.00
1923.....	272,733,000	1,681,000	538,401,000	1,143,092.00
1924.....	257,641,000	1,277,710	303,310,000	859,708.00
1925.....	227,612,000	1,072,766	244,313,000	702,937.00
1926.....	300,029,000	1,387,489	257,882,000	769,235.00
1927.....	359,997,000	1,528,790	266,781,000	838,857.00
1928.....	320,745,000	1,309,335	301,058,000	915,019.00
1929.....	249,328,000	798,690	290,026,000	860,846.00
1930.....	126,129,000	334,690	239,368,000	692,214.00
1931.....	65,612,000	157,549	114,303,000	431,920.00
1932.....	61,892,000	122,607	167,289,000	357,090.00
1933.....	41,745,000	76,776	228,595,000	436,580.00

APPENDICE No 16A

INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE DEPUIS 1917

Années	Capital investi	Salaires & gages	Coût du matériel	Valeur du bois	Valeur de la production
1917.....	\$ 27,351,019	\$ 7,764,083	\$ 9,388,509	\$ 16,718,726	\$ 26,630,120
1918.....	57,201,830	12,030,237	12,749,152	20,916,604	40,199,895
1919.....	69,277,794	13,362,268	18,888,178	30,195,646	61,493,919
1920.....	42,445,220	8,143,768	27,239,179	37,128,201	48,921,993
1921.....	48,429,018	5,832,415	16,888,025	19,656,462	30,294,286
1922.....	42,450,730	4,957,018	14,639,996	17,489,026	26,138,071
1923.....	36,343,512	5,430,039	14,871,358	17,842,189	27,181,307
1924.....	36,600,365	5,075,269	16,594,615	17,015,757	26,489,377
1925.....	37,548,860	4,572,383	14,724,377	14,655,577	22,802,029
1926.....	31,911,286	4,633,286	16,739,054	15,268,467	25,194,257
1927.....	37,528,360	5,219,406	19,957,369	14,564,387	29,631,518
1928.....	37,688,780	4,946,130	18,158,418	9,014,879	27,173,297
1929.....	41,289,127	4,935,878	18,392,483	9,950,143	28,342,626
1930.....	55,534,068	5,463,460	23,084,564	11,264,600	34,349,164
1931.....	29,138,698	3,253,676	9,775,981	5,577,213	15,333,194
1932.....	18,754,578	2,411,358	6,457,117	3,489,573	9,946,690
1933.....	12,747,876	1,425,294	3,384,497	3,186,875	6,571,372

APPENDICE No 16B
VALEUR DES BOIS DE SCIAGE DEPUIS 1908

ANNÉES	QUANTITÉS EN P.M.P.
1908.....	690,135,000
1909.....	633,582,000
1910.....	790,197,000
1911.....	756,508,000
1912.....	677,215,000
1913.....	630,346,000
1914.....	1,118,298,000
1915.....	1,878,787,000
1916.....	818,533,000
1917.....	827,574,000
1918.....	841,084,000
1919.....	884,612,000
1920.....	916,422,000
1921.....	649,334,000
1922.....	649,354,000
1923.....	622,397,000
1924.....	596,626,000
1925.....	554,464,000
1926.....	581,150,000
1927.....	542,073,000
1928.....	580,856,000
1929.....	625,808,000
1930.....	683,591,000
1931.....	399,581,000
1932.....	358,663,000
1933.....	275,210,000

APPENDICE No 16c

VOICI LE DÉTAIL DES PRODUITS EXPÉDIÉS EN 1934-1935

GRAND TOTAL

Nombre de permis émis.....	74,127
Bois à pulpe expédiés aux Etats-Unis (cordes).....	409,626
Bois à pulpe expédiés en Canada mais exportables.....	347,127
Bois à pulpe non exportables (cordes).....	428,793
Bois de sciage, (p.m.p.).....	296,723,648
Billots exportables.....	50,386
Billots non exportables.....	10,398
Plançons.....	6,186
Poteaux exportables.....	12,141
Poteaux non exportables.....	396
Piquets.....	34,782
Dormants, pièces.....	1,221,680
Bardeaux, pièces.....	221,852,058
Lattes, pièces.....	63,424,200
Bois à fuseau, cordes.....	18,373
Bois de fourneau, cordes.....	120
Bois de chauffage, cordes.....	118,330
Arbres de Noël.....	1,189,386
Pilotis.....	212
Écorce de pruche, cordes.....	1,095
Bois de placage, chars.....	8
Douves pièces.....	6,840,500
Formes chars.....	3
Semelles ".....	7
Déchets de moulin "Mill refuse", chars (copeaux).....	560
Boîtes à beurre.....	135,195

APPENDICE No 16c — *Suite*

PERMIS D'EXPÉDITION

Vous trouverez ci-après un tableau montrant les quantités de permis émis depuis 1921-22 jusqu'à juillet 1934 pour les principaux produits forestiers.

	1921-22	1922-23	1923-24
Nombre de permis émis.....	58,309	66,702	81,169
Bois à pulpe (cordes).....	509,157	258,043	636,498
Bois de sciage (p.m.p.).....	242,711,856	342,412,214	335,634,934
Dormants.....	485,485	494,589	466,104
Bardeaux.....	167,970,783	158,688,280	81,786,140
Lattes.....	54,418,382	159,918,000	177,270,895
	1924-25	1925-26	1926-27
Nombre de permis émis.....	216,562	121,466	120,297
Bois à pulpe (cordes).....	916,204	1,017,261	1,069,248
Bois de sciage (p.m.p.).....	459,765,928	403,971,688	381,276,558
Dormants.....	1,247,444	1,212,027	1,015,272
Bardeaux.....	208,228,760	142,405,588	216,291,997
Lattes.....	355,547,040	349,170,529	436,048,000
	1927-28	1928-29	1929-30
Nombre de permis émis.....	119,656	110,027	100,103
Bois à pulpe (cordes).....	1,356,113	1,069,858	1,283,243
Bois de sciage (p.m.p.).....	413,959,653	464,240,221	341,118,165
Dormants.....	1,382,980	1,689,336	1,504,623
Bardeaux.....	250,738,850	177,629,485	168,816,764
Lattes.....	314,960,180	309,380,530	207,476,119

APPENDICE No 16c—*Suite*PERMIS D'EXPÉDITION—*Suite*

	1930-31	1931-32	1932-33
Nombre de permis émis.....	75,668	38,016	29,100
Bois à pulpe (cordes).....	711,184	617,843	387,004
Bois de sciage (p.m.p).....	320,059,902	173,061,296	150,030,685
Dormants.....	954,491	621,082	426,560
Bardeaux.....	88,029,835	177,546,560	157,083,810
Lattes.....	90,788,830	52,330,080	40,878,141
	1933-34	1934-35	
Nombre de permis émis.....	62,562	74,127	
Bois à pulpe (cordes).....	829,748	1,185,546	
Bois de sciage (p.m.p).....	231,398,969	296,723,648	
Dormants.....	559,420	1,221,680	
Bardeaux.....	240,666,986	221,852,058	
Lattes.....	54,020,471	63,424,200	

APPENDICE No 17

BOIS ET FORÊTS

ÉTAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1935, dans les districts suivants:

Districts	Montants
Arthabaska.....	48.00
Bonaventure.....	32,221.33
Chaudière.....	33,062.79
Gaspé.....	95,137.51
Lac St-Jean.....	365,782.83
Matapédia.....	159,563.31
Montmagny.....	35,392.77
Ottawa.....	703,642.58
Rimouski.....	85,645.29
Saint-Charles.....	55,863.42
Saint-François.....	13,157.99
Saint-Maurice.....	450,339.05
Saguenay.....	281,671.45
Témiscouata.....	40,782.96
Total.....	\$2,352,311.28

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

G.-C. PICHÉ,
Chef du service forestier,

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1935.

APPENDICE No 18

ÉTAT des bois coupés sur les terres de la Couronne durant l'exercice 1933-34

RÉGION	Superficie sous licence durant l'année 1935-36	Pin blanc, Chêne, Noyer, etc., Billes et bois d'estacade		Pin rouge, Orme, Frêne, Merisier, Érable, Mélèze, etc., Billes et bois d'estacade		Épinette, Sapin, Cèdre, Pin-gris, Pruche, Bouleau, Tremble, etc., Billes et bois d'estacade		Dormants de chemin de fer	Poteaux	Piquets	Bois de chauffage
	Milles carrés	Billes	Pieds M.P.	Billes	Pieds M.P.	Billes	Pieds M.P.	Morceaux	Morceaux	Morceaux	Corde de 128. P.C.
Arthabaska.....	6										
Bonaventure.....	2,524	213	15,348	1,207	68,564	250,828	8,192,071		1,268		76
Chaudière.....	170	24	2,811	12,918	1,548,288	1,027,714	21,719,306				196
Gaspé.....	3,030	12	853		158	6,514	1,375,825				
Lac-St-Jean.....	11,965	651	29,948		9	406	14,773,516		150		172
Matapédia & St-Laurent.....	1,067	8	1,310	52	1,734	5,103,347	80,376,245				
Moutmaguy.....	233	17,478	1,034,420	158	14,305	900,326	18,960,477				128
Ottawa.....	28,593	206,561	12,970,742	117,125	8,595,920	16,307,040	232,793,692	929	200	2,650	17,815
Rimouski.....	1,698	4,827	305,776			2,827,286	73,711,831		50	125	1,721
St-Charles.....	2,762			645	40,519	1,891,352	17,081,924				8
St-François.....	12,228	1,785	74,536	12,510	890,687	66,020	1,284,401				3
St-Maurice.....	12,250	34,850	2,515,065	12,118	780,389	20,501,908	171,376,144				1,643
Saguenay.....	12,133					7,670,828	120,497,229				12
Témiscouata & Grandville.....	788	10,362	475,888	6,018	215,151	1,143,311	28,157,703				80
Totaux.....	77,447	276,771	17,426,697	162,918	12,162,477	73,839,301	962,324,560	929	1,668	2,775	21,854
RÉCAPITULATION		Morceaux	Pieds M.P.								
Pin blanc, Chêne, Noyer, etc.....		276,771	17,426,697								
Pin rouge, Orme, Frêne, Merisier, Érable, Mélèze, etc.....		162,918	12,162,477								
Épinette, Sapin, Cèdre, Pin-gris, Pruche, Bouleau, Tremble, etc.....		73,839,301	962,324,560								
		74,278,990	991,913,731								
Dormant de chemin de fer (23 pieds par dormant).....		929	21,367								
Poteaux (70 pieds par poteau).....		1,668	116,760								
Piquets (8 pieds par piquet).....		2,775	22,200								
Grand total.....		74,284,362	992,074,061								
Bois de chauffage (128 p.c. par corde) 21,854 cordes.											

G.-C. PICHÉ,
Chef du service forestier.
 Département des Terres et Forêts,
 QUÉBEC, 30 juin, 1935.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 18-A

PERMIS de coupe offerts à l'enchère, le 31 août 1934

CONCESSIONS	Nombre de milles carrés	PRIME D'ADJUDICATION		Premier versement 1/5 comptant	Rente foncière \$8.00 par mille carré	Total à payer comptant	Adjudgées à	Adresses
		Par mille carré	Total					
Bloc "A" Bassin des rivières Grande Rivière, Grand & Petit Pabos et Port Daniel.....	411	\$ 150.00	\$61,650.00	\$12,330.00	\$3,288.00	\$15,618.00	Maritime Operating Corporation.	a/s Brown, Montgomery & McMichael, Édifice Banque Royale, Montréal, P.Q.
	258							
Bloc "B" Canton de Hope.....	10 640	150.00	1,560.47	312.09	88.00	400.00	Maritime Operating Corporation.	a/s Brown, Montgomery & McMichael, Édifice Banque Royale, Montréal, P.Q.
	603							
Bloc "C" Canton de Port Daniel.....	39 640	150.00	5,991.33	1,198.27	320.00	1,518.27	Maritime Operating Corporation	a/s Brown, Montgomery & McMichael, Édifice Banque Royale, Montréal, P.Q.
	190							
Bloc "D" Canton de Newport.....	54 640	150.00	8,144.53	1,628.91	110.00	2,068.91	Maritime Operating Corporation	a/s Brown, Montgomery & McMichael, Édifice Banque Royale, Montréal, P.Q.
	640							
Bloc "E" Seigneurie de Pabos.....	8 1/2	150.00	1,275.00	255.00	72.00	327.00	Maritime Operating Corporation	a/s Brown, Montgomery & McMichael, Édifice Banque Royale, Montréal, P.Q.
	91							
Total.....	524 640		\$78,621.33	\$15,724.27	\$4,208.00	\$19,932.27		

G.-C. PICHÉ,
Chef du service forestier.
 Département des Terres et Forêts,
 QUÉBEC, 30 juin 1935.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 19

ÉTAT des sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc.,
durant l'année fiscale 1934-35.

Régions	Primes d'affermage	Infractions	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert	Total
Arthabaska.....					\$ 48.00		\$ 48.00
Bonaventure.....	\$ 312.09		\$ 37.17	\$ 10,783.44	\$ 20,848.63	\$ 240.00	32,221.33
Chaudière.....				32,165.79	897.00		33,062.79
Gaspé.....	15,412.18		266.73	54,414.60	25,044.00		95,137.51
Lac St-Jean.....		\$498.00	31.89	270,390.96	94,861.98		365,782.83
Matapédia.....			2,317.85	148,571.66	8,673.80		159,563.31
Montmagny.....			35.64	32,544.13	2,813.00		35,392.77
Ottawa.....		207.00	6,530.57	466,834.65	229,570.36	500.00	703,642.58
Rimouski.....			176.32	71,620.97	13,704.00	144.00	85,645.29
St-Charles.....			113.94	33,669.48	22,080.00		55,863.42
St-François.....			4.13	11,385.86	1,768.00		13,157.99
St-Maurice.....			3,470.17	349,108.88	97,760.00		450,339.05
Saguenay.....			32.69	190,893.25	89,705.51	1,040.00	281,671.45
Témiscouata.....		0.67	61.99	36,651.30	4,069.00		40,782.96
	\$15,724.27	\$705.67	\$13,079.09	\$1,709,034.97	\$611,843.28	\$1,924.00	\$2,352,311.28

G.-C. PICHÉ,
Chef du service forestier.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1935.

APPENDICE No 20

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1867-68...	\$ 3,404.66	\$ 22,401.03	\$ 3,928.50	\$ 165,381.77	\$ 195,115.98
1868-69...	2,823.27	55,055.06	74,894.97	198,977.82	331,751.12
1869-70...	7,208.37	64,089.20	22,518.37	\$ 1,584.00	267,468.08	362,868.02
1870-71...	3,122.68	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72...	4,102.44	86,783.01	56,191.81	4,686.00	292,989.42	444,752.68
1872-73...	3,186.67	90,950.84	68,941.18	9,242.66	346,361.27	518,682.62
1873-74...	32,906.06	97,220.37	31,385.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75...	15,380.21	90,565.04	3,259.50	15,361.00	408,169.12	532,734.87
1875-76...	11,025.65	96,881.82	572.00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77...	10,686.72	94,588.07	16,658.82	269,685.24	391,618.85
1877-78...	10,915.20	85,385.12	6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878-79...	8,684.01	87,558.04	448.00	526.00	217,664.04	314,880.09
1879-80...	12,065.94	96,157.86	3,219.75	231,437.89	342,881.44
1880-81...	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,950.25	543,518.76
1881-82...	12,069.09	111,113.78	26,921.25	4,239.70	514,252.57	668,596.39
1882-83...	17,006.21	94,424.68	2,055.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84...	13,363.26	83,399.92	246.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85...	9,449.77	99,884.86	68,145.61	2,565.25	350,070.28	530,115.77
1885-86...	13,047.63	100,548.76	112.00	3,646.09	411,220.32	528,574.80
1886-87...	12,429.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	582,619.53
1887-88...	7,597.91	141,549.88	2,315.03	447,200.87	598,663.69
1888-89...	7,293.81	124,314.09	118,253.65	1,719.25	707,357.20	958,938.00
1889-90...	12,380.96	147,208.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69

APPENDICE No 20. — *Suite*

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermages des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1890-91...	\$ 11,185.81	\$ 125,141.77	\$ 9,023.12	\$ 2,516.25	\$ 498,370.30	\$ 646,237.25
1891-92...	12,641.42	132,984.95	3,470.53	474,900.79	623,997.69
1892-93...	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,989.04	642,952.63	888,722.41
1893-94...	11,171.82	147,660.59	18,549.70	2,008.12	644,516.69	823,906.92
1894-95...	15,713.15	147,203.51	9,388.05	2,378.25	597,672.60	772,355.56
1895-96...	14,858.21	143,485.73	83,255.20	4,239.47	705,260.31	951,098.92
1896-97...	11,317.41	155,572.54	4,025.75	3,522.50	607,865.33	782,303.53
1897-98...	15,045.53	148,935.18	30,110.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99...	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	894,289.48
1899-1900.	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.89	1,112,529.52
1900-01...	14,958.50	178,250.71	403,197.72	4,435.00	633,230.12	1,234,072.05
1901-02...	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-03...	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.96	1,241,814.49
1903-04...	16,988.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-05...	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,380,186.55
1905-06...	18,143.97	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-07...	14,891.61	214,452.00	15,911.50	773,130.29	1,018,385.40
1907-08...	11,243.13	215,053.00	16,080.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-09...	41,379.31	206,940.00	7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909-10...	51,673.37	242,708.00	4,561.00	734,953.17	1,033,895.54
1910-11...	52,528.83	221,215.50	31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911-12...	24,391.72	323,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,393.09	1,533,474.31
1912-13...	31,605.13	330,203.09	14,196.00	1,134,167.19	1,510,171.41

APPENDICE No 20. — *Suite*

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1913-14...	\$ 37,362.12	\$ 359,287.00	\$ 9,288.00	\$1,183,021.61	\$ 1,588,958.73
1914-15...	43,716.94	359,834.00	\$ 34,343.85	10,002.00	1,288,708.83	1,736,605.62
1915-16...	58,082.02	352,380.26	40,816.13	10,720.00	1,221,683.82	1,683,682.23
1916-17...	60,075.07	347,505.25	37,176.57	7,508.00	1,115,892.72	1,568,157.61
1917-18...	39,429.16	305,581.50	151,664.32	6,356.00	910,436.48	1,413,467.46
1918-19...	120,221.08	439,320.09	142,000.82	9,616.00	1,312,810.57	2,023,968.56
1919-20...	66,247.72	439,232.25	307,601.70	33,512.00	1,757,862.59	2,604,456.26
1920-21...	166,814.02	460,098.63	142,380.00	197,895.00	2,068,173.10	3,035,360.75
1921-22...	182,525.17	430,569.57	19,166.66	86,920.00	2,972,577.25	3,691,758.65
1922-23...	85,402.96	508,786.91	307,894.47	338,501.00	1,907,556.76	3,148,142.10
1923-24...	127,489.05	426,815.71	605,896.87	84,370.00	2,533,647.21	3,778,218.84
1924-25...	99,350.72	566,275.04	595,159.46	109,596.00	2,950,377.15	4,320,753.37
1925-26...	71,524.14	624,820.58	1,410,531.72	169,600.00	2,942,500.51	5,218,976.95
1926-27...	228,139.12	775,220.46	996,295.42	55,910.00	3,701,451.40	5,757,016.40
1927-28...	172,401.48	562,646.14	1,072,368.76	200,079.33	3,604,823.80	5,612,319.51
1928-29...	238,137.26	626,675.90	1,091,099.99	24,240.00	3,198,358.37	5,178,511.52
1929-30...	112,846.44	667,839.36	120,692.26	37,710.47	3,421,532.14	4,360,620.67
1930-31...	38,487.17	652,745.77	5,900.00	16,077.53	3,159,204.05	3,872,414.52
1931-32...	101,187.45	191,009.96	4,033.33	5,000.00	2,747,704.54	3,048,935.28
1932-33...	25,787.53	407,852.18	329,514.38	5,520.00	1,019,276.77	1,787,950.86
1933-34...	10,206.23	387,396.81	10,060.00	1,308,773.72	1,716,436.76
1934-35...	13,784.76	611,843.28	15,724.27	1,924.00	1,709,034.97	2,352,311.28
Total...	2,813,099.90	16,988,272.77	10,690,872.27	1,720,445.02	72,815,262.80	105,027,952.76

G.-C. PICHÉ,
Chef du service forestier.
 Département des Terres et Forêts,
 QUÉBEC, 30 juin, 1935.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 21

RAPPORT ANNUEL DU
CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS

QUÉBEC, le 2 octobre, 1935.

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le onzième rapport du Service de la protection des forêts pour l'année 1934.

Au cours de la dernière saison, surtout au mois de mai, nous avons eu à combattre de nombreux incendies.

Il faut dire que les conditions atmosphériques ont été rien moins que favorables. Dans le rapport annuel que publient les gérants des Associations privées, tous ont souligné la sécheresse qui a prévalu de la fonte des neiges jusqu'au début de juin. Nous croyons devoir revenir sur un sujet que nous avons souvent touché. Beaucoup de gens sont sous la fausse impression que, au printemps, le danger d'incendie est moindre. C'est le contraire qui est vrai. Les tableaux des pages 142, 143 et 144 devraient être examinés attentivement. On y verra que 766 des 1102 incendies, soit près de 70% ont eu lieu en mai et juin; que 272,816 des 287,649 acres brûlées, soit 94%, l'ont été en mai et juin. Aussi, en dépit d'une surveillance qui ne s'est pas démentie, des incendies ont éclaté un peu partout dans la province. Le personnel préposé à la protection a été débordé et a dû faire appel à une main-d'oeuvre supplémentaire qui, parfois,— nous l'avouons avec tristesse—s'est montrée peu disposée, lorsqu'elle n'était pas foncièrement réfractaire à la coopération. Le président d'une association de protection forestière, constate que certains contracteurs d'exploitation se sont montrés peu portés à envoyer

leurs employés faire la lutte à l'incendie. Quel triste exemple d'esprit civique ils ont donné!!! Les compagnies devraient refuser tout contrat à des hommes si peu soucieux de l'intérêt public.

Et puis, comme l'indiquent clairement les statistiques que nous publions plus loin, le Service de la Protection paie la rançon du beau mouvement du "retour à la terre". Les colons sont responsables de 42% des incendies forestiers, soit 468 sur 1102. Nombre de colons viennent des villes et manquent d'expérience. Ce qui est pis, c'est qu'ils sont peu enclins à coopérer avec nos gardes et à observer des règlements dont ils ne voient pas la sagesse. Certains sont d'une inqualifiable incurie et refusent de combattre l'incendie qui menace récoltes et bâtisses. Bien plus, d'autres voient même disparaître sans grand chagrin leur "camp", car ils se disent que le gouvernement va les reconstruire mieux qu'ils n'étaient auparavant... égoïstes qui ne songent pas un instant que cet argent aurait été employé plus utilement à exécuter des travaux publics dont bénéficierait leur localité.

Faut-il rappeler que chasseurs et pêcheurs, voyageurs en forêt et prospecteurs contribuent à tenir notre personnel en alerte. Tous sont au courant du développement minier intense dans la province. Ce progrès nécessite la construction de lignes de transport de l'énergie électrique. Pour établir celles-ci, on fait une trouée dans la forêt et, de ce fait, l'on accumule nécessairement des déchets qui, plusieurs années durant, vont être une menace constante. Et cette menace est d'autant plus grande que cette trouée joue le rôle d'une véritable cheminée ou le vent s'engouffre pour dessécher les déchets forestiers et propager l'incendie qu'un imprudent aurait pu allumer. Il faut donc que notre personnel et le matériel de lutte augmentent avec les besoins nouveaux, car ceux-ci augmentent chaque année. Le domaine de la colonisation grandit; certains concessionnaires rétrocèdent les droits qu'ils avaient sur les limites par eux affermées: notre Service doit donc assumer la surveillance de ces territoires.

Ce serait une piètre économie que de diminuer le nombre des gardes ou de les licencier trop tôt... Nous pourrions avoir à enrégistrer des pertes forestières que n'aura pu empêcher une lutte improvisée et faite à coup de dollars. Notre champ d'action grandit donc et il nous faut augmenter notre matériel de lutte.

Voici un résumé des opérations financières pour l'année 1934-35:

SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Service de la Protection des Forêts			\$626,574.87
Salaires		\$381,923.96	
Dépenses		50,030.80	
		\$431,954.76	
Affiches	\$ 10,691.00		
Bois de construction	2,445.00		
Chauffage	953.27		
Divers	8,012.94		
Éclairage	113.86		
Fournitures de Bureau	375.47		
Fourrage	654.13		
Frais de signification	9.20		
Gazoline et huile	19,480.57		
Immeubles	5,200.00		
Impression	4,093.59		
Instruments	6,785.05		
Loyers	3,891.51		
Matériel	65,126.32		
Patrouilles, subsides et feux	78,096.91		
Pension	674.52		
Primes Assurances-Feu	5,462.16		
Provisions	9,835.69		
Réparations d'autos	8,414.92		
Soins Professionnels	1,331.00		
Taxes	33.00		
Téléphones: (Abonnement et appels)	2,110.75		
Téléphones: (Construction et réparations)	5,217.47		
Transport	6,882.85	245,891.18	
Avances à divers employés pour dépenses de voyage		\$ 2,330.00	
Avances Re: Combattants de feux		\$ 116,000.00	
		\$ 796,175.94	
Moins remboursements patrouille, etc.	148,175.94		
Montant porté à l'actif	21,425.13	169,601.07	
			\$626,574.87

FRAIS D'EXTINCTION DES FEUX

Voici un tableau des dépenses encourues pour l'extinction des feux. Concessionnaires et Service provincial ont, comme dans le passé, défrayé chacun 50% des dépenses de lutte sur les terrains affermés. Sur les lots de colonisation, les terres de la Couronne non affermées, etc., c'est le gouvernement qui assume seul les frais de la lutte contre l'incendie.

FRAIS D'EXTINCTION DES FEUX

Pour l'année finissant le 31 décembre 1934, ces dépenses se sont élevées à \$161,261.35

Feux sur terrains affermés.....	\$66,988.02	\$161,261.35
Feux sur terrains privés.....	94,273.33	
De ce total:		
Les Concessionnaires ont payé.....	\$ 33,494.01	\$161,261.35
Le Gouvernement a payé.....	127,767.34	

Le tableau suivant montre les dépenses encourues pour la protection des forêts.

STATISTIQUES CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS

Frais encourrus en raison de:	Montant	
Salaire:		
Permanents.....	\$112,936.56	
Temporaires.....	662,691.74	
Travaux d'améliorations.....	37,797.24	
Entretien d'iceux.....	36,818.19	
Outillage et équipement.....	148,951.94	
Frais d'utilisation d'iceux.....	37,280.46	
Extinction des incendies et brûlage d'abatis et déchets:		
Salaire.....	191,243.93	
Autres frais.....	16,220.26	
Dépenses de voyage.....	65,133.74	
Dépenses diverses.....	86,884.35	
GRAND TOTAL.....		\$ 1,395,958.41

Notre personnel a assez de travail sans qu'on lui impose une besogne qui n'est pas la sienne. Malgré l'avertissement donné dans notre précédent rapport, il arrive encore que des municipalités ont recours à notre Service pour éteindre des commencements d'incendie. Nous répétons que nos gardes ont une autre tâche. Que les municipalités voient à leur protection contre le feu.

Des cas spéciaux peuvent se présenter. Ainsi, nous avons répondu à un appel de la municipalité de Verchères qui réclamait notre assistance pour combattre un feu. Nous avons également combattu un incendie qui se propageait dans la montagne Saint-Bruno. Pareils cas sont rares. Nous le répétons, les municipalités ne doivent pas compter sur notre Service pour se protéger contre le feu.

NOTRE PERSONNEL

Au cours de 1934, le travail de nos gardes a été efficace. Les rondes de surveillance se sont faites fidèlement et, quand la température éloignait tout danger d'incendie, nos gardes ont dénudé ou nettoyé des sentiers ou portages pour permettre un accès plus rapide à tout foyer possible d'incendie. Les tableaux suivants font connaître le détail de notre personnel et celui des Associations. En 1933, il y avait 3903 personnes préposées à protéger la forêt; en 1934, il y en a eu 4,261.

TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE DE GARDES-FEUX EMPLOYÉS PAR LE SERVICE DE LA PROTECTION ET COMMENT ILS ÉTAIENT DISTRIBUÉS DURANT LA SAISON 1934

	No du district	Inspecteurs & Inspecteurs adjoints	Sapeurs forestiers gardes-feux	Sous gardes-feux	Inspecteurs auxiliaires	Gardes-feux auxiliaires	TOTAUX
Bureau-Chef.....		11	10	0	80	193	294
J.-P. Martel, I.-F.....	1	8	57	223	0	4	292
Oscar Desjardins.....	2	11	48	192	0	0	251
Oscar Hélie, I.-F.....	3	6	17	221	0	0	244
Paul Kieffer, I.-F.....	4	10	31	84	0	4	129
Thomas Barry, I.-F.....	5	3	42	0	3	0	48
Eudore Racine, I.-F.....	6	6	57	200	0	0	263
Josaphat St-Pierre.....	7	1	9	14	0	0	24
Tancrede Déry.....	8	3	13	59	0	0	75
Lauréat Lavoie, I.-F.....	9	7	43	162	0	0	212
Gédéon Roy, I.-F.....	10	8	80	235	0	0	323
J.-A. Boissonneault, I.-F.....	11	8	29	0	0	9	46
St-Denys Prévost.....	12	4	66	0	0	8	78
Totaux.....		86	502	1,390	83	218	2,279

TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE DE GARDES-FEUX EMPLOYÉS PAR LES ASSOCIATIONS ET LES CONCESSIONNAIRES FORESTIERS POUR LA SAISON 1934

Employeurs	Inspecteurs	Sapeurs Forestiers	Inspecteurs et Gardes-Feux Auxiliaires	Totaux
Ottawa River Forest P. Assn.....	18	186	35	239
Lower Ottawa Forest P. Assn.....	37	229	181	447
St. Maurice Forest P. Assn.....	33	250	152	435
Laurentian Forest P. Assn.....	17	138	129	284
Price Brothers Forest P. Assn.....	13	82	52	147
S. St. Lawrence Forest P. Assn.....	10	129	117	256
	128	1,014	666	1,808
Concessionnaires non-affiliés.....	14	102	58	174
TOTAUX.....	142	1,116	724	1,982

NOMBRE DE PERSONNES RÉGULIÈREMENT EMPLOYÉES À PROTÉGER LA FORÊT.
RÉSUMÉ POUR 1934.

	Inspecteurs	Sapeurs Forestiers	Sous Gardes-Feux	Inspecteurs Auxiliaires	Gardes-Feux Auxiliaires	TOTAUX
Service de la Protection.....	86	502	1,390	83	218	2,279
Associations.....	128	1,014	0	94	572	1,808
Concessionnaires non-affiliés.....	14	102	0	7	51	174
TOTAUX.....	228	1,618	1,390	184	841	4,261

Bien peu s'arrêtent à penser aux problèmes de notre organisation et aux dépenses occasionnées en certains districts. Ainsi, pour Chibougamou, il faut transporter hommes, matériel et provisions au moyen d'avions et ce, à tant la livre.

Nous avons, cette année encore, à déplorer la perte de deux membres de notre service extérieur: MM. William Jones et Frank Roche. Compagnons charmants, travailleurs acharnés, leur disparition a été péniblement ressentie de tous.

Au cours de 1934, M. Gaston Barras, mécanicien attaché à notre Service, a reçu une médaille de sauvetage pour avoir, au risque de sa propre vie, sauvé celle de deux personnes en perdition sur le fleuve.

Les directeurs de l'Association forestière du Canada avec laquelle nous travaillons depuis 1924, ont bien voulu m'élire comme président. C'était choisir ma pauvre personne pour honorer le Service provincial et reconnaître le bon travail effectué par le personnel de la protection dans la province.

ASSOCIATIONS DE PROTECTION

Ces Associations, particulières à notre province, sont un précieux apport à la cause de la protection. Nous trouvons chez le personnel de celles-ci même dévouement pour atteindre au même idéal: la protection d'une de nos richesses naturelles dont la disparition aurait sa répercussion sur le régime des eaux indispensables au développement d'énergie électrique et aussi sur les conditions climatiques de notre province.

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DANS LA PROVINCE

Nom de l'Association	Adresse du Bureau-Chef	Superficie Patrouillée en milles carrés	Nombre de Tours	Milles de Lignes de Téléphone	Circulation en forêt	Permis de brûlage émis	Nombre de feux combattus
Laurentian Forest P. Association	Québec	12,983.85	91	801.25	27,561	823	73
St-Maurice Forest P. Association	Trois-Rivières	14,138.82	87	1,881.00	61,412	735	68
S. St. Lawrence Forest P. Association	Val-Brillant	9,157.11	27	485.00	25,024	45
Ottawa River Forest P. Association	Ottawa	11,229.00	109	1,362.75	4,951	42
Lower Ottawa Forest P. Association	Hull	16,694.00	64	2,300.75	24,266	122
Price Brothers Forest P. Association	Québec	11,267.00	17	620.00	13,676	211	33
TOTAUX	75,469.78	395	7,450.75	156,890	1,769	383

PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Le Parc National des Laurentides a une superficie totale de 3,565 milles carrés. Il est situé au nord de Québec, à une distance approximative de 30 milles. Il est borné au nord par une ligne brisée partant au Lac Ha! Ha! à l'est, pour aboutir au lac de la Belle-Rivière à l'ouest, cette ligne passe à une dizaine de milles au sud du lac Kénogami; à l'est il est limité par la route Baie Saint-Paul-Bagotville; au sud par la ligne arrière de la Seigneurie de Beaupré et par les arrières lignes des cantons de Stoneham, Neilson, Larue et Perrault; à l'ouest, par les lignes des cantons Laure, Lescarbot, Rhodes et la rivière Métabetchouan.

L'élévation du plateau qui constitue la région centrale du Parc varie entre 2500 et 3000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Sur ce plateau, l'on trouve les têtes des rivières suivantes: Sainte-Anne, Jacques-Cartier, Montmorency, Malbaie, Du Moulin, Cyriac, Chicoutimi ou Pikauba, Métabetchouan, aux Écorces, etc.

Le parc a été créé en 1895 dans le but d'établir une réserve forestière et un sanctuaire pour le gibier et le poisson. Depuis 1928, le Département des Terres et Forêts y a assumé directement la protection de la forêt contre le feu, et la protection du gibier et du poisson contre le braconnage.

Au point de vue administratif, le Parc forme le district no 12. Au début, le Parc a été divisé en six divisions distinctes avec un inspecteur et un assistant à la tête de chacune. A la suite de la construction des deux grandes routes qui le traversent: Québec-Hébertville et Baie Saint-Paul-Bagotville, et la construction de nombreuses routes d'exploitations forestières par les compagnies concessionnaires, les communications sont devenues plus aisées, ce qui facilite le travail de notre personnel et permet le transport rapide du matériel de lutte.

Un vérificateur visite le territoire de chaque division et communique ses observations au bureau du chef de district. Il constate si les gardes accomplissent leurs devoirs de surveillance, il se rend compte comment les ordres sont exécutés, si les portages, les camps, les lignes de téléphone et le matériel de lutte sont en bon ordre.

Le problème de la protection des forêts dans le Parc National offre certaines particularités. Un des plus grands dangers de la forêt, l'établissement de colons, n'existe pas. Par contre, des travaux

de voirie qui, à certains moments, emploient des centaines d'hommes; le va et vient sur les routes, (il y passe au-delà de 100,000 personnes par année); l'affluence des touristes qui le fréquentent en grand nombre durant les mois d'été et qui circulent un peu partout à travers la forêt; tout cela exige une surveillance difficile et constitue un risque constant. En plus, là comme ailleurs, la tendance à exploiter la forêt durant les mois d'été se généralise. Certaines coupes débutent en juillet et il arrive, durant les mois suivants que de 3,000 à 4,000 hommes sont occupés à bûcher dans les bois, ce qui offre un grand danger. Une notable partie du Parc ayant déjà été incendiée, les vieux brûlés constituent à peu près un tiers de la superficie du Parc, et à la période du flottage du bois, présentent de grands risques d'incendie. Pour faire face à cette situation, nous avons organisé un service de protection contre le feu qui est le produit de l'expérience acquise en ces dernières années. Deux idées maîtresses sont à la base de cette organisation. D'abord, éviter, par tous les moyens possibles, que le feu de forêt prenne naissance; ensuite, dès qu'un feu est signalé, réduire au minimum le temps qui s'écoule entre le début d'un incendie et son extinction. A cette fin, pour éviter l'incendie, une réglementation sévère exclut la foule du Parc. Toute personne non pourvue d'un permis ou qui n'est pas employée par les concessionnaires ou autres ayant des intérêts dans le Parc, ne peut y pénétrer légalement. Pour traverser le Parc par les routes, il faut être muni d'un permis donné gratuitement par les gardes-barrières. Une réglementation sévère interdit, durant une période d'alarme, d'allumer des feux ailleurs que dans des poêles; les règlements exigent que toutes les cheminées, tuyaux de poêles soient munis de pare-étincelles et d'au moins deux coudes. Enfin, en temps d'alerte, les gardes-feux ainsi que des affiches spéciales rappellent aux personnes qui fréquentent le Parc la période dangereuse.

Comme nous le disions plus haut, une des idées maîtresses de notre organisation est l'attaque des feux le plus rapidement possible. L'organe le plus important dans notre système de détection des feux est la tour d'observation. Ces tours, localisées de manière à pouvoir surveiller efficacement les régions les plus dangereuses, telles que les régions d'opérations forestières ou celles fréquentées par les touristes, sont reliées directement par téléphone aux-chefs-lieux des inspecteurs. L'efficacité d'une tour est en raison directe de la vigilance de son gardien. Un garde-feu, même consciencieux, installé dans sa tour,

finirait peut-être par se lasser d'observer, car il n'y a pas chaque jour de fumée suspecte à repérer. Pour prévenir qu'il néglige son travail et ne s'adonne au "dolce far niente", nous avons installé sur nos tours des anémomètres et des girouettes dont les indications, vitesse et direction du vent, doivent être enregistrées sur une formule à toutes les 20 minutes. Ce travail régulier tient l'homme occupé et le porte naturellement à faire son tour d'horizon trois fois à l'heure. En plus, avec ce système, nous avons la possibilité de vérifier les observations que le veilleur d'une tour inscrit sur les formules par celles d'une autre tour, ce qui permet de nous rendre compte si le travail est fait consciencieusement.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la chose qui prime tout, dès qu'un incendie est aperçu, c'est de l'attaquer promptement, afin de n'avoir à combattre qu'un incendie à ses débuts. Pour obtenir ce résultat, toute une série de mesures ont été prises. Dans chaque division, un plan dit "d'opération en cas de feu" est établi à l'avance. Le territoire de chaque division est subdivisé sur la carte en régions numérotées à la suite. Ces régions comprennent un territoire plus ou moins étendu desservi par une ou plusieurs lignes de communication, tels que chemins, portages ou voies d'eau. Pour chaque région, un programme est établi portant un numéro correspondant. Dans ce programme sont inscrits et détaillés les divers moyens de communication de chaque région, tels que chemin pour autos, voitures, portages pour bacagnoles, portages, lacs, rivières, etc. et les ordres à donner et les mesures à prendre, dans l'ordre de leur importance, pour recruter et transporter rapidement une demi-brigade de combattants et son matériel sur le théâtre d'un feu qui s'est déclaré dans cette région. Grâce à ce plan, dès qu'un feu est signalé, même un simple garde-barrière peut donner tous les ordres nécessaires pour mettre notre organisation en marche, et l'inspecteur est assuré que, même s'il est absent, tout se passera comme s'il était au poste. Afin d'éviter les retards et la confusion qui peuvent se produire dans le recrutement des combattants, et afin d'obtenir un meilleur rendement de ces mêmes combattants lorsqu'ils sont rendus au feu, nous avons établi un système d'enrôlement et fixé des règles pour leur emploi. Nous avons établi une unité de combattants, forte de 50 hommes, désignée sous le nom de brigade. Cette unité de 50 hommes est divisée en deux demi-brigades de 25 hommes. La demi-brigade de 25 hommes est divisée en deux sections de 10 combattants qui agissent comme travailleurs et, des cinq autres combattants de la

demi-brigade, quatre sont attachés au service de la pompe et le dernier agit comme cuisinier. Lors de la formation de ces 50 hommes en brigade, des jetons numérotés de 1 à 50 leur sont distribués. Les hommes portant les 10 premiers numéros constituent la 1ère section; les nos. de 11 à 20 constituent la 2ème section; les jetons nos 21 à 24 sont attribués aux quatre hommes chargés de la pompe et le no 25 est donné au cuisinier. Le jeton no 26 est attribué au cuisinier de la 2ème demi-brigade, les jetons 27 à 30 sont donnés à l'équipe de la 2ème pompe. Les jetons 31 à 40 sont attribués à la 3ème section, et les nos 41 à 50 à la 4ème. Il est inutile d'insister sur les difficultés que nous éprouvons pour obtenir une somme suffisante de travail de la part des combattants. Pour parer à cet inconvénient, cinq gardes-feux sont attachés à la brigade. Un garde-feu est chef et a le contrôle complet de l'unité; deux gardes-feux sont placés comme sous-chefs à la tête des deux demi-brigades et deux gardes-feux ont charge des deux pompes à incendie formant partie du matériel de lutte de la brigade. Quatre assistants-gardes-feux ou quatre combattants spécialement qualifiés, porteurs des jetons 10, 20, 40 et 50, agissent comme chefs de section. L'unité ainsi constituée possède un encadrement suffisant pour obtenir une somme de travail raisonnable. Les chefs de section n'ont que dix hommes sous leurs ordres et à chaque deux sections, il y a un garde-feu, sous-chef de brigade, pour diriger les opérations et en plus un garde-feu, chef de brigade, qui dirige l'ensemble. Les deux pompes de la brigade sont entre les mains de deux gardes-feux spécialisés dans leur fonctionnement. Le matériel de combat de feu est strictement déterminé: Chaque brigade a à sa disposition: 2 pompes, chacune pourvue de 1,500 pieds de boyaux; l'outillage de chaque section consiste en 5 haches, 5 pelles, 1 pic-pioche, 4 sacs à eau avec lance et 3 seaux en toile. Les deux équipes des pompes sont pourvues de deux haches, deux pelles et un pic-pioche, ce qui donne pour la brigade un total de 24 haches, 24 pelles, 6 pics-pioches, 16 sacs à eau avec lance, 12 seaux en toile. Les deux pompes sont pourvues de 10 gallons de gazoline et leurs accessoires; deux godendards, 1 pour chaque demi-brigade, sont inclus dans le matériel. Le campement comprend 4 tentes de 12 x 14 dont deux servent pour abriter les hommes de quatre sections, (20 hommes par tente), et les deux autres, les provisions et les hommes des deux équipes des pompes. En plus, une petite tente pour les officiers de la brigade, 50 couvertes simples, 2 batteries de cuisine de 25 hommes, 30 courroies de portage, six sacs à boyaux, 4 fanaux à pétrole, 1 gallon de pétrole. Tout ce matériel est emballé à l'avance dans des claires-

voies pouvant être manoeuvrées par deux hommes, ce qui en assure le chargement rapide et évite les oublis d'articles essentiels. Comme nous le disions plus haut, le facteur le plus important dans la lutte contre le feu, c'est de l'attaquer le plus rapidement possible. A cette fin, dès qu'un incendie est signalé, on dépêche immédiatement les combattants des quatre sections, munis du matériel léger, ce qui permet d'attaquer le feu prestement; les servants des pompes suivent avec le matériel lourd et ensuite vient en dernier lieu le campement. Cette organisation permet le transport du matériel dans un minimum de temps, avec le moins de confusion et avec une grande rapidité lorsque les circonstances s'y prêtent. Il nous est arrivé d'avoir à répondre à des appels de secours venant de l'extérieur, et en 5 heures, nous avons transporté, à 110 milles de distance, gardes-feux et matériel.

A la suite d'une sécheresse, dès que l'état de la forêt devient dangereux, nous proclamons l'état d'alerte. Des mesures spéciales sont alors prises: interdiction absolue de faire du feu, excepté dans des poêles; rappel au poste de tous les gardes-feux qui peuvent être absents. Le plein d'essence de toutes les machines est fait immédiatement. Chaque garde-feu prend connaissance des instructions spéciales préparées à l'avance, qui lui prescrivent de faire des patrouilles particulières et de se rapporter à heures fixes, par téléphone; nous pouvons ainsi communiquer avec nos hommes immédiatement, si leurs services sont requis pour aller au feu.

Pour assurer le bon fonctionnement de notre organisation et afin que nos gardes-feux, employés soit comme gardiens de tour, patrouilleurs, gardes-barrières, officiers de brigade, mécaniciens de pompes, soient tous au courant de leur besogne et sachent exactement ce qu'ils doivent faire, un Livret d'Instructions a été préparé à leur usage. Nous obtenons ainsi que chaque individu du personnel soit bien qualifié pour remplir sa tâche et créons à tous les échelons du service, une unité de vue et d'action qui tiendra lieu des solutions de fortune plus ou moins heureuses données à chaque problème et qui varient avec chaque personne. Nos gardes-feux connaissant à fond les principes de leur métier et leurs devoirs comme officiers de la brigade aux différents échelons, agissent d'eux-mêmes, et l'inspecteur sait que ces gens avertis feront bien leur travail sans qu'il ait à les suivre pas à pas.

Pour nous assurer si les gardes-feux connaissent bien les prescriptions du Manuel, ils subissent des examens périodiques et, dans l'ensemble, le résultat est très satisfaisant. Grâce à ce système, nous pouvons organiser la lutte contre le feu en très peu de temps avec un minimum de confusion et d'erreurs.

Afin de se procurer rapidement les provisions nécessaires à la nourriture des combattants, le détail des rations est déterminé d'avance et une liste est déposée chez les fournisseurs probables. Advenant un feu, nous sommes assurés qu'à la suite d'un appel par téléphone, les quantités requises pour la nourriture de 50 ou 100 hommes, selon le cas, pour une ou deux journées, nous seront fournies immédiatement.

Au cours de la saison dernière, la période, fin de mai, commencement de juin a été particulièrement sèche. Nous n'avons été obligés de proclamer l'état d'alerte qu'une fois au cours de l'été, du 26 mai à 1 heure et 30 jusqu'au 6 juin à 12.30 hrs. Au cours de cette période dangereuse, nous avons eu à combattre un feu dans le Parc, sur les concessions de la compagnie Price, dans le voisinage du Grand Lac Morin. Le feu a eu pour origine des flammèches provenant d'un camp occupé par des draveurs. Trois tours d'observation nous ont signalé le feu dans un intervalle de 18 minutes. Nous avons été assez heureux, ayant des draveurs sous la main, de pouvoir organiser rapidement la lutte contre l'élément destructeur. Après avoir brûlé avec violence dans les vieux bûchers tout l'après-midi, l'on a pu le contrôler durant la nuit et la matinée du lendemain. Ce feu a brûlé sur une longueur de deux milles avec largeur variable, donnant une étendue de 150 acres.

Nous avons eu en plus, au cours de cette période, trois petits feux causés par des draveurs; un, à la Rivière-à-Mars et deux sur les concessions de la compagnie Price, qui ont pu être contrôlés sans aide supplémentaire.

Durant cette période, nous avons eu aussi à répondre à quelques appels de l'extérieur. Nous avons envoyé une brigade, le 31 mai, à la demande de la Municipalité de Saint-Urbain, combattre un feu qui menaçait des établissements de cultivateurs. A notre arrivée, les bâtiments de deux fermes avaient déjà été brûlés. Nous avons pu le contrôler après trois jours de travail.

Le 1er juin, nous avons eu à combattre un feu de camp, qui s'était déclaré sur le territoire de la Laurentian Forest Protective Association à un mille au sud de la barrière de Stoneham.

A la demande de la compagnie Price, le 3 juin, nous avons envoyé une brigade combattre des feux dans le canton Milot. Le travail d'extinction a duré six jours.

Le 8 juillet, nous avons été appelés à combattre un feu sur la Seigneurie de Beaupré, à deux milles au sud de la barrière du Lac des Neiges. Ce feu a été contrôlé le soir et éteint complètement le lendemain. Il a brûlé sur une superficie de huit à dix acres dans du bûcher récent et 30 à 40 cordes de bois de pulpe qui étaient empilées ont été détruites.

Nos hommes et notre matériel se sont rendus rapidement à ces différents feux et notre organisation a fonctionné d'une manière satisfaisante.

PROTECTION DE LA FAUNE DANS LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Un des avantages que présente la protection de la forêt dans le Parc, assumée directement par les employés du Département des Terres et Forêts, est que le garde-feu agit en même temps comme garde-chasse, réalisant ainsi une notable économie, car nous évitons d'avoir deux organisations fonctionnant l'une en marge de l'autre.

La surveillance du Parc, au point de vue de la protection du gibier et du poisson, est donc assurée par les employés du Département. Les règlements du Parc en interdisent l'entrée à toute personne, sauf celles munies d'un permis, d'un insigne de compagnies de concessionnaires ayant des intérêts dans le Parc, ou d'un permis spécial de circuler sur les grandes routes qui le traversent. Toutes les entrées carrossables du Parc sont surveillées par des gardes-barrières et les personnes qui s'y présentent pour entrer dans le Parc y font contrôler leur permis, et leurs bagages sont fouillés à l'entrée et à la sortie du parc, afin de se rendre compte s'ils ne tentent pas d'y faire pénétrer, malgré les défenses, des engins de chasse ou de pêche. De plus, des gardes-feux, spécialement chargés de faire observer les règlements, patrouillent les routes et les chemins sur motocyclettes ou sur camions, selon le cas. Toute chasse est absolument interdite dans le Parc. Le Parc National constitue donc un sanctuaire pour le

gibier, l'un des plus étendus qui existe au pays. De grands avantages découlent de l'existence d'une telle réserve. Grâce à la protection dont la faune y jouit, les différentes espèces d'animaux y croissent en toute sécurité, créant ainsi un endroit très attrayant pour les touristes et ceux qui s'intéressent à la vie des animaux sauvages dans leur habitat. De plus, lorsque certaines régions du Parc auront atteint ce que l'on peut appeler leur point de saturation, le gibier émigrera, ce qui donnera une plus-value à toutes les régions boisées avoisinantes, dont les territoires de chasse deviendront ainsi plus giboyeux et d'autant plus attrayants pour les sportsmen. Un certain nombre de gardes-feux sont employés durant l'hiver; ils effectuent des patrouilles continues pour empêcher le braconnage et entretiennent en même temps les camps, lignes de téléphone, etc. qui font partie de l'organisation de la protection.

Grâce à un travail incessant et une application stricte de la loi, nous avons pu éliminer petit à petit les braconniers qui fréquentaient le Parc. Comme conséquence, nous constatons une augmentation considérable du gibier de toutes espèces. En général, rien n'est plus trompeur que les statistiques. A la recherche d'un moyen de constater le plus exactement possible l'augmentation annuelle du gibier, nous employons la méthode suivante: Le castor est l'animal qui se prête le plus facilement au dénombrement; par ailleurs, il est un des animaux les plus faciles à prendre au piège. Nous avons donc choisi cet animal comme le sujet d'observation pouvant nous fournir l'indication la plus précise sur l'augmentation du gibier dans le vaste sanctuaire constitué par le Parc National des Laurentides. Chaque automne, nous procédons à un recensement des cabanes de castors. Ce recensement ne porte que sur les cabanes qui sont situées sur les lacs et les rivières que visitent nos patrouilles régulières; car il est évident que, si le recensement portait sur la recherche des cabanes de castors dans une région donnée, le nombre de cabanes rapportées dépendrait directement de l'activité et de l'habileté apportées dans ces recherches.

En comparant les inventaires du début avec celles des années dernières nous constatons des augmentations tout à fait satisfaisantes dans le nombre des cabanes de castors. Il est bon de faire remarquer qu'il existe certainement une assez forte quantité de castors qui échappent au contrôle de nos inventaires. Il n'est pas téméraire de conclure que si le castor, l'animal le plus difficile à protéger, présente

une forte augmentation, il en est ainsi pour les autres animaux sauvages dont le dénombrement exact est impossible à effectuer.

Parmi les animaux que l'on peut considérer les plus intéressants au point de vue du touriste, l'original et le chevreuil méritent une mention spéciale. A part quelques exceptions, généralement parlant, les espèces forestières du Parc ne sont pas de celles que recherche particulièrement le chevreuil; on n'y rencontre pas cet animal en grand nombre. Tout de même, dans certaines régions, où il y a beaucoup de feuillus, l'on note un accroissement de cet animal si intéressant. Si le Parc n'est pas habité par de nombreux chevreuils, par contre l'original y abonde. Des touristes en ont vu sur le bord de lacs jusqu'à quinze spécimens en quatre jours et certains de nos gardiens de tours en ont compté jusqu'à quatorze à la fois dans le même lac, au cours de la saison dernière. Quoiqu'il y ait des opérations forestières considérables qui s'effectuent dans le Parc, ces opérations ne présentent pas, au point de vue de la protection de la faune, les grands dangers que l'on serait porté à craindre. Une surveillance très étroite des chantiers y a peu à peu réprimé pratiquement tous les abus et le gibier effrayé émigre, dès le début des opérations vers des régions plus tranquilles.

Le Parc est donc véritablement un sanctuaire pour la conservation de la faune. Les bienfaits que l'on peut espérer obtenir de l'établissement d'un sanctuaire pour assurer la survivance de l'original existent, à un degré plus ou moins prononcé, pour toute la faune du pays qui est exposée au danger de disparaître. Dans toute question de conservation, il faut prévoir à longue échéance. Notre opinion peut sembler exagérée, à savoir que si l'on ne crée les sanctuaires indispensables, la faune est destinée, dans une grande mesure, à disparaître de nos forêts. Cependant chacun, depuis 25 ans, a pu se rendre compte de la décroissance rapide du gibier. Ce qui confirme le bien fondé de notre prétention et prouve la nécessité d'établir des sanctuaires partout où la chose est possible.

COOPÉRATION

Pour assurer la sécurité des massifs, rien ne vaut la coopération de tous. Associations, concessionnaires isolés, clubs de chasse et de pêche, nous accordent une coopération qui nous est précieuse. Quant au clergé de toute dénomination et à la presse, ils ont toujours généreusement répondu quand nous avons fait appel à leur dévouement.

Les tableaux qui suivent démontrent que les compagnies ferroviaires et les chemins de fer forestiers coopèrent étroitement avec notre Service qui représente, en la province, la Commission des utilités publiques.

ÉTAT DES LOCOMOTIVES EXAMINÉES EN 1934

Compagnies	Nombre	En bon ordre	En mauvais ordre
Canadien National.....	232	229	3
Canadien Pacifique.....	103	103	0
Québec Central.....	13	13	0
Témiscouata.....	14	14	0
Nipissing Central.....	2	2	0
Donaonna.....	2	1	1
TOTAL.....	366	362	4

SERVICE DES UTILITÉS PUBLIQUES

Feux de Chemins de Fer, Saison 1934.

Du 1er janvier au 31 décembre 1934..... AUCUN

DOMMAGES CAUSÉS À LA FORÊT ET IMPUTABLES AUX CHEMINS DE FER

Causes	d'incendies	Surface brûlée en acres	Évaluation des dommages
Chemins de Fer.....	13	169	\$ 676.00
Étrangères.....	27	708	120.00
Inconnues.....	10	240	41.00
TOTAUX.....	50	1,117	837.00

BRÛLAGE DES ABATIS

Voilà la pierre d'achoppement de notre Service. On l'a dit plus haut, les abatis sont responsables de 468 incendies sur les 1,102. Pourtant, il y a des régions où les abatis se brûlent sans causer de dommages... Pourquoi? Il y a coopération entre les colons et le garde que notre Service place dans chaque rang de colonisation.

Quand arrive le printemps, tous veulent brûler leur abatis en même temps... et l'on a le spectacle d'abatis allumés simultanément sur toute l'étendue d'un rang, pour ne pas dire aux quatre coins de la province. Que le vent s'élève, comment arriver à maîtriser un tel foyer. Si les colons d'un rang s'entendaient pour brûler leur abatis par corvée... un jour, 2 ou 3 abatis... et le lendemain, d'autres... Le travail se ferait plus vite et plus sûrement, car le garde-feu pourrait suivre avec le matériel dont il dispose. Autrement, il est débordé et ne peut suffire à les brûler. En certains endroits, on viole ouvertement les règlements. Nous avons menacé de sévir... il a fallu le faire et nous avons dû emprisonner certains colons récalcitrants qui se moquaient de la loi. Nous espérons que la leçon portera des fruits. Il faut habituer notre peuple à faire preuve d'un véritable esprit civique et à faire passer l'intérêt général avant le mesquin intérêt particulier.

Voici un tableau des infractions pour 1934.

CAUSES D'INFRACTIONS A LA LOI DES FEUX POUR 1934

Feux d'abatis.....	86
Feux de souches.....	5
Feux de branches.....	3
Feux mis avant l'heure.....	2
Feux causés par négligence de surveillance.....	6
Total.....	102

1934

NOMBRE D'INFRACTIONS POUR CHAQUE MOIS

Mai.....	50
Juin.....	44
Juillet.....	2
Août.....	2
Septembre.....	4
Total.....	102

TOTAL DES POURSUITES INTENTÉES POUR INFRACTIONS À LA LOI
DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Plaintes renvoyées.....	21
Plaintes fondées.....	81
Total.....	102

PERMIS DE BRÛLAGE

Le tableau suivant détaille le nombre de permis émis et la superficie brûlée dans chacun des districts de colonisation.

PERMIS DE BRÛLAGE

Districts	Nombre de permis émis	Surface brûlée en acres
No 1 — Abitibi.....	4,088	6,619¼
2 — Témiscamingue.....	6,146	10,611¾
3 — Hull.....	933	1,412
4 — Montréal.....	4,438	8,941
5 — St-Maurice.....	735	731
6 — Lac St-Jean et Chicoutimi.....	5,522	13,005
7 — Québec.....	259	446¼
8 — Cantons de l'Est.....	3,509	4,363
9 — Témiscouata et Beauce.....	8,629	18,684¼
10 — Rimouski et Gaspé.....	13,610	26,287
11 — Côte-Nord.....	952	1,393½
Totaux.....	48,821	92,495

PERMIS DE CIRCULATION

Les prophètes de malheur qui assuraient que les permis de circulation avaient été établis pour refuser l'accès de la forêt, en sont pour leurs frais et doivent être convaincus que le peuple a compris l'importance de ce moyen de contrôle. Nous ne pouvons que remercier le public qui nous donne ce bel exemple de coopération. Merci également aux membres des clubs de chasse et de pêche qui secondent nos efforts et aux Associations qui veillent à ce que les ouvriers qu'elles emploient soient porteurs des permis requis. En effet, le nombre des permis augmente sans cesse, qu'on en juge!

En 1933.....168,204 permis émis
En 1934.....288,832 “ “

TABLEAU MONTRANT PAR QUI LES PERMIS DE CIRCULATION
ONT ÉTÉ ÉMIS

Associations et concessionnaires forestiers.....	156,890
Clubs de Chasse et de Pêche.....	2,046
Service de la Protection.....	129,896
Total.....	288,832

INCENDIES FORESTIERS EN 1934

Nous avons dit, dès le début, que les conditions atmosphériques du printemps avaient favorisé l'essaimage des feux d'abatis. La précipitation pour le mois de mai 1934 a été très inférieure à la moyenne ordinaire: elle ne fut que de 1.51, comme on peut le constater dans l'intéressant Bulletin météorologique publié par le bureau des statistiques.

Des vents violents desséchèrent les abatis et préparèrent le champ aux incendies que le personnel eut à combattre un peu partout. Sur 1,102 incendies, 512 ont eu lieu en mai, ce qui démontre clairement que le printemps est une période très dangereuse pour nos forêts.

Pourquoi les colons n'observent-ils pas mieux les règlements du Service en ce qui concerne l'allumage des feux d'abatis? On devrait attendre que la chaleur soit moindre, soit vers 4 hrs, et ne jamais allumer un abatis lorsque le vent est violent. Et puis, il ne faut jamais abandonner un feu à moins qu'il ne soit entièrement éteint: les reprises d'incendie sont toujours dangereuses. Il ne faut jamais allumer un abatis le samedi... car, le dimanche, on l'abandonne et une conflagration est toujours à craindre.

Étudions attentivement les cinq tableaux suivants, ils nous donnent une leçon dont nous devons faire notre profit. Le premier démontre ce que nous avons dit maintes fois, savoir que le printemps est une période dangereuse. Sur 1,102 incendies, 766 ont eu lieu en mai et juin, (près de 70% du total).

Le second détaille le nombre d'acres brûlées. Remarquons que sur 287,649.50 acres, 272,816 ont été brûlées en mai et juin, donc 94%.

Le troisième tableau donne la cause des incendies. Les colons ont causé 468 incendies sur 1,102, soit 42%.

Le quatrième donne le détail des dommages causés et les endroits visités par l'incendie. Le meilleur aliment de l'incendie forestier est toujours vieux brûlés, bûchers récents et brûlés récents, soit 207,184 sur 287,649.50 (72% près).

Le cinquième donne le pourcentage des causes d'incendies et énumère les dommages causés.

NOMBRE TOTAL DES FEUX PAR MOIS

Magnitudes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Totaux
Moins de 0.1 acre.....	0	30	40	57	37	9	2	175
De 0.1 à 1 acre.....	0	6	6	7	18	1	1	39
De 1.1 à 5 acres.....	0	88	71	60	42	9	3	273
De 5.1 à 10 acres.....	0	39	27	22	11	5	1	105
De 10 à 50 acres.....	0	134	53	17	9	3	2	218
De 50 à 100 acres.....	1	44	21	2	0	1	0	69
De 101 à 500 acres.....	0	101	22	4	5	2	0	134
De 501 à 1000 acres.....	0	25	9	2	1	0	1	38
De 1001 à 5000 acres.....	0	36	4	0	0	0	0	40
Plus de 5000 acres.....	0	9	1	1	0	0	0	11
TOTAUX.....	1	512	254	172	123	30	10	1,102

SURFACES BRÛLÉES EN ACRES PAR MAGNITUDES

Magnitudes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Totaux
Moins de 0.1 acre.....	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
De 0.1 à 1 acre.....	0.00	2.75	2.50	3.50	8.25	0.50	0.50	18.00
De 1.1 à 5 acres.....	0.00	207.50	154.25	106.75	85.50	16.00	9.00	579.00
De 5.1 à 10 acres.....	0.00	247.00	161.50	143.00	68.00	34.00	5.00	658.50
De 10.1 à 50 acres.....	0.00	2,843.50	1,129.00	285.50	101.00	43.00	35.00	4,437.00
De 51 à 100 acres.....	50.00	3,048.00	1,430.00	130.00	0.00	92.00	0.00	4,750.00
De 101 à 500 acres.....	0.00	22,689.00	5,062.00	1,155.00	1,365.00	442.00	0.00	30,713.00
De 501 à 1000 acres.....	0.00	17,754.00	5,530.00	1,425.00	950.00	0.00	600.00	26,259.00
De 1001 à 5000 acres.....	0.00	73,494.00	8,464.00	0.00	0.00	0.00	0.00	81,958.00
Plus de 5000 acres.....	0.00	121,947.00	8,650.00	7,680.00	0.00	0.00	0.00	138,277.00
TOTAUX.....	50.00	242,232.75	30,583.25	10,928.75	2,577.75	627.50	649.50	287,649.50

SURFACE BRÛLÉE EN ACRES DURANT CHAQUE MOIS

Causes par mois	Nombre de feux	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Totaux
Abatis.....	468	0.00	157,992.50	6,324.00	119.50	46.50	392.00	19.00	164,893.50
Ouvriers forestiers.....	42	0.00	2,273.75	247.25	34.00	202.25	0.00	0.00	2,757.25
Récréation.....	116	50.00	4,566.00	1,001.50	212.75	523.00	193.00	605.50	7,151.75
Voyageurs.....	133	0.00	6,540.50	4,456.00	63.50	348.50	10.00	0.00	11,418.50
Chemins de fer.....	6	0.00	132.50	0.00	0.00	0.00	8.00	0.00	140.50
Foudre.....	92	0.00	0.00	5,511.00	1,123.25	34.75	1.50	0.00	6,670.50
Travaux Publics.....	6	0.00	17.00	8.00	0.00	0.00	0.00	0.00	25.00
Incendiaires.....	26	0.00	10,401.00	1,246.00	0.50	123.00	0.00	0.00	11,770.50
Inconnues.....	163	0.00	51,879.50	2,391.50	8,499.00	347.75	21.00	25.00	63,163.75
Non-classifiées.....	50	0.00	8,430.00	9,398.00	876.25	952.00	2.00	0.00	19,658.25
TOTAUX.....	1,102	50.00	242,232.75	30,583.25	10,928.75	2,577.75	627.50	649.50	287,649.50

SURFACE BRÛLÉE EN ACRES PAR CAUSES

Causes	Nombre	Bois Marchands	Jeunes bois	Vieux brûlés	Brûlés récents	Bûchers récents	Pâturage	Autres terrains	Totaux
Abatis.....	468	19,566.00	10,607.50	59,378.00	29,222.50	33,112.00	35.00	12,972.50	164,893.50
Ouvriers forestiers.....	42	8.00	332.50	12.00	264.25	524.50	0.00	1,616.00	2,757.25
Récréation.....	116	332.50	1,014.75	2,383.00	1,027.50	2,182.50	56.50	155.00	7,151.75
Voyageurs.....	133	778.00	624.50	3,269.00	2,798.00	3,713.25	1.00	234.75	11,418.50
Chemins de Fer.....	6	0.00	111.00	0.00	0.00	21.00	0.00	8.50	140.50
Foudre.....	92	75.75	54.50	180.25	5,610.00	715.00	0.00	35.00	6,670.50
Travaux Publics.....	6	0.00	0.00	8.00	0.00	15.00	0.00	2.00	25.00
Incendiaires.....	26	414.00	768.00	8,360.00	480.00	1,708.00	1.00	39.50	11,770.50
Inconnues.....	163	11,067.50	4,437.50	3,752.50	8,298.50	31,045.00	2.00	4,560.75	63,163.75
Non-classifiées.....	50	5,490.00	4,570.00	542.00	6,021.25	2,541.00	0.00	494.00	19,658.25
TOTAUX.....	1,102	37,731.75	22,520.25	77,884.75	53,722.00	75,577.25	95.50	20,118.00	287,649.50

SURFACE BRÛLÉE EN ACRES PAR CAUSES ET DONNANT LE POURCENTAGE

Causes	% des feux	Bois marchands	Jeunes bois	Vieux brûlés	Brûlés récents	Bûchers récents	Pâtu- rage	Autres terrains	Totaux
	%	%	%	%	%	%	%	%	
Abatis.....	42	12	6	36	18	20	0	8	100%
Ouvriers forestiers.....	4	0	12	1	10	19	0	58	100%
Récréation.....	11	5	14	34	14	30	1	2	100%
Voyageurs.....	12	7	5	28	25	33	0	2	100%
Chemins de fer.....	1	0	79	0	0	15	0	6	100%
Foudre.....	8	1	1	2	84	11	0	1	100%
Travaux Publics.....	1	0	0	32	0	60	0	8	100%
Incendiaires.....	2	3	6	71	4	15	0	1	100%
Inconnues.....	14	17	7	6	13	50	0	7	100%
Non-classifiées.....	5	28	23	3	31	13	0	2	100%
	100	13	7	27	19	27	0	7	100%

PROPAGANDE

Nous avons toujours été un fervent des campagnes d'éducation. Depuis 1924, nous avons sans cesse travaillé à intensifier et à améliorer les campagnes d'éducation. En collaboration avec la Canadian Forestry Association et les associations privées, nous avons organisé des tournées de conférences avec projections. Nous suivons le progrès. Nous avons maintenant des vues sonores que le public a paru goûter. Nos films ne sont pas parfaits; ils se ressentent peut-être de la hâte avec laquelle ils ont été préparés. Mais nous allons faire tout en notre possible pour les améliorer sans cesse. Tels quels, ils ont plu et constituent un medium puissant d'éducation.

Nous avons continué à distribuer des panneaux-réclames qui, tout en captant le regard, parlent à l'intelligence et invitent à la prudence.

LES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

A la fermeture de la saison des feux 1934, le nombre des stations que le Service provincial avait établies un peu partout dans la province en fonction de la protection forestière était de vingt-quatre (24) dont treize (13) organisées spécialement pour déterminer, suivant la méthode Wright, l'inflammabilité dans les peuplements. Malheureusement, la plupart ne commencèrent à fonctionner qu'après cette période, toujours si critique et, partant, si intéressante pour l'observateur, qui suit immédiatement la fonte des neiges.

Les 13 dernières stations qui se trouvaient en opération quand des incendies visitèrent les localités où elles étaient situées, démontrèrent leur grande utilité et, pour employer une expression assez juste "marquèrent l'heure exacte". En parfait accord avec l'unité de mesure du système Wright qui sert à évaluer le degré des risques, —unité de mesure conventionnelle s'étendant de 0 à 300—aucun feu ne s'est allumé avant que, sur le graphique, l'indice n'eut atteint 280 (DANGER) ou un palier supérieur à ce chiffre. Mais quand l'indice atteignit 285 (GRAND DANGER), les incendies se propagèrent avec rapidité dont quelques-uns, pour être maîtrisés exigèrent une main-d'oeuvre supplémentaire. Lorsque l'indice atteignit 290 ou plus (DANGER EXTRÊME), les sapeurs conservèrent peu d'espoir, malgré une lutte acharnée, de pouvoir maîtriser l'incendie. En effet, des foyers qu'on croyait éteints, s'embrasaient soudainement. Il aurait

fallu une pluie suffisamment abondante ou une période assez longue de haute humidité pour ramener l'indice à moins de 280 et, du coup, réduire l'ardeur des flammes en imprégnant le parquet de la forêt et les divers combustibles forestiers, les rendant ainsi moins inflammables. Partout où il fut possible de faire des observations, nous avons trouvé une coïncidence toujours étroite entre les événements survenus sur le terrain et les indices quotidiens dressés par l'observateur de la station, après une lecture des différents instruments, lecture interprétée conformément aux tables de Wright.

Un de nos inspecteurs les plus expérimentés, surveillant un territoire distant de 60 milles de la station la plus rapprochée, déplorait, à l'autre, qu'il n'y eut pas une corrélation plus grande entre ses quartiers et le bureau de l'observateur. Il prétend que 50% des incendies qu'il avait dû combattre auraient pu être évités, si l'indice lui avait été fourni chaque jour. En effet, à certains jours qui lui paraissaient sans risque, il eut révoqué tout permis de brûlage; il aurait envoyé éteindre des foyers d'où montaient des fumées provenant de vieux feux d'abatis, ou bien il eut dirigé ses patrouilles vers certains coins plus exposés. Telle était la conclusion à laquelle il était arrivé après avoir comparé les statistiques des jours où il y avait eu des feux avec les indices quotidiens du rapport de l'observateur de la station. Comme fiche de consolation, dès le printemps prochain, cet inspecteur aura sur son territoire une station Wright.

C'est d'ailleurs un sentiment assez général aujourd'hui, tant parmi le personnel du Service provincial que parmi celui de nos Associations, que les recettes empiriques servant à évaluer les risques d'incendie doivent faire place à une technique, même s'il ne s'en trouvait pas encore tout à fait au point.

Les données qui ont servi de base à M. J.-G. Wright pour élaborer sa méthode ont été recueillies exclusivement ou presque dans les peuplements mêlés de pins blancs et de pins rouges. Nous avons voulu, sur une échelle assez réduite il est vrai, faire l'essai de sa méthode dans des peuplements composés surtout de conifères et de feuillus. Les résultats obtenus nous démontrent que nous pouvons employer cette méthode partout quelles que soient la nature du climat, la composition du sol et la diversité des essences pouvant influencer différemment sur les risques d'incendie. Nous croyons que les modifications nécessaires dans l'interprétation de l'échelle des

risques telle qu'établie par Wright, peuvent être trouvées d'une façon suffisamment juste par nos observateurs sous la direction du préposé au Service météorologique et avec le concours du chef et des inspecteurs de chaque district,

Nous allons établir de nouvelles stations. Nous voulons compléter et perfectionner l'outillage de chacune et former un certain nombre de gardes à devenir des observateurs éventuels. Nous agirons ainsi jusqu'au jour où, ayant mené à bonne fin ses expériences en cours, l'initiateur du système et ses disciples pourront, grâce aux statistiques que notre Service aura fournies sur les facteurs météorologiques et leurs réactions sur les sols et peuplements des différentes régions, nous offrir une série de tables adaptées aux massifs purs d'épinettes et de sapins ou de peuplements mêlés.

Mais pour conduire à bien cette oeuvre de recherches, le Service Forestier Fédéral doit compter sur la collaboration de notre organisation. Avec la bienveillante approbation de l'honorable Ministre des Terres et Forêts, nous établirons une station de recherches à Duchesnay, où l'École des Gardes vient d'être si heureusement transportée et où il sera facile de trouver une collaboration qui jusqu'ici ne s'est jamais démentie et qui nous aidera à faire des observations qui doivent donner des résultats si pratiques.

Soumis respectueusement,

HENRI KIEFFER.

APPENDICE No 22

RAPPORT ANNUEL
DU SURINTENDANT DES ARPENTAGES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'année fiscale écoulée, les instructions émises pour travaux d'arpentage furent au nombre de 85, dont 66 pour les seules fins de colonisation.

L'essor donné à la colonisation en ces dernières années a considérablement accru la nécessité et la demande d'arpentage. Ainsi, notre budget pour l'année écoulée, de \$240,000.00, a été insuffisant, même en n'exécutant que les travaux strictement urgents, pour fins de colonisation, et en remettant à plus tard nombre d'autres travaux d'arpentage de diverses natures, qu'il nous incombait d'exécuter et que la bonne administration et les besoins publics demandaient.

Cependant, nous avons dû obtenir un crédit supplémentaire de \$175,000.00, lui-même insuffisant pour nous permettre de satisfaire les demandes du ministère de la Colonisation.

Il est d'ailleurs évident que les travaux d'arpentage sont à la base de l'administration et du développement du domaine public. Les travaux préliminaires de classification des sols demandent un arpentage; la division en lots de fermes, basée sur cette classification, nécessite encore de l'arpentage. Il en faut pour les Mines, la Voirie, pour le développement de la forêt, sa protection, les développements hydrauliques, etc. La cartographie basée sur l'arpentage est nécessaire à toute administration militaire, civile et pour fins industrielles.

Avec le temps, les témoins de l'arpentage primitif disparaissent, les incendies les détruisent et nombre d'autres causes concourantes; il importe de les renouveler, de les rafraîchir périodiquement, avant leur disparition complète, pour éviter les difficultés nombreuses qui peuvent surgir dans l'administration et le public, et souvent causes de procès ruineux qui résultent de la disparition des témoins et des lignes de propriété publique ou privée.

Ainsi, dans la région du Nord de Montréal par exemple, de nombreux travaux de cette nature s'imposeraient à l'heure actuelle.

Outre les travaux de colonisation, nous avons dû aussi, dans les limites de notre budget, en effectuer divers autres, soit pour fins administratives, soit pour des particuliers, tels que: délimitation de réserves cantonales, à la demande du service Forestier; renouvellement de lignes de cantons, à la demande de particuliers; établissement de lignes de cantons, à la demande du service des Mines; levés de lacs et de cours d'eau, pour fins de cartographie.

L'accroissement des travaux d'arpentage nécessités par le développement intense de la colonisation, a exigé un surcroît de travail considérable de la part de notre personnel dont le nombre est demeuré sensiblement le même, depuis plusieurs années; cependant, chacun s'est mis à la tâche et a fait son possible pour satisfaire les exigences du moment.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE ET CARTOGRAPHIE

Nous avons eu de nombreuses demandes de photographie aérienne, en particulier le service des Mines aurait désiré la photographie d'étendues considérables, pour l'étude des conditions énumérées par ses géologues; l'exiguité de notre budget ne nous a permis que la photographie de quelque trois cents milles carrés dans le Témiscamingue et l'Abitibi.

Nous avons fourni au public et aux différents services de l'administration quantités de reproductions de photos aériennes, d'assemblages photographiques et de plans graphiques, préparés à l'aide d'arpentages et de photographie aérienne.

Nous avons publié une carte de la Côte Nord, à 6 milles au pouce, qui complète pour le moment la cartographie de cette région, et une

autre de la rive sud du Saint-Laurent. De nouvelles éditions de notre carte générale de la province sont sous presse; l'une à 20 milles au pouce, comportant beaucoup de détails, une autre plus petite, à grands traits, pour fins générales, à l'échelle de 60 milles au pouce.

Pour faciliter l'administration de la justice, nous avons également sous presse une carte générale indiquant les districts judiciaires de la province. Cette carte est le résultat de plusieurs années de recherches et d'étude des statuts, pour y établir correctement les limites de chacun de ces districts.

Comme par le passé, nous avons fourni, soit aux divers services administratifs, soit au public en général, grand nombre d'imprimés des plans originaux à nos archives, copies photographiques des carnets de notes d'arpenteurs, ainsi que tirages et réductions photographiques, sous diverses formes.

Les tableaux suivants donnent un état des lots spécifiés, du développement des opérations terminées sur le terrain et une liste des instructions émises au cours de l'année.

Finalement, nous donnons quelques extraits des rapports d'arpenteurs-géomètres, concernant les travaux terminés durant l'exercice financier 1934-35 et dont les plans et carnets d'opérations sont consignés en nos archives.

ÉTAT DES LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER
1934-35

	Nombres	Acres
Nouveaux lots de fermes.....	4980	443,654
Spécifications nouvelles d'anciens lots.....	821	68,276
Iles.....	3	58.5
Droits de passage pour lignes de transmission au chemin de fer....	110	257
Lots de villages.....	59	65.7
Terrains spécifiés en territoire non divisé (blocs, rés. cantonales)...	7	1,116.6
Location forestière.....	1	5,440
Blocs miniers.....	74	4,537

Le développement total des opérations terminées sur le terrain au cours de l'année s'élève aux chiffres suivants:

	Milles
Relevés de lacs et de rivières.....	262.53
Relevés de portages.....	89.23
Renouvellement de lignes.....	603.16
Établissement de lignes extérieures et centrales.....	561.54
Simple chaînage et contrôle de directions de lignes.....	56.29
Lignes de rangs.....	1,242.63
Lignes d'essai.....	9.63
Relevés de chemins de fer.....	20.51
Relevés de chemins.....	280.02
Lotissement sur rivières et chemins.....	102.57
TOTAL.....	3,228.11

INSTRUCTIONS ÉMISES DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1934-35

Les instructions émises pour travaux d'arpentage au cours de l'exercice financier 1934-35 sont au nombre de 85 et peuvent être classées comme suit:

1°—Divers arpentages pour les besoins de la Colonisation, dans le comté d'Abitibi: (cantons de: Béarn, Cléricky, Destor, Dufresnoy, Duprat, La Pause, Montbray, Poularies, Preissac et Privat); comté de Bellechasse: (canton de Roux); comté de Bonaventure: (cantons de: Assemetquagan, Cox, Dugal, Hamilton, Hope, Nouvelle, Pilote, Port-Daniel, Ristigouche et Vallée); comté de Chicoutimi: (cantons de: Ferland, Harvey, Laterrière et Saint-Jean); comté de Gaspé-Nord: (cantons de: Cap-Chat, Cap-des-Rosiers, Courcelette, Romieu, Taschereau et Tourelle); comté de Gaspé-Sud: (cantons de: Fortin, Malbaie, Percé et Seigneurie Pabos); comté de Gatineau: (cantons de: Briand et Mitchell); comté de Labelle: (canton de Fontbrune); comté de Laviolette: (cantons de: Carignan et Malhiot); comté de L'Islet: (cantons de: Arago, Casgrain et Leverrier); comté de Matane: (cantons de: Cherbourg, Dalibaire, Faribault, Romieu, St-Denis et Tessier); comté de Matapédia: (cantons de: Awantjish et Nemtayé);

comté de Montcalm: (canton de Pau); comté de Montmagny: (cantons de: Montminy, Patton, Rolette et Talon); comté de Rimouski: (canton de Laroche); comté de Roberval: (cantons de: Albanel, Beudet, Charlevoix, Girard et Parent); comté de Saguenay: (cantons de: Arnaud, Betsiamites, Iberville et Letellier); comté de Témiscamingue: (cantons de: Beauchastel, Beaumesnil, Caire, Dasserat, Joannès, Laverlochère et Montbeillard); comté de Wolfe: (canton de Coleraine). 66.

2°—Établissement de lignes dans des réserves cantonales, à la demande du service Forestier, dans le comté de Chicoutimi: (cantons de: Ferland, Laterrière et Taché); comté de L'Islet: (canton de Ashford). 4.

3°—Renouvellement de lignes de cantons, à la demande de particuliers. 8.

4°—Établissement de lignes de cantons, à la demande du service des Mines. 2.

5°—Levé du plan de lacs, cours d'eau et chemins, pour les besoins de la cartographie. 4.

6°—Délimitation d'un bloc de terre, pour notre ministère, dans le fief Fossambault. 1.

EXTRAITS DES RAPPORTS D'ARPENTEURS-GEOMÈTRES, CONCERNANT
LES TRAVAUX TERMINÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1934-35
ET DONT LES PLANS ET CARNETS D'OPÉRATIONS SONT DÉPOSÉS
AUX ARCHIVES DES ARPENTAGES.

(ABITIBI)

CANTON DE AIGUEBELLE

*Subdivision en lots de fermes d'une partie de ce canton,
par l'arpenteur A.-E. de la Chevrotière.*

J'ai établi, sur toute la largeur de ce canton, les lignes nécessaires à deux rangs au sud du lac Lois. Dans ces deux rangs, il y a environ cent vingt lots, et je pourrais dire que, sur ce nombre, environ quatre-

vingts sont propres à la culture; ceux du rang double sont les meilleurs et sont ceux sur lesquels on trouve encore du beau cyprès et de la belle épinette. Ce bois sera certainement d'un grand service aux futurs colons.

Les rangs VIII et IX, qui sont des rangs simples, renferment aussi de la bonne terre, surtout ceux du rang IX qui sont situés sur le bord du lac Lois. Ces deux rangs sont boisés de petits trembles, de petits bouleaux et d'aulnes. Le terrain est en pente douce vers le lac et est facile d'égouttement.

Voici les moyens de transport: Il existe un bon chemin d'automobile de Taschereau au lot 50 du rang II de Privat, c'est-à-dire jusqu'au lac Lois. De là, ce chemin pourrait être facilement continué vers l'est pour environ un mille et puis tourner vers le sud pour continuer jusqu'au bout du rang double que je viens de faire. Ce serait le meilleur chemin à suivre pour entrer des colons dans cette partie. Je crois aussi que ce chemin serait facile à construire.

Du côté ouest, il n'y a que le chemin de fer; aucun chemin carrossable n'existe de Taschereau à Laferté. La construction d'un chemin ne serait peut-être pas bien coûteuse, mais le pont qu'il y aurait à faire près de celui du chemin de fer pour aller au sud du lac serait assez dispendieux. Présentement, si des familles sont destinées à être placées dans cette partie du canton, la voie ferrée leur sera d'un grand secours, en attendant que ces colons aient un chemin.

C'est près de cette voie, dans les rangs VIII et IX, que la terre est plus facile à défricher; par contre, elle est plus sablonneuse et plus pauvre qu'ailleurs.

En résumé, puisque cet ouvrage est fait dans un but de colonisation, je crois que l'on pourra trouver assez de bon terrain pour placer soixante-quinze à quatre-vingts familles.

CANTON DE CLÉRICY

*Lotissement de la partie sud de ce canton,
par l'arpenteur Henri Bélanger.*

Le terrain arpenté comprend la partie sud du canton de Cléricy, et de la ligne médiane du rang VI à la ligne de séparation des cantons de Cléricy et de Joannès. Ce demi-canton est borné, à l'est, par la

$\frac{1}{2}$ sud du canton de La Pause, au sud par celui de Joannès et, à l'ouest, par la $\frac{1}{2}$ sud du canton de Dufresnoy.

MOYEN DE PÉNÉTRATION

Ce canton est très facile d'accès. Un chemin d'hiver, qui pourrait être aisément transformé en chemin d'été, part de la station de Cléricy, sur la ligne de chemin de fer Rouyn-Taschereau, traverse le canton en diagonal, coupant les rangs V, IV, III et II, et pénètre dans le canton de La Pause au rang II. Ce chemin a servi cet hiver pour l'entrée de marchandises et de matériel pour les opérations forestières qui y sont faites, ou pour les mines situées dans la partie nord du canton de Bousquet. Au rang II, un embranchement coupant le rang I de Cléricy va rejoindre le chemin qui traverse le canton de Joannès pour se rendre à Rouyn. Ce dernier chemin part du lac Malartic et traverse les cantons de: Cadillac, Bousquet, Joannès et Rouyn.

On peut aussi pénétrer facilement dans ce canton, en remontant la rivière Kinojévis, de la station de Cléricy jusqu'à sa rencontre avec la rivière Cléricy et, par cette rivière, on peut ensuite pénétrer jusqu'au rang I du dit canton.

DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

Nous avons procédé d'abord au renouvellement, jusqu'au rang VI de la ligne centrale et de la ligne latérale entre les cantons de La Pause et de Cléricy, puis au renouvellement du rang I. Les lignes centrale et latérale avaient été établies par l'arpenteur Arthur Massé en 1924. La ligne de division à cet endroit, entre les comtés de Témiscamingue et d'Abitibi, avait été tracée en 1907, par l'arpenteur H. O'Sullivan.

Nous avons fait le renouvellement, en plantant à toutes les 13 chaînes des poteaux de lots dûment gravés des numéros des lots adjacents et du numéro de rang. A tous les 6 lots, nous avons planté une borne en fer dûment gravée et accompagnée d'un poteau témoin. A chaque poteau, nous avons fait, dans la direction Nord, un alignement de 5 chaînes, suivant les instructions reçues.

Nous avons ensuite, en partant de chacune des bornes en fer placées sur la ligne centrale, établi, dans la direction Est-Ouest, les lignes de front des rangs de II à V. Dans chacune de ces lignes, nous avons planté, à toutes les 13 chaînes, des poteaux de lots dûment gravés, conformément aux instructions et, à chacun de ces poteaux, nous avons fait un alignement de 5 chaînes, dans une direction Nord. A tous les 6 lots, nous avons planté une borne en fer dûment gravée et accompagnée d'un poteau témoin.

CHEMINEMENT

La rencontre des lacs Cléricy et Parfouru dans le tracé des lignes de rangs a nécessité des cheminements pour placer, sur le nord de ces lacs, les poteaux de lots.

RANG II. Nous avons par cheminement placé le poteau 34-35 sur les bords du lac Cléricy.

RANG V. Cette ligne de rang part dans un petit lac situé dans la ligne centrale, et nous avons été obligés de placer par cheminement le poteau 30-31. Dans cette ligne aussi, nous avons placé, par cheminement sur la rive nord du lac Parfouru, les poteaux de lots 50-51, 51-52, 52-53, 53-54 et 54-55.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

La partie sud du canton de Cléricy est assez accidentée.

Les rangs I et II sont montagneux, ainsi que les parties à l'ouest de la ligne centrale des rangs III, IV et V. La partie à l'est de la ligne centrale des rangs III, IV et V présente une surface plus régulière. Cette partie est très bien drainée et il en est ainsi de toute cette partie sud du canton.

Le tableau suivant donne, en pourcentage par rang et par section de rang, l'étendue de terrain couverte de forêt verte, de savane et de brûlis. Dans une autre colonne, nous donnons le pourcentage de terrain où il y a eu du bûché de fait pour chaque rang et chaque section. Il est à remarquer que ce bûché se présente de trois manières différentes: sous formes d'éclaircissement en forêt verte,

de coupe à blanc ou de coupe de bois endommagé par l'incendie et qui se trouve sous la menace d'épidémie d'insectes qui, en certains endroits, y ont fait de grands ravages.

CANTON CLÉRICY

Rang	Section	Forêt verte	Savane	Brûlis 3 ans	TOTAL	Bûché soit en forêt verte, soit en brûlis
I	Est	92.0		8.	100	
	Ouest	100.		100	
II	Est	84.0		16.	100	1.29
	Ouest	90.4		9.6	100	16.6
III	Est	80.8	...	19.2	100	27.4
	Ouest	80.8	6.4	12.8	100	9.6
IV	Est	71.2	6.4	22.4	100	25.6
	Ouest	80.8	...	19.2	100	12.9
V	Est	61.6	...	38.4	100	25.6
	Ouest	74.4	6.4	19.2	100	12.9
Ensemble	Est	39.0	0.6	10.5		9.2
	Ouest	42.5	1.3	6.1		5.1
Total		81.5	1.9	16.6	100	14.3

Le bûché a été fait soit en forêt verte, soit dans le brûlis.

Ces données ont une valeur relative.

La forêt verte dans ce canton couvre 8.5% de la superficie arpentée: soit 39% à l'est de la ligne centrale et 42.5% à l'ouest de cette ligne. Cette forêt, à l'est, est surtout composée de peuplements mêlés de bouleau, de tremble, d'épinette et de sapin. La forêt, à l'ouest, est surtout formée de peuplements mêlés; les peuplements purs y sont plutôt rares.

La savane couvre 1.9% de la superficie arpentée, soit 0.6% à l'est de la ligne centrale et 1.3% à l'ouest.

Le brûlis qui date du feu de Rouyn de 1932 couvre 16.6% de la superficie arpentée, soit 10.5% à l'est et 6.1% à l'ouest. Ces deux

brûlis, de même âge, sont situés de chaque côté du canton, le long des lignes latérales de La Pause et de Dufresnoy. Il ne nous a pas été possible de voir si le brûlis avait un commencement de régénération.

Le bûché, soit en forêt verte, en coupe à blanc ou soit dans les terrains visités par l'incendie, couvre 14.3% avec 9.2% à l'est de la ligne centrale et 5.1% à l'ouest.

SOL

Vu la saison dans laquelle nous avons fait nos travaux, il est assez difficile de se prononcer quant à l'apparence, la profondeur ou la qualité du sol. Il est toutefois possible de dire que la partie à l'ouest de la ligne centrale, à cause de sa topographie brisée, semble peu propice à la culture. Messieurs W.-F. James et J.-B. Mawdsley, dans leur rapport de 1924, sur les régions de Cléricy et de Kinojévis, donnent ceci: "La majeure partie repose sur de l'argile d'où s'élèvent en saillies des bosses rocheuses, isolées, petites et arrondies, quoiqu'il y ait des plateaux étendus d'où l'argile est pratiquement absente".

La partie à l'est de la ligne centrale, si l'on excepte le rang I, et une partie du rang II, semble un peu plus propice à la culture, mais seule une étude faite en été et approfondie pourra permettre de reconnaître quels sont les lots propres à la culture, leur nombre, les qualités du sol et le genre de culture qui sera le plus avantageux d'y faire, si l'on décide d'y envoyer des colons.

COURS D'EAU

Toute la superficie couverte d'eau de ce canton est drainée par la Kinojévis, soit directement, soit par la rivière Cléricy. Il y a quelques lacs dans ce canton: ce sont les lacs Cléricy, Parfouru, Savard et deux petits lacs situés dans la ligne centrale; l'un près du point de départ de la ligne du rang IV et l'autre au rang V, à l'intersection de cette ligne de rang avec la ligne centrale.

EXPLOITATION

L'an dernier et au cours du récent hiver, des opérations forestières ont été menées dans ce canton; c'est ce qui explique la présence de terrain où le bois a été enlevé. Le vidange du bois coupé s'est fait

par des chemins de halage jusqu'à la rivière Cléricy ou à la rivière Kinojévis, comme pour la partie située à l'ouest du canton. Le bois est flotté sur la rivière Cléricy jusqu'à la Kinojévis et, de là, après un flottage de 2 ans, atteint les moulins d'utilisation. Il y a encore suffisamment de bois pour répondre aux besoins des colons, advenant l'ouverture de cette partie du canton de Cléricy à la colonisation.

FAUNE

La faune de ce canton ressemble à celle des autres cantons de l'Abitibi; on y rencontre le castor, le loup-cervier, la martre, le vison, le rat-d'eau, la loutre, le pékan, le renard, l'ours, l'orignal et le chevreuil. Les rivières renferment du brochet et du doré.

CANTON DE CLÉRICY

*Lotissement de la 1/2 nord,
par l'arpenteur C.-C. de la Chevrotière*

ASPECT GÉNÉRAL

Cette partie du canton traversée par la rivière Kinojévis offre peu de relief; le terrain est généralement plan ou légèrement ondulé, et quelques collines rocheuses dans le coin nord-ouest du canton et près du lac Coste, dans le rang X, rompent seules son uniformité.

BOIS

Les feux de forêt y ont exercé leurs ravages partout dans ce territoire à différentes reprises, et le bois vert ou sec qui restait a été exploité pour l'industrie du papier. Il y a cependant des coteaux de pin gris sec, de belle dimension, pouvant servir à la construction de camps pour les colons et aussi à la fabrication de portes et de fenêtres.

Le sol est d'excellente qualité pour l'agriculture. Il se compose d'argile en majeure partie et de terre jaune. Les aulnes, les framboisiers et le foin y poussent presque partout. La mise en culture se ferait d'une manière rapide et avantageuse; le bois étant rare et les souches n'étant pas à racines pivotantes, leur enlèvement est plus facile. Le terrain est bien drainé naturellement, et je ne crois pas qu'il y ait de perte attribuable aux savanes rares et de peu d'étendue

ou à des endroits trop bas. Environ 80% de la superficie divisée en lots serait propre à la culture. La partie rocheuse et inculte se trouve du côté *est* du canton et s'étend sur une largeur d'environ un mille sur chacun des rangs arpentés. Les deux ou trois premiers lots des rangs IX et X seraient aussi à soustraire de la partie cultivable, de même que quelques lots du rang VI près du village de Cléricy. Il y aurait aussi une soustraction à faire aux quelques petits rochers situés au milieu du rang IX, près de la ligne centrale formant la propriété minière connue sous le nom de "Gold Star Mine Syndicate".

MOYEN D'ACCÈS

On se rend à Cléricy par chemin de fer Canadien National ou par la rivière Kinojévis. La construction d'un chemin reliant le village de Cléricy au chemin Macamic-Rouyn serait facile à faire et peu dispendieux. Ce chemin serait de première nécessité pour l'établissement de colons, aussi bien dans Dufresnoy que dans Cléricy.

CHASSE ET PÊCHE

La chasse et la pêche y sont à peu près nulles.

CANTON DE DESTOR

Lotissement, par l'arpenteur Georges-E. Morency

Étant donné l'époque tardive où vos instructions me furent transmises, nous avons dû procéder avec hâte dans l'accomplissement de ces travaux. Pour cause de maladie, j'ai dû me faire remplacer par un confrère sur le terrain, quoique j'avais moi-même la direction des travaux.

Nous avons établi dans ce canton environ 175 lots dont 90%, dans mon humble opinion, sont propres à la culture. Ces lots, tels que divisés, pourraient présenter quelques désavantages: d'une part, les poteaux de lots de 1 à 8 inclusivement du rang V auraient pu être plantés sur l'arrière-ligne de ce rang, laquelle est adjacente à la route Duparquet (village). D'autre part, il serait désirable que le front des rangs I et II fût subdivisé comme rang double, parce que ces rangs traversent des régions fertiles, et où il serait facile d'y construire de

chemins. Le front du rang III se trouve à proximité du chemin de fer Beattie (embranchement du Canadien National) sur tout son parcours.

La partie du canton de Destor que nous avons ainsi divisée me semble propre à la culture; étant donné les chemins de fer et les routes qui la traversent, elle sera recherchée par les colons.

TOPOGRAPHIE ET SOL

En général le terrain est ondulé et facile d'égouttement. Plusieurs lots sont adjacents au lac Dufresnoy dont le bord est légèrement incliné. Il y a cependant quelques montagnes sur les lots 23, 24, 25, 26 et 27 des rangs IV et V, ainsi que les lots 25, 26 et 27 du rang II. Ces lots prénommés sont rocheux et donnent beaucoup de perte.

Le sol est silico-argileux et, à certains endroits, sablonneux et semble excellent pour la culture.

FORÊT ET BRÛLIS

Il y a beaucoup de brûlis dans ce canton. Le rang III en particulier est affecté du lot 24 au lot 62, tandis que les autres rangs ne sont brûlés que par plaques. Du lot 40 au lot 69 dans les rangs I et II se trouve une belle savane d'épinette (80%) et de sapin qui sera très précieuse pour l'utilité des colons. L'épinette varie de 6'' à 12''; le sapin de 4'' à 8''. Le bouleau qui croît dans la partie ouest a aussi de 6'' à 12'', tandis que le peuplier et le jeune bouleau qui reboisent le brûlis sont de faibles dimensions.

Il y a trois moulins déjà dans les limites de ce canton et un quatrième pourrait être construit au sud de la gare Davangus, sur le C.N.R., où il y a beaucoup de bois.

Il y a une mine du nom de Del Rio, sur la route Macamic, au milieu de ce canton.

A part le lièvre qui circule en grand nombre, la chasse est nulle ou de peu d'importance dans ce canton.

La route numéro 46 ainsi que la ligne du Canadien National traversent ce canton.

CANTON DE DUFRESNOY

Lotissement, par l'arpenteur A.-E. de la Chevrotière.

La partie ouest du canton est traversée par la route nationale et, par ce fait, très facile d'accès. Quant à la partie sud-est, il faut se servir actuellement du canot pour traverser le lac Dufault ou encore suivre les sentiers battus par les prospecteurs ou les chasseurs.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Cette partie sud du canton à l'est de la ligne centrale est à peu près unie et ne présente aucune grave aspérité, tandis que la partie ouest où passe la route nationale est plus accidentée et plus rocheuse.

SOL

En autant que j'ai pu le constater cet hiver, le sol me paraît propre à la culture dans les rangs I, II et III, à l'est de la ligne centrale. Les rangs IV et V sont plus rocheux; tout de même, plus de la moitié des lots devrait être susceptible de recevoir des colons qui auraient assez de bonne terre pour se faire un établissement leur permettant de vivre aisément.

Sur le chemin Macamic, en partant du sud, les lots de 88 à 80 et les lots de 73 à 70 sont propres à la culture, ainsi que les lots de 54 à 44. Quoique ces lots soient plus petits en superficie que les lots de 100 acres, ils seront très avantageux parce qu'ils sont situés près des villes minières de Rouyn et de Noranda.

Les lignes que j'ai tracées au front des rangs VI, VII, VIII, IX et X, à l'ouest de la ligne centrale jusqu'à la ligne G.-É. Morency, traversent toutes des chaînes de montagnes et, d'après ce que j'ai pu voir sur ces élévations, le terrain me paraît absolument inculte, à l'exception de quelques lots dans le rang VIII.

La partie ouest du chemin Macamic est en partie en bois vert et on y a fait la coupe de l'épinette. On trouvera certainement à cet endroit beaucoup de lots propres à la culture.

BOIS

Le peu de bois de service qui restait dans ce canton vient d'être coupé et, dans les endroits où le feu n'a pas passé, le bois est plutôt petit. Le tremble et le bouleau sont plus gros et en partie tout grillés

et ne peuvent servir que comme bois de chauffage. Depuis quelques années, le feu a ravagé un peu partout et il sera plutôt difficile de trouver le matériel de construction pour les futurs colons.

CANTON DE DUFRESNOY

Lotissement des rangs de VI à X, à l'est de la ligne centrale, par l'arpenteur C.-C. de la Chevrotière.

ASPECT GÉNÉRAL

Cette partie du canton vue du rang VII, près de la ligne centrale, offre à première vue un aspect quelque peu montagneux et rocheux et laisse l'impression d'être plutôt pauvre sous tous les rapports. Le bois commercable a été enlevé en différents temps par la compagnie "Canadian International Paper" pour la fabrication de la pâte à papier, et les essences d'utilité secondaire ont été ravagées par les feux, soit avant ou après ces diverses coupes de bois. En fait de bois vert intact, il n'y a qu'une savane d'épinette noire de faible diamètre, comprenant les lots de 59 à 61 des rangs VII et VIII, 57 et 58 du rang IX et de 51 à 58 du rang X. Il y a aussi de l'épinette, du sapin, du bouleau, etc., sur le rang VI dans les milles un et deux, pouvant peut-être servir à la construction de camps pour les colons futurs mais, d'une manière générale pour leurs bâtiments, ils seront obligés de faire venir du bois en dehors.

SOL

La terre bonne ou susceptible d'être cultivée comprend environ la moitié en superficie de cette partie du canton; celle de meilleure qualité s'étend de chaque côté de la rivière Dufresnoy, tandis que, sur les lots plus loin et plus élevés en dessous d'une couche friable de 4 ou 5 pouces d'épaisseur, l'argile est très dure et cuite par les feux; ce qui enlève beaucoup de facilité à l'érection des buttes.

Voici les lots qui, je crois, seraient propres à la culture: les lots de 47 à 58 dans les rangs X et IX, de 44 à 62, dans le rang VIII et de 48 à 62, dans les rangs VII et VI.

LACS ET RIVIÈRES

Le lac Dufresnoy est une belle nappe d'eau d'assez grande étendue, dont une des baies coupe la ligne centrale et entre dans les rangs IX et VIII, dans une direction Sud-Est, sur une distance d'en-

viron 1½ mille. Il n'est pas très profond, si on en juge par les herbes ou plantes que l'on rencontre à sa surface. Il y a aussi nombre de billots pris au fond par un bout et surnageant de l'autre, appelés communément "dead head", rendant la navigation plus dangereuse.

La rivière Dufresnoy, décharge du lac du même nom, d'une largeur de une à deux chaînes, traverse les rangs X, IX, VIII et partie de VII. Une écluse construite à l'endroit d'un rapide, à environ un mille en aval du lac, maintient le niveau de celui-ci plus élevé, inondant même ses rives à certains endroits, entre autres à la ligne centrale du côté sud. Ce cours d'eau traverse la ligne Dufresnoy/Cléricy, au milieu du rang VII, et se jette dans la rivière Kinojévis, à environ 1½ mille plus loin.

CHASSE ET PÊCHE

En fait de gibier de toute espèce et de poisson, ce territoire est ruiné. Il n'y a que des ours en grand nombre, attirés près des vieux campements ayant servi à ceux qui coupaient le bois. Il y a aussi beaucoup de lièvres.

ACCÈS

On accède à ce canton, soit par chemin de fer, soit par les rivières Kinojévis et Dufresnoy. La construction de chemins de colonisation serait très facile, le bois étant brûlé et le sol solide.

Une route de 7 à 8 milles relierait Cléricy au chemin de Macamic-Rouyn, en passant par Dufresnoy, et faciliterait beaucoup le développement de cette région.

CANTON DE LA PAUSE

Subdivision en lots de fermes, par l'arpenteur Henri Bélanger

ACCÈS

Ce canton est assez facile d'accès. Plusieurs chemins peuvent nous y conduire. Le chemin partant de Villemontel dans le canton de Trécession nous conduit à la rivière Kinojévis; de là, en descendant la rivière sur une distance d'environ 7 milles, nous rencontrons un portage sur le côté sud de la rivière, situé sur le lot 41 du rang I de

Manneville. Ce portage, d'une longueur d'environ $3\frac{1}{2}$ milles, arrive au lac Dartigues situé dans la ligne du rang IX du canton de La Pause, à 1 mille à l'est de la ligne centrale. De ce lac, on peut pénétrer facilement dans tous les rangs de ce canton.

Un autre chemin part de la station de Cléricy sur le chemin de fer reliant Rouyn à Taschereau et traverse le canton de Cléricy de l'ouest à l'est, pénétrant dans le canton de La Pause, au rang II; de là, il descend vers le sud et vient suivre la ligne du rang I, sur une longueur d'environ 2 milles pour ensuite se diriger au lac Bousquet. Ce chemin facilite l'accès de la partie sud du canton de La Pause, tandis que le chemin précédemment décrit en facilite l'accès dans la partie nord. Un autre moyen de pénétration plus rapide est l'emploi de l'avion, grâce à la présence de plusieurs grands lacs dans ce canton. Ces avions ont leur base à Amos et à Rouyn.

DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

En vertu des instructions reçues, nous avons procédé au renouvellement de la ligne centrale, de la ligne médiane ou du rang VII, ainsi qu'à celle du rang I. Cette ligne est une parallèle de latitude établie par l'arpenteur H. O'Sullivan, en 1907, et renouvelée en 1924, par l'arpenteur A.-E. de la Chevrotière.

De chacune des bornes en fer plantées sur la ligne centrale, nous avons établi, dans la direction Est-Ouest, les lignes de rangs de II à V et de VII à X, et avons placé à toutes les 13 chaînes des poteaux de lots dûment gravés des numéros des lots adjacents, ainsi que du numéro du rang auquel ils appartiennent. A tous les 6 lots, nous avons planté une borne en fer portant les mêmes marques que le poteau de bois servant de témoin. Aux intersections de lacs et de rivières, nous avons aussi placé des bornes en fer avec poteaux témoins, marqués du numéro du rang et de la distance à la ligne centrale du canton.

A chaque poteau de lot, nous avons fait, dans la direction du Nord, des alignements de cinq chaînes de longueur, tel que prescrit par les instructions.

La ligne du rang III à l'est de la ligne centrale a été établie de façon à servir de front pour les rangs II et III. Nous avons d'abord placé les poteaux du rang III, sur la ligne que nous avons tracée et,

vis-à-vis de chaque poteau, nous avons placé à 75 mailles au sud de la ligne, un autre poteau servant pour le rang II.

Dans le rang IV, nous avons, à partir du poteau 50-51, procédé de la même manière jusqu'au poteau 55-56 inclusivement, de manière à faire servir la ligne établie comme front des rangs III et IV pour cette section.

Dans le renouvellement des rangs I et VI, nous avons planté des poteaux de lots dûment gravés à toutes les 13 chaînes, ainsi que des bornes en fer à tous les 6 lots. Nous y avons fait aussi à chaque poteau de lot des alignements de 5 chaînes, dans une direction Nord.

CHEMINEMENT

Au cours de l'établissement de nos lignes de rangs, nous avons traversé plusieurs lacs et avons été dans l'obligation de faire des cheminements pour placer les poteaux de lots sur la rive nord de ces lacs.

Rang IV.—Nous avons placé par cheminement, sur le bord du lac Fontbonne, les poteaux 57-58 et 58-59.

Rang V.—Nous avons également placé par cheminement, sur le bord du lac La Pause, les poteaux 28-29, 27-28, 26-27 et 25-26.

Rang VI.—Sur les bords du même lac, nous avons placé encore par cheminement les poteaux 30-31, 31-32 et 32-33 puis, sur le lac Fontbonne, le poteau 59-60.

Rang VII.—Les poteaux 33-34, 34-35 et 39-40 ont été placés de la même manière sur les bords du lac La Pause. Le poteau 44-45, tombant dans un petit lac que nous avons relevé, a été également placé par cheminement.

Rang VIII.—Les poteaux 37-38, 38-39 et 39-40 ont aussi été placés par cheminement, sur les bords du lac La Pause.

Rang IX.—Les poteaux 36-37, 37-38 et 38-39 ont été placés par cheminement, sur le côté nord du lac Dartigues.

Nous avons ensuite procédé à la subdivision en lots de fermes de la pointe de terre située dans le coin sud-est du canton de La Pause et baignée par les lacs Chassignolle, Fontbonne et Preissac, de la manière que nous avons jugée la plus rationnelle. Nous avons prolongé la ligne du rang III jusqu'à son intersection avec la ligne latérale *est* du canton. Nous avons aussi tracé à quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles au sud de cette dernière ligne, en direction Est, une ligne jusqu'à sa rencontre avec le lac Preissac (ligne servant de séparation des rangs II et I). Aux intersections de ces lignes avec le lac Chassignolle, la ligne latérale ou le lac Preissac, nous avons planté des bornes de fer et poteaux de bois témoins, marqués des numéros de lots et de rangs adjacents.

Ceci fait, nous avons placé par cheminement, dans une direction Nord astronomique, en partant de la ligne de séparation du rang III et du rang II, les poteaux 59-58 et 58-57 du rang III, tels qu'indiqués sur le plan accompagnant ce rapport, en donnant aux lots 59 et 58 un front de 13.00 chaînes et laissant la balance de la pointe de terre baignée par les lacs Fontbonne et Chassignolle pour le lot 57.

Dans une direction Sud, en partant du même point, nous avons placé par cheminement également les poteaux des lots 50-51, 51-52, 52-53, 53-54, 54-55 du rang II, en donnant aux lots 50, 51, 52, 53 et 54 un front de 13.46 chaînes et de 13.50 chaînes pour le lot 55.

De la ligne établie entre les rangs II et I, nous avons, dans une direction Sud, placé par cheminement les poteaux des lots 38-37, 37-36, 36-35 et 35-34, en donnant comme front des lots 38, 37, 36 et 35, 13.46 chaînes et laissant au lot 34 la balance de cette pointe de terre baignée par les lacs Chassignolle et Preissac.

La direction de ces lots n'est pas celle de la ligne centrale, comme c'est le cas pour presque la totalité des lots établis, mais ils sont perpendiculaires à cette même ligne ou parallèles aux lignes de rangs.

A chacun de ces poteaux, nous avons fait des alignements de 5 chaînes dans une direction Est.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le canton de La Pause ne peut être considéré comme un terrain montagneux mais, par contre, il présente une série d'ondulations plus ou moins accentuées. Cette série d'ondulations a pour effet de faciliter

le drainage et ceci explique l'absence presque complète de terrain de savane. La savane dans ce canton couvre 2.8% de la superficie recouverte de terre, soit 2.6% à l'est de la ligne centrale et 0.2% à l'ouest.

La forêt verte qui, à certains endroits, a été coupée en partie sur tout le long des lacs Fontbonne et Chassignolle, couvre 68.6% de la superficie ci-haut mentionnée, soit 42.7% à l'est de la ligne centrale et 25.9% à l'ouest. Cette forêt est constituée surtout de peuplements mêlés de bouleau, d'épinette, de sapin, de tremble, de pin gris et de cèdre. Les peuplements purs d'épinette y sont assez rares et quelques-uns ont été coupés à blanc dans des exploitations forestières faites il y a quelques années. La grande majorité des peuplements est formée de bouleau et de sapin; les épinettes y sont rares et le sapin semble avoir été grandement endommagé par des épidémies d'insectes.

Dans le sud-ouest du canton pour les rangs II et III, il y a des jeunes peuplements d'épinette et de pin gris qui sont de belle venue et promettent de constituer, lorsque le temps et la lutte pour l'espace les aura éclaircis, de très beaux peuplements.

BRÛLIS

On rencontre deux différentes classes d'âge chez les brûlis: l'une semble remonter au grand feu de 1904, à une trentaine d'années, l'autre plus récente fait partie de la superficie brûlée lors du feu de Rouyn en 1932. A certains endroits le feu récent a repassé dans celui d'il y a une trentaine d'année, rasant la nouvelle régénération.

Le brûlis de 30 ans, qui a échappé au feu de 1932, est abondamment régénéré par l'épinette, le sapin, le tremble, le bouleau et, à certains endroits, le pin gris. Ce brûlis couvre 11.8% de la superficie recouverte de terre, soit 0.4% à l'est de la ligne centrale et 11.4% à l'ouest.

Le brûlis de 3 ans couvre 16.8% de la superficie et est situé à l'ouest de la ligne centrale.

Ces chiffres sont tirés du tableau suivant, donnant les pourcentages de la forêt verte, de la savane et du brûlis dans chaque rang et chaque section à l'est ou à l'ouest de la ligne centrale.

Rang	Section	Forêt verte	Savane	Brûlis		Total
				30 ans	3 ans	
I	Est	100	100
	Ouest	33.6	50.4	16.00	100
II	Est	87.7	12.3	100
	Ouest	55.2	28.8	16.0	100
III	Est	90.0	10.0	100
	Ouest	38.4	3.2	58.4	100
IV	Est	100	100
	Ouest	58.4	3.2	38.4	100
V	Est	100	100
	Ouest	72.0	28.0	100
VI	Est	100	100
	Ouest	77.6	22.4	100
VII	Est	80.0	20.0	100
	Ouest	64.8	19.2	16.0	100
VIII	Est	93.8	6.2	100
	Ouest	35.2	42.4	22.4	100
IX	Est	96.9	3.1	100
	Ouest	16.0	32.0	52.0	100
X	Est	90.7	3.1	6.2	100
	Ouest	29.6	32.0	38.4	100
Ensemble	Est	42.7	2.6	0.4	45.7
	Ouest	25.9	0.2	11.4	16.8	54.3
Total		68.6	2.8	11.8	16.8	100.

NOTE:—Ces données ont une valeur relative.

SOL

Vu la saison dans laquelle nous avons fait nos travaux, il est assez difficile de pouvoir se prononcer sur l'apparence, la profondeur ou la qualité du sol dans ce canton. Seuls quelques arbres renversés par le vent nous ont permis de voir, en certains endroits, quelle pouvait être la nature du sol et, en certaines circonstances, ceci semblait plutôt défavorable à la culture. La présence de peuple-

ments de bouleau et de tremble dans certains coteaux laisse plutôt présager un sol pauvre et rocheux. Seule une étude du sol faite dans une autre saison pourra permettre de déterminer quels sont les lots propres à la culture, le nombre de ces lots, leur localisation et, en un mot, de considérer tous les facteurs qui ont une influence sur la détermination de la qualité du sol.

FORMATION GÉOLOGIQUE

Il nous semble inutile de s'étendre longuement sur la nature de la formation géologique de ce canton. D'après un rapport publié à Ottawa par H.-C. Cook, J.-B. Mawdsley et W.-F. James, sur la formation Rouyn-Harricanaw, ce canton ferait partie du pré-cambrien. Les 4/5 du canton seraient de la série du Keewatin et le reste serait soit de la série du pré-Huronian, soit de la série du Témiscamingue.

La présence de plusieurs lignes de claims et de poteaux de claims miniers laissent voir que ce terrain a été visité par des prospecteurs en plusieurs circonstances.

COURS D'EAU

Toute la superficie couverte d'eau de ce canton est drainée par la rivière La Pause, tributaire de la rivière Kinojévis, qui se jette dans la rivière Ottawa. Il y a plusieurs grands lacs dans ce canton: se sont les lacs Fontbonne, La Pause, Chassignolle et quelques petits lacs tels que les lacs Bellot, Patris, Dartigues et un lac que nous avons relevé dans le rang VII, à l'est du lac La Pause.

EXPLOITATION

L'exploitation forestière de ce canton serait assez facile; la proximité des lacs et des rivières disséminés dans le canton fournirait de courts chemins de halages, présentant des pentes minimales. Toutefois, comme les résineux sont plutôt mêlés avec d'autres essences, cette exploitation serait d'un coût plus élevé que lorsqu'il s'agit de peuplements purs. Il y a suffisamment de bois pour les besoins des colons, advenant l'ouverture de ce canton à la colonisation. Les colons y trouveront le bois de charpente pour leurs habitations ainsi que le bois de chauffage nécessaire pour leur usage. S'il s'agit de

bois de pulpe, il pourra facilement être transporté par radeaux sur les lacs et flotté sur les rivières pour se rendre par la rivière Kinojévis jusqu'aux moulins d'utilisation.

FAUNE

La faune de ce canton est celle de la majorité des cantons de l'Abitibi; on y rencontre le castor, le loup-cervier, la martre, le vison, le rat-d'eau, la loutre, le pékan, le renard et l'ours. Les rivières renferment du brochet et du doré. L'orignal et le chevreuil s'y trouvent encore, mais ils disparaissent rapidement.

CANTON DE LOUVICOURT

Division en lots de fermes, par l'arpenteur Paul Malouin

Tel que stipulé dans nos instructions, nous avons subdivisé en lots de fermes la $\frac{1}{2}$ est de ce canton.

Ligne sud.

Sur la largeur des cinq premiers lots, la forêt se compose d'épinette noire en peuplements purs. Pour le reste, la ligne traverse des peuplements variés, constitués d'épinette, de pin gris, de bouleau et de tremble.

Ligne séparative des rangs I-II.

Une savane d'épinette noire occupe les quatre premiers lots et viennent ensuite des peuplements mélangés, identiques à ceux mentionnés plus haut, avec, en plus, du sapin et des aulnes. Ces différentes essences s'observent sur une distance de près de trois milles, et le mille suivant est en savane de petite épinette noire. La ligne traverse alors le lac St-Félix et se continue du côté *est* de celui-ci, à travers une forêt de pin gris, d'épinette, de tremble et de bouleau.

Ligne séparative des rangs II-III.

Dans cette ligne, les conditions de la forêt sont sensiblement les mêmes que celles observées dans la ligne sud, sauf qu'à partir du lot 53 et pour une distance d'un mille, la ligne traverse une savane d'épinette noire croissant dans un sol marécageux.

Ligne séparative des rangs III-IV.

Sur la largeur des trois premiers lots, la ligne traverse un "muskeg" et le demi-mille suivant est en brûlis. A partir de la limite ouest

du lot 38 commence une forêt boisée d'épinette, de pin gris et de bouleau, qui se prolonge sur une distance d'un peu plus d'un mille, et vient ensuite une savane de deux milles de largeur constituée en grande partie de petite épinette noire de deux à trois pouces de diamètre. Sur presque toute la longueur de cette savane, le sol est très humide. Le dernier mille est boisé, dans sa moitié ouest, d'épinette d'environ 9" de diamètre et d'aunles; dans sa partie est, il est boisé de tremble, de bouleau, de sapin et d'épinette.

Ligne séparative des rangs IV-V.

Il y a dans la partie centrale de cette ligne un brûlis d'étendue assez considérable que la ligne traverse à partir du lot 42, sur une distance d'un mille et trois quarts.

A part cela, le sapin, l'épinette, le bouleau et les aunles sont les essences les plus fréquemment rencontrées sur le terrain que parcourt cette ligne, tant à l'ouest qu'à l'est de ce brûlis.

Ligne séparative des rangs V-VI.

Nous avons renouvelé cette ligne établie par l'arpenteur J.-A.-L. Doyon en 1925, et les différents peuplements qu'elle traverse se distribuent comme suit: l'épinette, le pin gris, le sapin et le bouleau occupent les neuf premiers lots et les trois suivants sont en savane. Vient ensuite un brûlis d'un demi-mille de largeur et tout le reste est peuplé d'essences variées, où domine l'épinette.

Ligne séparative des rangs VI-VII.

A l'exception de cette partie comprise entre les lots 45 et 51, où la forêt est brûlée, tout le terrain que traverse cette ligne est boisé en grande partie d'épinette, de sapin et d'aunle.

Ligne séparative des rangs VII-VIII.

Les essences observées au cours des travaux dans cette ligne sont sensiblement les mêmes que celles mentionnées dans le paragraphe précédent. Il est à noter cependant que, dans cette ligne, il n'y a pas de brûlis; à l'endroit des lots 46, 47, 48 et 49, on traverse un "muskeg".

Ligne séparative des rangs VIII-IX.

A partir de la ligne centrale, la ligne traverse un "muskeg" de plus d'un mille de largeur, et se continue ensuite à travers une savane d'épinette et d'aulne jusqu'au lot 48.

Dans le quatrième mille, les essences les plus largement représentées sont le pin gris d'un diamètre moyen de 14 pouces et l'épinette d'un diamètre de 10 pouces. La forêt traversée dans le dernier mille est entièrement constituée d'épinette noire.

Ligne séparative des rangs IX-X.

Sur la largeur des trois premiers lots, la ligne franchit une montagne de peu d'élévation, boisée de bouleau, de pin gris, d'épinette, d'un diamètre moyen de 12 pouces. Au lot 35 commence une savane de petite épinette noire de 3 pouces de diamètre et celle-ci se prolonge jusqu'au lot 44. Cette savane fait suite au "muskeg" que la ligne précédente traverse près de la ligne centrale, d'où il suit que le sol est humide et même marécageux à certains endroits. En continuant vers l'est, on traverse d'abord un peuplement pur d'épinette de 7 pouces, sur la largeur du lot 45, et ensuite ce sont des peuplements variés dont les principales essences sont l'épinette, le pin gris et le bouleau. La forêt est ainsi constituée jusqu'à un demi-mille avant d'arriver à la limite *est* du canton. Ce dernier demi-mille est en savane d'épinette noire d'un diamètre moyen de 4 pouces. En outre de ces dix lignes de rangs que nous venons d'énumérer et qui traversent la $\frac{1}{2}$ *est* du canton de Louvicourt, nous avons aussi établi les différentes lignes latérales de lots mentionnées dans vos instructions, lesquelles lignes servent à déterminer la profondeur des lots renversés, situés de part et d'autre du lac Louvicourt, du lac Trivio et de la rivière Louvicourt.

Nous avons fait aussi le levé du plan de cette partie de la route Senneterre-Mont-Laurier, traversant le canton de Louvicourt. Comme il est dit précédemment, cette route suit la ligne entre les cantons de Villebon et de Marrias, et se continue dans la ligne séparative des cantons de Louvicourt et de Vauquelin, sur une distance de près de deux milles et quart. Partant de là, elle se dirige vers le nord-ouest pour environ un mille et 10 chaînes, où elle tourne vers le nord-est sur une longueur d'un demi-mille et reprend ensuite une direction Nord-Ouest. Elle se continue ainsi qu'à son intersection avec la ligne séparative des rangs VII et VIII et, là, elle se dirige de nouveau vers le nord-est, direction qu'elle maintient jusqu'à la limite nord du canton.

A date, ce chemin est défriché sur une largeur de 66 pieds et le pont qui relie les deux rives de la rivière Louvicourt est construit. Nous autorisant de ce qui est mentionné au paragraphe 10 de vos instructions, nous avons fait un lotissement sur certaines parties de ce chemin et, en conséquence, il nous a fallu modifier quelque peu votre plan projet.

Voici quelles sont les modifications apportées:

Dans le rang V, nous avons fait un lotissement double sur cette partie de la route comprise dans ce rang, et nous avons placé les poteaux de lots à 75 mailles de part et d'autre du centre de ce chemin.

Nous n'avons pas établi la limite *est* du lot 56, et ainsi les lots de 50 à 55 inclusivement se prolongent jusqu'à la route et les lots 56 et 61 ont une position perpendiculaire à celle qu'ils avaient dans le plan projet. Dans le rang VI, nous n'avons fait aucune altération.

Dans les rangs VII, VIII et IX, nous avons fait un lotissement double sur le chemin et, conséquemment, nous avons renversé les lots compris entre les numéros 46 et 57 inclusivement des rangs VII et VIII et entre les numéros de 48 à 59 du rang IX. Pour limiter à l'ouest les lots renversés des rangs VII et VIII, nous avons établi la ligne latérale *est* du lot 55 et, dans cette ligne, nous avons planté une série de poteaux déterminant les positions des lots de 56 à 63 de ce même rang.

Au cours de nos travaux, dans les lignes des rangs IV, V, VI et VII, nous avons traversé une ligne de transmission qui coupe ces quatre rangs, suivant une direction sensiblement Nord-Ouest. Elle sert à transporter l'énergie électrique de l'usine construite à la décharge du lac Villebon, jusqu'à une mine en opération dans la partie nord-ouest du canton de Louvicourt. Il y a des claims piquetés un peu partout dans cette partie du canton où nous avons opéré et quelques-uns mêmes ont été arpentés. En autant que la chose nous a été possible, nous avons rattaché, par chaînage, les poteaux, bornes et numéros de ces claims à nos lignes.

Considérations générales.

Dans cette moitié du canton, comme dans les deux cantons précédents, la forêt est constituée de savane d'épinette noire et de

peuplements mélangés, dont les principales essences sont : l'épinette, le pin gris, le tremble, le bouleau et le sapin. Ces derniers peuplements l'emportent sur les savanes, par l'étendue du terrain qu'ils occupent et aussi par la valeur marchande des bois qui les constituent. Ils sont surtout abondants le long du lac Louvicourt, du lac Trivio et de la rivière Louvicourt, sur une lisière d'un mille de largeur moyenne, et aussi dans cette partie des rangs VI, VII et IX que traverse la route Senneterre-Mont-Laurier.

Dans les savanes d'épinette noire, le diamètre moyen est de 7 pouces. Les "muskegs" sont peu considérables comparativement à ceux du canton de Marrias, et la plus étendue qui a environ deux milles de superficie est située dans les rangs VIII et IX, près de la ligne centrale.

LA TOPOGRAPHIE

Dans l'ensemble, le terrain est légèrement ondulé et il est facile d'accéder à n'importe quel endroit de cette moitié du canton.

LE SOL

Dans les savanes, le sol est de composition argileuse et en général mal drainé. Sur presque tous les lots situés sur les bords du lac Louvicourt, du lac Trivio et de la rivière Louvicourt, le sol est argilo-siliceux, bien drainé et semble se prêter avec avantage aux fins de colonisation.

Dans cette partie de la route Senneterre-Mont-Laurier, où nous avons fait du lotissement, le sol semble être de composition plutôt siliceuse, mais, tout de même, il y a un grand nombre de lots propres à la culture et, sur presque tout ce parcours, le sol est bien drainé. Partout ailleurs, où nous avons mentionné la présence de peuplements variés, le sol présente de bonnes conditions au point de vue cultural, et c'est dire que la majeure partie des lots que renferme la moitié de ce canton peut être défrichée avec profit.

NOTES GÉNÉRALES AU SUJET DE LA PÊCHE ET DE LA CHASSE

Tous les lacs et rivières situés dans les trois cantons que nous avons subdivisés sont très poissonneux. Le brochet, le doré et la carpe abondent partout et, au témoignage des sauvages de la région, il y a beaucoup d'esturgeons dans le lac Marrias. Il semble que ce soit le

seul lac, parmi ceux que nous avons parcourus, qui renferme le poisson recherché entre tous.

Au point de vue chasse, on ne peut dire que la région est riche en bétail; on y trouve de l'original et de l'ours principalement dans les cantons de Villebon et de Marrias.

Le lièvre était particulièrement abondant cette année.

Parmi les animaux à fourrure, mentionnons le vison, la martre, le renard et le rat-musqué.

CANTON DE MONTBRAY

Lotissement, par l'arpenteur G.-J. Papineau

Vu l'urgence de ces travaux, j'ai choisi le transport par avion, comme le plus expéditif, sinon le plus économique, pour une distance d'environ trente milles.

Le 14 février, l'arpentage commençait pour se continuer sans interruption jusqu'à la date du 18 avril, où la dernière équipe est sortie devant l'imminente débâcle des glaces et la fonte des neiges.

Étant donné la nature montagnaise du canton et les journées très courtes du mois de février, il fut bientôt évident que l'ouvrage accompli restât bien au-dessous des prévisions. Le 15 mars, j'engageais une équipe supplémentaire comprenant arpenteur, chaîneurs, cuisinier, bûcherons, chiens, etc. Cette équipe, sous la direction de monsieur Gérard Guay, arpenteur-géomètre, a fait le lotissement et le renouvellement des lignes pour les rangs I, II et III du susdit canton.

TOPOGRAPHIE

Ce canton est montagneux et parsemé de petits lacs, lesquels apparaissent au plan ci-annexé. Dans le sud, le lac Dasserat pénètre jusqu'au milieu du rang II, aux environs de la ligne centrale; là prend naissance la rivière Kanasuta qui traverse ensuite le canton dans la direction Nord-Nord-Est. Cette rivière est un affluent du lac Duparquet.

Les montagnes les plus hautes atteignent au-dessus du niveau de la rivière des altitudes d'environ 400 à 450 pieds, et il y en a de toutes les hauteurs en dessous. Quelques-unes sont dénudées et les autres bien boisées mais la qualité du bois est inférieure. Les essences par ordre de nombre se classeraient comme suit: l'épinette, bouleau, sapin, tremble et pin gris; le sous-bois contenant une grande quantité d'aulnes.

La terre est bien drainée sauf quelques lots bordant la rivière Kanasuta, dans les rangs X et VI et ailleurs dans l'ouest du rang X et l'est du rang III.

FAUNE

L'orignal qui abondait dans ces parages il y a quelques années semble avoir disparu complètement; une seule piste a été rencontrée durant notre séjour. La même observation s'applique au chevreuil.

La perdrix était aussi rare, phénomène d'ailleurs général cette année.

ANIMAUX À FOURRURE

Les renards sont assez nombreux, ainsi que les lièvres; les autres animaux (martre et pékan) sont rares.

COMMUNICATIONS

Des portages relient la Kanasuta aux lacs environnants. En hiver, on peut atteindre le village Duparquet situé à 15 milles au nord du rang VI, en voyageant sur la glace de la rivière Kanasuta et sur le lac Duparquet. Un chemin gravelé relie ce village à la ville de Rouyn; la distance de ce dernier parcours étant de 32 milles. Les automobiles ont circulé tout l'hiver sur cette route. Vers le sud, en hiver, on peut atteindre le chemin de fer Nipissing Central Railway et le chemin public Macamic-Rouyn-Villemarie par le lac Dasserat. En été, la rivière Kanasuta est canotable avec cependant 4 rapides à porter; trois dans le rang III et un dans le rang IX.

Le relief tourmenté du canton rendra le choix de l'assiette des chemins futurs très difficile; il est impossible de la faire suivre les lignes de rangs.

CANTON DE PASCALIS

Subdivision en lots de fermes d'une partie de ce canton, par l'arpenteur J.-F. Fafard

- 1°—J'ai renouvelé, sur toute sa longueur, la ligne extérieure sud du canton de Pascalis—ligne établie en 1906 par l'arpenteur Blouin et déjà renouvelée en 1925 par l'arpenteur Doyon—et y ai fait un lotissement de 13 chaînes en 13 chaînes, pour le rang I du même canton.
- 2°—J'ai établi, sur toute sa longueur et suivant des courses Est et Ouest de chaque côté de la ligne centrale, le front du rang II, à une distance de 80.80 chaînes Sud du poteau planté par moi-même en 1933, à l'intersection de la ligne centrale et de cette partie déjà existante de la ligne séparative des rangs II et III. J'y ai fait le lotissement de 13 chaînes en 13 chaînes, pour le rang II, tel que montré sur le plan. J'ai rattaché l'extrémité ouest de cette ligne aux points déjà localisés sur la ligne séparative des cantons de Senneville et de Pascalis.
- 3°—J'ai établi, suivant une course astronomique Ouest, la ligne séparative des rangs II et III, à l'ouest de la ligne centrale, et y ai fait la subdivision des lots de 37 à 2 du rang III.
- 4°—J'ai prolongé, suivant une course astronomique Ouest, chacune des lignes séparatives des rangs III-IV, IV-V et V-VI, depuis la ligne centrale jusqu'à la limite *est* du bloc A, et y ai fait le lotissement des rangs IV, V et VI, tel que montré sur le plan. J'ai aussi renouvelé la ligne séparative des cantons de Senneville et de Pascalis, sur toute sa longueur, parce qu'elle était en plusieurs endroits obstruée par des déchets d'exploitation forestière et par des arbres morts tombés après le feu d'il y a quelques années; cela dans le but de pouvoir mesurer la profondeur des rangs indiqués au paragraphe suivant.

- 5°—De quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles (80.80) en quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles (80.80), mesurées du sud au nord, dans la ligne séparative des cantons de Pascalis et de Senneville, et depuis le front du rang III de Pascalis, j'ai établi, suivant une course astronomique Est, cette partie de chacune des lignes séparatives des rangs III-IV, IV-V, V-VI, VI-VII, VII-VIII, VIII-IX et IX-X, depuis la dite ligne séparative des cantons jusqu'à la limite ouest du bloc A, et y ai fait le lotissement de chacun des rangs de IV à X inclusivement, tel que montré sur le plan. J'ai rattaché par un chaînage chacune de ces lignes au poteau le plus rapproché dans la ligne ouest du bloc A.
- 6°—J'ai établi, suivant une course astronomique Nord, l'arrière-ligne des lots 20 et 25, l'arrière-ligne des lots de 26 à 36, l'arrière-ligne des lots de 51 à 56 du rang I, de même que l'arrière-ligne des lots de 51 à 56 du rang II, et y ai fait un lotissement double pour ces lots renversés par des chemins, comme montré au plan.
- 7°—J'ai aussi fait le levé du plan de tous les chemins et cours d'eau situés à l'intérieur des lignes que j'avais à établir ou à renouveler, de même que cette partie du lac Tiblemont, sur la profondeur des rangs I et II.

Toutes les courses astronomiques, tant pour les lignes que pour le levé des lacs et des chemins, ont été référées au méridien passant par la ligne centrale du canton de Pascalis.

A toutes les intersections de lignes entre elles, de même qu'à toutes les intersections de lignes avec le rivage des lacs ou rivières ou avec des chemins, des bornes en fer ont été plantées,—en autant qu'il n'en existait pas déjà—et accompagnées de poteaux en bois comme témoins, tous bien équarris et dûment marqués. Les bornes et poteaux témoins ont été entourés d'une butte de terre ou de pierre, tel que décrit à l'article 25 de vos instructions générales.

De plus, une borne en fer dûment gravée a été plantée à tous les six poteaux, sur chacune des lignes que j'avais à établir ou à renouveler.

La forêt qui couvre cette partie du canton de Pascalis est formée d'épinette, de bouleau, de pin et de peuplier.

Le sol est partout propre à la culture; il existe cependant plusieurs affleurements de roches éruptives, surtout dans le rang I, partie ouest.

Il existe aussi plusieurs savanes dans lesquelles le sol est dépourvu de forêt et recouvert d'une couche plus ou moins épaisse de matières végétales en décomposition.

Les moyens de communication sont très avantageux. Cette partie du canton de Pascalis est traversée à l'est par la route nationale Senneterre-Mont-Laurier, actuellement en construction; au centre, par le chemin des mines Bouffard, Perron, Treadwell, Big-Ben et autres, carrossable jusqu'à la ligne Louvicourt-Pascalis.

CANTON DE PREISSAC

*Subdivision en lots de fermes de la ½ ouest de ce canton,
par l'arpenteur Arthur Lepage.*

Après m'être rendu à Amos, où j'ai fait mes derniers préparatifs, je me suis fait transporter en camion automobile, à 20 milles au sud dans le canton de Malartic, au portage de deux milles qui relie les eaux du lac de ce nom à celles du lac Préissac, autrefois appelé Kewagama. Un chemin à rail ayant été construit à faux frais dans ce portage, pour aider les entrepreneurs de chantier et les prospecteurs, il nous fut facile de se faire transporter avec nos provisions et bagages et se rendre au lac Préissac, où nous commençâmes nos opérations sur la pointe, à la ligne entre les rangs V et VI. Nous eûmes beaucoup de difficultés à trouver cette ligne et nous perdîmes beaucoup de temps à la chercher. J'ai remarqué que les arbres, après avoir atteint une certaine longueur, sont la plupart du temps renversés par le vent, à l'exception des bouleaux qui résistent mieux.

J'ai établi cette ligne d'abord jusqu'au lot no 13, mais il m'a été impossible de faire le lotissement en même temps, n'ayant pas réussi à trouver le poteau ni aucune trace des plaques d'alignements, d'où je devais commencer mon chaînage. J'allai ensuite faire des recherches pour retrouver le départ des lignes entre les rangs IV-V, III-IV et II-III, et mes démarches furent inutiles. Je me rendis alors à la ligne entre les rangs VI et VII, où je fus plus chanceux et retrouvai dans un groupement de petites épinettes noires, les plaques

d'alignements du poteau 13-14 et, enfin, le poteau et des plaques de la ligne de ce rang.

Nous fîmes le relevé de cette ligne jusqu'au lac Fontbonne et nous retrouvâmes presque tous les poteaux de lots. Cette ligne passe tout le long dans un terrain bas, boisé de petites épinettes noires.

Pour établir les rangs inférieurs ci-dessus, je décidai alors d'établir une ligne franc Sud, en tenant compte de la convergence des méridiens, parallèlement à la ligne centrale du canton. J'ai intersecté la ligne des rangs V et VI à 80.68 chaînes; j'ai établi la ligne des rangs IV-V à 80.92 chaînes, celle des rangs III-IV à 80.80 chaînes et celle des rangs II-III à 80.65 chaînes, où j'ai été assez chanceux de passer exactement à l'endroit du vieux poteau 13-14 qu'on a retrouvé sous un arbre renversé. J'ai prolongé ma ligne au lac, soit une distance de 6.12 chaînes; j'ai établi aussi les lignes des rangs VIII, IX et X de Préissac et le rang I de Villemontel. J'ai renouvelé la ligne latérale ouest du canton de Préissac et j'ai chaîné la partie qui traverse le lac Fontbonne, sur la glace, ainsi que tous les bouts de rangs qui aboutissaient à cette partie de la ligne, pour avoir la profondeur exacte de ces rangs. J'ai relevé toute cette partie des rives du lac Fontbonne comprise dans ce canton, ainsi que la partie du lac Préissac et celle de la rivière Kinojévis, le tout tel que l'indiquaient vos instructions.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Toute cette étendue de terrain est d'un aspect généralement plan, à l'exception d'une montagne qu'on aperçoit de loin et qui se trouve sur les rangs IV et V et assez près des rives du lac Fontbonne. Elle est formée de rochers et de pierre grise plutôt pâle. Un feu passé il y a 10 ou 12 ans y a détruit presque tout le bois qui la recouvrait. Elle peut avoir une étendue de 3 milles de long par 2 milles de large. Elle a été visitée au point de vue minier; on y voit quelques vieux poteaux et quelques veines de quartz, où la surface a été un peu travaillée. La Cie "St. Maurice Mines" a fait des travaux assez considérables et l'on voit des puits de mines qui ont été creusés par elle sur les bords du lac Fontbonne et des ruines de leurs bâtiments dans le bloc A.

SOL ET BOIS

A l'exception de cette étendue de 5 à 6 milles carrés, comprise par la montagne dont je viens de parler, toute la partie de ce canton que j'ai arpentée est couverte de bois vert.

La partie la mieux boisée est celle des rangs VIII, IX et X et particulièrement les alentours de la rivière Kinojévis, où le cyprès et l'épinette ont de belles dimensions.

Ailleurs, le bois est plutôt de petit diamètre et se compose de sapin, d'épinette noire, de bouleau et de tremble.

Sur la péninsule, j'appelle ainsi la pointe de terre comprise entre les deux grands lacs Préissac et Fontbonne, il semble que, dès que les épinettes et les sapins ont atteint un diamètre de 14 à 18 pouces, les racines qui sont presque à fleur de terre, ne les retiennent plus au sol et sont arrachés et renversés par le vent. Les plus petits de la même essence, en certains endroits, sont aux trois quarts étêtés et cassés par le vent. Il ne reste debout que les bouleaux qui sont plus forts et mieux enracinés dans le sol. On dirait, à la vue de ces ravages, que c'est le feu qui a passé là. Le sol étant sans doute très productif, même aux endroits rocheux, le sous-bois est très dense; l'aulne, le bois d'original et même le framboisier ont eu beau jeu à infester cette forêt à demi-déserte.

Les tourbières ou "muskegs" sont plutôt rares dans ce canton. Nous en avons traversé une seule, avec nos lignes, sur les lots nos 6, 7, 8 et 9 du rang I de Villemontel.

CHASSE ET PÊCHE

J'ai posé un filet de pêche à certains endroits, dans le lac Préissac et la rivière Kinojévis, et j'ai pris du brochet, du poisson blanc, du doré et de la carpe. Nous avons vu beaucoup de traces fraîches d'original sur la péninsule. Il y a du lièvre en abondance, mais la perdrix est plutôt rare.

MOYENS D'ACCÈS

A part la route d'automobile qui part d'Amos et va au canton Malartic et le chemin à rail léger qui a été construit au portage de

deux milles, par où je suis passé pour entrer dans ce canton, comme je le dis au commencement de ce rapport, il y a un autre bon chemin d'automobile qui se rattache à la route régionale de l'Abitibi et qui part de la gare de Villemontel allant droit au sud, à deux milles de ce canton, au moulin à scie de monsieur Fortin, bâti sur les bords de la rivière Kinojévis.

Pendant le cours de mes opérations, une compagnie minière qui faisait faire des travaux de prospection sur le bloc F, dans le rang X, a fait défricher le prolongement de cette route, qui passe entre les lots nos 19 et 20 dans les rangs I et II de Villemontel et partie dans le rang X de ce canton, pour atteindre le lieu de leur découverte dans la partie sud-ouest du bloc F, sur les bords de la rivière Kinojévis.

En été, on se transporte plus rapidement en canot ou en bateau à gazoline par la rivière Kinojévis et la rivière Villemontel, en passant à l'église de Ste-Gertrude qui est bâtie sur les bords de celle-ci, entre les rangs VI et VII, et on va généralement jusqu'au pont rouge, entre les rangs VIII et IX; de là, avec des voitures on peut se rendre soit à Villemontel ou à Amos.

Je dois ajouter que la tour d'observation qui a été érigée sur la montagne déjà mentionnée, dans le sud du bloc B, pour le service de la Protection des Forêts, est reliée par des lignes de téléphone avec différents camps de garde-feu, de camps miniers, etc., et aux lignes de téléphone de l'Abitibi à la ville d'Amos.

(BONAVENTURE)

CANTON DE GARIN

Lotissement, par l'arpenteur J.-Albert Michaud

Il existe entre les cantons de Cox et de Hamilton deux anciennes lignes distantes l'une de l'autre de 2.84 chaînes mesurées en suivant la ligne de base du canton de Garin. La ligne ouest ne se prolonge pas au delà du premier rang de Garin; celle de l'est se prolonge dans les deux directions. C'est cette dernière que j'ai retracée à partir de la ligne de front du rang X du canton de Hamilton. Une comparaison

de mes notes avec celles de l'arpenteur J.-E. Girard montre à l'évidence que j'ai retracé la ligne que ce dernier a établie (ou rétablie) en 1891.

La terre est propre à la culture dans cette partie arpentée de Garin; la quantité de terrain qui pourrait être soustraite au défrichement serait plutôt due aux accidents du sol dont la topographie est montrée dans mes notes.

Il se rencontre dans ce canton plusieurs petits lacs contenant une boue très riche en chaux. Des chemins conduisent à deux de ces lacs dont le département de l'Agriculture de Québec encourage l'exploitation pour fins d'engrais agricoles.

Les rivières Hall et Duval sont utilisables pour le flottage du bois.

A environ un mille au nord de l'arrière-ligne du deuxième rang se rencontre le lac Duval avec un bon portage qui y conduit. Il se rencontre aussi plusieurs autres petits lacs, mais la pêche à la truite ainsi que la chasse à l'original et au chevreuil n'y sont qu'ordinaires. Le lièvre et la perdrix abondent.

Monsieur l'abbé Plourde, missionnaire-colonisateur, m'exprimait son désir de faire des rangs I et II un rang double. Je crois utile de dire que, si la chose arrivait, les poteaux de lots du rang II pourraient, sans inconvénient, servir pour les deux rangs. On vérifie facilement par le calcul que les lignes établies de poteau à poteau (même à proximité des lignes extérieures *est* et *ouest*) sont sensiblement parallèles à la ligne centrale.

CANTONS DE: GARIN, HONORAT ET WEIR

Etablissement de lignes, par l'arpenteur J.-M. Roy.

Du point d'intersection de la rivière Bonaventure et de la ligne séparative des cantons de Cox et de Hamilton, je renouvelai, vers le nord, cette même ligne déjà renouvelée en 1924 par l'arpenteur J.-A.-L. Doyon. A l'extrémité nord du canton de Cox, je relevai la limite ouest du canton de Garin, sur la profondeur des rangs I et II, suivant l'arpentage de monsieur A. Michaud et continuai le relevé de cette

ligne jusqu'à la limite nord du rang XIII de Hamilton. De l'extrémité de cette ligne, j'établis Nord 21° Ouest astronomique et, sur une profondeur de huit milles, la ligne séparative des cantons de Garin et de Robidoux.

De l'extrémité nord-ouest de la ligne précédemment décrite, j'établis, suivant une course de 69° Est, sur une distance de 9 milles, la ligne séparant le canton de Reboul des cantons de Garin et de Honorat.

De l'extrémité de cette ligne, j'établis Nord 69° Est astronomique, la ligne séparant le canton de Gueguen des cantons de Honorat et de Weir.

Des coins adjacents nord-est et nord-ouest des cantons de Cox et de Hope respectivement, je renouvelai la limite *est* du canton de Garin, sur la profondeur des rangs I et II, établie par l'arpenteur Michaud, et prolongeai cette ligne Nord 21° Ouest, jusqu'à son intersection avec la ligne que je venais d'établir entre Reboul et Garin.

Je renouvelai, sur toute sa longueur, la ligne séparative des cantons de Hope et de Honorat, depuis le canton de Cox jusqu'au canton de Port-Daniel.

Partout où ce fut possible et conformément à vos instructions, je plantai des poteaux de fer et érigeai des buttes de terre ou de roche.

Pour me rendre sur les lieux et ravitailler mes équipes, j'utilisai divers chemins carrossables ouverts par les compagnies qui y avaient fait l'exploitation forestière, soit : De St-Alphonse à la rivière Bonaventure, chemin qui traverse la ligne entre Garin et Robidoux et celle entre Garin et Reboul, et continuai une vingtaine de milles plus au nord, toujours en suivant la rivière Bonaventure.

De Bonaventure, un chemin conduit à la colonie de St-Elzéar ; de là à la ligne entre Cox et Garin, ce chemin va rejoindre le chemin de St-Godefroi (chemin Costilleaux) ; un embranchement sur ce même chemin entre Bonaventure et St-Elzéar nous mène à notre point de départ sur la rivière Bonaventure, à l'embouchure de la rivière Duval.

De St-Godefroi, un bon chemin traverse le canton de Hope, une partie de Honorat, passe dans Weir et se termine une couple de milles au nord de la ligne entre Weir et Gueguen.

TERRAIN

Je fus agréablement surpris de ne pas trouver dans cette partie de la péninsule les montagnes qui la couvrent presque partout. Depuis la baie des Chaleurs jusqu'à mes dernières lignes au nord, c'est une montée plutôt douce; à peine quelques petites montagnes de peu d'élévation. Par contre, les eaux ont creusé de profonds ravins et chaque coulée de ruisseau ou de rivière présente des berges abruptes et souvent élevées. La rivière Bonaventure étant le plus important cours d'eau forme la plus profonde coulée et le voyageur qui la suit ne comprendrait guère mon idée quand j'affirme que le terrain n'est pas montagneux; il aurait d'ailleurs la même impression en suivant l'un quelconque des ruisseaux de la région. Ce qui n'empêche que l'aspect d'ensemble est plutôt celui d'un immense plateau, surtout si l'on entre par St-Godefroi.

SOL

Le sol est en général rocheux et peu propre à la culture, si ce n'est qu'aux deux extrémités de mes lignes; la première partie, depuis le point de départ jusqu'à un point situé à environ un mille de la rivière Bonaventure, et les cinq derniers milles de la ligne Weir-Gueguen qui traversent une bande de terrain presque entièrement argileux de toute première qualité. Ce plateau resserré entre deux chaînes de montagnes s'étendrait à un mille au sud de la ligne et probablement à six ou sept milles au nord, ainsi qu'à l'est, commençant à la deuxième *est* de la rivière Bonaventure.

BOIS

Le brûlis couvre la majeure partie des cantons de Garin, de Honorat et de Weir. La rivière Bonaventure est encore assez bien boisée sur ses deux rives. Le brûlis sur la ligne Garin-Reboul commence sur le versant de la deuxième *est*.

CHASSE ET PÊCHE

La chasse y est à peu près nulle, en autant que nous avons pu en juger; nous n'y relevâmes que de rares traces d'original et d'ours. La pêche, par contre, est une réelle source de revenus pour la région, par le nombre de touristes que la pêche au saumon attire sur la rivière Bonaventure. La plupart des petites rivières abondent en truites.

CANTON DE HOPE

*Renouvellement du front des rangs de VI à IX,
par l'arpenteur Georges Leclerc*

Le sol de cette partie du canton de Hope est généralement ondulé, excepté sur les bords de la rivière Port-Daniel, où le terrain est accidenté.

Le sol est propre à la culture, quoiqu'un peu brûlé par les derniers feux de forêt d'il y a environ 15 ans, et se compose de terre grise, sablonneuse et assez propre à la culture du foin, du grain, de la pomme de terre et d'autres légumes.

Ce sol est très bien drainé par plusieurs petits cours d'eau qui se déversent dans la rivière Port-Daniel, pour la partie *est* de ce canton, et la rivière Hall, pour la partie ouest.

Il y a beaucoup de pierre à chaux dans cette partie du canton de Hope, que les cultivateurs de la paroisse de St-Godefroi emploient pour l'engrais de leurs terrains.

BOIS

Il ne reste pratiquement plus de bois marchand dans cette partie du canton de Hope. La jeune génération de ce bois ne se compose que de bouleau, de merisier, d'érable, de tremble, de cerisier et d'aulne; toutefois, on y rencontre ici et là quelques touffes de bois vert, dont les principales se trouvent sur les bords de la rivière Port-Daniel, sur les lots de 1 à 18 dans les rangs VI et VII, de 43 à 55, rang VI, de 49 à 53, rang VII et de 47 à 52, rang VIII. Les essences forestières que nous rencontrons en ces endroits se composent de sapin, d'épinette, de cèdre, de 8 à 24 pouces, ainsi que de merisier, d'érable, de bouleau et de tremble, d'un diamètre variant de 12 à 28 pouces.

CHASSE ET PÊCHE

Il n'y a à proprement parler plus de chasse dans cette partie du canton de Hope; toutefois, on y rencontre encore quelques visons dans les petits cours d'eau; l'ours y abonde. On y rencontre aussi l'original et le chevreuil mais en petit nombre; par contre, on y voit des perdrix en assez grande quantité.

Le saumon et la truite de mer montent dans la rivière Port-Daniel en assez grande quantité et la petite truite abonde dans les différents cours d'eau qui arrosent cette partie du canton.

(CHICOUTIMI)

CANTON DE BOILLEAU

*Levé de chemins et de cours d'eau,
par l'arpenteur J.-P. Gastonguay*

ASPECT GÉNÉRAL

Le canton de Boilleau est situé dans le comté de Chicoutimi. Le quarante-huitième parallèle de latitude Nord lui sert de base. Il est borné à l'ouest par le canton de Dubuc, au nord par le canton de Ferland et à l'est par celui de Lalement. Il a la forme d'un carré de huit milles de côté. En ligne droite et dans la direction Nord, une distance de quatorze milles le sépare du village de Grande-Baie situé sur les bords du Saguenay.

Ce canton est très montagneux et accidenté, à l'exception de l'étendue déjà colonisée, formée de la partie nord des rangs V, VI et VII, qui est plutôt ondulée. L'arpenteur O'Gallagher a récemment subdivisé cette dernière partie.

Les feux de forêt qui sévirent à différentes époques ont complètement détruit l'essence forestière de la région située au sud de la partie colonisée et à l'ouest de la route régionale St-Urbain-Grande-Baie. A l'est de cette route, il y a bien encore ici et là quelques étendues dévastées mais, en général, le sol est rocheux et recouvert de bois vert, consistant en sapin, épinette, bouleau et tremble.

De tout le canton, l'étendue déjà mentionnée (partie nord des rangs V, VI et VII) paraît la seule propre à la culture. Ailleurs, on trouve bien ici et là quelques lopins de terre cultivables, mais trop petits et trop dispersés pour être profitables. Toutefois, je ne voudrais pas être trop pessimiste à ce sujet, étant donné qu'il m'a été impossible de me rendre compte de la nature du sol qui, alors, était recouvert de trois pieds de neige. Mon appréciation à cet égard porte surtout sur les accidents du terrain.

MOYENS D'ACCÈS

Le ministère de la Voirie termine actuellement la route régionale St-Urbain-Grande-Baie qui traverse ce canton du nord au sud, le divisant pratiquement en deux parties égales. Présentement, entre le village de Grande-Baie et la barrière du Parc National des Laurentides située à la base du canton, le trajet se fait très confortablement en automobile, quoique certaines parties de ce parcours ne soient pas encore terminées.

Je suis informé de source autorisée que cette route sera ouverte à la circulation dès cet automne. En fait, il ne reste guère que trois milles de route à terminer pour relier les travaux de St-Urbain à ceux de Grande-Baie.

LACS ET RIVIÈRES

La rivière Ha! Ha! dont la course est plus au sud, dans le Parc National des Laurentides, constitue le principal cours d'eau de ce canton et forme à son intérieur le grand et le petit lac qui portent son nom. Elle coule vers le nord et se déverse dans le Saguenay à Grande-Baie même.

Le grand lac Ha! Ha! a une longueur de trois milles et sa largeur moyenne est de quarante chaînes; Le petit lac Ha! Ha! mesure environ deux milles par vingt chaînes.

Ces deux lacs n'en forment pratiquement qu'un seul à présent, dû à un barrage construit au pied du grand lac Ha! Ha!, pour faciliter le flottage du bois sur le parcours inférieur de la rivière.

La rivière Ha! Ha! est généralement rapide dans son cours à travers le canton. Elle forme une chute d'une trentaine de pieds de hauteur, à quelques cents pieds en aval du barrage du grand lac Ha! Ha!. Cette rivière a une largeur moyenne de quarante mailles en amont des lacs Ha! Ha! et de quatre-vingts mailles en aval.

RIVIÈRE À PIERRE

Cette rivière qui origine aussi dans le Parc National traverse une partie de ce canton, près de sa limite ouest. Coulant vers le nord, sa largeur moyenne est de vingt mailles. Son cours est rapide

et présente à plusieurs endroits des cascades et même des petites chutes. Elle se déverse dans le grand lac Ha! Ha!, vers le milieu de sa rive ouest.

J'ai aussi relevé plusieurs petits lacs et ruisseaux d'importance secondaire, tous indiqués en détails sur le plan accompagnant ce rapport.

CHEMINS ET PORTAGES

J'ai fait le levé de tous les chemins et portages rencontrés à l'intérieur de ce canton. Le vieux chemin de St-Urbain n'est plus guère utilisé. La ligne de téléphone qui relie St-Urbain à Grande-Baie suit encore cette route et dessert en même temps quelques postes intermédiaires.

RATTACHEMENTS

Les opérations ci-dessus décrites ont été rattachées aux lignes extérieures de ce canton, ainsi qu'aux lignes de subsides qui s'y trouvaient et aux travaux de l'arpenteur D. O'Gallagher.

Je n'ai pu retrouver de vestiges des travaux de l'arpenteur Geo. Gagnon, en 1862. Il est fort probable qu'en été la chose serait possible.

Je regrette de n'avoir pas laissé autant de plaques (repères) que j'aurais désiré le faire, au cours de ce travail, mais le bois ou les arbres propres à cet effet sont assez rares à plusieurs endroits de ce canton.

La "Consolidated Paper Corporation Ltd." achève de couper le bois de ses subsides dans ce canton; elle achète en outre celui des colons de l'endroit.

CHASSE ET PÊCHE

La chasse est pratiquement nulle dans ce canton; ceci est dû au dénuement de son sol. Quant à la pêche, les résidents de l'endroit me disent que la truite abonde dans les deux lacs Ha! Ha!.

(GASPÉ-SUD)

CANTON DE FORTIN

*Lotissement d'une partie de ce canton,
par l'arpenteur Arthur Massé*

J'ai commencé les opérations dans la ligne sud du canton de Fortin et, pour parvenir à cet endroit, le meilleur itinéraire à suivre est le suivant :

Partant de Lévis, on se rend d'abord par voie de chemin de fer, à l'Anse-du-Cap ou encore à l'Anse-à-Beaufils et, de l'un ou de l'autre de ces deux villages, un chemin conduit à Val d'Espoir et se continue ensuite jusqu'au dernières habitations de colons, c'est-à-dire jusque dans la partie sud-est du lot numéro 20 du rang VII, dans le canton de Rameau.

De ce dernier point, un portage d'hiver servant aux chasseurs et allant dans une direction sensiblement Nord-Ouest, permet d'atteindre la ligne sud du canton de Fortin, au commencement du septième mille, et la distance qui sépare ces deux points est d'environ trois milles.

Comme premier travail dans ce canton, j'ai procédé à la division en lots de fermes d'une partie du rang IX et, pour ce faire, j'ai commencé un chaînage à partir du poteau de mille V-VI, planté par l'arpenteur J.-O. Lacoursière en 1932, sur la ligne Rameau-Fortin.

Me dirigeant tout d'abord vers l'ouest, j'ai planté, à des intervalles de 13 chaînes, une série de poteaux qui déterminent la position des lots compris entre le point de départ et un tributaire important de la Grande-Rivière appelé branche Malbaie. Ces lots portent les numéros de 29 à 39 inclusivement. Allant ensuite vers l'est, j'ai fait comme précédemment, sur une distance de 169 chaînes, et les 13 lots ainsi obtenus portent les numéros de 28 à 16 inclusivement.

Une fois le lotissement terminé, j'ai établi la ligne latérale *est* du lot 16, sur la profondeur du rang IX, et je suis revenu ensuite au poteau de division entre les lots 29 et 30, pour procéder à l'établissement de la ligne centrale du canton.

Ligne centrale.

La course de cette dernière est Nord astronomique et sa longueur est de 9 milles et 17.69 chaînes. Des points situés à 80.80 chs, à 161.60 et 242.40 chs sur cette ligne centrale, j'ai tiré de part et d'autre de celle-ci les lignes séparatives des rangs IX-VIII, VIII-VII et VII-VI, premièrement vers l'ouest jusqu'au tributaire de la Grande-Rivière dont il est parlé plus haut et, deuxièmement, vers l'est, sur une distance de 181.36 chs pour la première et de 80.80 chs pour les deux autres.

D'un point situé sur la ligne séparative des rangs IX-VIII et distant de 80.80 chs de la ligne centrale (vers l'est), j'ai établi, dans une direction Nord astronomique, une ligne qui se termine à un ruisseau, tributaire de la branche Malbaie, et qui limite à l'est les lots numéros de 24 à 29 des rangs VIII et VII.

Ces lignes étant établies, j'ai ensuite fait le levé du plan de la branche Malbaie, depuis l'intersection de celle-ci avec la ligne Rameau-Fortin, jusqu'à sa rencontre avec l'extrémité nord de la dernière ligne ci-avant décrite.

Cette partie de la rivière couvre une distance de 6 milles et sa largeur est d'une chaîne au point de départ pour n'être plus que de 10 mailles là où nous avons terminé le travail.

Comme la plupart des rivières de cette région, elle s'écoule en rapides et cascades, sur un lit de roches calcaires et est bordée, de chaque côté, de montagnes très élevées et difficilement accessibles.

Le nombre total des lots délimités par les lignes mentionnées plus haut et occupant une partie des rangs VII, VIII et IX, est de 50 et, si l'on fait exception du lot 27 qui est relativement plan, il n'en est pas un qui puisse se prêter aux fins de colonisation, en raison des conditions topographiques du terrain.

En effet, il n'y a aucun terrain plan et, sur toute l'étendue ici considérée, ce n'est qu'une suite ininterrompue de ravins très profonds et de montagnes aux flancs escarpés.

La forêt se compose d'épinette, de sapin, de bouleau, de merisier, d'érable, de hêtre et de cèdre. C'est au flanc des montagnes que se trouvent les plus beaux peuplements et en général les forts diamètres varient de 24 à 30 pouces. Certains cèdres ont même jusqu'à 4 pieds de diamètre.

On ne peut faire les mêmes observations en ce qui concerne le sommet des montagnes car, là, le vent a fort endommagé la forêt et, comme conséquence, les chablis sont nombreux et occupent de grandes étendues.

Du point d'intersection de la ligne séparative des rangs VI et VII avec la ligne centrale, j'ai prolongé cette dernière jusqu'à la ligne séparative des rangs II et III, établie par l'arpenteur A. Painchaud en 1869. La distance entre ces deux points est de 333.92 chaînes et, conformément à vos instructions, j'ai divisé cette longueur en quatre parties égales, soit: 83.48 chs, ce qui donne la profondeur des rangs VI, V, IV, et III. A chacun des quatre points ainsi déterminés, j'ai planté un poteau et une borne de fer dûment marqués.

J'ai ensuite terminé la ligne centrale en la prolongeant de nouveau jusqu'à la ligne nord du canton, c'est-à-dire sur une distance de 161.37 chaînes et, dans cet intervalle, j'ai planté deux bornes de fer avec poteaux témoins: à 80.80 chs, pour marquer la profondeur du rang II et à l'intersection de la ligne centrale avec la ligne nord du canton.

Comme note générale pour le terrain que traversent ces six derniers milles de la ligne centrale, on peut affirmer qu'il est fortement accidenté. Je crois devoir cependant ne faire cette distinction qu'à l'endroit des rangs IV, V et VI; les montagnes quoique très élevées sont relativement faciles d'accès tandis que dans les trois derniers milles il n'en est pas ainsi car, sur ce parcours, les montagnes en plus d'être d'une grande élévation sont aussi à pentes très fortes.

En autant que j'ai pu observé au cours des travaux dans cette ligne, la forêt se compose de sapin, d'épinette de bouleau et de cèdre. L'essence la plus largement représentée est le sapin et ce dernier est surtout abondant dans les peuplements qui occupent le sommet des montagnes, c'est-à-dire que les chablis d'autrefois sont aujourd'hui remplacés par des futaies où domine le sapin.

Ligne séparative des rangs III et IV.

Cette ligne a été établie suivant une direction Est astronomique par rapport au méridien de la ligne centrale et sa distance est de quatre milles et 35.88 chaînes.

Au point de vue topographique, le terrain est plutôt ondulé qu'accidenté, si l'on fait exception du premier mille où la ligne traverse la rivière Malbaie qui, à cet endroit, a son lit à une profondeur assez considérable.

La forêt que traverse cette ligne est presque entièrement en chablis à travers lesquels une régénération de jeunes sapins croit en fourrés très denses.

Ligne séparative des rangs II et III.

L'arpenteur A. Painchaud a établi cette ligne en 1869, à partir de la ligne Rameau-Fortin, sur une distance de 364 chaînes, et l'a divisée en 28 lots de 13 chaînes de largeur.

Je l'ai renouvelée depuis son point de départ jusqu'à la ligne centrale et la distance obtenue est de 356.53 chs. A toutes les 13 chs, j'ai planté deux poteaux servant à la démarcation des lots des rangs II et III et j'ai placé ces poteaux à une distance de 75 mailles de part et d'autre de la ligne Painchaud.

Dans les 20 premiers lots, la ligne traverse 7 ruisseaux dont les berges sont assez élevées et c'est dire que sur cette distance le terrain est plutôt accidenté.

Au lot 21, la ligne franchit la branche nord de la rivière Malbaie et elle se continue ensuite jusqu'au bout en côtoyant le versant nord d'une haute montagne.

Ce flanc de montagne est boisé en grande partie de merisier, d'érable, et de bouleau, et les diamètres de 24 à 30 pouces sont nombreux.

Ailleurs, c'est-à-dire du côté *est* de la rivière Malbaie, la forêt se compose d'épinette, de sapin, de bouleau et de merisier d'un diamètre moyen de 8 à 10 pouces.

Ligne séparative des rangs I et II.

Cette ligne a son point de départ sur la ligne centrale et court suivant une direction Est astronomique jusqu'à la ligne *est* du canton de Fortin, soit une distance de 357.50 chaînes.

Dans le premier mille, elle traverse la branche nord de la rivière Malbaie et la montagne qui borde cette rivière du côté ouest, à l'endroit de la ligne, a environ 600 pds d'élévation et est à pente très rapide.

Après avoir franchi ce ravin, la ligne se continue jusqu'au bout, sur un terrain qui, sans être des plus accidentés, est toutefois d'un parcours assez difficile.

Avant de prendre le versant de la montagne qui se termine à la rivière Malbaie, la ligne traverse une forêt de sapins, en peuplement pur, et dont le diamètre moyen est de 8 pouces.

Pour le reste de la ligne, c'est l'épinette, le sapin et le bouleau qui dominent et les diamètres vont jusqu'à 24 pouces. A ces derniers peuplements s'ajoutent un chablis d'une dizaine de chaînes de largeur et un fourré de jeunes sapins très dense d'une longueur de près d'un mille.

Ces trois lignes étant terminées, j'ai fait le levé du plan d'une partie de la rivière Malbaie et de deux de ses tributaires. Partant de l'intersection de la ligne séparative des cantons de Malbaie et de Fortin avec la rivière Malbaie, j'ai fait l'arpentage de celle-ci sur une distance de 1 mille et demi, c'est-à-dire jusqu'à l'embouchure de la branche nord; j'ai ensuite continué le travail sur cette dernière jusqu'à la ligne séparative des rangs II et III, soit une distance de trois milles et demi.

La rivière Malbaie, à cet endroit, a une largeur moyenne d'une chaîne et demie tandis que la branche nord n'est que de 50 mailles.

J'ai aussi arpenté un ruisseau, tributaire de la rivière Malbaie, depuis son embouchure jusqu'à son intersection avec la ligne Fortin-Malbaie.

Ce ruisseau a une largeur variant de 10 à 15 mailles et la partie arpentée a une longueur d'environ un mille.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

TOPOGRAPHIE

Sur le plan qu'a laissé l'arpenteur A. Painchaud des travaux qu'il a exécutés en 1870, dans la partie nord du canton Fortin, on peut lire la remarque suivante :

“Ce township a été trouvé si montagneux et le bois de commerce y est si rare et d'une qualité si inférieure que l'arpentage en a été abandonné”.

Comme on peut le constater, cette courte note, en plus de donner une idée de ce qu'était la forêt à cet endroit en 1870, résume en quelques mots les conditions topographiques du canton et, après avoir moi-même parcouru ce canton, je n'hésite aucunement à confirmer l'assertion de Painchaud quand il affirme que le terrain est très montagneux.

Je crois même qu'il faille encore amplifier sur ce qualificatif, si l'on veut donner une idée juste de ce qu'est le terrain dans la partie sud du canton, c'est-à-dire à l'endroit des rangs VII, VIII et IX, où j'ai établi les lignes décrites au début de ce rapport.

A cet endroit, ce n'est qu'une suite de pics et de montagnes aux flancs escarpés à travers lesquels s'écoulent des ruisseaux dont le lit est à des profondeurs allant jusqu'à 600 pieds.

Dans les conditions exposées antérieurement l'établissement des lignes s'est fait très lentement, et ceci est dû tout particulièrement aux accidents de terrain que j'ai rencontrés.

Le travail de déblaiement ne constitue pas le seul item à considérer dans l'exécution de tracé des lignes, mais il faut tenir compte

des moyens de communications et des facilités de transporter tout le matériel et les provisions nécessaires au ravitaillement du parti; dans de telles conditions topographiques, le transport à dos d'homme ou plutôt le "portageage" se fait au milieu de grandes difficultés.

On peut diviser en deux groupes les parcelles de terrain divisées en lots de fermes.

Le premier groupe situé sur les rangs IX-VIII et VII et faisant partie du bassin de la Grande Rivière est accessible par Val-d'Espoir.

Quant à l'autre groupe sur les rangs II et III, il est situé sur le bassin de la rivière Malbaie et l'on peut s'y rendre par Barachois en suivant le chemin qui longe la rivière Malbaie.

LA FORÊT

La forêt observée au cours des travaux dans les lignes des rangs VII, VIII et IX se compose d'épinette, de sapin, de bouleau, de merisier, d'érable et de cèdre.

Au flanc des montagnes, ce sont les résineux qui dominent par le nombre mais, sur les sommets aux endroits que le vent n'a pas ravagés, les feuillus sont les plus largement représentés. Chez ces derniers, le diamètre va jusqu'à 30 pouces, tandis que, chez les résineux, il ne dépasse guère 20 pouces.

J'ai noté au cours de ce rapport que, dans la partie sud du canton, les chablis étaient nombreux et occupaient de grandes étendues. A mesure qu'on s'avance vers le nord, en suivant la ligne centrale, on constate que ces chablis sont moins fréquents et plusieurs montagnes sont totalement boisées d'épinette, de sapin et de bouleau, d'un diamètre moyen de 8 à 10 pouces.

Il y a aussi de beaux peuplements d'épinette, de sapin et de bouleau dans les rangs II et III; si, en 1870, l'arpenteur Painchaud n'y a observé qu'une bien pauvre forêt, on se rend compte que, depuis, il y a eu grande amélioration et aujourd'hui les bois de commerce y sont en quantité et de bonne qualité.

Cependant, il serait très à propos de ne pas trop tarder à faire l'exploitation de l'épinette dans cette région.

Depuis quelques années un insecte s'est attaqué à cette essence et les ravages qu'il cause sont des plus considérables. Actuellement, les épinettes dont cet insecte a causé la mort sont plus nombreuses que celles qui n'ont pas été atteintes et il serait bon d'utiliser ce bois pendant qu'il a encore toute sa valeur commerciale.

LA CHASSE ET LA PECHE

L'original, le caribou et le chevreuil sont plutôt rares dans cette région mais, tout de même, il s'en trouve quelques-uns.

L'animal le plus abondant est le porc-épic qui cause de grands ravages aux résineux qui lui fournissent sa nourriture.

Parmi les animaux à fourrure qui, au témoignage des chasseurs, se trouvent dans ces parages, mentionnons le vison, la martre, le pékan, le loup-cervier et les renards de différentes couleurs (argentés, croisés et rouges).

Il y a peu à dire au sujet de la pêche dans les parties de la rivière Malbaie et du tributaire de la Grande Rivière comprises dans les limites du canton de Fortin, car le saumon qui constitue la richesse de ces deux rivières ne monte pas jusque-là.

Cependant, ces deux rivières ainsi que leurs principaux tributaires renferment de la petite truite.

Le retour s'est effectué par Barachois et, de là, je suis revenu à Québec par chemin de fer.

CANTON DE FORTIN

*Subdivision en lots de fermes d'une partie de ce canton,
par l'arpenteur Arthur Massé*

La partie sud du canton de Fortin est située dans le bassin de la Grande Rivière, tandis que sa partie nord fait totalement partie du bassin de la rivière Malbaie.

En conséquence, pour parvenir sur le rang VI du canton de Fortin, je me suis rendu à Barachois par voie du chemin de fer Canadien

National. A ce dernier endroit, il y a un chemin de colonisation qui longe le côté nord de la rivière Malbaie, où sont disséminées des familles de colons établies depuis plusieurs années. Ce chemin est propice pour le transport par camions, sur une distance de 7 milles puis, de ce dernier point, nous pouvons nous rendre par voiture jusqu'à la limite entre les cantons de Fortin et de Malbaie, soit une distance de 3 milles.

Dans le canton de Fortin, il y a eu autrefois des exploitations forestières et il y avait à cette époque des portages pouvant permettre de circuler sur presque tous les affluents de la rivière Malbaie.

Dans le cours du mois de juin, quelques-uns de ces portages ont été nettoyés sur une distance de dix milles environ; ceci a quelque peu contribué à faciliter la circulation dans ce district, car la rivière Malbaie étant d'un faible débit, elle est inaccessible pour toute embarcation et le seul moyen de transport qui s'offre à l'arpenteur ou l'explorateur est de marcher sur le bord rocailleux de la rivière. Je me suis donc dirigé en suivant la branche ouest de la rivière jusqu'à la ligne centrale du canton Fortin, établie par moi-même au cours de l'année précédente puis, suivant cette dernière ligne vers le sud, j'ai rencontré le poteau servant de marque de division entre les rangs VI et VII.

J'ai établi, suivant une course Nord astronomique, la limite *est* du lot 23 de chacun des rangs VI et VII, à partir d'un poteau placé l'année précédente au coin nord-est du lot 29 du rang VII. A son point de départ, cette ligne traverse un flanc de montagne incliné vers l'ouest, sur une distance d'un demi-mille, puis, nous traversons un ruisseau situé à 46.60 chaînes et qui se trouve un affluent de la Grande Rivière. Puis, de cet endroit, j'ai prolongé la ligne sur un terrain fortement incliné vers le sud jusqu'à 65.00 chaînes du point de départ. A partir de cet endroit, les eaux se déversent dans la rivière Malbaie et le premier affluent digne de mention, que j'ai rencontré, se trouve situé à un mille et 50.80 chaînes du point de départ.

Depuis ce dernier point, la topographie du terrain est assez tourmentée et j'ai eu à franchir des pentes où l'inclinaison variait de 15° à 30°. La répartition de la forêt est comme suit: 75% de résineux et 25% de feuillus. Les résineux sont surtout composés

de sapins, puisque l'épinette est en grande partie morte depuis quelques années. Les sous-bois y sont particulièrement représentés et tout spécialement l'érable, le noisetier et l'aulne.

Du poteau de rangs V et VI, placé dans la ligne centrale, j'ai établi, suivant une course Est astronomique, la ligne divisant ces deux rangs jusqu'à la ligne décrite au paragraphe précédent. Cette ligne traverse un terrain légèrement incliné vers l'est. J'ai fait sur cette ligne un lotissement double, donnant une largeur de 13 chaînes pour les cinq premiers lots et 15.88 chaînes pour le dernier lot. A première vue, le terrain traversé par cette ligne semble très favorable pour fins de colonisation. Le sol, fortement recouvert d'un humus parfaitement décomposé, offre des avantages au point de vue agricole, excepté si l'on s'éloigne un peu de cette ligne, soit du côté nord ou sud, où on y constate des accidents de terrain qui semblent non conciliables pour fins culturales.

Du même point de départ ci-devant cité, j'ai établi, dans une direction Ouest, la limite entre les rangs V et VI jusqu'à sa rencontre avec une ligne tracée par moi-même et servant de limite ouest du lot 49 du rang V. J'ai fait un lotissement simple pour les lots de 29 à 35 du rang VI, à partir de la ligne centrale; de ce dernier point, j'ai prolongé cette ligne en y plaçant des poteaux milliaires. Sur tout son parcours, cette ligne présente des accidents de terrain assez variables. Aux endroits où nous traversons perpendiculairement les ruisseaux, la topographie est très accidentée. Ailleurs, nous longeons sur une distance d'un mille un ruisseau qui se déverse dans la Grande Rivière; la pente est alors à cet endroit relativement douce. La forêt est composée de feuillus et de résineux, répartie d'environ 50% pour chacune des essences.

D'un poteau placé par moi-même au cours de l'année précédente, à l'intersection de la ligne des rangs VI et VII avec la rive est d'un affluent de la Grande Rivière, lequel poteau est à 18.78 chaînes à l'ouest de la ligne centrale, j'ai établi, dans une direction Ouest, la ligne divisant les rangs VI et VII, sur une longueur de 59.33 chaînes. Pour établir cette ligne, il nous a fallu gravir une montagne fortement inclinée vers l'est, sur une distance d'un quart de mille puis, de ce dernier point, nous avons dû traverser deux ruisseaux à berges très prononcées. Ces eaux se déversent dans la Grande Rivière; la forêt

par endroits offre un pauvre aspect à cause des chablis que l'on rencontre. Les sous-bois y sont excessivement développés.

De la limite nord-ouest du lot 35 du rang VI, j'ai établi, dans une direction Sud, la ligne ouest du lot 35 jusqu'à sa rencontre avec la ligne décrite dans le paragraphe précédent. Le terrain est fortement incliné vers le sud, et j'ai rencontré plusieurs ruisseaux de peu d'importance qui sont tous des affluents de la Grande Rivière. Le bois tant en résineux qu'en feuillus y est de forts diamètres et les chablis y sont fréquents.

Du même point de départ mentionné précédemment, j'ai tracé une ligne, suivant une course Nord astronomique, jusqu'à sa rencontre avec la limite nord du canton de Fortin. Cette ligne traverse les rangs IV, III, II et I. J'ai, conformément aux instructions, fait un lotissement double sur les rangs I, II, III, IV et un lotissement simple sur le rang V. Tous ces poteaux de lots ont été placés à une distance de 75 mailles du centre de la ligne. Les principales essences forestières sont: le sapin, le bouleau et l'épinette; cette dernière comme partout d'ailleurs dans cette région, est en général séchée, dû aux ravages causés par la mouche à scie de l'épinette. L'érable bâtard et l'aulne y sont les principaux représentants des sous-bois. La topographie du terrain y est très accidentée et tout particulièrement aux endroits où cette ligne traverse la branche principale de la rivière Malbaie et ses principaux affluents. Je tiens, cependant, à mentionner le fait que, sur le rang I, la pente générale est d'environ sept degrés vers le nord et, grâce à la topographie, tout ce rang offre un endroit très propice à l'établissement de lots de fermes. Le sol, d'une manière générale, est rocheux et renferme une forte proportion de calcaire.

Sur la ligne séparative des rangs IV et V, j'ai fait un lotissement simple pour les lots de 36 à 42 du rang V, et un lotissement double pour les lots de 49 à 59 du rang V. Conformément à vos instructions, je devais faire l'arpentage d'un ruisseau se déversant au sud dans la Grande Rivière; étant sur les lieux, j'ai fait l'examen du ruisseau en question dont l'importance est quasi nulle et se déverse non pas vers le sud mais vers le nord-ouest, ce qui a motivé l'établissement des lots tels que décrits précédemment. Cette ligne se trouve sur la séparation des bassins entre les eaux de la rivière Malbaie et celles de la Grande Rivière et est pour ainsi dire plane sur tout son parcours. Il est à noter cependant que nous y avons remarqué des dénivellations de

Du coin sud-ouest du lot 49 du rang IV, j'ai établi, suivant une course Sud astronomique, la ligne latérale ouest du lot 49 du rang V. Cette dernière se trouve sur une montagne fortement inclinée vers le sud. Nous traversons sur son parcours plusieurs ruisseaux de peu d'importance mais dont les berges sont très abruptes et présentent des dénivellations et accidents de terrain très prononcés. J'ai établi cette ligne jusqu'à son intersection avec la ligne de division entre les rangs V et VI. Du même point de départ, j'ai tracé la ligne latérale ouest du lot 49 du rang IV jusqu'à sa rencontre avec la ligne divisant les rangs III et IV. Le terrain est plan sur tout son parcours et la pente est d'environ 3° vers le nord. Le sol est riche. Il m'a été donné de connaître ou plutôt d'apprécier la nature du sol, en examinant les diverses couches de terrain que j'ai rencontrées dans l'érection de buttes en terre, aux extrémités de cette ligne.

Partant du poteau placé par moi-même au cours de l'été dernier, sur la ligne centrale du canton de Fortin, j'ai tracé, dans une direction Ouest, la ligne divisant les rangs III et IV jusqu'à la ligne limitant les cantons de Fortin et de Joncas, en y plaçant une série de poteaux milliaires. Sur le premier mille, la ligne est située sur le sommet d'une montagne divisant les eaux de la branche ouest de la rivière Malbaie, avec un de ses principaux affluents. Le deuxième mille se trouve situé sur le flanc ouest d'une montagne présentant une pente d'environ 15 à 20 degrés jusqu'à un ruisseau affluent de la rivière Malbaie. Puis, nous longeons ce même ruisseau sur une distance d'environ soixante chaînes, où nous traversons la ligne approximative divisant les eaux de la rivière Malbaie avec celles de la Grande Rivière. Sur les trois premiers milles, les pentes sont toutes facilement accessibles, mais il est à noter que quelques-unes y sont très prononcées. Au troisième mille, j'ai rencontré la ligne décrite au paragraphe précédent puis, de ce dernier point jusqu'à la limite ouest du canton Fortin, la ligne longe et traverse un ruisseau affluent de la Grande Rivière. La forêt est composée de résineux et de feuillus répartis dans les proportions suivantes: 65% de résineux et 35% de feuillus.

Ligne entre les rangs II et III.

Partant du point d'intersection de la ligne centrale du canton de Fortin avec la ligne divisant les rangs II et III, j'ai tracé, dans une direction Ouest, la ligne divisant ces deux rangs jusqu'à la limite ouest de ce canton. Au point de départ, cette ligne se trouve sur le flanc nord-est d'une montagne et l'élévation y est de 10° à 20° . sur

une longueur de quinze chaînes puis, de ce dernier point, elle se trouve sur le sommet d'une montagne divisant les eaux des deux branches les plus importantes de la rivière Malbaie. Sur le parcours du premier mille, j'ai remarqué des traces de chablis s'étendant sur des distances assez grandes. L'observateur qui traverse ce mille peut se rendre compte de la topographie du terrain, en jetant un regard de chaque côté de la ligne car, du côté nord comme du côté sud, il y a deux ravins de 400 à 500 pieds de profondeur.

Sur le deuxième mille, la forêt est parfaitement constituée et la pente vers l'ouest n'est que de 8° sur le parcours de soixante chaînes puis, de cet endroit, la pente devient plus raide jusqu'à la rivière Malbaie. Nous gravissons alors une montagne assez élevée sur le parcours d'un demi-mille puis, de ce dernier point, sur une distance de quarante chaînes, la topographie présente des reliefs assez variables; d'abord, nous traversons un petit ruisseau à berges escarpées, puis nous longeons le côté nord d'un ruisseau que nous traversons pour ensuite longer le côté sud, sur une distance de soixante chaînes. A mesure que nous avançons vers l'ouest, je franchissais la ligne approximative de la hauteur des terres entre les eaux de la rivière Malbaie et celles de la Grande Rivière. Le terrain se continue en pente raide jusqu'à une rivière se déversant vers le sud; de cette rivière jusqu'à la limite ouest du canton, j'ai dû franchir une montagne présentant une élévation de 20° à 30° , sur une distance de quinze chaînes. Le sol pourrait, grâce à sa composition, offrir des avantages pour fins de colonisation mais, à certains endroits, la topographie trop accidentée rend, pour ainsi dire, impossible la formation ou l'établissement de fermes à cet endroit.

Ligne de rangs I et II.

J'ai établi cette ligne dans une direction Ouest, depuis la ligne centrale de Fortin jusqu'à la limite entre les cantons de Joncas et de Fortin. Sur tout son parcours, la topographie du terrain est généralement plane. J'ai remarqué des différences d'élévations aux endroits où cette ligne traverse la branche ouest de la rivière Malbaie, et deux gros ruisseaux se déversent dans la Grande Rivière.

La forêt se compose d'essences mélangées réparties surtout en épinette, sapin, bouleau, merisier et quelques peupliers, aux alentours de la rivière Malbaie. Il est à noter cependant qu'une forte proportion d'épinette est en partie détruite comme partout ailleurs dans cette

région. Les sous-bois sont très développés et tout particulièrement l'érable bâtard, le noisetier et l'amélanchier. J'ai remarqué aux abords de la rivière Malbaie une régénération très accentuée d'épinette; ce qui porte à espérer que les peuplements d'épinette qui, autrefois étaient très abondants à cet endroit, tendent à s'y implanter de nouveau. Le sol, d'une manière générale, est riche et recouvert d'une épaisse couche d'humus. Le bois en général est de fort diamètre et il n'est pas rare d'y remarquer des sapins de 12 à 18 pouces.

Limite nord du canton de Fortin.

J'ai fait, sur la ligne séparative des cantons de Fortin et de York, un lotissement double pour les lots de 29 à 40 du rang VII du canton de York et un lotissement double pour les lots de 41 à 59 inclusivement.

Comme topographie, toute l'arrière-ligne du canton de Fortin est plane et particulièrement du côté ouest de la ligne centrale; quant à la partie *est*, j'ai remarqué des différences d'élévation aux endroits où cette ligne traverse deux des principaux affluents de la branche nord de la rivière Malbaie. Le bois est sensiblement le même que dans tout le canton, sauf à l'endroit de la ligne centrale où j'ai remarqué un peuplement dense d'épinette, de sapin et de bouleau, d'un diamètre plutôt petit (6'' à 10''), indice probable de feux antérieurs.

Le sol est riche et se prêterait avec avantage pour des fins agricoles, et c'est à mon sens l'endroit le plus recommandable et le plus propice à la colonisation.

De l'extrémité nord de la ligne centrale du canton de Fortin, j'ai établi, dans la direction Nord astronomique, la ligne centrale du canton de York, sur une profondeur de 80.80 chaînes; j'ai placé à cet endroit un poteau servant de ligne de division entre les rangs VI et VII du canton de York.

De ce dernier point, j'ai tracé, dans une direction Est, la ligne de division entre les rangs VI et VII du canton de York. Cette dernière ligne s'étend sur le flanc d'une montagne fortement inclinée, vers le nord. La pente ou plutôt le degré d'inclinaison est tel qu'à plusieurs endroits; il est facile de distinguer les habitations situées sur le côté nord de la baie de Gaspé. A un mille et 75 chaînes, cette ligne se trouve à une distance d'environ cinq chaînes d'un point géodésique, lequel point j'ai rattaché avec la ligne que j'ai établie. Du sommet de

la tour servant de poste d'observation pour l'établissement de ce point géodésique, il est facile d'y voir le rocher de Percé et tous les alentours de la baie de Gaspé.

Cependant, si l'on jette un regard dans la direction du Nord, il est facile par un simple coup d'oeil d'avoir la topographie de tous les terrains environnants. Le bois se compose d'essences mélangées en proportion à peu près égale. Je tiens cependant à faire remarquer que, sur le parcours du deuxième mille, j'ai traversé un peuplement quasi pur de bouleau, datant d'environ quarante ans; ce qui me porte à croire qu'il y a eu autrefois des feux de forêt à cet endroit. Le sol, sur ce deuxième mille, est en général rocheux; d'ailleurs, j'ai remarqué un sol argilo-sableux, recouvert d'une forte épaisseur d'humus. Je crois qu'il serait assez facile d'établir aux alentours de cette ligne un chemin pouvant relier les habitations faisant partie de la paroisse de Douglastown avec la partie nord-ouest du canton de Fortin qui, je crois, serait l'endroit le plus propice pour y faire des lots de fermes.

Du même point de départ précédent, j'ai établi, dans une direction Ouest, la ligne divisant les rangs VI et VII du canton de York jusqu'à la limite ouest du canton. La topographie y est plus accidentée que sur la partie *est* de la ligne centrale.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Je tiens à mentionner le fait que les constatations et remarques faites dans ce rapport ne s'appliquent qu'aux parties situées à proximité des lignes que j'ai établies sur le terrain. En ce qui concerne la forêt, elle se compose d'épinette, de sapin, de bouleau et de merisier. Nous y avons toutefois remarqué la présence de quelques pins blancs. L'épinette qui a été surtout exploitée autrefois sur le bassin de la rivière Malbaie et de ses tributaires, présente encore quelques beaux peuplements qui, malheureusement, sont en train de disparaître complètement, dû aux ravages causés par la mouche à scie de l'épinette. L'exploitation de la forêt est assez facile car, sur la rivière Malbaie et plusieurs de ses tributaires, on a fait le flottage des billots; mais la plupart des écluses ou estacades construites sont presque toutes démolies et entraînées par le courant.

LA TOPOGRAPHIE

La topographie du terrain en général est très accidentée et,

nous avons à franchir des hauteurs variant de 100 à 400 pieds. L'endroit où la topographie présente le moins d'aspérité est dans la partie nord-ouest du canton de Fortin.

PÊCHE ET CHASSE

L'animal qui est le plus abondant dans toute cette région est sans contredit le porc-épic. Ses activités nous sont surtout révélées par les traces qu'il laisse sur les pousses des jeunes arbres, car il mange l'écorce des jeunes sapins, tout particulièrement, et l'arbre ainsi dépouillé est voué à une mort certaine.

L'orignal, le chevreuil et le caribou se rencontrent mais ne sont pas en abondance. La perdrix était très abondante au cours de cet été. Quant aux animaux à fourrure, j'y ai remarqué la présence de renards; quant aux autres gibiers, il ne m'a pas été donné de constater leur présence.

Il y a de la petite truite saumonée en abondance sur la rivière Malbaie et tous les petits ruisseaux environnants.

LE SOL

Le sol, d'une manière générale, est argilo-sableux et contient une forte proportion de calcaire. A plusieurs endroits et tout particulièrement à la source des ruisseaux, on y remarque une épaisse couche de terre noire. D'une manière générale, le sol, quant à sa composition, peut se prêter avec avantage pour fins de colonisation. Toutefois, à certains endroits, il est impossible de réaliser ce voeu, car la topographie du terrain rend pour ainsi dire impossible le développement de cette région pour fins de colonisation.

(G A T I N E A U)

CANTON DE BRIAND

*Prolongement du 47^e parallèle de latitude, par
l'arpenteur Arthur Massé.*

Le canton de Briand est limité vers l'ouest par la ligne de division entre les comtés de Pontiac et de Gatineau; vers le nord, par la ligne 47^e parallèle de latitude; vers le sud, par la rivière Gens de Terre et

une partie du lac Baskatong; vers l'est, par la ligne de division entre les cantons de Briand et de Fontbrune.

Ce canton est situé à une distance de cinquante milles au nord de Maniwaki. En conséquence, je me suis rendu à ce dernier endroit par voie du chemin de fer Pacifique Canadien et, de là, par camions jusqu'à la ferme Lépine située sur le côté nord de la rivière Gens de Terre, en passant par les paroisses de Moncerf et de Chute Rouge.

Sur une assez grande distance, ce chemin a été construit et est entretenu à la circulation aux automobiles par la compagnie "Canadian International Paper".

Conformément aux instructions, je devais établir le prolongement vers l'est du 47^{ème} parallèle de latitude depuis son intersection avec la ligne séparant le comté de Pontiac du comté de Gatineau, en donnant à chacun des rangs une profondeur de 80.80 chaînes.

Sur le parcours des neuf premiers rangs, la forêt est en grande partie détruite par des feux qui se sont succédé à des intervalles variés. On y rencontre, toutefois, quelques bosquets de peu d'étendue, où la forêt est encore verte et peuplée d'essences mélangées. Sur les rangs subséquents, les feux n'ont point affecté la forêt qui se compose des essences suivantes: épinette, sapin, bouleau, cèdre, pin, merisier, érable et quelques chênes rouges.

La topographie du terrain y est généralement accidentée et présente, à certains endroits, des dénivellations très prononcées.

Le sol y est généralement rocheux et par conséquent impropre à la culture.

Ligne entre les rangs II et III.

J'ai établi cette ligne dans une direction Sud astronomique, depuis le 47^{ème} parallèle de latitude jusqu'à la rivière Gens de Terre, sur une longueur de cinq milles et demi. Sur tout ce parcours, la forêt a été complètement détruite par des incendies forestiers, laissant à nu des caps escarpés et cela tout particulièrement dans la partie nord de cette ligne; cependant, à mesure que l'on s'achemine vers la rivière Gens de Terre, les pentes y sont moins abruptes et le sol moins rocheux y est de nature siliceuse et pauvre.

Ligne entre les rangs IV et V.

Cette ligne d'une longueur de six milles et quarante-cinq chaînes s'étend depuis le 47^{ème} parallèle de latitude jusqu'à la rivière Gens de Terre, dans une direction Sud astronomique. Sur les trois premiers milles, le sol est rocheux et les montagnes sont en pente escarpée mais, au sud de la rivière Passagewa, les pentes y sont moins prononcées et le sol est de nature sablonneuse. Cette ligne traverse une forêt presque entièrement détruite par des incendies forestiers. J'y ai remarqué quelques bosquets de pin gris en peuplement pur, et cela tout particulièrement au sud de la rivière Passagewa.

Ligne entre les rangs VI et VII.

Comme les deux précédentes, cette ligne s'étend dans une direction Sud astronomique sur une longueur de sept milles, vingt-neuf chaînes et vingt-deux mailles. Les bois exploitables sont plutôt rares sur tout son parcours; les feux ont, en grande partie, détruit tous les sujets d'âge d'exploitabilité, laissant dans la partie nord des monts déserts et dans la partie sud des marques d'une végétation de pin gris presque pure. Le sol est siliceux et rocheux. Quant à la topographie, elle est fortement ondulée dans la partie nord et plus dense vers le sud.

Ligne entre les rangs VIII et IX.

Cette ligne a son point de départ sur le 47^{ème} parallèle de latitude à cinq chaînes à l'est du lac Jaune et s'étend jusqu'au lac Baskatong sur une distance de huit milles dans une direction Sud astronomique. Elle longe à différents endroits la rivière Côte Jaune pour la traverser dans le troisième mille ainsi que dans les sixième et septième milles. Comme les lignes précédentes, cette dernière se trouve en grande partie dans une forêt qui a eu beaucoup à souffrir des feux. Sur les cinq premiers milles, la topographie du terrain y est très accidentée pour devenir plus plane dans la partie sud où l'on remarque des peuplements de pin gris presque purs et cela tout particulièrement dans la partie située au sud du chemin reliant la ferme Lépine au lac Petawagama. Le sol est rocheux dans la partie nord et siliceux à mesure que l'on s'approche du lac Baskatong.

Ligne entre les rangs X et XI.

Celle-ci traverse une région très accidentée et presque entièrement boisée. Parmi les principales essences, nous remarquons l'épinière, le sapin, le bouleau, le pin, le merisier et le cèdre. Il y a quel-

ques endroits où le feu a ravagé la forêt et particulièrement à l'est du lac des Fourches, sur la rivière Côte Jaune. Il est facile pour un observateur d'avoir une idée générale de la région lorsqu'il se trouve sur les montagnes entourant le lac des Fourches. Lorsque le regard se tourne vers l'ouest, on aperçoit ici et là des caps dénudés où il y a eu autrefois une forêt facile d'exploitation. Si l'on jette un regard vers l'est on y remarque une forêt complètement bien constituée des essences plus haut mentionnées. Le sol est rocheux et plutôt impropre à la culture.

Ligne entre les rangs XII et XIII.

Cette dernière a été établie en procédant du nord au sud. Sur le premier mille le terrain est très fortement ondulé pour devenir plus plan à mesure que l'on s'achemine vers le sud. Ceci s'explique par le fait que cette ligne traverse deux lacs assez importants, source de la rivière Damarest, et se continue en suivant la vallée de cette même rivière jusqu'au lac Baskatong. La forêt sur le parcours de cette ligne est en majeure partie composée de feuillus tels que le merisier, le bouleau et quelques érables; parmi les résineux l'épinette et le sapin dominant, car le pin autrefois abondant a été exploité.

Ligne entre les rangs XIV et XV.

Cette ligne a son point de départ sur la rive sud du lac Petawagama. Ce dernier est une belle nappe d'eau d'une longueur d'environ quatorze milles avec une largeur variant d'un quart de mille à un mille et demi environ. La contrée environnante est généralement rude, accidentée et spécialement sur le côté *est* du lac. Cette ligne sur une assez grande distance suit et traverse la rivière Petawagama; ce qui explique le fait que sa topographie est plutôt plane. Nous y avons traversé deux lacs de moyenne dimension, faisant partie du lit de la rivière précédente ainsi qu'une savane d'environ un mille et demi de longueur, boisée en épinette d'un diamètre de deux à trois pouces. Ailleurs la forêt est sensiblement la même que celle de la ligne précédente, sauf que nous y avons remarqué quelques cèdrières de peu d'étendue.

Ligne entre les rangs XVI et XVII.

Comme les précédentes, cette ligne a été établie dans une direction Sud astronomique, sur une distance de dix milles et trente chaînes. Depuis le 47^{ème} parallèle de latitude jusqu'au lac, soit une

distance de deux milles et trois quarts, la topographie du terrain est excessivement ondulée et j'y ai remarqué plusieurs petits caps escarpés, ce qui explique que le sol soit rocheux. Cette ligne traverse l'extrémité sud du lac Petawagama. A partir de cet endroit la ligne se trouve sur le versant ouest de la rivière Gatineau. La topographie du terrain ne présente que peu d'aspérité. Au nord du lac Petawagama la forêt se compose de peuplement mêlé mais, au sud du lac, les taillis de tremble et de bouleau alternent avec ceux de pin gris jusqu'à une savane qui s'étend à une faible distance du côté *est* de la ligne. Depuis cet endroit jusqu'à la rivière Gatineau, nous y avons remarqué un taillis de bouleau, tremble, pin rouge et pin gris.

Cette partie de la forêt a été presque complètement détruite par des incendies forestiers il y a environ 35 ans. Le sol dans la partie nord est rocheux et siliceux, et pauvre dans la partie sud.

LEVÉ DU CHEMIN

J'ai fait l'arpentage de tous les chemins de portage traversés par les lignes que j'ai établies, en ayant soin de placer un repère (plaque en aluminium) à tous les quarts de mille. Dans la partie ouest de ce canton tous les chemins traversent une forêt complètement ravagée par des feux de forêts, tandis que, dans la partie *est*, j'y ai remarqué des peuplements d'essences mélangées soit : épinette, sapin, pin gris, pin blanc, pin rouge, ainsi que quelques bois francs, tels que bouleau, merisier et érable.

Le chemin qui suit la rivière Passagewa a été utilisé autrefois pendant l'hiver et l'été, mais actuellement est très peu employé en été, tandis que le chemin reliant la ferme Lépine à la Gatineau n'est praticable que pendant la saison d'hiver. Ce dernier suit la rivière Gens de Terres, la rivière Côte Jaune jusqu'au lac des Fourches et, de là, suit la branche nord-est jusqu'au lac Petawagama où nous avons remarqué des camps de clubs dans la partie sud-est de ce dernier lac. Ce chemin n'est utilisé que pour l'entretien de la ligne téléphonique. De chaque côté de ces différents chemins la topographie est accidentée et le sol est plutôt impropre à la culture.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Je tiens à mentionner le fait que les constatations faites dans ce rapport ne s'appliquent qu'aux parties avoisinantes des lignes établies ou des chemins arpentés. Quant aux données sur le sol, il est assez

difficile de donner avec précision sa nature, étant donné la saison où nous avons opéré sur le terrain. Mais en autant qu'il nous a été donné de faire des constatations, soit en enfonçant les poteaux dans le sol, soit par les éboulis sur les pentes abruptes ou sur le bord des rivières, on peut affirmer que la partie nord du canton fourmille en rochers de dimensions assez considérables et que beaucoup de roches erratiques recouvrent le sol quant à ce qui regarde la partie sud située près de la rivière Gens de Terre et du lac Baskatong. Le sol est de nature siliceuse plutôt pauvre, et il nous a été facile d'examiner les diverses couches de sol sur les éboulis près des rivières et, ailleurs, par les essences remarquées en peuplement homogène et particulièrement dans le cas du pin gris. Je suis porté à croire que les endroits propices à l'établissement des lots de fermes sont plutôt rares et d'étendue négligeable.

Pour ce qui regarde les brûlis, nous pouvons dire que toute la partie de ce canton a été complètement détruite par des incendies forestiers. Ailleurs la forêt est en grande partie composée des essences suivantes: épinette, sapin, pin rouge, pin gris, bouleau, merisier, cèdre, érable et quelques chênes rouges. La partie *est* de ce canton, c'est-à-dire celle qui est limitée à la Gatineau, est en jeune peuplement de bouleau, de tremble, d'épinette, de pin rouge et de pin gris; la forêt ayant été antérieurement détruite par des incendies.

PÊCHE

Au dire des gens de la région il y a de la truite dans presque tous les petits ruisseaux et les lacs.

CHASSE

Nous y avons remarqué les lièvres, la perdrix et quelques animaux à fourrure plutôt rares. Quant à l'original et le chevreuil, ils ne sont pas en abondance.

CANTON DE MITCHELL

*Etablissement et renouvellement de lignes, par l'arpenteur
C.-C. de la Chevrotière*

J'avais à procéder aux opérations suivantes:

- 1°.—L'établissement d'une ligne centrale de l'ouest vers l'est, à partir du poteau marqué 9M plus 0.03, sur la ligne Pontiac-Gatineau jusqu'au lac Baskatong.

- 2°.—L'établissement de la ligne séparative des cantons de Mitchell et de Briand, à partir de la rivière Gens de Terre, vers l'ouest, jusqu'à la ligne Pontiac-Gatineau.
- 3°.—Le renouvellement d'une partie de la ligne Mitchell-Lytton.
- 4°.—L'établissement de part et d'autre de la ligne centrale, Nord et Sud astronomique, des lignes des rangs III, V, VII et IX.
- 5°.—Le levé des chemins à l'intérieur du canton.

Sur ces lignes de rangs, des poteaux milliaires ont été plantés et, sur la ligne centrale, des poteaux et bornes de fer le sont à chaque profondeur de rang. A chaque extrémité de ces diverses lignes, soit à leur intersection avec la rivière Gens de Terre, le lac Baskatong ou les lignes limitatives du canton, des poteaux et bornes témoins ont aussi été plantés. Tous ces poteaux et bornes sont dûment marqués des noms et chiffres voulus et solidement posés dans le sol au moyen d'outils pour creuser des trous, de manière à ce qu'ils restent debout après le dégel.

La tour No 5, poste d'observation pour la protection des forêts, a été réperée.

Des repères en aluminium de la série B. 58 ont été posés à environ tous les quarts de mille, tant sur les lignes que sur les chemins arpentés.

ASPECT GÉNÉRAL

Le canton de Mitchell offre beaucoup de relief, sans être absolument montagneux; il n'en est pas moins assez accidenté pour laisser peu de glace au terrain plan. Toutefois, ces collines ou montagnes ne dépassent pas 300 ou 400 pieds de hauteur et leurs pentes plutôt douces ont rarement 30°-00'. Dans la partie nord avoisinant la rivière Gens de Terre existe un plateau d'assez grande étendue, pouvant avoir environ cinq milles carrés en superficie. De même, près de la ligne Mitchell-Lytton, à l'est du rang III, le terrain est assez plan.

LE SOL

Les quelques soixante-dix trous creusés pour planter les poteaux ont révélé un sol de terre légère (jaune ou brune), renfermant quantité de petits cailloux de forme arrondie. Quelques-uns de ces trous ont fait voir du gravier, du sable et du rocher. La partie plane avoisinant Lytton est très sablonneuse, tandis que le plateau au nord l'est moins

et serait peut-être cultivable s'il était bien engraisé. A maints endroits des arbres renversés et déracinés montrent le même terrain sablonneux et rocheux.

BOIS

D'une manière générale, ce terrain a été la proie des flammes et la forêt détruite de ce fait. Il y a cependant encore du bois vert de petite dimension, tel que sapin et épinette dans certaines coulées et baises; sur quelques montagnes y croissent le merisier, l'érable, le bouleau et le chêne, de fortes dimensions. Le bois commercable y est pratiquement disparu. Une nouvelle pousse de pin gris et des diverses essences de bois franc croissent dans les parties brûlées.

Le terrain est bien égoutté par plusieurs rivières et ruisseaux alimentés par une foule de petits lacs dont le plus grand est le lac Minoming, nappe d'eau d'environ un mille carré. Très peu d'entre eux sont poissonneux à ce qu'on dit.

Un bon chemin revêtu de gravier, construit et entretenu par la compagnie "International Paper" traverse ce canton du sud au nord et passe de biais sur les cinq premiers rangs pour traverser la rivière Gens de Terre, limite nord du canton, à la ligne de front du rang III. Ce chemin a été tenu ouvert aux autos et camions au cours de cet hiver, rendant ainsi facile d'accès le canton où votre serviteur avait à opérer.

(L A B E L L E)

CANTON DE FONTBRUNE

Opérations d'arpentage effectuées par l'arpenteur J.-A.-L. Doyon

Ligne des comtés de Gatineau et de Labelle.

Cette ligne qui est aussi la ligne séparative des cantons de Baskatong et de Major a été établie par l'arpenteur J.-J. Bouchette en 1861. Je devais commencer mes opérations sur la rive sud du réservoir Mercier; malheureusement, je n'ai pu retracer aucun indice de l'arpentage primitif. Afin d'établir le point de départ, il m'a fallu chercher la ligne nord du canton de Sicotte, la renouveler et la chaîner sur une longueur de près de six milles, c'est-à-dire depuis le chemin sur le rang VI jusqu'à sa rencontre avec la ligne *est* du même canton. Partant de ce point allant vers le nord, il me fut impossible de trouver des

indices de l'arpentage primitif. J'ai donc tiré une ligne neuve, en plantant des poteaux milliaires, dans la direction du Nord astronomique, jusque sur la rive nord du réservoir Mercier, soit une distance de deux milles et cinquante chaînes, où j'ai planté un poteau de cèdre et une borne en fer marqués sur le côté sud: 2M. 50 chs; sur le côté nord: 0 m.; sur le côté ouest: Baskatong et, sur le côté *est*: Major. De ce poteau, j'ai prolongé cette ligne dans la direction du Nord astronomique, jusqu'à sa rencontre avec la ligne séparative des comtés de Labelle et de Montcalm, soit une longueur de 21 milles et soixante et onze chaînes et une maille (21m. 71.01 chs). En plusieurs endroits le long de la rivière Gatineau, il existe des taches de brûlis.

Cette ligne traverse une région accidentée; le terrain est rocheux et le sol est composé d'un mélange de terre jaune et de sable.

Ligne séparative des comtés de Labelle et de Montcalm.

J'ai renouvelé la ligne séparative des comtés de Labelle et de Montcalm, depuis le chemin conduisant au dépôt de l'Esturgeon (Sturgeon Depot) au lac Notawissi, jusqu'à son intersection avec la ligne séparative des comtés de Gatineau et de Labelle ci-dessus décrite. Cette ligne fut établie par Wagner en 1867 et renouvelée par S.-É. Farley en 1927. Elle a été bien ouverte et bien plaquée; j'ai pu la suivre sans difficulté.

Le terrain traversé par cette ligne est accidenté; le sol y est rocheux et composé de terre jaune et de sable.

Ligne séparative des rangs XIV et XV.

Du poteau planté par S.-É. Farley en 1927, sur la ligne séparative des comtés de Gatineau et de Labelle, et marqué XXII au sud et XXIII au nord, au sud du chemin qui conduit du dépôt de l'Esturgeon au lac Notawissi, j'ai établi la ligne séparative des rangs XIV et XV, dans la direction Sud 45° Ouest astronomique (référée au méridien passant par la ligne séparative des rangs VII et VIII, à son intersection avec la ligne centrale), jusqu'à la rivière Gatineau, en intersectant la ligne séparative des comtés de Labelle et de Gatineau. A une distance de cinq milles, j'ai établi le point de départ de la ligne centrale.

Une erreur instrumentale bien involontaire m'a fait établir, dans une direction erronée, une partie de cette ligne séparative des rangs XIV et XV, que j'ai dû reprendre sur une distance de trois

milles, en prenant bien soin de faire disparaître toutes marques de la ligne erronée qui pourraient être de nature à créer des difficultés dans l'avenir.

Au départ, sur une distance de deux milles, le terrain est ondulé; le sol est composé de terre jaune et de sable. L'autre partie traverse une savane d'épinette noire. Depuis la ligne Gatineau/Labelle, le terrain est peu ondulé et le sol se compose de terre jaune propre à la culture.

Ligne centrale.

Du point de départ de la ligne de rangs précitée, j'ai établi la ligne centrale, dans une direction N. 45° 00' Ouest, jusque sur le bord de la rivière Gatineau. Le terrain traversé est plus élevé et le sol est composé de terre jaune sablonneuse.

Partant toujours du même point, dans une direction Sud 45° 00' Est, j'ai continué cette ligne jusqu'à sa rencontre avec la ligne séparative des cantons de Major et de Fontbrune, établie en 1905. Cette ligne traverse, sur les rangs XIV et XIII, une savane d'épinette noire; sur les rangs XII et XI, le terrain est ondulé et le sol formé de terre jaune sablonneuse. Le poteau entre les rangs XI et X tombe dans la rivière Notawissi et celui des rangs VIII et VII, dans le lac Piscatosin.

Dans les rangs VI-V, IV-III et II, le terrain est accidenté, rocheux et le sol est formé de terre jaune sablonneuse.

J'ai planté des poteaux et des bornes en fer à chaque profondeur de rang, soit à 80.80 chaînes, sauf aux endroits où cette profondeur tombait dans les lacs.

Autres lignes de rangs.

J'ai établi les lignes séparatives des rangs XIII-XII, XI-X, VII-VI, V-IV et III-II, de part et d'autre de la ligne centrale et suivant les courses assignées dans vos instructions.

La ligne séparative des rangs XIII-XII, du côté nord-est de la ligne centrale, traverse sur presque tout son parcours une savane d'épinette noire et de cyprès. A un mille de la ligne centrale, elle traverse la rivière Notawissi qui se jette dans le lac Baskatong. Du côté

sud-ouest, elle traverse une savane d'épinette noire jusque sur le bord d'un petit lac puis, de l'autre côté du lac, le terrain est ondulé et le sol est composé de terre jaune sablonneuse. Le terrain est rocheux.

Les lignes séparatives des rangs XI-X, VII-VI, V-IV et III-II traversent un terrain ondulé dont le sol se compose de terre jaune sablonneuse. Le terrain y est rocheux.

Ligne sud de Fontbrune.

La ligne centrale intersecte la ligne nord du canton de Major qui est la ligne sud de Fontbrune, à 33.75 chaînes sud-est du poteau des rangs IV-V du canton de Major. J'ai renouvelé cette partie de ligne et l'ai prolongée jusque sur le lac Baskatong. La rivière Baskatong étant dégelée, il m'a été impossible de la traverser pour rattacher mes opérations à la ligne Gatineau/Labelle. Elle traverse un terrain accidenté, rocheux et sablonneux. Elle intersecte aussi le ruisseau du Diable, non loin d'un poste de la compagnie dite "The International Paper".

Levé du plan des chemins.

J'ai fait le levé du plan des chemins qui me paraissaient utilisables pour la colonisation, entre autres celui du lac Notawissi, depuis la ligne séparative des comtés de Labelle et de Montcalm jusqu'à la ligne séparative des comtés de Labelle et de Gatineau et du chemin suivant la ligne téléphonique, depuis le dépôt de l'Esturgeon jusqu'à sa rencontre avec celui qui part à dix milles plus soixante-six chaînes et cinquante-cinq mailles, dans la ligne séparative des comtés de Gatineau et de Labelle, et qui conduit au lac Piscatosin.

J'ai également fait le levé du plan d'un autre chemin appelé Michomis, depuis la ligne Montcalm-Labelle, en passant par le dépôt de l'Esturgeon, traversant la rivière Gatineau et longeant celle-ci au nord jusqu'à la ligne Gatineau-Labelle.

ESSENCES FORESTIÈRES

Sauf dans les savanes où on rencontre de l'épinette noire, le terrain est boisé de bois franc. On y rencontre surtout le merisier, le bouleau, l'érable, le tilleul, le tremble, le hêtre, quelques ormes et chênes, bois de fer mêlés de résineux, surtout de sapin, d'épinette, de cyprès et de pin. Le pin gris se rencontre surtout dans la ligne centrale sur le rang X.

TOPOGRAPHIE

Le territoire parcouru est en général ondulé; le sol est bien drainé et formé de terre jaune sablonneuse et rocheuse.

LACS ET RIVIÈRES

Outre la rivière Gatineau, il y a dans la partie nord du canton la rivière Notawissi; au centre le lac Piscatosin et, au sud, le ruisseau du Diable, qui, tous, se déversent dans le lac Baskatong.

PÊCHE ET CHASSE

On y rencontre quelques orignaux et chevreuils. Parmi les animaux à fourrure, mentionnons le renard, la martre, la belette et le pékan; il y a aussi des loups.

Dans les grandes rivières et les grands lacs, on y pêche l'esturgeon, le brochet et le maskinongé; dans les petits lacs et ruisseaux, il y a de la petite truite.

(M A T A N E)

CANTON DE CUOQ

Lotissement, par l'arpenteur D. O'Gallagher

Ces travaux comprennent l'établissement des lignes suivantes:

- 1°.—Ligne centrale entre les rangs I et IV.
- 2°.—Front des rangs de I à IX.
- 3°.—Ligne extérieure Cuoq-Lagrange.
- 4°.—Relevé d'une partie du ruisseau Chandler, délimitant l'arrière des rangs VII et VIII.

Le territoire ci-dessus est situé au sud des rivières Matane et à la Truite et est borné vers le nord-ouest par le canton de Langis et, vers le sud-ouest, par le canton de Blais; ces deux cantons ont été récemment ouverts à la colonisation, tandis que le canton de Lagrange, immédiatement au sud-ouest de Cuoq, n'est pas encore colonisé.

TOPOGRAPHIE

Le terrain y est élevé et ondulé de pentes douces constituant des étendues planes considérables. Les rivières Matane et à la Truite coulent à travers une vallée accidentée, sillonnée de ravins profonds. Une crête de montagne traverse le sud-est du canton et suit le front du 4e rang.

On rencontre occasionnellement dans tous les rangs la savane à cèdre, mais plus particulièrement dans les rangs I et II.

En général, la topographie n'est pas défavorable à la construction de routes de colonisation.

FORÊT ET SOL

Cette étendue est bien boisée; la forêt est mixte et consiste en épinette, sapin, cèdre et merisier. La forêt est exploitée depuis plusieurs années; mais la reproduction a été satisfaisante et l'on y rencontre de la bonne forêt.

Au sud-ouest de la ligne centrale, l'on rencontre des étendues considérables en chablis, aux endroits déjà exploités. Le sol est plutôt léger et parsemé de petites roches. Il est identique à celui de la section du canton de Blais qui a été colonisée et où la culture semble progresser.

LACS ET COURS D'EAU

Ce canton est bien drainé par de petits cours d'eau originant de marécages ou de petits étangs. Une chaîne de trois ou quatre petits lacs, au sud-ouest du canton, se déverse dans la rivière Causapsal.

Le ruisseau Chandler forme une série de lacs marécageux, dans les rangs IV et V, et se déverse dans la rivière Matane par une vallée large et profonde. La partie inférieure de ce ruisseau, en aval des fourches du ruisseau Martel, servait au flottage des billots.

De petits cours d'eau drainent la partie ouest de ce canton, dans Tomagodi et la Matane. Le volume de ces petits ruisseaux ne paraît pas s'accroître appréciablement au cours d'une période de pluie continue, et quelques petits étangs sans issues, de surface apparente, séchèrent rapidement après quelques jours de beau temps; ce qui semblerait indiquer une grande perméabilité.

CHASSE ET PÊCHE

Les quelques petits lacs de la région étant peu profonds, on n'y trouve que de la petite truite. Le lièvre et la perdrix sont rares.

Il est évident que l'original abondait jadis dans ce territoire; malheureusement, on n'en rencontre que rarement maintenant. Ce résultat regrettable étant entièrement dû au massacre qui a été fait en toute saison.

Aux étangs et à certains endroits découverts, des échafaudages construits à une bonne hauteur dans les arbres ont servi de points de tir, desquels l'original était facilement découvert et abattu.

ROUTES

Les routes d'automobile les plus près, conduisant au canton de Cuoq, sont la route le long de la rivière Matane, à "Port-Rouge" et les chemins municipaux de St-Tharcisius dans le canton de Blais.

Du village de St-Tharcisius, Cuoq est accessible en "bacagnolle" par le "chemin des Boeufs" formé d'anciens chemins de chantier et de routes de trappeurs qui, autrefois, conduisaient d'Amqui vers le nord jusqu'à la rivière à la Truite. Une bonne route a été construite pour fins d'exploitation forestière, par la compagnie "Price Brothers", le long de la rive nord de la Matane.

En conclusion, je suis d'opinion que, pour la colonisation, l'étendue arpentée compare favorablement avec les étendues récemment colonisées au sud-ouest d'ici, en ce qui concerne la topographie et le sol.

CANTON DE TESSIER

Renouvellement de lignes de rangs, par l'arpenteur Arthur Lepage

J'ai renouvelé la ligne centrale et la ligne latérale sud-ouest des rangs XII et XIII de ce canton, ainsi que les lignes de front des rangs XIII et XIV, et la partie de celle du rang XII comprise entre les lots numéros 21 et 43 inclusivement.

Ces lignes, qui avaient été établies il y a près d'un demi-siècle, ont été difficiles à retrouver à cause de l'exploitation du bois qui a été faite régulièrement à cet endroit par la compagnie Price et par les

endroits escarpés qui s'y trouvent, surtout aux intersections de la petite rivière à Jean et de la coulée de la Moreau. Les lignes étaient très embarrassées par les corps d'arbres, les branches et une jeune pousse de bois très dense.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Cette partie de terrain est passablement accidentée et entrecoupée de coulés profondes, où s'écoulent les eaux de la rivière à Jean, celles de son bras nord généralement appelé petite rivière à Jean et celles de la Moreau qui vont tomber dans la rivière Matane, à un peu plus d'un mille au sud-est de la ligne séparative des cantons de Tessier et de Cuoq.

SOL ET BOIS

Le sol est formé presque partout de bonne terre jaune argileuse dans laquelle on ne voit que rarement des roches. Il n'y a qu'aux endroits escarpés où on en trouve pour la peine, ainsi que sur les lots Nos 28, 29, 30, 31 et 32, dans la ligne de front du rang XII. Les bois dominants sont le sapin, l'épinette, le bouleau et le merisier. Il y a un peu de cèdre ici et là et l'érable est plutôt rare.

CHASSE ET PÊCHE

Il y a peu de gibier dans ce territoire; même la perdrix et le lièvre sont plutôt rares.

Je n'ai pas vu de lac sur ces hauteurs du canton Tessier. Je crois que la carte aérienne n'en indique pas non plus. Il y a de la petite truite dans les cours d'eau.

MOYENS D'ACCÈS

La Cie Price a construit un chemin de tracteur l'été dernier, qui part de la rivière Matane (leur dépôt) à l'embouchure de la rivière à Jean, et qui va dans une direction presque franc Nord, longeant tantôt une partie de la coulée de la Moreau et ensuite en côtoyant les hauteurs de la rive ouest de la petite rivière. Ce chemin traverse la ligne de front du rang XIV, dans le lot 22, celle du rang XIII dans le lot 29 et celle du rang XII dans le lot 37. C'est par ce chemin que je me suis fait transporter en voiture roulante, mais avec beaucoup de difficultés, avec mes bagages et mes provisions. Je me demande si

on ne pourrait pas utiliser au moins une partie de ce chemin pour la colonisation, en faisant un lotissement, par exemple sur le côté ouest. Je sais qu'on se propose de construire un chemin pour servir de rang double dans la ligne entre les rangs XII et XIII, mais la coulée de la Moreau, qui se trouve sur le lot No 18, est infranchissable à cet endroit; on pourrait peut-être la traverser soit au nord, soit au sud, et tout probablement à un quart ou à un demi-mille au nord où la coulée semble se terminer.

CANTON DE ROMIEU

Renouvellement et lotissement, par l'arpenteur Arthur Lepage

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Le terrain du canton Romieu est accidenté et montagneux. Les rivières et les moindres ruisseaux y creusent des ravins profonds et abrupts. Les collines et les caps y sont très nombreux; ce sont sans doute des restes des monts "Shickshocks" qui sont à proximité.

SOL ET BOIS

Quelques-unes de ces collines sont plus ou moins escarpées; on n'y voit que de la pierre recouverte d'un peu de gravier, où poussent la mousse et des arbres de toutes essences qui atteignent un beau diamètre; d'autres, à pente plus douce, recouvertes de terre jaune, sont également bien boisées et seraient assez propres au défrichement et à l'agriculture. Par contre, on trouve aussi en assez grande étendue de beaux plateaux propres à l'agriculture et certains fonds de rivières, mais ces derniers sont plutôt rares. Les plus beaux fonds de terre de la rivière Cap-Chat sont dans le canton voisin de celui-ci (Cap-Chat). Il y en a, de petite étendue, sur certains lots des rangs IV et V et il y a aussi ce qu'on appelle "les plaqués à Michel" de la rivière Cap-Chat, dans le rang VI, mais cette partie n'a pas été divisée en lots. Il faudrait mettre des poteaux de lots vis-à-vis ces plaqués (poteaux Nos: 20-21, 21-22, 22-23, etc., rang VI).

Sur les bords de la petite rivière Cap-Chat, il y a certains fonds de terre de bonne qualité. Il y a eu des essais de culture, mais on s'est plaint que le grain avait de la difficulté à mûrir; les fonds étant étroits et environnés de hautes collines qui cachent trop longtemps le soleil.

Les plus beaux plateaux propres au défrichement et à l'agriculture sont dans la partie sud-ouest des rangs III, IV, V, VI et VII; c'est toute cette partie comprise entre la rivière des grands Capucins et la tête de la petite rivière Capucins et le ruisseau Cassette. Il y a aussi une bonne étendue de bonne terre à la tête du ruisseau Cassette et au delà jusqu'à la tête du ruisseau Primaure. Le sol se compose de terre jaune mêlée d'argile, de terre grise et il y a aussi de la terre noire.

Les bois dominants sont l'épinette, le sapin, le bouleau et le merisier. L'érable et le cèdre sont plutôt rares.

MOYENS D'ACCÈS

Il y a un bon chemin roulant qui part de la baie des Capucins et qui sert de route pour atteindre les rangs III, IV, V, VI, etc. Des bouts de chemins de front ont été ouverts sur les troisième et quatrième rangs, et on est actuellement à y grouper un bon nombre de colons.

Le rang I qui est le rang de la mer est établi au complet. La partie sud-ouest fait partie de la paroisse des Capucins et la partie nord-est fait partie de la paroisse du Cap-Chat. Dans cette dernière paroisse sont compris également les 12 à 15 premiers lots des rangs II, III et IV, qui sont aussi établis depuis longtemps.

Il y a un bon chemin de front carrossable dans cette partie nord-est du rang II, une bonne route qui conduit du 1er au 2e et au troisième rangs, qu'on appelle "la route du cap", et un chemin de front dans cette partie du troisième rang. Il y a un autre bon chemin qui longe la rivière Cap-Chat et qui est carrossable jusqu'au rang V.

On pourra construire un chemin dans la ligne de front qui sépare les rangs A et B, sur les lots de 9 à 35, qui sont bons à coloniser, et faire une sortie par le ruisseau Landry, où il y a un ancien chemin de tracteur.

CANTON DE TESSIER

*Opérations d'arpentage effectuées dans ce canton, par
l'arpenteur Arthur Lepage.*

J'ai commencé mes opérations à la ligne entre les numéros 24 et 25, que j'ai retrouvée et renouvelée sur une longueur de 7.71 chs. De cette ligne, j'ai commencé mon cheminement vers le nord-ouest, le

long de la rivière Matane, pour retrouver les vieux poteaux et déterminer la largeur des lots numéros 24, 23, 22, etc., jusqu'au lot numéro I inclusivement.

Après avoir complété cette partie de ces rangs, je suis revenu à la même ligne entre les lots numéros 24 et 25, et j'ai procédé de la même manière vers le sud-est, en me tenant aussi près que possible de la rivière Matane et du chemin qui la longe et passant dans les défrichés et les abatis qui s'y trouvent.

Au fur et à mesure que je procédais avec mon cheminement, je faisais de longues recherches sur les deux rives de la rivière Matane pour retrouver soit des poteaux ou des plaques d'alignements. Comme la plupart de ces lots venaient d'être pris ces deux dernières années par des nouveaux colons venus s'établir en grand nombre, à cause du chômage, je me suis souvent fait montrer par eux l'endroit où ils avaient vu les poteaux lors de leur arrivée et avant de commencer leurs travaux de défrichement.

J'ai constaté que, dans la plupart des cas, c'est le flottage du bois qui a causé la disparition de la plupart des poteaux qui étaient placés trop près de la rive où la crue des eaux de la rivière a miné et emporté une lisière de terre avec les poteaux qui s'y trouvaient, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre de la rivière. Mais, dans presque chaque cas, j'ai réussi à trouver un poteau, au moins d'un côté de la rivière, quand l'autre avait été emporté avec la rive et, maintes fois, ce sont des plaques d'alignements qui m'ont fait retrouver la place des poteaux. C'est pourquoi, comme vous le constaterez par mon carnet de notes, j'ai placé mes poteaux neufs, plus loin de la rivière que les anciens, mais toujours à un endroit sûr, dans le même alignement.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Il y a une belle lisière de terrain plan le long de la rivière Matane. C'est aux "fosses rouges" sur les lots numéros 7, 8, 9 et 10, appartenant à monsieur François Gagnon, que cette lisière de beaux fonds de terre atteint sa plus grande largeur. Ces fonds sont limités au nord-est et au sud-ouest par une chaîne de collines hautes et escarpées qui sont assez difficiles d'accès. Toutefois, il y a une coupe sur le lot numéro 22 du rang nord-est, où on a pratiqué une route qui gagne le sommet des collines, où on trouve de la bonne terre dans les rangs XI et XII du canton Tessier, paraît-il, et où certains colons ont commencé à faire du défrichement.

Ces fonds de terre se rétrécissent au fur et à mesure que l'on monte le long de la rivière Matane, mais, par contre, la hauteur des collines diminue et disparaît presque complètement sur les lots numéros 41, 42 et 43, pour faire place à un beau terrain assez uni, qui semble s'étendre à une assez grande distance dans le canton de Blais et dans le canton non arpenté de Cuoq.

SOL ET BOIS

Les collines et les petits fonds du rang sud-ouest sont bien boisés en épinette, sapin, bouleau, érable, merisier, etc. Il y a peu ou presque pas de défrichés sur les lots de ce rang; près de la moitié de ces lots appartenant encore à la Couronne. Il n'y a pas de chemin de ce côté de la rivière et ces lots ne sont pas avantageux à cause du peu de terrain plan qu'on y trouve sur le bord de la rivière.

Les collines du rang nord-est sont dénudées, ayant passé au feu en plus grande partie et les beaux fonds de terre sont déjà presque tous défrichés et en culture ou en train de l'être.

Le sol est formé de terre brune très productive et j'y ai vu de l'orge et de l'avoine à la hauteur de mes épaules en très grande quantité, ainsi que du beau blé et de très beaux légumes.

Monsieur François Gagnon me raconte qu'une année il a récolté 700 minots d'avoine pour une semence de 27 minots et 169 poches d'orge pour une semence de 2 poches. Il a abattu un merisier, paraît-il, de 77 pouces de diamètre à la souche et un orme de 67 pouces.

En plus des bois cités plus haut, j'ai souvent vu de beaux petits ormes de croissance rapide, sur les bords de la rivière Matane. Je crois que ce sol se prêterait bien à la culture des arbres fruitiers et surtout aux pommiers; ces fonds de terre étant tous assez ondulés pour bien s'égoutter et à cause de la chaleur qu'on y trouve l'été dans cette belle vallée entourée de si hautes collines.

MOYENS D'ACCÈS

Il y a une belle route d'automobile qui part du village de Matane et qui longe la rivière du même nom jusqu'au lot numéro 32, rang nord-est Rivière Matane, où un beau pont vient d'être construit pour traverser la dite rivière et atteindre le canton Langis, passant au village de St-Vianney, et se rendant à Amqui.

C'est donc dire que les 32 premiers lots de ce rang (du lot numéro 1 au lot numéro 32) sont traversés par cette belle route qui est déjà très achalandée et même par des touristes américains que j'ai rencontrés, qui cherchent les beaux panoramas et aiment à faire la pêche à la truite qui est parfois abondante dans la rivière Matane.

(M A T A P É D I A)

CANTON DE CASAULT

Subdivision en lots de fermes, par l'arpenteur J.-P. Gastonguay

Pour nous rendre sur les lieux, nous avons une bonne route de colonisation qui, partant de la route nationale No 15, à un mille environ à l'ouest du village de Causapschal, nous conduisait au front du rang IV du canton de Lepage. De ce point, nous prenions le chemin construit il y a nombre d'années par la compagnie "Chaleurs Bay Mills" qui alors exploitait le bois de cette région. Ce chemin traverse la rivière Causapschal au confluent du ruisseau Huit Milles, sur un pont couvert, d'une centaine de pieds de longueur.

Cet endroit est connu sous le nom de "Pont du Huit Milles". Il y a quelques camps à proximité du pont dont l'un est occupé pendant la saison d'été par un garde-feu de la "Southern St. Lawrence Forest Protective Association".

Au sommet de la berge nord de la rivière Causapschal, le chemin se divise en deux tronçons, dont l'un (celui de l'est) va rejoindre le ruisseau Huit Milles pour ensuite suivre ce dernier jusqu'au lac du même nom. Ce chemin dessert aussi le club du lac Huit Milles qui, en ces derniers temps, a contribué pour beaucoup à l'amélioration et à l'entretien de cette route.

L'autre tronçon (celui de l'ouest) est le plus important. Il a été ouvert assez récemment par la compagnie "N. B. International Paper"; il conduit aux lacs Causapschal en suivant les hauteurs. L'ancien chemin de la "Chaleurs Bay Mills" qui se rendait au même endroit est encore visible mais situé plus à l'ouest que le nouveau et suit plutôt le fond des coulées.

Entre le grand et le petit lac Causapschal, sur une langue de terre avantageusement située, se trouvent les bâtisses et propriétés du club de la compagnie "International Paper". La route continue au

delà des propriétés du club et traverse la partie nord du canton pour communiquer avec la tête de la rivière Causapsal.

Durant la belle saison, on se rend assez facilement en automobile jusqu'aux clubs des lacs Causapsal et Huit Milles.

En plus de ces deux artères principales, d'anciens chemins de chantiers, assez nombreux et encore bien visibles après plusieurs années d'abandon, longent la plupart des ruisseaux et complètent le réseau routier de ce canton.

Nous avons ordonné notre travail de façon à utiliser, en autant que possible, ces voies de communication.

Commençant notre travail à la ligne centrale du rang I, nous avons d'abord établi cette dernière et ensuite, rang pour rang, la ligne centrale et les lignes de fronts situées à l'est de cette dernière jusqu'à la ligne cantonale Casault-Lavérendrye. Nous avons de même, à mesure que nous montions vers le nord, fait les lotissements sur les chemins et établi les arrières-lignes de ces lots.

Après avoir complété la partie nord-est du canton, la plus difficile d'accès, nous nous sommes transportés dans sa partie nord-ouest, c'est-à-dire au nord du grand lac Causapsal. De là, nous avons complété le lotissement des rangs VI et VII jusqu'à la ligne Blais-Casault. Nous avons aussi renouvelé cette dernière sur toute la profondeur du canton.

Après avoir fait les lotissements sur les chemins et établi les arrières-lignes de ces lots dans les rangs VII et VI, nous avons continué notre travail en procédant toujours de la même façon, à mesure que nous descendions vers le sud.

La ligne Blais-Casault, à l'extrémité du rang I, ainsi que les parties extrêmes ouest des lignes de fronts des rangs I et II, étant plus difficiles d'accès, nous avons dû y transporter notre campement en passant par le front du rang IV du canton de Lepage. De cet endroit, nous avons terminé le renouvellement de ces lignes et ainsi terminé notre travail sur le terrain.

A toutes les intersections de lignes et à maints autres endroits favorables, nous avons érigé des buttes de terre ou de pierre, avec bornes et poteaux témoins.

A plusieurs endroits l'ouverture des lignes a été très difficile, vu les chablis assez considérables et fréquents qu'elles travers :

aussi les débris accumulés sur le terrain, résultat des récentes exploitations forestières.

De plus, le renouvellement des rangs I et II, ainsi que certaines parties de la ligne Casault-Blais nous ont demandé beaucoup de recherches, étant donné l'exploitation encore plus intensive faite en ces endroits et les nombreux feux de forêts qui ont fait disparaître en grande partie les vestiges des lignes primitives.

LA FORÊT

Dans la partie sud du canton, les feuillus dominent avec un pourcentage d'au delà de 50%; dans la partie nord, les diverses essences de résineux l'emportent de beaucoup sur les feuillus. Parmi les premiers, le sapin tient la tête; il est généralement sain et de belle qualité, puis viennent par ordre d'importance l'épinette blanche, l'épinette noire, le cèdre et quelques pins. Les feuillus se classent dans l'ordre suivant: le bouleau, le merisier, le tremble, l'érable, le cormier, le hêtre et le bois d'ornamental.

Nous avons constaté que la régénération naturelle se fait généralement bien dans ce territoire.

Dans la partie inférieure du canton, des coupes intensives ont été pratiquées depuis quelques années et, cette année encore, un chantier assez considérable est en opération sur les ruisseaux Panacé et Carleton.

Dans la partie supérieure du canton, il n'a pas été fait de coupe depuis au moins une quinzaine d'années, si l'on excepte, toutefois, de petites pointes de bûcher de l'an dernier, dans la partie extrême ouest du rang VI. C'est dire qu'il reste encore une quantité considérable de bois marchand dans les limites de ce canton, malgré le dégât occasionné par les chablis. Ces derniers sont assez considérables en certains endroits et entravent fortement le travail des coupes, en ce qu'ils rendent parfois difficile et coûteux l'ouverture des chemins nécessaires à l'exploitation.

LE SOL

On ne peut pas dire que tous les lots arpentés lors de la présente subdivision sont propres à la culture. En général, le sol est trop rocheux sur les hauteurs ou trop humide dans les parties basses. La qualité de la terre est très bonne à maints endroits, mais les deux in-

convénients notés plus haut et le relief parfois fort brisé de ces terrains peuvent offrir quelques difficultés à un mouvement intensif de colonisation dans ce canton.

A plusieurs endroits il y a des portions assez considérables de terre où la mise en culture pourrait être regardée avec avantage, mais ces dernières sont isolées les unes des autres. Il est vrai que les moyens de communication actuellement établis et en usage facilitent l'ouverture de ces terres, mais cet éparpillement des parties d'une colonie nouvelle n'en reste pas moins, malgré les avantages réels de transports, un obstacle qui vaut la peine d'être noté en regard de l'organisation d'une paroisse.

L'étude plutôt superficielle de ces terres dont il nous a été permis de faire au cours des présents travaux ne nous permet pas de formuler un jugement final sur cette question délicate; nous nous contentons donc de donner notre impression sur ce qu'il nous a été possible de constater.

HYDROGRAPHIE

C'est par la rivière Causapsal et ses tributaires que se fait le drainage de toute l'étendue du canton de Casault.

Le grand lac Causapsal est une belle nappe d'eau qui mesure $2\frac{1}{2}$ milles de longueur par $\frac{3}{4}$ de mille de largeur moyenne; sa décharge coule vers l'ouest pour rejoindre la rivière Causapsal dans le canton de Blais. C'est sans contredit l'un des plus beaux lacs de la vallée de la Matapédia. Plusieurs petites îles bien boisées sont disséminées sur son étendue et contribuent à l'embellissement du site. Immédiatement au sud-est de ce dernier se trouve le petit lac Causapsal appelé communément lac Croche, à cause de sa forme caractéristique. Une étroite péninsule bien boisée séparerait les deux lacs presque totalement, si ce n'était du petit ruisseau qui les réunit à l'ouest et qui sert de décharge au lac Croche.

Dans la baie sud-ouest du lac Croche se trouve un portage d'environ un mille de longueur qui conduit au lac Huit Milles. Ce dernier lac mesure environ un mille et quart de longueur sur une largeur de 30 à 40 chaînes. Il est aussi très beau avec son paysage pittoresque; on dit qu'il est très profond en certains endroits mais, chose certaine, son eau est d'une limpidité remarquable. Aux environs de sa décharge, à son extrémité *est*, se trouvent les bâtisses du club de chasse et de pêche de Causapsal et quelques chalets, propriétés des membres du club.

Le ruisseau Huit Milles qui décharge le lac du même nom est rapide sur toute sa longueur et, après avoir parcouru une dizaine de milles vers le sud, il se jette dans la rivière Causapscaal. Ce ruisseau a été aménagé pour le flottage du bois; trois écluses ont été construites ou réparées au cours de l'été dernier, en vue des besoins immédiats. La largeur moyenne de ce cours d'eau est d'une quarantaine de mailles. Il reçoit le long de son parcours plusieurs petits affluents dont les ruisseaux Panacé et Carleton. Ses rives sont fort escarpées sur la majeure partie de sa course.

Le ruisseau Panacé mesure à son embouchure une quinzaine de mailles de largeur; il prend sa source à deux milles à l'ouest, près de la tête de l'une des branches du ruisseau Castonguay.

Le ruisseau Carleton vient de l'est à son confluent avec le ruisseau Huit Milles, un peu en aval de celui du Panacé. C'est un tout petit ruisseau de quelques mailles de largeur qui prend sa source aux environs de la ligne Casault-Lavérendrye.

Le ruisseau Castonguay a trois milles environ de longueur et quinze à vingt mailles de largeur. Il coule au fond d'un ravin très profond; ses berges sont escarpées et formées de schistes dégradés et mis à nu par l'érosion. Il se jette dans la rivière Causapscaal, à environ deux milles en amont du pont du Huit Milles.

Le ruisseau Néré Lavoie, de vingt mailles de largeur, traverse le rang II et une partie des rangs I et III de Casault, à proximité de la ligne Blais-Casault. Il coule du nord au sud et va se jeter dans la rivière Causapscaal, après avoir drainé un terrain accidenté de quatre à cinq milles carrés.

La branche sud de la rivière Causapscaal traverse de l'est à l'ouest le rang VII sur presque toute sa longueur. Une grande partie de son cours est en eaux mortes et le reste très peu rapide. Ses bords immédiats sont légèrement ondulés mais des savanes assez considérables s'étendent au delà de ces derniers le long de tout son parcours dans ce canton.

Ce cours d'eau mesure près d'une chaîne de largeur et prend sa source dans le canton de Lavérendrye. Il est aménagé pour le flottage du bois et quelques écluses sont construites à sa partie supérieure. Les affluents qui viennent augmenter son débit sont peu nombreux et d'importance négligeable.

La rivière Causapsal entre dans le canton Casault à la partie supérieure en traversant la ligne Casault-Lagrange pour en sortir aussitôt, un peu avant de traverser la ligne de front du rang VI. Elle décrit ensuite une longue courbe dans le canton de Blais pour entrer de nouveau dans le canton de Casault, où elle traverse de l'ouest à l'est les 25 premiers lots du rang I. Cette rivière est très rapide sur tout son parcours et, aux environs du lot 5 du premier rang, elle donne naissance à une chute d'une quinzaine de pieds de hauteur. Ses berges sont généralement très escarpées et atteignent parfois deux à trois cents pieds de hauteur.

TOPOGRAPHIE

Les quatre premiers rangs de ce canton, considérés dans leur ensemble, sont plutôt accidentés. La rivière Causapsal, la partie inférieure du ruisseau Huit Milles, le ruisseau Panacé, le ruisseau Castonguay et quelques autres mentionnés plus haut contribuent, par leur dépression profonde et abrupte, à former un ensemble topographique assez brisé. Ajoutons à cela plusieurs petites montagnes escarpées qui se croisent en tous sens entre ces dépressions.

Les trois rangs supérieurs sont beaucoup moins accidentés bien qu'il y ait encore ici et là quelques élévations marquées.

CHASSE ET PÊCHE

Les lacs Causapsal sont renommés pour la qualité et la quantité de truites que l'on y trouve. La même remarque s'applique au lac Huit Milles, bien que la truite y soit légèrement plus petite mais, par contre, en plus grand nombre.

La rivière Causapsal est sous licence pour le saumon au "Mata-majaw Salmon Club". Ce dernier maintient plusieurs gardiens en opération le long de la rivière, du mois de juillet jusqu'à l'automne tard, pour assurer une protection efficace au saumon qui remonte la rivière à cette saison.

L'original est encore nombreux dans cette partie du canton située au nord des lacs. On y rencontre aussi le chevreuil et l'ours, mais en quantité moindre. Le vison, le renard et la loutre abondent aussi dans ce territoire qui est sous la protection des gardiens respectifs des clubs Huit Milles et Causapsal. Ces gardiens font la patrouille dans ce terrain giboyeux, au grand bénéfice des membres de ces clubs qui vont y faire la pêche l'été et la chasse l'automne.

PROTECTION DE LA FORÊT

A peu près au centre du canton, sur la plus haute montagne, se trouve la tour d'observation "Casault". Cette tour en acier, de quatre-vingts pieds de hauteur, commande une vue magnifique de tout le canton et d'un territoire fort étendu au delà de ses limites. Le veilleur qui occupe ce poste a son camp au pied de la tour. Il est sous le contrôle de la "Southern St. Lawrence Forest Protective Association", ainsi que le garde-feu qui réside au pont du Huit Mille. Ce dernier, en plus de contrôler les permis de circulation dans le canton, a un certain nombre de cadrans enregistreurs à poinçonner le long des chemins les plus fréquentés.

Une ligne téléphonique relie ces divers postes au bureau de l'inspecteur, à Causapscal, et dessert aussi les clubs et les camps de chantiers actuellement en opération dans cette région.

(M O N T C A L M)

CANTON DE PAU

Etablissement de lignes, par l'arpenteur C.-C. Lindsay

De Mont-Laurier, gare terminus du chemin de fer Canadien Pacifique, nous nous sommes transportés par la route passant par les villages de Ferme-Neuve et de Ste-Anne-du-Lac, sur le lot 41 du rang XI du canton de Décarie.

La distance entre ce point et Mont-Laurier est de 35 milles mais, vu le bon état de la route, nous pouvons la parcourir en un temps relativement court.

Ayant retrouvé près de notre campement l'arrière-ligne du rang XI qui se trouve être la ligne extérieure nord-ouest du canton de Décarie, nous l'avons suivie vers le sud-ouest jusqu'à sa rencontre avec la ligne centrale du dit canton.

A l'intersection de ces deux lignes, nous avons retrouvé le poteau de bois et la borne en fer, plantés en 1916 par monsieur l'arpenteur Houde.

Conformément aux instructions de votre département, nous avons pris cette borne pour point de départ de nos opérations et nous

avons élevé de là la ligne centrale du canton de Pau. Nous avons prolongé cette ligne jusqu'à sa rencontre avec le chemin de portage de la rivière Notawissi, soit une distance de 1023.56 chaînes.

L'orientation de cette ligne centrale est Nord 45° Ouest astronomique du méridien passant par les deux diagonales du canton.

Sur le parcours de cette ligne centrale, nous avons planté, à toutes les 80.80 chaînes, des poteaux de bois dûment gravés des numéros des rangs adjacents. Ces poteaux de bois sont tous accompagnés de bornes en fer dûment gravées. Comme ces travaux ont été faits en hiver, nous avons vu à ce que nos chaîneurs prennent les moyens nécessaires pour percer la couche de gelée, afin d'enfoncer solidement les poteaux et bornes dans le sol. Nous avons aussi posé sur le parcours de cette ligne centrale, à tous les $\frac{1}{4}$ de mille, à l'intersection des cours d'eau, ainsi qu'à proximité des poteaux, des repères (plaques en aluminium) de la série B-56. Tous ces repères ont été localisés avec précision dans les notes de chaînage.

Les principaux lacs et cours d'eau traversés par la ligne centrale sont les suivants: Sur le rang III, le lac Serpent; sur le rang VI, la rivière Piscatosin (aussi connue sous le nom de rivière à l'Argent, parce qu'elle est la décharge du lac du même nom); sur le rang XIII, la rivière Notawissi. Nous avons en outre traversé avec la ligne centrale plusieurs autres cours d'eau de peu d'importance qui ont tous été localisés dans les notes de chaînage.

Dans la $\frac{1}{2}$ sud-ouest du canton de Pau, partant de la ligne centrale, nous avons établi les lignes de rangs suivantes:

1°—La ligne entre les rangs II et III, jusqu'à sa rencontre avec la ligne Montcalm-Labelle, soit une distance de 447.72 chaînes.

2°—La ligne entre les rangs IV et V, jusqu'à sa rencontre avec la ligne Montcalm-Labelle, soit une distance de 444.01 chaînes.

3°—La ligne entre les rangs V et VI, jusqu'au lac Chub (ou Mulet), soit une distance de 72.76 chaînes.

4°—La ligne entre les rangs VII et VIII, jusqu'à sa rencontre avec le lac Cockanogog, soit une distance de 328.48 chaînes. Cette ligne intersecte au chaînage 324.00 chaînes la ligne de refoulement des eaux du barrage Mercier.

5°—La ligne entre les rangs IX et X, jusqu'à sa rencontre avec la ligne Montcalm-Labelle, soit une distance de 445.12 chaînes.

6°—La ligne entre les rangs XI et XII, jusqu'à sa rencontre avec la ligne Montcalm-Labelle, soit une distance de 443.88 chaînes.

La différence de chaînage entre les lignes qui ont été établies depuis la ligne centrale du canton de Pau jusqu'à la ligne Montcalm-Labelle, est due à ce que la dite ligne Montcalm-Labelle n'est pas une ligne droite mais bien une ligne brisée, comme le prouvent d'ailleurs les notes du relevé que nous avons fait, ainsi que les différents relevés qui en ont été faits depuis les trente dernières années.

Dans la $\frac{1}{2}$ nord-est du canton, nous avons établi les lignes de rangs suivantes:—

1°—La ligne entre les rangs II et III, sur toute son étendue.

2°—La partie de la ligne entre les rangs IV et V, depuis la ligne centrale jusqu'à la rive sud-ouest du grand lac Foster, tributaire de la rivière Piscatosin.

3°—La ligne entre les rangs V et VI.

4°—La ligne entre les rangs VII et VIII.

5°—La ligne entre les rangs IX et X.

6°—La ligne entre les rangs XI et XII.

Ces quatre dernières lignes ont été établies sur toute leur longueur.

Sur tout le parcours de ces lignes de rangs, nous avons planté une série de poteaux milliaires, commençant à 0 mille à la ligne centrale. Tous ces poteaux sont gravés, en plus du numéro du mille, des numéros de rangs qu'ils séparent. Ils sont tous accompagnés de repères en aluminium de la série B-56.

À l'extrémité de toutes ces lignes de rangs, soit à leur rencontre avec les lignes extérieures sud-ouest ou nord-est du canton et la rive des lacs où certaines lignes se terminent, les poteaux de bois sont accompagnés de bornes en fer dûment gravées et solidement fixées dans le sol.

A tous les $\frac{1}{4}$ de mille, dans ces lignes de rangs ainsi qu'aux intersections de lacs, cours d'eau ou chemins, nous avons placé des repères en aluminium de la série B-56.

L'orientation de ces lignes de rangs pour celles situées dans la $\frac{1}{2}$ sud-ouest du canton est Sud 45° Ouest astronomique du méridien passant par les diagonales du dit canton. Pour les lignes situées dans la $\frac{1}{2}$ nord-est du canton, l'orientation est Nord 45° Est de même méridien.

Ayant terminé l'établissement des lignes de rangs, nous avons ensuite procédé à l'établissement de la ligne extérieure nord-est du canton.

Etant transportés au coin nord-est du canton de Décarie, nous avons retrouvé, près du lac Kennedy, la ligne extérieure nord-ouest du dit canton de Décarie. Nous l'avons suivie vers le nord-est, sur une distance de 23.70 chaînes, où nous avons fait des recherches pour le poteau placé par l'arpenteur Leclerc, lors de l'arpentage de cette partie du canton de Décarie.

Comme il s'est fait dans cette partie du canton de Décarie, depuis plusieurs années, beaucoup de chantiers, nous n'avons pu retracer ce poteau ni la ligne extérieure nord-est du dit canton de Décarie. Consultant alors les notes de l'arpenteur Leclerc dont nous avons une copie, nous avons constaté qu'il avait établi au pied du poteau une butte en terre.

Revenant à la rive nord-est du lac Kennedy, nous avons mesuré, en suivant la ligne extérieure du canton, la distance mentionnée aux notes de monsieur Leclerc, depuis le lac jusqu'à la butte de terre. Nous avons alors fait les recherches nécessaires et avons retrouvé cette butte. Comme cette butte est bien au chaînage mentionné par monsieur Leclerc, nous avons conclu que le poteau a été enlevé ou est disparu d'une manière quelconque, lorsque se font les chantiers à cet endroit.

Prenant cette butte de terre comme le coin nord-est du canton de Décarie, nous avons placé une borne de fer accompagnée d'un poteau de cèdre, gravés des noms des cantons adjacents, et nous avons élevé de là la ligne extérieure nord-est du canton de Pau, que nous avons prolongée jusqu'à sa rencontre avec la rive sud-est du lac Notawissi, soit une longueur de 921.25 chaînes.

L'orientation de cette ligne est Nord 45° Ouest astronomique du méridien passant par les diagonales du canton de Pau. Cette ligne extérieure nord-est traverse sur les rangs III-IV-V le lac à l'Argent, sur toute sa largeur. C'est d'ailleurs le seul lac important qu'elle traverse; elle en traverse bien d'autres petits, ainsi que des cours d'eau de peu d'importance. Cette ligne traverse plutôt une région très montagneuse et accidentée. Sur le rang X, elle traverse la plus haute montagne de la région; celle où est située la tour d'observation des garde-feux et où il y a un point géodésique sur lequel nous avons rattaché notre travail.

Dans cette ligne extérieure nord-est du canton de Pau, nous avons placé, partant de la ligne extérieure nord-ouest de Décarie, des poteaux milliaires sur lesquels est gravé, en plus du mille, le nom du canton de Pau.

Il y a dans cette ligne, en plus des poteaux milliaires, les poteaux placés aux intersections des lignes de rangs. Ces derniers poteaux sont accompagnés de bornes en fer dûment gravées.

Nous avons aussi placé dans cette ligne extérieure nord-est, à tous les $\frac{1}{4}$ de mille, ainsi qu'à proximité des poteaux, des cours d'eau et chemins, des repères en aluminium de la série B-56.

Nous avons ensuite procédé au renouvellement de cette partie de la ligne Montcalm-Labelle (ligne Wagner) comprise entre le coin nord-ouest du canton de Décarie et le chemin de portage de la rivière Notawissi.

Cette ligne établie en 1867 par l'arpenteur Wagner avait déjà été renouvelée en 1902 par l'arpenteur Rainboth et en 1927 par l'arpenteur O. Farley, depuis la hauteur des terres entre le versant des rivières Le Lièvre et Gatineau, jusqu'à la rivière Gatineau.

Partant de la ligne extérieure nord-ouest du canton de Décarie, sur une distance d'un mille et demi, la ligne Montcalm-Labelle sépare les cantons de Pau et de Gravel; de là, en continuant vers le nord-ouest jusqu'au chemin de portage de la rivière Notawissi; elle sert de séparation entre les cantons de Pau et de Fontbrune. Du coin nord-ouest du canton de Décarie jusqu'à la hauteur des terres entre la rivière Le Lièvre et la rivière Gatineau, nous avons retrouvé facilement les plaques du réarpentage fait en 1902, par monsieur Rainboth, ainsi que quelques très vieilles plaques de l'arpentage primitif.

Partant de cette hauteur des terres, allant vers le nord-ouest, nous avons suivi le réarpentage fait par monsieur O. Farley en 1927. Nous avons même retrouvé tous les poteaux milliaires placés lors de ce réarpentage, sauf les poteaux MXIV et MXVII qui sont disparus, se trouvant situés dans la partie de terrain inondée par le refoulement des eaux du barrage Mercier. Nous avons retrouvé environ 60% des repères en aluminium placés à tous les $\frac{1}{4}$ de mille, par l'arpenteur Farley. Nous avons aussi retrouvé les poteaux intermédiaires mentionnés dans les notes de cet arpenteur.

Suivant les instructions de votre département, nous avons renouvelé les poteaux milliaires et placé à tous les $\frac{1}{4}$ de mille, ainsi qu'à proximité des poteaux et des cours d'eau, des repères en aluminium de la série B-56. En plus des poteaux milliaires, nous rencontrons maintenant dans cette ligne les poteaux et bornes placés à l'intersection des lignes de rangs du canton de Pau et des lignes de rangs du canton de Fontbrune.

Dans les notes de notre renouvellement, nous avons localisé toutes ces lignes de rangs, sauf deux du canton de Fontbrune qui n'étaient pas encore terminées lors de notre passage.

Le rattachement de ces deux dernières lignes du canton de Fontbrune se trouvera donc dans les notes de ce canton, par l'arpenteur L. Doyon.

Tous les poteaux que nous avons plantés dans la ligne Montcalm-Labelle sont gravés des noms des cantons adjacents. Nous avons aussi gravé sur ces poteaux le numéro du mille tel qu'il était gravé sur les vieux poteaux.

Au coin nord-ouest du canton de Décarie, nous avons retrouvé deux vieux poteaux ainsi que la borne de pierre placée par l'arpenteur Houde en 1916. Nous avons placé à cet endroit une borne de fer sur laquelle sont gravés les noms des trois cantons adjacents: PAU—GRAVEL—DÉCARIE.

Cette partie de la ligne Montcalm-Labelle traverse une région généralement boisée de bois franc, d'érable, de merisier et de bouleau. Nous rencontrons dans les coulées du cèdre, de l'épinette et du sapin, mais en petite quantité, vu qu'il y a six ou sept ans on y a fait dans toute cette région beaucoup de chantiers.

La région traversée par cette ligne est plutôt montagneuse, bien que les montagnes ne soient pas escarpées ni très élevées, n'allant pas à plus de 450 pieds au-dessus de l'eau haute du réservoir du Baskatong.

Sur les derniers quatre milles de cette ligne, en arrivant à la rivière Notawissi, le terrain est plutôt plan et nous y trouvons même une savane d'épinette noire qui a près de deux milles de large. Au nord-ouest de cette savane jusqu'au chemin de portage de la rivière Notawissi, le terrain est plan, élevé et sec; il est boisé de cyprès. C'est le seul endroit dans le canton de Pau où nous trouvons du cyprès. Cette ligne traverse une partie du réservoir du Baskatong. Nous avons noté la ligne de refoulement des eaux et avons placé à proximité de ces endroits des repères en aluminium.

Du lac Chub aussi connu sous le nom de lac Mulet, situé à un mille au sud-ouest de la ligne centrale, sur le rang V, nous avons fait le levé du plan d'un vieux chemin carrossable qui conduit sur le lot 39 du rang XI du canton de Décarie, endroit où il rejoint le chemin contournant le lac Tapani et allant au village de Ste-Anne-du-Lac. Ce chemin servait, il y a environ huit ans, pour le transport en été des provisions nécessaires à l'exploitation forestière, dans le centre du canton de Pau.

D'après les renseignements qui nous furent fournis par quelques cultivateurs du canton de Décarie, ce chemin était supposé être une route toute tracée, facile à améliorer pour en faire un chemin de colonisation. Mais, après avoir fait le levé du plan, nous avons constaté que ce chemin était beaucoup trop accidenté et trop tortueux, surtout à partir de l'endroit où il traverse la ligne des rangs II et III, à 204 chaînes au sud-ouest de la ligne centrale, endroit où il oblique vers l'est pour aller traverser la ligne centrale du canton de Pau et se rendre sur le rang XI du canton de Décarie.

Du lac Chub à la ligne des rangs II et III, le chemin est aussi très accidenté, vu qu'il suit le sommet des montagnes, afin de rester sur un terrain sec; il est aussi tortueux mais pourrait facilement être amélioré.

Partant de la ligne des rangs II et III, allant vers le sud-est, il y a une fourche de chemins qui va rejoindre, en passant au sud-ouest du lac à la Truite sur le rang XI de Décarie, le chemin de colonisation qui existe sur le rang IX de Décarie. Cet embranchement de chemin

a déjà été utilisé en été pour le transport des provisions jusqu'au lac Chub.

Nous n'en avons pas fait le levé du plan, vu qu'il est presque entièrement situé en dehors des limites du canton de Pau.

Sur tout le parcours des chemins que nous avons arpentés, nous avons placé, à tous les $\frac{1}{4}$ de mille, des repères en aluminium de la série B-56.

Nous regrettons d'informer votre département que nous n'avons pu, vu le dégel, faire le levé du plan de cette partie du lac Notawissi comprise entre la ligne extérieure nord-est du canton de Pau et le chemin de portage de la rivière Notawissi, ainsi que le levé du plan de ce dit portage jusqu'à la ligne Montcalm-Labelle.

Afin de répondre aux instructions de votre département, nous nous engageons à aller compléter ce travail immédiatement après que la glace des lacs sera fondue, c'est-à-dire vers le commencement de mai.

Nous avons constaté que près de 75% du canton de Pau a été exploité par les compagnies forestières.

Les essences forestières dominantes dans la $\frac{1}{2}$ sud-ouest du canton sont: l'érable et le merisier sur les montagnes; le cèdre, le jeune sapin et la jeune épinette dans les coulées. On rencontre de temps à autre quelques pins mais en très petit nombre.

A droite de la ligne centrale, sur les rangs IX-X-XI-XII, le bois franc, l'érable et le merisier dominant, sauf dans les fonds de coulées, où nous trouvons une régénération de sapin, d'épinette et de bouleau. Nous y trouvons aussi du cèdre en assez grande quantité.

Du rang IX jusqu'à la ligne extérieure nord-ouest du canton de Décarie, à droite de la ligne centrale, les résineux dominant et les bois francs sont plutôt rares.

Au point de vue topographie, le canton de Pau peut être classé comme montagneux.

Dans la $\frac{1}{2}$ sud-ouest du canton, les montagnes les plus hautes s'élèvent jusqu'à 450 à 500 pieds au-dessus du niveau du réservoir du lac Baskatong.

Dans la $\frac{1}{2}$ nord-est du canton, sur les rangs inférieurs au rang IX, les montagnes sont pratiquement les mêmes que dans la $\frac{1}{2}$ sud-ouest, c'est-à-dire qu'elles s'élèvent au même niveau; elles sont peut-être un peu plus escarpées surtout près des lacs à l'Argent et Foster.

Sur les rangs supérieurs au rang IX, les montagnes sont moins escarpées mais plus élevées, et la plus haute est celle située dans la ligne entre les rangs IX et X, près de la ligne extérieure nord-est, et sur laquelle est érigée une tour d'observation pour la protection des feux de forêts, ainsi qu'un point géodésique connu sous le nom de "station de triangulation géodésique du Notawissi, comté de Montcalm".

Au cours de nos opérations, nous nous sommes efforcés de noter la qualité du sol.

Vu la saison d'hiver, il était assez difficile de faire une bonne classification et le résultat de nos observations est plutôt vague. Cependant, nous ne croyons pas nous tromper en disant que 50% du terrain est inculte. C'est un sol siliceux et rocheux: 35% médiocre au point de vue culture (sol argileux, siliceux et rocheux) et 15% très propre à la culture (sol argileux).

Le terrain propre à la culture se trouve situé en partie vers le centre du canton, sur les rangs VI et VII, près de la rivière Piscatosin et le lac Perdrix. Nous en avons aussi rencontré sur les rangs X et XI, près du chemin dont nous avons fait le levé du plan, ainsi que dans la partie la plus au nord-ouest du canton et la vallée de la rivière Notawissi.

Le terrain que l'on pourrait classé comme numéro 2, terrain médiocre, est disséminé un peu partout dans le canton, plus spécialement près de la ligne centrale du rang III au rang IX et dans la $\frac{1}{2}$ sud-ouest du canton, sur les rangs V-VI-VII-VIII-IX-X-XI-XII. Nous rencontrons aussi de place en place des savanes de petites étendues et une seule grande savane qui est à l'extrémité sud-ouest du rang XII.

Nous rencontrons dans le canton de Pau un très grand nombre de lacs, dont les principaux sont le lac à l'Argent situé dans la partie nord-est des rangs II-III-IV-V, le grand et le petit lac Foster se déchargeant dans la rivière Piscatosin, le lac Serpent situé dans la ligne centrale sur le rang III et le lac Chub situé sur le rang V.

Sur les rangs VI-VII-VIII, près de la ligne Montcalm-Labelle, nous rencontrons les lacs Cockanogog, Georges, Chêne et Cameron. Ces quatre derniers lacs ont été formés par le refoulement des eaux du lac Baskatong, par le barrage Mercier. Ils étaient, avant la construction de ce barrage, de très petits lacs et même pour quelques-uns de simples ruisseaux.

Tous ces lacs sont très poissonneux. Les lacs à l'Argent, Foster et Serpent sont sur un territoire érigé en club.

Le canton de Pau est aussi un bon territoire pour la chasse à l'original.

Nous pouvons avoir accès sur le canton de Pau par trois chemins différents: le premier est celui qui, de Ste-Anne-du-Lac, contourne le lac Tapani et rejoint celui dont nous avons fait le levé du plan jusqu'au lac Chub. Le deuxième est celui qui, du lac Long sur le rang XI du canton de Décarie, passe au sud-ouest du lac à la Truite, sur le même rang, et rejoint le chemin du lac Chub sur le rang II du canton de Pau, à deux milles et demi au sud-ouest de la ligne centrale. Le troisième chemin, moins pratique que les deux derniers, est le portage de la rivière Notawissi.

Nous avons fait au cours de nos opérations de fréquentes observations astronomiques, afin de contrôler l'orientation des lignes.

Le chaînage a été fait avec précision, en se servant du clinomètre pour réduire les distances à l'horizontale.

Les lignes ont été bien ouvertes, les souches coupées aussi bas que le permettait l'épaisseur de la neige; elles ont aussi été bien plaquées.

(R I M O U S K I)

CANTONS DE: LAROCHE, VARIN ET DUQUESNE

*Renouvellement et établissement de lignes dans ces cantons, par
l'arpenteur J.-A.-L. Doyon*

CANTON DE LAROCHE

1°—J'ai fait, dans la ligne séparative des cantons de Chénier et de Laroche, une correction au lotissement fait en 1933 par l'arpenteur Fafard, en plantant de nouveaux poteaux à 75

mailles nord-ouest de la dite ligne de cantons, pour les lots de 41 à 38 inclusivement du rang I de Chénier. J'ai arraché les poteaux de lots 36/37 à 10/11 inclusivement, qui avaient été plantés à 75 mailles sud-est de la dite ligne séparative des cantons pour le rang I de Laroche, et les ai replantés dans la ligne même, à l'endroit des poteaux de l'arpentage primitif; j'ai fait disparaître les marques R. I, du côté sud-est du poteau, pour les refaire du côté nord-ouest, afin que ces poteaux servent à l'avenir pour les lots du rang I de Chénier. J'ai aussi détruit les poteaux des lots de 9/10 à 1, c'est-à-dire jusqu'à la ligne Biencourt/Laroche.

- 2°—Dans la ligne séparative des rangs I/II, j'ai arraché les poteaux des lots de 1 à 36 inclusivement, plantés par l'arpenteur Garneau en 1933, pour les replanter du côté sud-est du chemin actuel, et les ai remplacés par d'autres devant servir pour le rang I.
- 3°—J'ai établi l'arrière-ligne du rang II, depuis la ligne centrale jusqu'à la ligne Laroche/Biencourt, et y ai planté des poteaux milliaires.
- 4°—J'ai détruit, sur chacune des lignes séparatives des rangs I/II et II/III, les poteaux de lots de 38 à 62, et planté des poteaux milliaires en faisant un nouveau chaînage.
- 5°—Sur le chemin qui traverse les lots de 36 à 62, j'ai fait la division des lots, en leur donnant une largeur régulière de 13 chaînes.
- 6°—J'ai renouvelé la ligne séparative des rangs III/IV, établie par l'arpenteur Fafard en 1933, et j'ai fait un lotissement double pour les lots de 42 à 62 de ces deux rangs; j'ai aussi détruit les poteaux milliaires de l'arpenteur Fafard, ainsi que les bornes en fer.
- 7°—J'ai établi la ligne centrale, depuis le coin sud-est du lot 42 du rang III, sur la profondeur des rangs IV, V et VI.
- 8°—J'ai établi les lignes séparatives des rangs IV/V et l'arrière-ligne du rang VI, où j'ai planté des poteaux milliaires; j'ai fait un lotissement double pour les lots des rangs V/VI, depuis le lot 42 à 62 jusqu'à la ligne Biencourt/Laroche.

9°—J'ai également établi la ligne séparative Laroche/Varin, sur la profondeur des rangs IV, V et VI.

A toutes les intersections de lignes entre elles, à chaque poteau milliaire et à tous les six lots, j'ai planté des bornes en fer entourées de buttes en pierre ou en terre, tel que le tout est indiqué dans mon carnet de notes.

ASPECT DU TERRAIN

En général, le terrain est ondulé et le sol, de terre jaune, est très propre à la culture.

ESSENCES FORESTIÈRES

Le bouleau, le merisier, le cèdre, l'épinette et le sapin (ces deux derniers d'un petit diamètre) sont les principales essences forestières.

CHASSE ET PÊCHE

Il y a de la truite dans tous les petits ruisseaux et le chevreuil abonde.

COURS D'EAU

Une petite rivière d'environ trente mailles de largeur traverse une partie des rangs VI et V, se dirige vers l'ouest pour traverser la ligne centrale sur le rang V et se jette dans la rivière de l'Orient. Il y a aussi le ruisseau Cenellier, tributaire de la rivière Rimouski, qui traverse les rangs III, II et I, à l'est de la ligne centrale. Les rangs V, IV, III et II sont traversés par la rivière Rimouski, près de la ligne Varin/Laroche.

REMARQUES

On peut se rendre au canton de Laroche, par trois chemins différents:

1°—En suivant la route Trois-Pistoles/St-Jean-de-Dieu/Ste-Rita jusqu'au canton de Biencourt et, de là, un chemin reliant celui qui vient d'être défriché durant l'hiver 1933-34 sur les rangs I et II du canton de Laroche au portage de la Cie "Price Brothers", pour traverser ensuite sur le rang I du canton de Varin et, de là, à la rivière Rimouski sur le lot 26 du rang I de ce canton.

- 2°—A un endroit dénommé “Les trois petits sauts” sur la rivière Rimouski près de la ligne entre les rangs IV et V de Laroche, un embranchement de portage de la dite compagnie Price nous conduit vers la ligne centrale de ce canton au poteau 46-47, sur la ligne séparant les rangs V et VI. A cet endroit la compagnie possède des camps d’exploitation forestière construits près d’une petite rivière localement dénommée sous le nom de rivière Verte. De là, un chemin de tracteurs traverse le rang VI vers le sud-est, dans une direction presque parallèle à la ligne centrale et continue sur une distance de 5 à 6 milles.
- 3°—La route Rimouski/Ste-Blandine/St-Narcisse nous conduit également dans ce canton.

CANTON DE VARIN

J’ai renouvelé les lignes suivantes:

- 1°—La ligne centrale du rang I et la ligne séparative des rangs I/II, sur toute sa longueur, en détruisant les poteaux de lots de 22 à 39, et en y plantant des poteaux milliaires sur cette partie comprise entre la ligne centrale et la ligne Varin/Laroche. Dans cette ligne, à son intersection avec le chemin de la colonisation, sur lequel je devais planter les poteaux de lots du rang I de Varin, j’ai planté les poteaux de lots de 29 à 35 du rang I, jusqu’à sa deuxième intersection avec le dit chemin.

Quoique, depuis longtemps, on y fait la coupe du bois, j’ai retracé et localisé les lignes et plusieurs poteaux de l’arpentage primitif.

Me conformant toujours à vos instructions, j’ai établi les lignes suivantes:

- 1°—La ligne centrale, depuis la ligne entre les rangs I/II jusqu’à son intersection avec la ligne extérieure sud-est.

-
- 2°—La ligne séparative Laroche/Varin, depuis l'arrière-ligne du rang VI, canton de Laroche, jusqu'à son intersection avec la ligne extérieure sud-est du canton de Varin.
- 3°—La ligne séparative des rangs II/III, sur la largeur des lots de 16 à 39 inclusivement, un lotissement simple pour les lots de 16 à 21 inclusivement, et un lotissement double pour les lots de 22 à 39 de chacun des rangs II et III.
- 4°—La ligne des rangs III/IV et V/VI, et la plantation des poteaux milliaires.
- 5°—La ligne des rangs IV/V et VI/VII avec lotissement double sur toute la longueur de la ligne IV/V, depuis la ligne Flynn/Varin jusqu'à la ligne latérale du lot 27 rang VI, pour la ligne VI/VII que j'ai continuée jusqu'à la ligne Varin/Laroche, en plantant des poteaux milliaires.
- 6°—La ligne latérale du lot 27 rang VI et la division des lots de 28 à 33 du rang VI.
- 7°—La division des lots de 34 à 39 rang VI, dans la ligne Varin/Laroche.
- 8°—La ligne extérieure sud-est, depuis le coin des cantons de Flynn et de Varin, jusqu'à son intersection avec la ligne Varin/Laroche.
- 9°—Me rendant au désir exprimé dans votre lettre du 18 juin 1934, je me suis rendu à la ligne entre les rangs XI de Duquesne et I de Varin, pour faire disparaître les marques R. XII sur les poteaux plantés par l'arpenteur Michaud en 1932, pour les lots de 27 à 39.

10°—J'ai fait, sur le chemin de la colonisation, le lotissement des lots de 27 à 29 et de 36 à 39 du rang I. Les poteaux des lots de 29 à 36 ont été plantés dans la ligne entre les rangs I/II. Ce chemin de la colonisation est à l'endroit du partage "Price Brothers".

11°—J'ai également procédé à un chaînage et au contrôle d'orientation de la ligne établie par l'arpenteur Croteau, entre les cantons de Varin et de Flynn, conformément à une demande de votre Directeur des arpentages, en date du 18 septembre 1934.

A toutes les intersections de lignes entre elles, aux intersections de lignes avec la rivière Rimouski, aux poteaux milliaires et à tous les six lots dans les lignes de rangs, j'ai planté des bornes en fer entourées de buttes en pierre ou en terre. Dans les lignes de rangs où le lotissement est double, les poteaux ont été plantés à soixante et quinze mailles (0.75) de la ligne.

ASPECT DU TERRAIN

Le terrain généralement montagneux, mais sans pentes abruptes, est très propre à la culture; le sol se compose de terre jaune argileuse et parfois siliceuse.

ESSENCES FORESTIÈRES

Le bouleau, le merisier, le cèdre, le sapin et l'épinette (ces deux derniers d'un diamètre de quatre à dix pouces) sont les principales essences forestières. En quelques endroits indiqués dans mes notes, il y a des érables et on me dit que des gens de Ste-Blandine y font du sucre.

CHASSE ET PÊCHE

Le chevreuil abonde dans ce canton. Malheureusement, j'ai constaté que des gens sans scrupule le tuent en grand nombre et

laissent pourrir l'animal sur place. J'ai trouvé, en quelques endroits, cinq et six carcasses ensemble. Dans la rivière Rimouski et dans tous les ruisseaux, même les plus petits, il y a de la truite.

REMARQUES

La rivière Rimouski traverse les rangs VII et VI, la ligne Varin/Laroche, et revient traverser le rang I de Varin. Un chemin servant pour le transport des provisions de la compagnie "Price Brothers", pour l'exploitation de ses limites à bois, longe la rivière Rimouski, la traverse environ cinq milles plus bas que la ligne Varin/Duquesne, et conduit à St-Narcisse.

Plusieurs autres chemins d'hiver, qui servent au transport du bois, longent des ruisseaux assez considérables, tributaires de la rivière Rimouski, soient le Brisson, le Matinal et le Collin; ces chemins ont une largeur moyenne de 30 à 40 mailles et pourront peut-être servir de sortie aux colons qui seront éloignés du grand chemin.

CANTON DE DUQUESNE

J'ai renouvelé les lignes suivantes:

- 1°—La ligne séparative des rangs IX/X, établie par l'arpenteur Garon, en 1874, sur la largeur des lots de 1 à 25, en faisant un lotissement double pour les lots de 1 à 13 inclusivement, et un lotissement simple pour les lots de 14 à 25.
- 2°—La ligne centrale des rangs X et XI, établie par le même arpenteur, en 1874.
- 3°—La ligne séparative de ce canton d'avec celui de Varin, sur la largeur des lots de 1 à 26 inclusivement, c'est-à-dire jusqu'à un poteau planté par l'arpenteur Albert Michaud en 1932, en y faisant un lotissement double servant pour les rangs XI de Duquesne et I de Varin.

Malgré la coupe du bois qui s'y est faite depuis plusieurs années, j'ai réussi à retracer et localiser les lignes et plusieurs poteaux à leur endroit primitif.

Partout où le lotissement est double, les poteaux ont été plantés à soixante et quinze mailles (0.75), chaque côté de la ligne. J'ai planté des bornes en fer et érigé des buttes en terre ou en pierre, à chaque intersection de lignes entre elles et à tous les six lots, dans les lignes de rangs avec poteaux, et à tous les milles dans les lignes de rangs sans poteaux.

ASPECT DU TERRAIN

Le terrain traversé par ces lignes est montagneux mais très propre à la culture. Le sol est une terre jaune parfois argileuse parfois siliceuse.

ESSENCES FORESTIÈRES

Le bouleau, le merisier, le cèdre, le sapin et l'épinette (ces deux derniers d'un diamètre de 4 à 10 pouces) sont les principales essences forestières.

CHASSE ET PÊCHE

Le chevreuil est en grand nombre, mais il est aussi ravagé par les chasseurs qui, trop souvent, après l'avoir tué, le laisse pourrir sur les lieux. Dans tous les ruisseaux et la rivière Rimouski, il y a de la truite.

REMARQUES

La rivière Rimouski traversé ces rangs à l'ouest de la ligne centrale et un chemin de portage servant à la compagnie "Price Brothers", pour le transport de leurs provisions de chantiers, longe cette rivière pour ces rangs et la traverse plus loin pour conduire au village St-Narcisse.

(S A G U E N A Y)

CANTON DE BETSIAMITES

*Subdivision en lots de fermes d'une partie de ce canton,
par l'arpenteur Henri Bélanger.*

Au poteau planté par moi-même en 1931, marqué R-IC, R-11-B, pour déterminer l'extrémité est de la ligne séparative des rangs II et

Rivière Colombier, j'ai fait une observation sur la polaire, pour établir la direction astronomique de cette dernière ligne que j'ai trouvée de $292^{\circ}-53'-30''$. J'ai remplacé ce poteau par une borne en fer marquée A.R.R.C. & R-II et un poteau neuf en épinette, autour desquels j'ai érigé une butte en terre. Ce point de départ établi, j'ai tracé, dans la direction S. $67^{\circ} 00'$ Est ($113^{\circ} 00'$), la ligne séparative des rangs II et Rivière Colombier, sur une distance de 42.99 chaînes, pour établir le point de départ de l'arrière ligne du rang VII, donnant aux lots A-B-C-une largeur de 14.33 chaînes.

Le terrain que traverse cette ligne est légèrement ondulé et boisé d'épinette, de sapin et de bouleau, jusqu'à $15''$ de diamètre. Tel que le comportait les instructions, j'ai établi un rang double sur cette ligne.

Au chaînage 42.99 chaînes, j'ai établi l'arrière-ligne du rang VII dans une direction S. $46^{\circ}-30'$ Ouest, sur une longueur de 108.70 chaînes, jusqu'à la rivière Colombier, où j'ai planté une borne en fer marquée R.R.C.—R. VIII avec un poteau témoin marqué C.R.R.C.—R. VIII et j'y ai érigé une butte en pierre.

Le terrain traversé par cette ligne est généralement plan, sauf au chaînage 40 chaînes, où l'on rencontre un monticule rocheux qui

s'étend jusqu'au chaînage 52 chaînes. Ce dernier est boisé en épinette jusqu'à $8''$ de diamètre; le reste du terrain traversé par cette ligne est plan, bas et propre à la culture.

Revenant au chaînage 42.99 chaînes de la ligne séparative des rangs II et Rivière Colombier, j'ai établi, dans la direction N. $64^{\circ} 30'$ Est, sur une longueur de 79.17 chaînes, la partie nord de l'arrière-ligne du rang VII jusqu'à son intersection avec la ligne du front du rang I. J'ai rattaché au poteau marqué XXXVI, XXXVII avec 6.18 chaînes et une direction N. $66^{\circ}-54'$ Ouest.

Le terrain que traverse cette ligne est plan et propre à la culture; le bois est renversé pour les premiers cinquante chaînes, puis on traverse un terrain plutôt savaneux et boisé d'épinette jusqu'à $12''$ de diamètre.

Au chaînage 42.99 chaînes de la ligne séparative des rangs II et Rivière Colombier, j'ai planté une borne en fer avec poteau témoin et ai érigé une butte en terre à 0.75 ch., dans l'arrière-ligne du rang VII de chaque côté de cette dernière, pour indiquer la démarcation entre le lot C du rang II et le lot 7 du rang VII, et entre le lot C du rang Rivière Colombier et le lot numéro 8 du rang VII.

Ces points établis, j'ai tiré la ligne séparative des lots 7 et 8 du rang VII, la prolongeant S. $67^{\circ} 00'$ Est, sur une distance de 87.50 chaînes (point de départ de la ligne de front du rang VII). Le terrain sur tout le parcours de cette ligne est plan, propre à la culture et boisé de gros bois (épinette, sapin et bouleau) jusqu'à 20'' de diamètre; on trouve aussi beaucoup d'aulnes et de bois renversé .

A cet endroit, par une observation sur la polaire, j'ai trouvé que l'azimut de ma ligne était de $112^{\circ}-58'$. J'ai donc fait la correction en conséquence et parti la ligne du front du rang VII avec la course N. $46^{\circ}-30'$ Est. Du point d'intersection de ces lignes jusqu'au chaînage 8.00 chaînes, le terrain est plan et le bois est renversé. De ce point jusqu'au chaînage 64.00 chaînes à l'intersection de la ligne de front du rang I, c'est-à-dire jusqu'au chaînage 79.45 chaînes, où j'ai planté une borne en fer avec un poteau témoin, autour desquels j'ai érigé une butte en terre, le terrain est légèrement ondulé et boisé d'épinette, de sapin et de bouleau d'un gros diamètre. Le sol est propre à la culture. J'ai rattaché cette dernière borne au poteau marqué XXIX-XXX, planté dans la ligne du rang I, avec une distance de 5.09 chaînes.

Ayant noté une différence de chaînage dans les lignes des rangs V, VI et VII entre la ligne séparative des lots 7 et 8 et la ligne de front du rang I, j'ai vérifié l'orientation de cette dernière ligne et j'ai constaté une déflexion variant de 6' à 23', telle que l'indiquent mon plan et mes notes. Après avoir fait les corrections en conséquence, revenant au point d'intersection de la ligne séparative des lots 7-8 rang II et la

ligne de front du rang VII, j'ai établi, dans la direction S. $46^{\circ} 30'$ Ouest, la partie ouest du front du rang VII.

Comme les instructions comportaient que je devais en faire un rang double, si le terrain se prêtait facilement à la construction d'un chemin, j'ai alors observé la topographie du terrain et j'en ai conclu qu'il serait très coûteux et, en certains endroits, impossible de se servir de la ligne pour y passer le chemin projeté, dû aux élévations rocheuses que l'on rencontre aux traverses des ruisseaux dont les accores sont très élevés. J'en ai donc fait un rang simple.

Le terrain du point de départ jusqu'au chaînage 74.00 chaînes est ondulé avec quelques épinettes, sapins et bouleaux renversés, jusqu'à 20'' de diamètre. Du chaînage 74.00 chaînes jusqu'à la rivière Colombier, il est accidenté et plutôt impropre à la culture.

Au point d'intersection de la ligne de front du rang VII avec la ligne séparative des lots 7 et 8 du rang VII, j'ai prolongé cette dernière avec une course S. 67° Est, sur une longueur de 87.50 chaînes, soit la profondeur donnée dans les instructions pour le rang VI, établissant ainsi la ligne séparative des lots 7 et 8 rang VI.

Cette ligne traverse un terrain plan et bas, pour une distance de 8 chaînes, puis traverse une grande savane boisée de petites épinettes noires et intersectée de marais. Le terrain est impropre à la culture.

Au chaînage 87.50 chaînes, à l'intersection de cette dernière ligne avec la ligne de front des rangs V et VI, j'ai planté à 0.75 chaîne, de part et d'autre, deux bornes en fer avec poteau témoin, marqués 7-8 R.V. et 7-8 R. VI, autour desquels j'ai érigé des buttes en terre pour marquer la ligne du front des rangs respectifs, attendu que je devais faire de cette ligne un rang double; puis j'ai prolongé la ligne séparative des lots 7-8 rang V, dans une direction S. 67° Est, sur une distance de 85.41 chaînes, jusqu'à son intersection avec l'arrière-ligne du bloc Q.

Le terrain traversé par cette ligne est ondulé, généralement propre à la culture et boisé en épinette, sapin et bouleau, jusqu'à 15'' de diamètre.

A l'intersection de ces deux lignes déjà décrites, j'ai planté une borne en fer avec poteau témoin, marqués 7-8 R.V. et j'ai érigé une butte en terre; puis j'ai rattaché cette dernière borne avec un poteau planté dans la ligne N. 46° 50' Est et marqué bloc M, bloc N.H.B., avec une distance de 6.57 chaînes. De l'arrière-ligne des blocs Q et R., j'ai fait le levé au chaînage 28.89 chaînes, où j'ai trouvé un poteau marqué bloc N.H.B., planté à l'intersection de cette dernière ligne avec la ligne ouest du bloc F, à 1.13 chaîne au sud du poteau planté par moi en 1914, pour marquer le coin nord-ouest du bloc F.

Comme mes instructions m'enjoignaient de partir du poteau marqué bloc F, j'ai, de ce dernier poteau, établi l'arrière-ligne du rang V. Comme il restait une étendue libre entre cette ligne et l'arrière-ligne des blocs C, D, E et F, j'en ai fait un nouveau bloc que j'ai désigné par la lettre S.

Du poteau F à la ligne de front du rang I, pour une distance de 50.34 chaînes, le terrain est plan et propre à la culture; il est boisé d'épinette, de sapin et de quelques bouleaux, jusqu'à 15'' de diamètre. Comme je constatais une différence de longueur dans cette dernière ligne, j'ai pris la direction de la ligne de front du rang I et j'ai constaté qu'elle avait un azimut de 293°-23'.

Au point d'intersection de ces deux dernières lignes, j'ai planté une borne en fer avec un poteau témoin marqué R.V- bloc S. R. I, et j'y ai érigé une butte en terre; j'ai rattaché ma ligne à un poteau marqué XIV-XV, R.I.-B, que j'avais planté dans la ligne de front du rang I, à 4.99 chaînes de ma dernière borne, dans la direction N. 66°-37' Ouest.

Revenant au point d'intersection de la ligne latérale des lots 7 et 8 avec la ligne de front des rangs V et VI, j'ai établi cette ligne de front des rangs V et VI, dans une direction N. 46°-30' Est, sur une distance de 80.07 chaînes, jusqu'à son intersection avec la ligne de front du rang I, en y faisant un lotissement double et donnant aux lots une largeur de 12.00 chaînes .

Au point d'intersection de ces deux dernières lignes, j'ai planté une borne en fer avec poteau témoin, marqués R-V, R-VI et R-I, et j'ai érigé une butte en pierre. J'ai aussi rattaché cette borne à un poteau planté dans la ligne de front du rang I marqué XXXII-XXI-R-I-B, avec un azimut de $113^{\circ}-15'$ (distance 4.05 chs). Le terrain traversé par cette ligne est plan et propre à la culture jusqu'au chaînage 40.00 chaînes, puis elle traverse un terrain montagneux, rocheux, très accidenté et boisé d'épinette, jusqu'à 10'' de diamètre.

Du point d'intersection des lignes latérales 7-8 avec celle du front des rangs V et VI, j'ai établi cette dernière, dans une direction $S.46^{\circ}-30'$ Ouest, sur une distance de 168.00 chaînes, y faisant un lotissement double sur toute sa longueur. Du point de départ jusqu'au chaînage 75.00 chs, la ligne traverse un terrain savaneux et boisé d'épinette noire de 6'' de diamètre.

Du chaînage 75.00 chs jusqu'au chaînage 84.00 chs, elle traverse un terrain montagneux et rocheux, puis on trouve un terrain bas, plan et humide jusqu'au chaînage 100.00 chs. De ce point jusqu'au chaînage 108.00 chaînes, elle traverse un monticule rocheux assez élevé, puis on trouve encore un terrain bas, plan et humide jusqu'au chaînage 134.00 chs, alors que l'on rencontre un terrain savaneux et boisé d'épinette jusqu'à 8'' de diamètre, jusqu'au chaînage 168.00 chs, point où la ligne de front des rangs V-VI, selon les instructions, doit changer de direction avec un azimut de $208^{\circ}-00'$.

A ce point d'angle, j'ai planté une borne en fer avec poteau témoin et érigé une butte en terre. La borne et le poteau sont marqués 21-22-R-V et 21-22-R-VI. Le terrain que traverse cette ligne se prête très bien à la construction d'un chemin de colonisation; il n'y aurait que deux petits caps à détourner, chose qui serait très facile à faire.

Du poteau et de la borne plantés aux lots 21 et 22, j'ai, selon les instructions, établi la ligne de front des rangs V et VI, dans la direction $S. 28^{\circ}-00'$ Ouest, sur une distance de 130 chaînes, point où je devais établir la ligne centrale du canton. Puis, j'ai continué cette même ligne jusqu'à son intersection avec un ruisseau qui coule dans la baie Colombier, soit sur une distance totale de 364 chaînes. A ce point, j'ai planté une borne en fer avec poteau témoin et j'y ai aussi érigé une butte en pierre. Je dois faire remarquer que je suis arrivé un peu plus au nord que l'embouchure du ruisseau et à l'endroit où

on l'intersecte avec la ligne; il coule sous terre. J'ai alors planté ma borne à 364 chaînes, pour faire un lot régulier du numéro 49 du rang VI.

J'ai fait un rang double de cette ligne, conformément aux instructions. Le terrain se prête admirablement à la construction d'un chemin; il est en général élevé, sec et sablonneux. Les quelques chaînes de savane que l'on traverse ne devant pas être un obstacle car elles pourraient être facilement pontées.

Revenant au chaînage 130.00 chaînes de la ligne de front des rangs V et VI, j'ai établi, dans une direction S. 62° Est, la ligne centrale du canton jusqu'à son intersection avec la rive du fleuve St-Laurent, soit sur une distance de 106.77 chaînes, où j'ai planté une borne en fer avec un poteau témoin, et ai érigé une butte en pierre. Le terrain traversé par cette ligne est plan, élevé et sablonneux; il se prêterait très bien aussi à la construction d'un chemin de colonisation.

Revenant au point d'intersection de la ligne centrale avec le front des rangs V et VI, j'ai planté dans la ligne centrale une borne en fer avec poteau témoin, et ai érigé une butte en terre à 0.75 ch., de chaque côté de la ligne de front des rangs V et VI, puis j'ai établi, dans une direction N. 62° Ouest, la ligne centrale du canton pour la profondeur du rang VI, soit une distance de 66.97 chaînes, à l'intersection de la rivière Colombier, où j'ai planté un poteau en épinette marqué 31-32-R-VI, puis j'ai continué cette même ligne pour une distance de 94.63 chaînes, pour la profondeur du rang VII. Au chaînage 70.39 chaînes, j'ai planté une borne en fer avec un poteau témoin, marqués 31-32-R-VII, et j'ai érigé une butte en terre.

Au chaînage 161.60 chaînes, point de départ de la ligne de front du rang VII, j'ai aussi planté une borne en fer avec poteau témoin, marqués 31-32-R-VII, et j'ai aussi érigé une butte en terre.

Le terrain sur le parcours de cette ligne, sauf les premières 20 chaînes qui sont en savane, est élevé, plutôt ondulé et boisé en épinette, sapin et bouleau. On trouve, surtout dans la partie nord, beaucoup de chablis. La terre est en général propre à la culture.

Des poteau, borne et butte, à l'intersection de la ligne centrale et du front du rang VII, après avoir vérifié mes opérations par l'observation de la polaire, j'ai établi la ligne de front du rang VII, dans une

direction N. 20° Est, sur une distance de 169.33 chaînes jusqu'à son intersection avec la rivière Colombier.

J'ai fait un lotissement simple dans cette ligne. Au poteau 25-26, j'ai planté une borne en fer dûment gravée, ainsi qu'une autre au poteau 20-21. A l'intersection de la rivière, c'est-à-dire sur la rive ouest, j'ai planté une autre borne en fer avec poteau témoin, marqués 20-R-VII, et j'ai érigé une butte en terre. Le terrain traversé par cette ligne est en général plan et le bois est renversé, sauf jusqu'à l'endroit où l'on rencontre deux petites élévations qui sont boisées en épinette noire. Le sol est en général propre à la culture.

Des poteau et borne plantés à l'intersection de la ligne centrale avec la ligne de front du rang VII, j'ai établi cette dernière ligne dans une direction S. 28° 00' Ouest, sur une distance de 306.12 chaînes, soit jusqu'à la ligne Betsiamites-Latour. J'ai fait aussi un lotissement simple sur cette ligne. Le terrain traversé jusqu'au chaînage 180.00 chaînes est en général rocheux et ondulé; il est boisé d'épinette d'un diamètre variant jusqu'à 8". Au poteau 37-38, j'ai planté une borne en fer et ai érigé une butte en pierre. A plusieurs endroits, tels que l'indiquent mes notes, j'ai été obligé de faire des buttes en pierre, pour soutenir les poteaux.

Du chaînage 180 chaînes jusqu'à la ligne du canton de Latour, la ligne traverse un terrain plan et plutôt sec; il est boisé de sapin, d'épinette et de bouleau, avec beaucoup de chablis et d'aulnes. Le sol est propre à la culture.

A l'intersection de cette ligne avec la ligne *est* du canton de Latour, j'ai planté une borne en fer avec poteau témoin, marqués LV-R-VII, et j'ai érigé une butte en pierre. J'ai rattaché cette dernière borne à un poteau déjà planté et marqué I-II-H.B. Ce dernier poteau est planté dans une butte de pierre, à une distance de 6.92 chaînes, avec un azimut de 135°-00'.

De cette ligne, je me suis transporté au poteau du coin sud-ouest du bloc L, où j'ai planté une borne en fer pour marquer la limite nord de la ligne de front du rang IV, et j'ai érigé une butte en terre.

Conformément aux instructions, j'ai établi, dans une direction S. 20° Ouest, cette ligne de front du rang IV, jusqu'à son intersection avec la ligne centrale, soit sur une distance de 87.75 chaînes, où j'ai

planté une borne en fer avec poteau témoin, et j'ai érigé une butte en pierre. J'ai rattaché cette borne avec le chaînage de la ligne centrale.

J'ai fait un lotissement simple sur cette ligne, commençant de la ligne centrale vers l'est. Le terrain traversé par cette ligne est plan et sec pour 54.00 chs, puis l'on traverse une savane pour se rendre au poteau du bloc L qui est planté dans la même savane.

ASPECT GÉNÉRAL

L'aspect général de cette partie du canton de Betsiamites est plan et en général sec; le sol est on ne peut mieux trouver pour la culture. Le bois est en général de gros diamètre. On trouve aussi beaucoup de chablis avec beaucoup d'aulnes.

En résumé, c'est un très bel endroit qui se prêterait admirablement à la colonisation.

(T É M I S C A M I N G U E)

CANTON DE BAUNEVILLE

*Subdivision en lots de fermes de la partie nord-ouest de ce canton,
par l'arpenteur Georges Morency*

Dans cette partie du canton, j'ai renouvelé la ligne séparative des rangs VI et VII à l'ouest de la ligne centrale et j'y ai fait un lotissement pour le rang VII; j'ai aussi fait le renouvellement de la ligne centrale, sur la profondeur des rangs VII et VIII. J'ai établi le front de chacun des rangs VIII et IX et j'y ai fait le lotissement de chacun d'eux, ainsi que les arrières-lignes des lots de 3 à 8 et de 9 à 14 du rang VII, des lots de 8 à 13 et de 14 à 19 du rang VIII et, enfin, des lots de 9 à 14 et de 15 à 20 du rang IX; j'y ai fait les divisions telles que demandées dans vos instructions.

Aux intersections de lignes, de même qu'à la rencontre de lignes avec la rive des lacs ainsi qu'à tous les six lots sur les fronts des rangs, j'ai placé des bornes en fer avec poteaux de bois, tous dûment gravés, accompagnés de buttes en terre ou en pierre, où la chose était possible, et ce pour en faciliter la localisation dans le futur, et établir, d'une manière permanente et durable, la position de ces lignes.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Le terrain en général est ondulé et rocheux dans presque toute cette partie du canton, fortement accidenté sur les lots 18 et 19 du rang VII, avec descente de 5° à 20° au lac et légèrement ondulé à l'ouest du dit lac; sur le rang VIII, la partie adjacente ouest du lac monte de 10° pour un mille et la balance est légèrement ondulée; il est accidenté sur les lots 26 et 27 du rang IX avec une longue descente à pente douce (9° maximum) au lac et fortement ondulé pour la moitié, à l'ouest du lac, et plan pour la balance.

SOL ET BOIS

Le sol est formé de terre grise recouverte d'une légère couche de terre jaune mais sur une partie très minime de cette étendue; le reste est rocheux et complètement inculte.

Les essences forestières dominantes sont le bouleau, l'épinette, le sapin, le cèdre, de grosseur moyenne; on y rencontre aussi quelques savanes d'épinette mais de faible étendue et de petite dimension, et aussi quelques pins rouges.

Cette partie du canton n'a pas beaucoup été affectée par le feu. Le brûlis commence du rang VIII, côté ouest du lac Gaboury, et s'étend jusqu'à la ligne séparative Beauneville-Villars; du côté ouest, au nord, il traverse à peine la ligne des rangs VIII-IX.

LACS ET RIVIÈRES

Le lac Gérin-Lajoie et la partie sud du lac Roger sont les plus importants de cette région et sont assez poissonneux; on y trouve du brochet, du maskinongé et du doré; ils sont profonds et réunis par un ruisseau avec une chute; plusieurs ruisseaux arrosent ce terrain et il n'y a pas de terrains miniers détenus par des particuliers dans cette partie. L'eau de ces lacs est potable.

CHASSE ET PÊCHE

Les Indiens du lac des Quinze vont faire la chasse et la pêche sur le lac Roger; on rencontre du chevreuil, de l'orignal, du rat-musqué et de la loutre.

MOYENS D'ACCÈS

D'Angliers, par eau, nous nous rendons jusque sur les lieux de mon travail, excepté pour un portage de trois quarts de mille de longueur.

CANTON DE BEAUCHASTEL

*Subdivision en lots de fermes d'une partie de ce canton,
par l'arpenteur J.-P. Gastonguay*

- 1°—J'ai renouvelé la ligne centrale et la ligne extérieure ouest, sur la profondeur des cinq premiers rangs.
- 2°—J'ai renouvelé la ligne extérieure sud et planté sur cette dernière des poteaux pour marquer les lots du rang I.
- 3°—J'ai renouvelé le front du rang VI et planté des poteaux tels qu'indiqués sur votre plan projet.
- 4°—J'ai établi, de part et d'autre de la ligne centrale et perpendiculairement à cette dernière, le front des rangs de II à IV inclusivement.
- 5°—J'ai établi le front des lots de 25 à 21 inclusivement, du rang V, conformément aux indications de votre plan projet.
- 6°—J'ai établi, à l'ouest de la ligne centrale, le front des rangs de VII à X inclusivement. Les extrémités ouest de ces lignes sont rattachées à des points connus de la ligne Beauchastel-Dasserat.
- 7°—J'ai fait le renversement des lots sur la route régionale Perrault, dans les rangs I et II, conformément à votre plan projet.
- 8°—J'ai fait le levé du plan des lacs, cours d'eau et chemins situés à l'intérieur de cette partie du canton que j'ai arpentée et qui n'apparaissaient pas sur votre plan projet.
- 9°—En autant qu'il m'a été possible de le faire, j'ai intersecté les poteaux et les lignes de claims miniers au cours de ce travail.

10°—A toutes les intersections de lignes entre elles, de même qu'aux intersections des lignes avec les rives de lacs et de rivières, des bornes en fer ont été plantées, accompagnées de poteaux témoins, tous dûment gravés. De plus, j'ai aussi planté des bornes en fer, dûment marquées, à tous les six poteaux de lots ou à peu près, suivant l'opportunité.

11°—Tous les alignements ont une longueur de cinq chaînes.

Dès la fonte des neiges, je retournerai sur les lieux pour débarasser ces lignes, enfoncer solidement dans le sol les poteaux et les bornes en fer et aussi pour ériger des buttes en terre ou en pierre.

MOYENS D'ACCÈS

Il est facile de se rendre dans ce canton, et ce, par différentes voies:

1°—Le chemin de fer "Nipissing Central Ry" qui relie le "Temiscaming & Northern Ontario Ry", à Rouyn, traverse le canton de Beauchastel de l'est à l'ouest; les gares "Lac Fortune", "Arntfield" et "Aldermac" sont situées dans son territoire.

2°—Une route régionale côtoie cette voie ferrée sur tout son parcours dans ce canton.

3°—La section de la route régionale Perrault reliant Arntfield à Ville-Marie, traverse du nord au sud le quart sud-ouest du canton.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE CANTON DE BEAUCHASTEL

Le feu à plusieurs reprises a ravagé la plus grande partie de ce canton. De fait, si l'on fait exception de la montagne appelée dans la région "Kékéjo Hill" et de quelques taches de bois vert, assez rares d'ailleurs, que l'on rencontre ça et là, le reste dans la partie que j'ai arpentée n'est que brûlis ou chablis.

Sauf les deux premiers rangs et quelques faibles parties du troisième, qui présentent une surface relativement plane, le reste du canton est très ondulé et même très accidenté à maints endroits. Ces dernières parties sont rocheuses et présentent souvent le roc nu.

La montagne "Kékéko" recouvre pratiquement le rang III, du lot 16 au lot 44 et le rang IV, du lot 16 au lot 51. Cette montagne est assez haute et très rocheuse. Une tour d'observation en bois, pour le service de la protection des forêts, est construite sur le dernier pic nord-est de cette montagne. Cette tour est merveilleusement située; elle domine tout le canton de Beauchastel et une grande partie des cantons voisins.

LE SOL

La saison où j'ai exécuté mon travail ne m'a pas permis de me renseigner beaucoup sur la valeur du sol dans ce canton; aussi, je serai forcément obligé de baser ces quelques remarques générales sur ce qu'on peut déduire de la topographie du terrain, de la végétation et de quelques autres indices, tels que les arrachis et les affleurements dépouillés de neige.

Les rangs I, II et quelques parties des rangs III, V et VI sont propres à la culture. Quant au reste de la partie que j'ai arpentée, je crois que les lopins de bonne terre qui pourraient s'y trouver sont de trop petites dimensions et trop éloignés les uns des autres pour y pratiquer avantageusement la culture.

CANTON DE BEAUMESNIL

Division en lots de fermes, par l'arpenteur Paul Malowin

Conformément à vos instructions en date du 31 janvier 1935, j'ai subdivisé ce canton en lots de fermes et, pour me rendre à l'endroit des opérations, j'ai suivi l'itinéraire suivant: Parti de Québec le 8 février, je me suis rendu par voie de chemin de fer du Pacifique Canadien, à Laverlochère, passant par Montréal, Ottawa, Mattawa et Ville-Marie et, de là, le voyage s'est continué par voiture.

Nous nous sommes dirigés vers l'est pour atteindre le village de Latulippe et, ensuite, vers le nord-est pour parvenir au lac Rond, petit centre de colonisation qui, depuis peu, porte le nom de Moffet et est distant de vingt-quatre milles de Laverlochère. A trois milles au nord de Moffet, nous avons traversé le lac des Quinze pour ensuite suivre un chemin de chantiers qui nous a conduits jusqu'au centre du canton de Beaumesnil.

Dans ce qui va suivre, nous considérerons chacune des lignes déterminant la profondeur des deux rangs, en donnant quelques détails sur les conditions topographiques et forestières du terrain que traversent ces lignes.

Nous étudierons alternativement les segments ouest et *est* de chacune des lignes de rangs, en prenant comme point de départ la ligne centrale du canton.

Ligne Sud

CÔTÉ OUEST

Le terrain est assez fortement accidenté dans les trois premiers milles et plutôt plan dans les deux derniers. La forêt observée au cours des trois premiers milles se compose de bouleau, d'épinette et de cèdre, d'un diamètre moyen de 10". A travers ces différentes essences il y a beaucoup d'aulnes et de jeunes sapins en peuplements très denses. Dans les deux derniers milles ce sont les aulnes qui sont le plus en abondance.

COTÉ EST

Sur la distance comprise entre la ligne centrale et le lac Roger, soit 162.79 chaînes, le terrain est ondulé et la forêt est composée d'épinette, de sapin et de bouleau d'un diamètre moyen de 10 pouces. Les aulnes, les coudriers et les érables bâtards s'observent un peu partout sur ce parcours et nous tenons dès maintenant à faire observer que ces morts-bois sont abondants sur presque toute l'étendue du canton.

La largeur du lac Roger à cette intersection est de quarante-cinq chaînes. Du côté *est* du lac, le terrain est montagneux pour environ un mille et la forêt présente de beaux peuplements de pins blancs et de pins rouges d'un diamètre moyen de 18 pouces. On y remarque aussi du cèdre, de l'épinette, du sapin et du bouleau.

Sur la largeur des neuf derniers lots le terrain est légèrement ondulé et les jeunes sapins et les morts-bois prédominent sur les essences exploitables.

Ligne séparative des rangs I et II

COTÉ OUEST

Le terrain est ondulé sur toute la longueur de cette ligne et les conditions de la forêt sont sensiblement les mêmes que celles observées dans la ligne sud du canton, à l'ouest de la ligne centrale.

COTÉ EST

Partant de la ligne centrale jusqu'au lac Roger, le terrain est plutôt montagneux et les principales essences observées sur ce parcours sont : l'épinette, le sapin, le bouleau, le merisier et le cèdre, dont le diamètre moyen est de dix pouces. Cette ligne rencontre la rive ouest du lac Roger à 176.45 chaînes de la ligne centrale et traverse ce lac sur une distance de 67.50 chaînes.

En continuant vers l'est, le terrain est accidenté sur la largeur des trois premiers lots et, sur le reste, il est ondulé. On y remarque du bouleau et de l'épinette sur cette partie comprise entre le lac Roger et la limite *est* du canton mais, dans l'ensemble, la forêt est pauvre en bois exploitables et les fourrés de jeunes sapins et les aulnes occupent la majeure partie du terrain.

Ligne séparative des rangs II et III

COTÉ OUEST

A 98.52 chaînes à l'ouest de la ligne centrale et sur une distance de 42.64 chaînes, cette ligne traverse un petit lac dans sa partie sud. Plus à l'ouest, en front des lots XVI et XV, elle franchit un pic de près de 200 pieds d'élévation dont le côté ouest est en falaise. Le reste du terrain que parcourt cette ligne, aussi bien à l'est qu'à l'ouest du lac, est accidenté.

L'épinette, le sapin, le bouleau et le cèdre sont les principales essences observées au cours de nos travaux dans cette ligne. Les fourrés de jeunes sapins et les morts-bois déjà mentionnés sont aussi très abondants.

COTÉ EST

Elle coupe le lac Roger à une distance de 195.67 chaînes de la ligne centrale et sur une largeur de 61.72 chaînes. Le terrain compris

entre la ligne centrale et le lac est ondulé et la forêt se compose de bouleau, d'épinette, de sapin et de cèdre. A l'est du lac, le terrain est ondulé et la forêt ne renferme pratiquement aucun bois exploitable. On y remarque quelques beaux spécimens de bouleau et d'épinette, mais ils sont dispersés à travers d'épais fourrés de jeunes sapins, d'aulnes, de coudriers et d'érables bâtards.

Ligne séparative des rangs III et IV.

COTÉ OUEST

Sans être très montagneux, le terrain ne laisse pas cependant de présenter des ondulations assez accentuées. Les essences forestières sont sensiblement les mêmes que celles observées dans le segment ouest de la ligne précédente. Il y a en plus quelques pins rouges et blancs dont le diamètre maximum est de 24 pouces.

COTÉ EST

A 15.77 chaînes, la ligne traverse une baie du lac Beaudry sur une largeur de 25.79 chaînes et, à 146.94 chaînes plus vers l'est, c'est le lac Roger qui, à cet endroit, a une largeur de 119.89 chaînes. Dans la partie comprise entre le lac Beaudry et le lac Roger, le terrain est relativement plan. Près du lac Beaudry, il y a un chablis d'environ un quart de mille de largeur et ailleurs l'épinette, le bouleau, le sapin et les aulnes se partagent le terrain.

Du côté *est* du lac Roger, le terrain est plan et la forêt n'offre que très peu de bois exploitables.

Ligne séparative des rangs IV et V.

COTÉ OUEST

Au point de vue topographique et forestier, les conditions sont les mêmes que celles notées précédemment, c'est-à-dire que le terrain est ondulé et que les fourrés de jeunes sapins et d'aulnes ne manquent pas.

Entre les lots numéros VIII et IV, la ligne traverse deux baies du lac Caron qui est situé dans la partie ouest du canton et qui traverse en entier les rangs IV, V, VI et une partie du rang VII.

COTÉ EST

A un demi-mille de la ligne centrale, cette ligne rencontre la rive ouest du lac Beaudry et traverse ce lac sur une distance de 146.00 chaînes.

La ligne se continue vers l'est à travers une forêt d'épinette, de sapin et de bouleau, jusqu'à 3.24 chaînes à l'est du poteau LIII-LIV, alors qu'elle traverse le lac Roger sur une largeur de 34.26 chaînes.

En front des sept derniers lots, le terrain est montagneux et la forêt est constituée en grande partie d'épinette et de bouleau d'un diamètre moyen de six pouces.

Ligne séparative des rangs V et VI.

COTÉ OUEST

L'intersection de cette ligne avec la ligne centrale se trouve dans un lac. A 41.22 chs vers l'ouest c'est la rive du lac et la ligne se continue vers l'ouest à travers une forêt qui est en tout semblable à celle décrite pour les segments ouest des lignes précédentes.

La rive *est* du lac Caron est à 2 milles et 47.50 chaînes de la ligne centrale et, à l'endroit de la ligne qui détermine le front du rang VI, la largeur du lac est de 78 chaînes.

Partant de la ligne centrale on fait 6.13 chaînes vers l'est sur un lac et ensuite la ligne traverse des peuplements de bouleau, d'épinette et de sapin d'un diamètre moyen de 10 pouces, sur une distance de 50 chaînes. A cet endroit, elle coupe le lac Beaudry sur une largeur de 86.29 chaînes et se continue à travers une forêt composée d'épinette, de bouleau et de sapin, auxquels se mêlent les fourrés de jeunes sapins et d'aulnes.

En front des lots 52 et 53, il y a un brûlis qui date de 5 à 6 ans.

Ligne séparative des rangs VI et VII.

COTÉ OUEST

Sur la largeur des cinq premiers lots, la ligne traverse un lac et elle se continue ensuite vers l'ouest jusqu'au lac Caron sur un terrain relativement plan où abondent les morts-bois et les trois essences déjà citées, c'est-à-dire le bouleau, l'épinette et le sapin.

Cette distance entre le premier lac et le lac Caron est de 194.47 chaînes et la largeur du lac Caron à l'endroit de cette ligne est de 45.33 chaînes. Du côté ouest du lac, il y a une trentaine de chaînes en brûlis et on entre ensuite dans un taillis de tremble et de bouleau qui se prolonge jusqu'à la limite ouest du canton.

COTÉ EST

Cette ligne traverse la rivière Beaudry à un mille et quart de la ligne centrale et le lac Roger à 4 milles et 14.33 chaînes. A cette intersection le lac a une largeur de 29.80 chaînes.

Le terrain est légèrement ondulé sur tout ce parcours, à l'exception de la rive ouest de la rivière Beaudry où il y a un cap de roches d'environ 60 pieds d'élévation. Sur cette distance de 5 milles, la forêt n'a rien qui la différencie de celle traversée par les segments *est* des lignes des rangs inférieurs.

Ligne séparative des rangs VII et VIII.

COTÉ OUEST

Dans le premier mille et demi, le terrain est accidenté et la forêt est boisée en grande partie d'épinette noire d'un diamètre moyen de six pouces. Pour les trois milles et demi suivants, le terrain est relativement plan et la forêt qui fut exploitée à cet endroit il y a plusieurs années n'offre pratiquement plus aucun bois exploitable. On ne trouve plus aujourd'hui que du bouleau et des fourrés d'aulnes, de coudriers, d'érables bâtards et de jeunes sapins très denses.

Les conditions topographiques et forestières observées dans les derniers milles du segment ouest de cette ligne se répètent à l'endroit des lignes séparatives des rangs VIII-IX et IX-X sur tout le terrain que traversent ces lignes à l'ouest de la ligne centrale.

COTÉ EST

Cette ligne traverse la rivière Beaudry à un mille et 50 chaînes de la ligne centrale et se termine dans le lac Roger où elle rencontre la limite *est* du canton.

Le terrain est légèrement ondulé, dans la partie comprise entre la ligne centrale et la rivière Beaudry et, à l'est de cette rivière, il est relativement plan.

Dans les deux premiers milles on traverse des peuplements d'épinette, de bouleau et de sapin, d'un diamètre moyen de 7 pouces.

Ligne séparative des rangs VIII et IX.

COTÉ EST

L'intersection de cette ligne avec la rivière Beaudry est à deux milles de la ligne centrale et comme la précédente elle se termine dans le lac Roger.

Le terrain comporte des ondulations assez prononcées.

A l'ouest de la rivière Beaudry on a fait la coupe de l'épinette, il y a quatre ans, et il ne reste plus aujourd'hui que des morts-bois. Les mêmes conditions s'observent du côté *est* de la rivière, pour une distance d'au delà d'un mille avec cette différence que, dans ce cas-ci, l'exploitation date de plusieurs années.

En continuant vers l'est, on traverse des peuplements d'épinette et de bouleau d'un diamètre moyen de 5 pouces sur une distance d'environ 50 chaînes, et ailleurs le bouleau domine.

Ligne séparative des rangs IX et X.

COTÉ EST

Le terrain est légèrement ondulé sur toute la longueur.

Cette ligne se trouve dans une forêt exploitée au cours de l'hiver et des coupes ont été pratiquées sur presque toute l'étendue que nous avons parcourue. Il reste encore de beaux peuplements d'épinettes noires à l'endroit des lots 51, 52, 53 et 54 et, dans le dernier demi-mille, il n'y a que du bouleau.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

LA TOPOGRAPHIE

Dans l'ensemble, le terrain est ondulé et cette note s'applique aux trois quarts de la superficie du canton. Dans la partie nord, il y a même de grandes étendues qui présentent une surface relativement plane.

La partie la plus accidentée du canton se trouve à l'endroit des rangs I, II, III et IV, à l'ouest de la ligne centrale.

LA FORÊT

Les principales essences observées au cours de nos travaux dans le canton, sont: l'épinette, le sapin, le bouleau, le tremble, le cèdre, le pin gris, le merisier, le pin blanc et le pin rouge.

La partie la mieux boisée en épinette occupe les cinq premiers rangs à l'ouest de la ligne centrale.

L'étendue que couvrent les cinq rangs suivants du même côté n'offre présentement que peu de bois exploitables et cela est dû aux exploitations passées.

Au cours du présent hiver, il y avait des chantiers en opération dans la partie comprise entre la limite sud du canton, la ligne centrale, le lac Beaudry et le lac Roger. D'autres contracteurs ont opéré dans les rangs IX et X, entre la ligne centrale et la rive ouest du lac Roger.

Des peuplements très denses de jeunes sapins et des fourrés d'aulnes, de coudriers et d'érables bâtards couvrent presque toute l'étendue du canton et sans doute que l'on doit attribuer cet état de choses aux nombreuses coupes qui ont été pratiquées dans cette région.

LE SOL

Au temps de nos travaux, il y avait près de trois pieds de neige et c'est dire que les renseignements que nous pouvons donner au sujet de la nature du sol sont très restreints.

Nous pouvons affirmer cependant que la topographie des lieux assure un très bon drainage et il semble que la $\frac{1}{2}$ nord du canton doive offrir bon nombre de lots propices à la culture.

Dans cette partie du canton, en effet, le terrain est peu accidenté et les essences qu'on y observe sont les indices d'un sol de bonne composition et pouvant offrir des garanties de fertilité. Reste la possibilité d'y trouver beaucoup de roches. Dans les premiers rangs, au sud du canton, le sol semble rocheux.

LA CHASSE ET LA PÊCHE

Le gibier n'abonde pas dans cette région mais tout de même on y trouve de l'orignal, du chevreuil et du caribou.

Parmi les bêtes à fourrures, mentionnons le renard (jaune, argenté et croisé), la martre, le vison, la loutre et le rat-musqué.

Les lacs et rivières sont très poissonneux.

Au témoignage des sauvages de la région qui ont fait la pêche sur le lac Roger et sur le lac Caron au cours de l'hiver, le brochet, le doré, le poisson blanc et la carpe sont à peu près les seules espèces que nous pouvons capturer dans ces lacs.

LEVÉ DU PLAN DES LACS, COURS D'EAU, CHEMINS, ETC.

Conformément aux instructions, j'ai fait le levé du plan des lacs, rivières et chemins qui n'apparaissent pas sur le plan projet. En premier lieu j'ai fait l'arpentage du lac Caron. Ce lac est situé à l'ouest du canton et traverse les rangs IV, V et VI. Il se prolonge vers le nord jusqu'à la moitié du rang VII et sa largeur moyenne est d'un mille. Ses eaux se déversent dans le lac des Quinze, à l'extrémité nord de la baie du Tigre. J'ai continué le travail, en faisant le levé du plan de la décharge d'un lac situé sur la ligne centrale dans le rang VI, puis un portage qui permet de passer de la partie sud-est de ce dernier lac au lac Beaudry.

J'ai ensuite arpenté la rivière Beaudry, depuis son embouchure située à l'extrémité nord du lac du même nom jusqu'au nord du rang IX.

Cette rivière a une largeur moyenne d'environ une chaîne vers son embouchure mais, où j'ai cessé le travail, elle n'a qu'une dizaine de mailles de largeur.

En dernier lieu, j'ai fait l'arpentage d'un chemin d'hiver, à l'usage de ceux qui ont fait chantier dans le canton. Ce chemin part de la rivière Beaudry, près de la ligne séparative des rangs IX et X, se dirige vers l'ouest, pour une distance d'environ deux milles et, de là, tourne vers le sud et conserve sensiblement cette direction jusqu'au sud du lac Beaudry. Partant de l'extrémité sud du lac Beaudry, il fait environ un mille vers le sud et ensuite va vers le sud-est pour parvenir au lac Roger, près du point d'intersection de la rive du lac avec la ligne séparative des rangs I et II.

CANTON DE CAIRE

Division en lots de fermes, par l'arpenteur J.-Fernand Fafard

De l'extrémité sud de la ligne centrale du canton de Bellecombe, j'ai établi, dans la direction Sud astronomique, la ligne centrale du canton de Caire, et j'ai donné aux rangs de I à IX inclusivement une profondeur de 80.80 chaînes, en mesurant du sud au nord.

Sur la ligne séparative des cantons de Beaumesnil et de Caire, j'ai fait le lotissement des lots de 31 à 1 et de 32 à 62 du rang I, et ces lots ont tous une largeur de 13.00 chaînes, excepté les lots de 1 à 62.

J'ai établi, de part et d'autre de la ligne centrale et perpendiculairement à celle-ci, le front des rangs de II à X inclusivement et j'y ai fait un lotissement de 13.00 chaînes, en conformité du plan projet.

J'ai aussi rattaché par chaînage l'extrémité ouest des lignes de rangs à un point connu de la ligne séparative des cantons de Caire et de Désandrouins.

J'ai été forcé de faire le levé d'une partie des lacs Caron, Lévesque et Jacob, afin de pouvoir faire le lotissement des lots, conformément au désir exprimé par le département.

Le canton de Caire est très bien boisé en pin blanc, épinette, sapin, bouleau et merisier, à l'exception d'un brûlis datant de trois à quatre ans, qui s'étend du lac Jacob, dans une direction Nord, jusqu'au lot 15 rang V (ligne entre Bellecombe et Caire).

Le lac Caron traverse le canton de Caire, dans une direction Nord-Est. Les berges du lac sont très escarpées et même inaccessibles; en plusieurs endroits, il faut contourner pour escalader des rochers perpendiculaires d'au delà de cent pieds de hauteur, coupés à pic. Les montagnes qui entourent le lac varient de trois cents à trois cent soixante pieds de hauteur, et rendent impossible l'établissement de paroisses sur le bord de ce lac, quoique l'on soit porté à penser le contraire, en examinant la carte géographique sans visiter les lieux.

Le gros bois a été exploité sur toute l'étendue du canton, il y a une quinzaine d'année; mais la forêt est encore riche en bois com-

merçable, de bonnes dimensions, composé de pin blanc, d'épinette, de sapin, de merisier et même d'érable canadien. J'ai remarqué également que la nouvelle pousse est très vigoureuse.

Le terrain, en général, est montagneux, brisé, rocheux et impropre à la culture, à l'exception, toutefois, des rangs IX et X, à l'ouest de la ligne centrale, qui sont plans et propres à la culture. Si nous tenons compte que les terrains avoisinant le lac Barrière, sur les rangs I et II du canton de Bellecombe, sont colonisables, il y aurait à cet endroit suffisamment d'espace pour l'établissement d'une paroisse de colonisation.

Quant au reste du canton, il n'y a pas plus de 10% des lots qui sont propres à la culture, et je crois que ce pourcentage ne saurait justifier l'établissement de paroisses de colonisation dans ce canton, à cause du coût des chemins et du danger de brûler une forêt encore belle et vigoureuse qui, à mon avis, formerait une magnifique réserve forestière préservée, naturellement, contre l'incendie par le lac Caron qui la traverse dans une direction Nord-Est.

CANTON DE DASSERAT

Renouvellement et établissement de lignes, par l'arpenteur Lorenzo Bernier.

- 1°—Du poteau planté à 4 m. 68.40 chs de la ligne interprovinciale, sur la ligne séparative des rangs V et VI de Dasserat, j'ai mesuré, dans la direction de l'Est, une distance de 11.60 chs, pour déterminer le point de départ de la ligne centrale de ce canton, que j'ai tracée dans la direction du Nord astronomique, en donnant aux rangs de VI à IX une profondeur de 80.80 chs.
- 2°—J'ai renouvelé le front du rang VI, en plantant des poteaux pour les lots du rang VI, aux endroits indiqués sur votre plan projet.
- 3°—J'ai établi, de part et d'autre de la ligne centrale et perpendiculairement à celle-ci, le front des rangs de VII à X, en plantant des poteaux suivant le plan projet.
- 4°—J'ai renouvelé la ligne séparative des cantons de Boischatel et de Dasserat, sur la profondeur des rangs de VI à X de ce dernier canton.

-
- 5°—J'ai fait le chaînage, en double, de la ligne interprovinciale, pour sa partie indiquée par un pointillé rouge sur votre plan projet.
 - 6°—J'ai fait le levé du plan des lacs et des cours d'eau qui sont situés à l'intérieur des susdits rangs et qui n'apparaissent pas sur votre plan projet.
 - 7°—J'ai relevé les poteaux ou lignes des terrains miniers que j'ai rencontrés au cours de mes opérations.
 - 8°—A toutes les intersections de lignes entre elles, de même qu'aux intersections des lignes avec les rives de lacs, des bornes en fer ont été plantées, accompagnées de poteaux témoins, tous dûment gravés et entourés de buttes en terre ou en pierre, telles que décrites à l'article 25 de vos instructions générales.

De plus, j'ai planté des bornes en fer dûment gravées, à tous les six poteaux de lots ou aux environs.

Conformément au désir exprimé par le Ministre de la Colonisation, j'ai tracé les alignements de lots, sur une longueur de 5 chaînes.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

La partie *est* du canton de Dasserat est passablement ondulée en certains endroits, mais on y voit de larges espaces à peu près plats. On rencontre une élévation assez marquée dans la ligne extérieure *est* vers le milieu du rang VI. Dans cette même ligne, il y a une montagne digne de mention, dans le rang X. Les rangs se terminent tous dans le brûlis; celui-ci commençant généralement vers les lots 50, 51 et 52 ou un peu plus loin, pour se prolonger à perte de vue dans le canton de Boischatel.

Dans la partie ouest, le rang VIII est assez plat. Dans le rang VI, nous rencontrons une petite montagne sur les lots 30 et 31. Du lot 30 au lot 22, le terrain est légèrement ondulé. Les lots de 22 à 16 inclusivement sont montagneux et rocheux. Le reste de ce rang jusqu'au lac Labyrinthe est également assez ondulé. Dans le rang VII de la ligne centrale au lot 25, le terrain est assez ondulé. Au milieu du lot 25, nous rencontrons une forte montagne qui est la même que celle du rang VI; elle se termine au lot 21. Le reste du

rang est plat. Le rang IX est généralement plat, tandis que le rang X est plutôt montagneux. Dans cette partie, on rencontre aussi du brûlis en approchant de la ligne interprovinciale.

SOL

Dans la partie où j'ai opéré, le sol semble contenir une bonne proportion d'argile. Naturellement, avec quatre pieds de neige, j'ai dû juger cela à l'aide des arrachis et des falaises le long des lacs. Toutefois, je crois pouvoir dire que les deux tiers de ce terrain sont propres à la culture.

BOIS

L'exploitation du bois a été faite presque partout dans cette partie du canton de Dasserat. Lors de notre séjour, il y avait un contracteur qui exploitait dans la partie ouest des rangs VIII et IX. On y rencontre encore cependant une assez bonne quantité d'épinette et de cèdre, surtout dans la partie *est*. Le bouleau y abonde avec une proportion plus faible de tremble, de merisier, de frêne, de cerisier et d'érable (plane). La reproduction en sapin est bonne. Un brûlis d'une vingtaine d'années apparaît près de la ligne extérieure *est* et près de la ligne interprovinciale.

COURS D'EAU

Cette partie du canton de Dasserat est largement arrosée par plusieurs lacs dont les principaux sont le lac Dasserat, le lac Arnoux et le lac Labyrinthe. Le lac Dasserat est de beaucoup le plus considérable.

On y rencontre une seule rivière importante (rivière Dasserat) reliant le lac Dasserat au lac Labyrinthe. Tout son parcours s'étend dans le rang IX à l'ouest. Outre cette rivière, on y rencontre aussi quelques ruisseaux, plus ou moins considérables.

L'eau des lacs et des rivières y est potable.

J'ai fait la découverte d'un lac situé dans les rangs VI et VII, à environ un demi-mille à l'ouest de la ligne centrale. Ce lac est déjà connu sous le nom de "Lusko"; c'est le nom du découvreur d'un terrain minier actuellement détenu par la "Monarch Mines, Limited". Cette propriété comprend une partie des lacs Dasserat et Lusko, ainsi que le terrain qui se trouve compris entre ces derniers.

MOYENS D'ACCÈS

De Rouyn on peut se rendre au canton de Dasserat par chemin de fer et par chemin de terre. De Kanusata, il y a un chemin qui nous conduit jusqu'au lac Dasserat. De ce dernier endroit, le seul moyen de pénétrer dans la partie nord de ce canton est par voie d'eau.

POSTES D'OBSERVATIONS

Les montagnes situées dans la partie ouest des rangs VI et VII, de même que celles qui se trouvent dans la ligne extérieure *est*, rang X, offrent des points de vue assez remarquables et pourraient être utilisées comme postes d'observations.

CLIMAT

Le climat est à peu près le même que celui de l'Abitibi. L'hiver, le froid y est grand et sec, de même que l'été, la chaleur y est grande et sèche. Si on compare cette région au bas de la province, on remarque que les jours sont plus longs en été et plus courts en hiver et, de ce fait, la végétation y est plus rapide, mais l'été y est plus court.

VENTS PRÉDOMINANTS

Les grands vents soufflent généralement du sud-ouest et du nord-ouest.

CHASSE

Parmi les gros gibiers, l'ours est à peu près la seule espèce qui s'y rencontre. Le renard y existe en grand nombre; la loutre, le vison et la perdrix s'y rencontrent aussi en certaine quantité et le lièvre y abonde.

LA PÊCHE

Tous ces lacs étaient, paraît-il, très poissonneux autrefois, mais les pêcheurs y ont fait la pêche sur une grande échelle et ont détruit le poisson en grande partie.

LA ROCHE

La roche est formée de laves coupées par des veines de roche basique. Cette roche contient en quelques endroits certains minerais dont l'or et le cuivre.

Cette région offre, certes, des perspectives assez intéressantes au point de vue des mines, si on en juge par le nombre de terrains

miniers actuellement détenus par les prospecteurs. L'un de ces terrains est patenté au nom de monsieur Auguste Renaud. Il est situé sur les lots 56, 57, 58 et 59 du rang VII.

Un autre terrain minier, digne de mention, est celui qui est actuellement détenu par la "Monarch Mines, Limited"; il est situé sur les lots 28, 29, 30 et 31 des rangs VI et VII.

CANTON DE MARRIAS

Subdivision en lots de fermes, par l'arpenteur Paul Malouin Ligne sud

La forêt rencontrée dans cette ligne se répartit comme suit: Le premier mille est en savane; de petites épinettes noires y croissent dans un sol humide. Le brûlis est traversé sur la largeur du lot 7, puis c'est du tremble, de l'épinette, du pin gris et du bouleau, pour le mille suivant. Nous avons traversé un peu de chablis, au cours de ce dernier mille.

Le troisième mille est en savane et, sur les deux derniers milles, la forêt se compose d'épinette, de bouleau, de sapin et de pin gris, d'un diamètre moyen de 10". Dans l'ensemble, le terrain est légèrement ondulé. Sauf à l'endroit des savanes, le sol est argilo-siliceux et propre à la culture.

A l'est de cette ligne, une savane boisée d'épinette noire occupe le premier mille; le mille suivant est en chablis. La savane reprend ensuite et se continue jusqu'au lot 10. De là, à l'extrémité de la ligne, les peuplements de bouleau, d'épinette, de pin gris et de sapin alternent avec la savane et les aulnes. Le sol est rocheux dans les deux premiers milles et, pour le reste, il est argileux.

Ligne séparative des rangs I-II, côté est.

De la ligne centrale jusqu'au lac Marrias, la forêt se compose d'épinettes et d'aulnes. Du côté *est* du lac, la ligne traverse tout d'abord une étroite lisière de tremble, de bouleau et d'épinette, et ensuite une savane où croît l'épinette noire, d'un demi-mille de largeur. Puis, sur près de trois milles et demi, les principales essences sont l'épinette, le pin gris et le bouleau, d'un diamètre moyen de 8 pouces. Le sol est rocheux à différents endroits mais, dans l'ensemble, il est de composition argileuse. Le terrain est légèrement ondulé.

A l'ouest de la ligne centrale au lac Marrias, sur une distance d'au delà de deux milles, il y a un peu de savane d'épinette noire, mais la plus grande partie du terrain est occupée par l'épinette, le bouleau, le tremble et le sapin. Partout le sol est rocheux et le terrain est ondulé. Le mille suivant est en chablis et, ce qui reste, est surtout boisé d'épinette noire, à laquelle s'ajoutent le pin gris et le bouleau, sur la largeur des deux derniers lots. Le terrain est plan et le sol composé d'argile et de sable.

Ligne séparative des rangs II-III.

Cette ligne fut établie en 1923; nous l'avons renouvelée. A l'est de la ligne centrale, la savane d'épinette et les peuplements mêlés se partagent le terrain; ces derniers en occupent la majeure partie. A l'ouest, la forêt est en savane d'épinette noire; il y a du "muskeg" en front des lots 6, 7, 14 et 15. Le terrain est plan et le sol humide et argileux.

Ligne séparative des rangs III-IV.

Sur les cinq milles de la ligne *est*, l'épinette, le pin gris et les aulnes dominant. Les lots 33, 34 et 35 sont en savane recouverte d'épinette noire, tandis que, sur la largeur des lots 36, 37 et 38 d'une part et 43 et 44 d'autre part, la ligne traverse deux "muskegs". De la ligne centrale au lot 20, la forêt se compose de tremble, d'épinette, de pin gris, de mélèze et d'aulne. Ici la ligne traverse un étang de castors et se continue ensuite à travers une savane boisée d'épinette noire, interrompue aux lots 7, 8, 9, 15 et 16, par deux "muskegs"

Ligne séparative des rangs IV-V.

Cette ligne traverse une savane boisée d'épinette noire, sur la largeur des lots de 32 à 36 inclusivement. Les cinq lots suivants sont en "muskegs" suivis de peuplements de pins gris et d'épinette jusqu'au lot 46. Vient ensuite un "muskeg" d'un demi-mille de largeur et, sur les deux derniers milles, la savane boisée d'épinette noire occupe les 7 premiers lots; le reste était boisé de pin gris, de sapin, d'épinette et de bouleau. Dans l'ensemble, le terrain est plan; le sol est humide dans les savanes, tandis qu'à l'endroit des peuplements mixtes, il est bien drainé et de composition argilo-siliceuse.

A l'ouest de la ligne de rangs IV-V, dans le premier mille, on remarque du tremble, de l'épinette et du pin gris, d'un diamètre

moyen de 10 pouces. Il y a un "muskeg" qui va du lot 17 au lot 21, et le reste est en savane d'épinette noire. Le terrain est plan et le sol argileux.

Ligne séparative des rangs V-VI.

Nous avons renouvelé cette ligne établie au cours de l'hiver 1933, par l'arpenteur J.-P. Gastonguay.

A l'est de la ligne V-VI, les lots 32, 33 et 34 sont en savane d'épinette noire de 5 pouces de diamètre. Vient ensuite un "muskeg" d'un mille de largeur et le mille suivant est boisé d'épinette et de pin gris, d'un diamètre moyen de 10 pouces.

Au lot 47 commence un autre "muskeg" de près de deux milles de largeur et, sur la largeur des cinq derniers lots, il y a surtout de l'épinette et aussi beaucoup d'aulnes.

A l'ouest sur le premier mille, on traverse des peuplements de tremble, d'épinette et de pin gris, d'un diamètre moyen de 10 pouces.

Vient ensuite une savane d'épinette noire qui va jusqu'au lot 6 et qui est interrompue à trois endroits différents par des "muskegs". Ces derniers occupent respectivement le lot 19, les lots 15 et 16 et les lots 8, 9 et 10. En front des cinq derniers lots, la forêt se compose de sapin, de bouleau et d'épinette.

Ligne séparative des rangs VI-VII.

A l'est du lot 32 au lot 43 inclusivement, on traverse le même "muskeg" dont il est fait mention dans la ligne précédente, à l'endroit des lots de 35 à 40. Ce "muskeg" s'étend vers le nord jusque dans le rang VIII. A partir du lot 44, la ligne se continue à travers une forêt composée d'épinette et de mélèze, d'un diamètre moyen de 6 pouces, sur une longueur de près de deux milles, et le reste est en savane d'épinette noire.

A l'ouest, sur la largeur du lot 31, c'est un "muskeg". Les six lots suivants sont boisés d'épinette, de tremble et de pin gris, d'un diamètre moyen de 12 pouces. Au lot 24 commence une savane d'épinette noire qui va jusqu'au lot 20 inclusivement, et la ligne traverse, sur une largeur de 5 lots, la partie sud d'un "muskeg" de grande étendue, qui se prolonge vers le nord jusqu'à la limite du can-

ton et dont la largeur est de quatre milles à certains endroits. Au lot 15, la ligne entre de nouveau dans une savane d'épinette noire qui s'étend jusqu'à la limite ouest du canton.

Ligne séparative des rangs VII-VIII.

A l'est, les deux premiers lots sont en "muskegs" et nous entrons ensuite dans un peuplement pur de petite épinette, dont le diamètre varie de 2 à 4 pouces. Il en est ainsi jusqu'au lot 52 et, à partir de ce point, ce sont les essences variées, telles que le tremble, l'épinette, le pin gris et le bouleau qui peuplent la forêt jusqu'à la limite de cette ligne.

A l'ouest, sur la largeur des six premiers lots, il y a du tremble, du pin gris et de l'épinette, d'un diamètre moyen de 10 pouces. Vient ensuite une savane d'épinette noire de trois quarts de mille de largeur et, au lot 20, commence un "muskeg" que la ligne traverse sur une distance de deux milles. Les huit derniers lots sont en savane d'épinette noire, d'un diamètre moyen de 6 pouces.

Ligne séparative des rangs VIII-IX.

A l'est, entre la ligne centrale et un petit lac que la ligne traverse au lot 52, la forêt se compose presque exclusivement d'épinette noire, d'un diamètre moyen de 7 pouces. A l'est du lac, l'épinette fait place au bouleau, au tremble et au pin gris, pour un demi-mille environ, et le dernier mille est boisé de pin gris en peuplement pur.

A l'ouest, à l'exception du premier mille, où dominant l'épinette et le pin gris, tout le terrain traversé par cette ligne est en "muskegs".

Ligne séparative des rangs IX et X.

A l'est, sur la longueur de cette ligne, la forêt est en savane d'épinette noire, sauf à l'intersection du lac Louvicourt, où l'on traverse deux lisières plutôt étroites de tremble et de bouleau, qui bordent les deux rives du lac.

A l'ouest, il y a d'abord près de quatre milles en "muskegs"; de là, la forêt est constituée d'épinette noire et d'aulne.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Pour résumer ce qui précède, concernant les conditions de la forêt dans le canton de Marrias, ajoutons les quelques considérations suivantes :

Dans les rangs I, II et III, les peuplements mixtes dont les principales essences sont l'épinette, le pin gris, le bouleau, le tremble et le sapin, dominant; le reste est boisé d'épinette croissant en peuplements purs, soit dans les savanes, soit sur les coteaux. Ces mêmes peuplements mixtes se retrouvent aussi sur les bords d'un petit cours d'eau qui se déverse dans le lac Marrias, près de la ligne centrale. Il a sa source dans la partie nord-ouest du canton et, à partir de la ligne séparative des rangs VIII et IX, suit son cours vers le sud, à peu de distance et toujours à l'ouest de la ligne centrale.

Les essences, le long de ce cours d'eau, sur une lisière d'environ un mille de largeur, constituent les plus beaux peuplements observés dans ce canton.

Les savanes d'épinette noire occupent la moitié *est* des rangs IX et X et aussi les rangs IV, V, VI et VII.

Ce qu'il y a surtout à noter dans ce canton, c'est l'étendue très considérable occupée par les "muskegs" et, par ce terme, nous entendons certaines parties de terrain marécageux où, pour toute végétation, on ne trouve que du foin et de la petite épinette impropre à tout usage.

A peu près toutes les lignes du canton traversent de ces "muskegs" mais, parmi ceux-ci, les trois principaux peuvent se localiser comme suit: Le premier est limité au sud dans le rang III, à l'endroit des lots 42, 43, 44 et 45 et se prolonge vers le nord-est jusque dans la partie nord du rang VI. Sur la profondeur du rang IV, il a une largeur moyenne d'un demi-mille mais, ensuite, il va s'élargissant pour atteindre près de deux milles de largeur, à l'intersection de la ligne séparative des rangs V et VI.

Le deuxième "muskeg", plus étendu que le premier, est situé à proximité de la ligne centrale, du côté *est*, et couvre une superficie d'environ 7 milles carrés. Limité au sud dans la partie nord des lots 32, 37 et 38 du rang III, il court vers le nord jusque dans le rang

VIII. Dans la partie sud, il est large d'environ un demi-mille et c'est dans le rang VI qu'il atteint sa largeur maximum qui est de deux milles.

Le troisième est de beaucoup le plus considérable et occupe la partie nord-ouest du canton. Il couvre une superficie de 13 milles carrés et, dans les rangs VIII, IX et X, à l'ouest de la ligne centrale, il prend la majeure partie du terrain.

LA TOPOGRAPHIE

Dans la ligne sud et dans la ligne séparative des rangs I et II, le terrain est plutôt ondulé. Partout ailleurs il est plan.

LE SOL

Là où la forêt est constituée de peuplements mixtes, le sol est de composition argilo-siliceuse et en général bien drainé. C'est dans ce type de peuplement que se trouvent les lots les plus propres aux fins de colonisation et, de ce qui précède, on peut déduire que c'est dans les rangs I, II et III que l'on peut trouver le plus grand nombre de lots pouvant être utilisés pour fins agricoles.

Il y a aussi une trentaine de bons lots près de la ligne centrale, du côté ouest, avoisinant le petit cours d'eau dont il est parlé plus haut et qui traverse les rangs IV, V, VI, VII et VIII.

Dans les savanes d'épinette, le sol est argileux. Celles-ci se rencontrent un peu partout, dans le canton et, à certains endroits, elles sont d'une étendue assez considérable.

En général, cette espèce croît dans un sol humide et, pour cette raison, le terrain qu'occupent ces savanes n'offre pas, au point de vue de la culture, les mêmes avantages que présentent les terrains bien drainés. Cependant, dans bien des cas, les travaux de drainage pourraient se faire avec assez de facilité et, grâce à cela, on pourrait tirer profit d'un grand nombre de lots qui, de prime abord, semblent impropres aux fins de colonisation.

Il y a enfin les "muskegs"; en autant que nous avons pu en juger, ils occupent dans tout le canton une superficie variant entre 25 à 30 milles carrés. Il serait difficile de déterminer exactement jusqu'à quel point il serait difficile de les drainer mais, nous pouvons toutefois

affirmer que ce drainage exigerait un travail très considérable car, comme nous l'avons déjà dit, le terrain est plutôt plan sur toute l'étendue du canton et, de plus, dans plusieurs de ces marécages, le sol solide, c'est-à-dire la glaise, est à de grandes profondeurs.

Avant de clore le rapport concernant les travaux dans ce canton, un mot au sujet de la route Mont-Laurier-Senneterre. Celle-ci suit la ligne entre les cantons de Marrias et de Villebon, sur toute la longueur de ces deux cantons et, à l'exception des deux derniers milles de la partie sud, elle est défrichée sur une largeur de 66 pieds.

CANTON DE ROUYN

Lotissement de la partie sud de ce canton, par l'arpenteur Louis Giroux.

- 1°—J'ai renouvelé la ligne centrale, sur la profondeur des cinq premiers rangs.
- 2°—J'ai fait le lotissement du front du rang I, sur la ligne séparative des cantons de Bellecombe et de Rouyn, renouvelée par l'arpenteur J.-F. Fafard.
- 3°—De part et d'autre de la ligne centrale et perpendiculairement à celle-ci, j'ai établi le front des rangs de II à V, en plantant des poteaux suivant le plan projet.
- 4°—J'ai renouvelé la ligne séparative des cantons de Beauchastel et de Rouyn, sur la profondeur des cinq premiers rangs de ce dernier canton.
- 5°—J'ai renouvelé la ligne séparative des cantons de Joannès et de Rouyn, sur la profondeur des cinq premiers rangs de ce dernier canton.
- 6°—J'ai établi la ligne séparative des lots 13 et 14 du rang IV.
- 7°—J'ai fait le levé du plan des lacs, cours d'eau et chemins à l'intérieur de ce canton.

REMARQUES GÉNÉRALES

La partie sud du canton de Rouyn présente une surface légèrement accidentée.

La rivière Kékéko traverse le canton de Rouyn, sur les rangs I et II, dans une direction générale Ouest-Est, pour se déverser dans la rivière Kinojévis qui coule du nord au sud, à travers les cinq premiers rangs du canton, près de la ligne limitative des cantons de Joannès et de Rouyn. Ce sont deux rivières navigables.

En outre, il y a trois mines en opération dans cette région: la mine Granada, la mine McWatters et la mine Stadacona. Ces établissements miniers sont reliés à la ville de Rouyn et entre eux par des chemins gravelés, permettant une circulation facile pour les voitures automobiles.

Il m'a été impossible de préciser la nature du sol pendant cette saison.

L'essence forestière commercable a été enlevée ces dernières années. Il reste cependant une bonne croissance de bouleau et de tremble, avec quelques jeunes peuplements d'épinette. Cette rivière est plus que suffisante pour suppléer aux besoins domestiques.

Les fumées qui s'échappent des cheminées des usines Noranda, par journée de basse température, se répandent à la surface du sol et dégagent de fortes vapeurs sulfureuses qui affectent quelque peu les voies respiratoires et même la végétation au dire de quelques résidents de l'endroit; ce qui aurait pour effet de retarder le développement de la colonisation dans cette localité.

CANTON DE VILLEBON

Subdivision en lots de fermes, par l'arpenteur Paul Malouin.

J'ai commencé mes opérations à l'intersection de la ligne centrale et de la ligne extérieure sud; du canton de Villebon, pour y parvenir, voici l'itinéraire suivi:

Partant de Québec, je me rendis à Senneterre par chemin de fer et, de là, en automobile jusqu'au lac Tiblemont; en même temps, des camions transportaient les canots, le bagage et les provisions. Nous continuâmes en canot et, après avoir traversé le lac Tiblemont dans toute sa longueur (12 milles environ) et franchi le court portage qui se trouve à l'extrémité sud de ce lac, nous rencontrâmes la rivière Louvicourt jusqu'à l'embouchure de la décharge du lac Simon. Sui-

vant alors cette dernière, nous nous rendîmes au lac Simon dont nous suivîmes la rive ouest jusqu'au portage du lac Villebon. Ce partage longe la décharge du lac Villebon du côté ouest. A quelques cents pieds en aval du lac, une usine électrique fournit l'énergie à une mine en opération, dans la partie nord-ouest du canton de Louvicourt. Un barrage a été construit à cet endroit et, de ce fait, les eaux du lac Villebon ont été exhausés de plusieurs pieds.

Nous nous dirigeâmes ensuite vers l'extrémité sud-est de ce dernier lac, d'où nous remontâmes une petite rivière, pour atteindre un lac d'un mille de long que traverse la ligne centrale de ce canton, près des rangs IV et V. De ce lac, nous atteignîmes la ligne extérieure sud du canton, en passant par la ligne centrale.

Nous donnons quelques détails concernant les conditions topographiques et forestières du terrain que traversent les lignes et aussi quelques notes en rapport avec la nature du sol. Nous y étudions alternativement les segments ouest et *est* de chacune des lignes de rangs, à partir de la ligne centrale du canton.

Nos constatations ne s'appliquent qu'aux parties avoisinant les lignes établies ou parcourues.

Ligne sud—COTÉ OUEST

J'ai renouvelé cette ligne en entier.

De la ligne centrale vers l'ouest, on rencontre d'abord de l'épinette, du bouleau, du pin gris, du tremble et du sapin, d'un diamètre moyen de 8 pouces. Il en est ainsi pour 30 chaînes de largeur et, sur cette distance, le terrain est légèrement ondulé. Le sol est argilo-siliceux.

La ligne se continue ensuite à travers des peuplements d'épinette noire de peu d'étendue, et le reste au delà de trois milles et demi est en savane "muskeg"; le terrain est plan et le sol humide.

COTÉ EST

Vers l'est, la forêt se compose d'épinette, de pin gris, de bouleau, de tremble et de sapin, d'un diamètre moyen de 8 pouces. Le terrain est ondulé dans le premier mille mais, à mesure qu'on avance vers l'est, il devient plus accidenté; de hautes montagnes occupent la partie sud-est du canton. En général, le sol est argilo-siliceux.

Ligne séparative des rangs I et II

COTÉ OUEST

Sur la largeur du premier lot (no 32), on rencontre le bouleau, l'épinette, le sapin et le tremble. Du lot 31 au lot 25 inclusivement, c'est de la savane d'épinette noire.

Au lot 24, la ligne traverse un "muskeg" et se continue ensuite à travers l'épinette noire et le mélèze, sur une largeur de 15 chaînes. La savane reprend au lot 15 et elle se continue jusqu'au lot 13, où apparaissent l'épinette, le bouleau, le pin gris et le mélèze. Ces essences se rencontrent jusqu'à l'extrémité ouest de cette ligne.

En général, le terrain est plan, sauf dans la partie ouest où il est ondulé. Partout, le sol est argilo-siliceux et relativement bien drainé, à l'exception des "muskegs".

COTÉ EST

Dans ce segment de la ligne du rang II, les conditions, tant au point de vue de la forêt que du sol, sont sensiblement les mêmes que celles observées dans la ligne sud du canton, à l'est de la ligne centrale. Il est à noter que, dans le second cas, le terrain est plus accidenté.

Ligne séparative des rangs II et III

COTÉ OUEST

Aux lots 32, 31 et 30, la forêt est boisée d'épinette noire et de mélèze. Le sol est humide en front du lot 32, mais bien drainé et de composition argilo-siliceuse, vis-à-vis les deux lots suivants. Le terrain est plan.

Pour les cinq lots suivants, le terrain est ondulé et rocheux, et les essences les plus largement représentées sont le bouleau, l'épinette et le tremble. Au lot 24, commence une savane d'épinette noire qui se continue jusqu'au lot 21 et les lots 20 et 19 sont en "muskegs". Viennent ensuite des peuplements d'épinette, de pin gris, de tremble et de bouleau qui occupent les lots de 18 à 12, en faisant exception au lot 16 qui est en "muskeg". Les deux derniers milles sont en savane et

“muskeg”. Le terrain est généralement plan et, à l’endroit des peuplements mélangés, il est ondulé. Sauf à l’endroit des savanes où le sol est humide, il est argilo-siliceux.

COTÉ EST

Sur les trois premiers milles, la ligne parcourt un terrain ondulé et même vallonneux à certains endroits. Les essences les plus représentées sont l’épinette, le tremble et le bouleau. On commence à apercevoir du pin gris au lot 47 et c’est l’essence dominante pour les quatre lots suivants. Au lot 51, la ligne traverse une rivière de 50 mailles de largeur et, à partir de cette rivière, elle se continue dans un chablis qui se prolonge jusqu’à l’extrémité *est* de cette ligne.

Sur les deux derniers milles, le terrain est de plus en plus accidenté, à mesure qu’on s’avance vers l’est. En général, le sol est de composition plutôt argileuse, sauf à l’endroit des lots de 47 à 51, où il est sablonneux.

Ligne séparative des rangs III et IV

COTÉ OUEST

Dans les deux premiers milles, le bouleau, le tremble et l’épinette se partagent le terrain avec les savanes d’épinette noire et les aulnes. Le terrain est relativement plan sur cette distance. Le sol est humide dans les savanes, tandis que, dans les peuplements de bouleau, etc., il est bien drainé et de composition argilo-siliceuse. Au lot 15, le terrain est inondé, par suite de la surélévation des eaux du lac Villebon, et il en est ainsi pour une longueur d’un peu plus d’un demi-mille. La savane d’épinette reprend ensuite et s’étend jusqu’à près de l’extrémité ouest de la ligne. Le premier lot est en “muskeg”.

COTÉ EST

Dans le premier mille, on trouve du bouleau, du sapin, de l’épinette et un peu de pin gris. Le terrain est relativement plan et le sol est argilo-siliceux. Les conditions sont sensiblement les mêmes pour les trois quarts du mille suivant mais, à partir de ce point, le terrain devient ondulé et le sol est rocheux. Les mêmes essences se retrouvent encore et, de plus, le cèdre est en abondance dans le dernier demi-mille.

Pour les trois milles suivants, la ligne se continue à travers une forêt composée d'épinette, de bouleau, de sapin et de tremble, à l'exception d'un demi-mille environ, où c'est en savane. En général, le terrain est vallonneux et même accidenté. Le sol est rocheux.

Ligne séparative des rangs IV et V

COTÉ OUEST

Tout d'abord, la ligne traverse un lac, sur une distance de 22.34 chaînes et, ensuite, elle franchit une montagne peu élevée qui borde le lac.

Les essences observées sont le bouleau, le tremble, l'épinette et le sapin, pour environ trente chaînes. Les trois lots suivants sont boisés d'épinette noire et de sapin, et alors commence une savane de grande étendue.

Au lot 23, le terrain est inondé, et il en est ainsi pour une distance de deux milles. Vis-à-vis des lots 22, 21, 20 et 19 et une partie du lot 18, il nous a été impossible de faire le chaînage en suivant la ligne, à cause de la trop grande profondeur de l'eau à cet endroit. En conséquence, nous avons fait un cheminement rectangulaire de 18 chaînes vers le nord et, ainsi, nous avons pu opérer les mesurages requis. Du lot 10 au lot 3, la ligne traverse une forêt où domine le pin gris mais, qui, toutefois, contient de l'épinette et du bouleau, d'un diamètre moyen de 7 pouces.

Les trois derniers lots sont en savane d'épinette. Dans le premier mille, le terrain est quelque peu montagneux et, pour le reste, il est plan.

COTÉ EST

Du côté *est* du lac, le flanc de la montagne est à pente raide et, à part cela, le terrain est ondulé pour les deux premiers milles. Aux abords du lac, le cèdre est assez abondant et, de plus, il y a du bouleau, du tremble, de l'épinette et du sapin. A l'exception du cèdre, ces dernières essences se retrouvent sur toute la longueur de la ligne.

Dans les trois derniers milles, le terrain est vallonneux, et il est à remarquer que, dans cette ligne, le terrain est beaucoup moins accidenté que dans la partie *est* des quatre lignes de rangs précédemment décrites. En front des quatre premiers lots, le sol est ro-

cheux et, en général pour ce qui reste, il est de composition argilo-siliceuse. Sur de grandes étendues cependant, il est recouvert de roches.

Ligne séparative des rangs V et VI

Cette ligne fut établie par l'arpenteur Gastonguay, au cours de l'hiver 1933, et nous l'avons renouvelée.

COTÉ OUEST

Dans le premier mille, on traverse une savane d'épinette noire et quelques coteaux de pin gris et de tremble, d'un diamètre moyen de 7 pouces. Le deuxième mille est en savane. Il en est de même pour les trois lots suivants et, au poteau XVIII-XVII, commence le terrain inondé qui, à cet endroit, a un peu plus d'un mille de largeur.

Vis-à-vis des lots 9, 8 et 7, la ligne traverse des peuplements de bouleau, de tremble, de sapin, d'épinette et de pin gris, et le reste, c'est-à-dire les six derniers lots, est en savane.

COTÉ EST

Sur toute la largeur de cette ligne, la forêt est boisée d'épinette noire d'un diamètre moyen de 5 pouces. Le terrain est relativement plan et le sol est argileux.

Ligne séparative des rangs VI-VII

COTÉ OUEST

Le premier demi-mille est en jeunes pins gris croissant en peuplement très dense. Sur les deux lots suivants (nos 28 et 29), le bouleau et le tremble, d'un diamètre moyen de 8'', sont en peuplement mélangé, alternant avec la savane et les coteaux d'épinette noire jusqu'au lot 15, où la ligne rencontre l'extrémité sud du lac Villebon. A cet endroit, la surélévation des eaux du lac nous a empêchés de continuer cette ligne vers l'ouest.

Nous avons alors déterminé de nouveau la profondeur du rang VI, sur la ligne de division entre les cantons de Villebon et de Marrias et, ensuite, nous avons procédé au lotissement de cette partie de la ligne séparative des rangs VI et VII comprise entre la rive ouest du

lac Villebon et la limite ouest du canton, en allant de l'ouest à l'est. Nous avons donné au lot numéro 1 du rang VII la largeur du lot 1 du rang VI, c'est-à-dire 12.03 chaînes et, aux lots suivants, nous avons donné la largeur régulière de 13 chaînes.

Sur la largeur du premier lot, la ligne traverse un coteau de tremble, de bouleau, de pin gris et d'épinette. A 0.66 chaîne, sur le deuxième lot, la ligne rencontre un lac d'un demi-mille de largeur et ensuite traverse une forêt boisée d'épinette, de pin gris, de bouleau et d'aulne. A 4.50 chaînes sur le lot 10, le terrain est inondé jusqu'à la rivière Brochet, soit une distance de 32 chaînes.

COTÉ EST

Dans le premier mille, l'essence dominante est le tremble, dont le diamètre moyen est de 10 pouces, et il y a aussi de l'épinette et du pin gris. Sur la largeur du lot 43, la forêt est brûlée et les quatre lots suivants sont en savane d'épinette noire. En front des lots 47 et 48, la ligne traverse des peuplements d'épinette, de tremble, de pin gris et de bouleau, et ensuite la savane reprend pour se maintenir jusqu'à l'extrémité *est* de la ligne. Le terrain est plan et le sol est plutôt argileux.

Ligne séparative des rangs VII-VIII

COTÉ OUEST

Nous avons déterminé la profondeur de cette partie du rang VII comprise entre les deux baies du lac Villebon, comme suit: nous avons d'abord établi la ligne séparative des lots 26 et 27 du rang VII, sur une profondeur de 60 chaînes puis, à cet endroit, empêchés d'aller plus loin à cause du terrain inondé, nous avons fait un cheminement rectangulaire vers l'ouest, d'une longueur de 13 chaînes et, alors, nous avons complété les 80.80 chaînes, en opérant dans la ligne séparative des lots 25 et 26.

Ce segment de ligne compris entre les deux baies du lac Villebon traverse des peuplements d'épinette, de sapin, de pin gris, de tremble et de bouleau, dont le diamètre varie de 8 à 12 pouces.

Le terrain est ondulé et le sol est argilo-siliceux.

Du côté ouest du lac, nous avons procédé comme précédemment, c'est-à-dire que nous avons établi la profondeur du rang VII, en

mesurant 80.80 chaînes dans la ligne de division entre les cantons de Villebon et de Marrias.

En front des lots de 1 à 7, la forêt est en "muskeg" et, pour le reste, ce sont des peuplements mélangés.

Sur le lot IX, le terrain est inondé.

COTÉ EST

Pour déterminer le point de départ des lignes des rangs VII-VIII et VIII-IX, du côté *est*, nous avons établi la ligne séparative des lots 40 et 41 des rangs VII et VIII, sur une longueur totale de 181.60 chaînes, au lieu d'établir la ligne séparative des lots 38 et 39, telle que demandée dans vos instructions. Nous avons été forcés de faire cette modification, afin d'éviter, autant que possible, de passer dans la savane inondée qui borde, du côté *est*, la baie sud-est du lac Villebon.

Dans la partie *est*, (ligne séparative des rangs VII et VIII) le premier mille est en terrain inondé et en "muskeg". Les deux milles suivants sont en savane d'épinette noire et le reste est boisé de bouleau, de sapin, de tremble et d'épinette. Le terrain est plan sur la moitié ouest de cette ligne et, dans la partie *est*, il est ondulé et même assez accidenté à certains endroits.

Ligne séparative des rangs VIII-IX

Partant du poteau de lots 40 et 41 du rang IX et allant vers l'ouest, nous avons fait un lotissement double jusqu'au lac Villebon. Sur ce parcours de deux milles, il y a beaucoup de terrain inondé et de "muskeg".

En se dirigeant vers l'est, on parcourt un terrain quelque peu montagneux et boisé d'épinette, de bouleau, de tremble, de pin gris et de sapin.

Le sol est bien drainé et de composition argilo-siliceuse.

La partie de cette ligne comprise entre le côté ouest du lac Villebon et la limite ouest du canton sert d'arrière-ligne aux lots des rangs VIII et IX. Nous nous sommes contentés de placer un poteau à chacune des extrémités de ce segment de ligne et un autre à 80 chaînes du point de départ. Le terrain parcouru dans ce dernier cas est plan et presque entièrement boisé d'épinette noire.

Ligne séparative des rangs IX-X

COTÉ OUEST

Nous avons fait un lotissement double, à partir de la ligne Marrias-Villebon jusqu'au lac Villebon. Sur la largeur des huit premiers lots, la forêt est en savane d'épinette noire et, pour les six lots qui restent, le bouleau, le tremble, le pin gris et le sapin sont les principales essences observées sur ce parcours.

Le terrain est plan et le sol est argilo-siliceux.

COTÉ EST

Le terrain est relativement plan sur toute la longueur de cette ligne et les essences les plus largement représentées sont l'épinette et le pin gris. A certains endroits, ces deux essences sont en peuplements très denses.

Le sol est argilo-siliceux et bien drainé.

Limite nord du canton de Villebon

Cette ligne fut établie par l'arpenteur J.-A.-L. Doyon en 1925. Pour nous conformer à vos instructions, nous n'avons renouvelé de cette ligne que la partie comprise entre la ligne centrale et la rive *est* du lac Villebon. Sur cette distance de trois milles, la forêt se compose des différentes essences mentionnées au cours de la description des lignes précédentes mais, cependant, l'épinette et le pin gris sont les essences les plus largement représentées.

Le terrain est légèrement ondulé et le sol est de composition argilo-siliceuse.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

FORÊT

Pour résumer ce qui précède, en rapport avec les conditions de la forêt, notons qu'il y a une différence bien marquée entre la partie *est* et la partie ouest du canton.

Dans le premier cas, en effet, l'épinette, le pin gris, le bouleau, le tremble et le sapin sont partout largement représentés et constituent une forêt riche en bois de sciage. Chez les résineux comme chez les feuillus, les diamètres varient de 5 à 20 pouces.

Du côté ouest du canton, la plus grande partie du terrain est occupée par des savanes d'épinette noire de petits diamètres (3 à 4 pouces) et même par des "muskegs" de grande étendue.

La surélévation des eaux du lac Villebon n'a pas affecté pareillement la forêt qui borde les rives du lac Villebon. En général, les bords du lac sont élevés et la lisière inondée est plutôt étroite. Cependant, l'inondation s'est fait sentir jusqu'à au delà de trois milles du fond de la baie, où se déverse la rivière Brochet et, à la ligne séparative des rangs IV et V, cette étendue ainsi inondée a une largeur de deux milles.

TOPOGRAPHIE

Toute la moitié ouest du canton présente une surface relativement plane. Du côté *est*, le terrain est généralement ondulé et seule la partie sud-est du canton est montagneuse.

LE SOL

Dans la moitié *est* du canton, le sol est de composition argilo-siliceuse, bien drainé et présente toutes les garanties d'une grande fertilité. Grâce à cela et aussi en raison de la nature peu accidentée du terrain, la majeure partie des lots situés du côté *est* de la ligne centrale peuvent très bien se prêter aux fins de colonisation. Du côté ouest de la ligne centrale, le nombre de lots propres au défrichage est plus restreint car, de ce côté, le terrain est marécageux et inondé sur de grandes étendues. Cependant, il y a plusieurs bons lots autour du lac Villebon.

(T E R R E B O N N E)

CANTON DE WOLFE

*Levé du plan des lacs, cours d'eau, chemins et portages,
par l'arpenteur C.-C. Lindsay.*

La topographie du canton de Wolfe est très accidentée.

A part des habitations de fermiers le long de la grande route Montréal-Mont-Laurier et des maisons de colons sur les chemins secondaires, il y a une partie de ce canton qui n'est pas occupée,

sauf par les chalets de touristes qui viennent passer la belle saison autour de ses lacs.

Les terrains occupés sont presque tous situés dans les vallées. Quant aux montagnes, il s'en suit que les gens ont bâti leurs clôtures sur des largeurs de lots qu'ils ont établies eux-mêmes et, par conséquent, ces clôtures ne s'étendant pas jusqu'aux fronteaux, les lignes de rangs n'ont pas été maintenues et, en grande partie, ne sont plus visibles.

C'est pour cette raison que nous avons eu beaucoup de difficultés à identifier les limites des rangs et des lots. D'après les observations que nous avons faites, nous avons constaté que les fronteaux étaient tous bien tortueux et que les rangs étaient d'une profondeur inégale sur toute leur étendue.

La contrée comprise dans ce canton est située à une distance raisonnable de Montréal et est des plus attrayantes pour fins touristiques. Il y a bon nombre de lacs éparpillés ici et là et qui sont en général accessibles par automobile ou encore par "bacagnolle". De plus, ces lacs ont la réputation d'être encore assez poissonneux.

Dans la partie sud-ouest du canton (partie très peu habitée), il y a plusieurs clubs de chasse et de pêche qui y sont installés sous bail du département.

Il y a nombre de lacs qui offrent des locations favorables à la subdivision des lots pour fins touristiques. Entre autres, je voudrais vous mentionner les lacs: Long (rang III), Sauvage, de la Blanche et Français. Quelques-uns ont des lots de concédés sur leur périmètre, mais il y reste, cependant, suffisamment de place pour mettre encore plusieurs lots de touristes sur ceux-ci.

Toutefois, plusieurs lots à bâtir autour des lacs ont été vendus par les propriétaires agricoles, aux touristes et, le plus souvent, sous des descriptions des plus vagues. Cependant, il est à notre connaissance que beaucoup de ces derniers sont dans l'ignorance de leurs bornes et, dans bien des cas, ne sont pas même certains de l'identité des lots qu'ils occupent.

Je vous sou mets respectueusement que ce sera pour beaucoup dans l'intérêt public, de faire relever les vieilles lignes dans tout ce canton et, ainsi, permettre à ces gens de perfectionner leurs titres en

rapport avec leur occupation, vu que la plupart d'entre eux sont dans l'impossibilité de pourvoir aux dépenses d'un tel arpentage.

(TERRITOIRE D'ABITIBI)

Etablissement de lignes et prolongement du parallèle de latitude 49°-17'-58", par l'arpenteur Paul Malouin.

J'établis la limite *est* des cantons de: Delestre, Josselin et Tonancour, et je prolongeai le parallèle de latitude 49°-17'-58", depuis la rivière Bell jusqu'au troisième méridien établi en 1928 par l'arpenteur J.-M. Roy.

Je me rendis à Senneterre, par chemin de fer Canadien National et, de là, remontant les eaux de la rivière Belle, je parvins au point de rencontre de la ligne Josselin-Delestre, de la rive *est* du lac Parent.

La ligne de division entre les cantons de Josselin et de Delestre a été établie en 1924 par l'arpenteur C.-C. de la Chevrotière. Cette ligne est située dans un vieux brûlis et, pour me rendre à l'encoignure des cantons de: Josselin, Robin, Augier et Delestre, j'ai débarrassé cette ligne sur une distance de deux milles et vingt-cinq chaînes.

La rapidité avec laquelle se développent les jeunes pousses dans un brûlis explique le fait qu'il m'a fallu déblayer cette ligne, depuis le lac Parent jusqu'à mon point de départ.

Ligne Augier-Delestre

J'ai établi cette ligne dans une direction Sud astronomique, depuis le coin nord des cantons de Augier et de Delestre jusqu'à l'extrémité sud des dits cantons, sur une distance de sept cent quatre-vingt chaînes et soixante-douze mailles (9 m., 75 chs, plus 72 mailles). Cette ligne suit la rivière Delestre sur presque toute sa longueur et la région qu'elle traverse est en brûlis parsemé de taches de bois vert; ce brûlis est généralement régénéré en tremble, pin gris, épinette et bouleau. Dans sa partie nord, cette ligne se trouve sur le versant ouest d'une chaîne de montagnes; le sol y est rocheux et sablonneux, tandis que, dans la partie sud, le terrain est plutôt plan et le sol argileux.

Ligne Josselin-Robin

Cette ligne est le prolongement vers le nord de la précédente; nous y traversons par trois fois la rivière Delestre, de même que trois petites baies du lac Parent. La région parcourue jusqu'à ce dernier lac compte quelques légères ondulations mais est généralement plane.

Nous traversons les rivières Robin et Delestre presque à leur confluent; ces rivières se jettent dans le lac Parent, au milieu d'une langue de terre formée par leurs alluvions; cet atterrissement traverse partiellement le lac à son extrémité nord et sépare les baies que nous traversons. Ce terrain inondé au printemps est couvert d'aulnes et de bouleaux nains.

A partir du lac Parent, le terrain s'élève graduellement jusqu'à l'extrémité de cette ligne, et nous n'avons qu'une petite descente vers le nord, sur une distance de soixante chaînes. Le sol est argileux sur le bord du lac mais, à mesure que nous pénétrons à l'intérieur, il est plus rocheux et sablonneux. Comme la ligne précédente, cette dernière est en brûlis, dans lequel on remarque à certains endroits une seconde pousse de tremble, d'épinette, de pin gris et de bouleau.

Ligne Holmes-Tonnancour

Après avoir opéré le rattachement de la ligne précédente, sur celle établie par l'arpenteur C.-C. de la Chevrotière, je me suis rendu au poteau placé par ce dernier, à 19.64 chaînes vers l'est et gravé des noms des cantons de: Josselin, Robin, Tonnancour et Holmes, point de départ de la ligne séparative des cantons de Tonnancour et de Holmes.

Cette ligne traverse une région plutôt montagneuse, dans laquelle la forêt est brûlée sur une longueur de deux milles et demi; de là, j'ai remarqué une belle forêt en bois vert sur une distance de six milles et, sur le reste du parcours, la forêt est partiellement brûlée; le sol est plutôt rocheux et sablonneux, bien que l'on y rencontre quelques bandes de terre argileuse. Dans la partie boisée, la forêt se compose d'épinette, de sapin, de bouleau, de pin gris et d'un peu de tremble. Les eaux que nous traversons coulent à la rivière Tonnancour que nous intersections deux fois dans sa branche sud, et à un autre endroit sur sa branche *est*.

Après avoir terminé cette ligne qui a la même longueur que les précédentes, à quelques mailles près, j'ai dû chaîner et débarrasser sur une distance de 17.58 chaînes vers l'est, pour opérer le rattachement de mon travail sur le poteau du mille XX.

Parallèle de latitude 49°-17'-58''

Ces trois lignes de canton terminées, je me suis alors rendu en canot à l'île Kanikwanika, par les rivières Tonnancour et Bell, pour continuer l'établissement du parallèle de latitude 49°-18'-58''. Mon point de départ était le poteau planté par l'arpenteur Arthur Massé en 1927, et marqué mille LVI plus 76.00 chaînes, série que j'ai continuée suivant les instructions de votre département.

Nous traversons la rivière Bell qui, à cet endroit, a une largeur de vingt et une chaînes, et nous continuons dans une forêt d'épinette et de pin gris, pour un mille et trente chaînes environ, alors qu'un brûlis interrompu par des lisières de bois vert commence et se continue jusqu'au mille LVIII plus 40.00 chaînes, se rendant presque à la rivière Florence.

Cette rivière coule au milieu d'une savane qui s'étend à un demi-mille environ de chaque côté de ses berges. Au delà de cette savane, le sol est glaiseux mais plus ondulé et est recouvert d'un peuplement de gros bois formé d'épinette, de pin gris, de tremble, de sapin et de bouleau, dont le diamètre varie de 8'' à 18'' pouces.

Les incendies n'ayant pas ravagé cette forêt, nous pouvons constater que, même à cette latitude, lorsque le sol est bon et bien drainé, les arbres ont un bel accroissement et peuvent former de beaux peuplements. Ces peuplements se continuent jusqu'au lac Pusticamica, et le bois y est partout de fort diamètre, à l'exception de certaines savanes, où les arbres sont généralement petits.

Le premier lac que nous traversons dans cette ligne se déverse au sud dans la rivière Wedding (c'est un petit lac d'une longueur d'un mille et quart) et nous le traversons sur une distance de trente-cinq chaînes. A part quelques collines, la région avoisinante est plutôt basse, et il en est ainsi jusqu'au lac faisant partie du lit de la rivière Wedding.

Nous croisons un portage reliant ce dernier lac au lac Esther, à une quinzaine de chaînes à l'ouest de la rivière Wedding; cette

rivière est le principal affluent d'un lac dont nous coupons la baie nord-est, à quarante chaînes plus loin. Ce lac a un autre tributaire venant de l'est, qui est la décharge de petits lacs, dont le plus grand a été traversé par la ligne, à soixante chaînes à l'est du précédent.

Le reste du terrain jusqu'au lac Pusticamica est légèrement ondulé, bien qu'il s'y trouve quelques savanes de peu d'étendue.

Au mille LXXXVIII plus 16.00 chaînes, nous touchons une première baie du lac Pusticamica que nous avons traversée sur une distance de 90.00 chaînes; nous coupons ensuite une pointe d'une largeur de deux milles et 16.00 chaînes, avant de rencontrer une autre baie du même lac, que nous avons traversée sur une distance de 31.00 chaînes.

C'est à quinze chaînes à l'est de cette dernière baie que nous entrons dans un brûlis régénéré en pin gris, épinette et tremble; ce brûlis date d'une vingtaine d'années et se continue jusqu'au lac Nicobi.

A part quelques monts isolés, la région avoisinante est ondulée et plutôt basse, car la moindre colline nous permet de voir à une quinzaine de milles.

Un tributaire de la rivière Sullivan se trouve au mille XCVIII et la rivière Sullivan elle-même est au mille XCIX plus 11.86 chaînes. Il n'y a rien de bien marquant de là au lac Nicobi, sur la rive ouest duquel une des plus hautes montagnes de la région constituerait un site idéal pour une tour d'observation. Le sol y est rocheux et sablonneux, et le terrain quelque peu accidenté.

Nous traversons le lac Nicobi à son extrémité sud, où se trouve une petite presque île que nous avons coupée par le milieu. A l'est du lac commence une série de brûlis qui se continuent jusqu'au lac du Père; ces brûlis datent de douze à vingt ans; ils sont généralement régénérés en pin gris, épinette, bouleau et tremble; les savanes seulement sont demeurées vertes, car les coteaux sont tous brûlés.

Au mille CVIII plus 17.23 chaînes, une petite rivière d'abord et ensuite une chaîne de petits lacs au mille CIX plus 40.39 chaînes coulent parallèlement vers le nord-est et se jettent dans le lac Nicobi.

Dans les trois milles suivants, le terrain est quelque peu ondulé, mais s'élève graduellement; il va ensuite en descendant légèrement

et par ondulations jusqu'à une première petite rivière traversée par la ligne au mille CXV plus 46.84 chaînes. Nous avons ensuite un mille et demi de terrain ondulé avant d'atteindre une deuxième petite rivière située au mille CXVI plus 66.68 chaînes; ces deux rivières constituent probablement la source de la rivière Nicobi, car elles se rejoignent à quelques milles plus bas et coulent vers le nord.

Immédiatement à l'est de la deuxième rivière, se trouve une montagne en roc dénudé, dont le sommet est situé au nord de la ligne, mais qui a son point le plus élevé dans la ligne, au mille CXVII plus 15.00 chaînes et, de cet endroit, on peut voir le terrain jusqu'à l'extrémité de la ligne. Toute la région à l'est est légèrement ondulée et compte plusieurs lacs et savanes de peu d'étendue; nous avons traversé plusieurs de ces lacs, mais tous sur une courte distance, car aucune traverse n'excède 60.00 chaînes.

Le cours d'eau le plus important que nous ayons traversé dans le reste de la ligne est une rivière d'une largeur de deux chaînes, située au mille CXXVI plus 33.34 chaînes; elle vient du sud-est et de dirige vers le nord-est. De là, à la fin de la ligne, il ne nous reste plus que quatre milles dans lesquels nous avons traversé deux lacs et un terrain semblable au précédent.

J'ai rencontré la ligne du troisième méridien en un point situé à 19.33 chaînes au nord du mille XVI; cette ligne avait été établie par l'arpenteur J.-M. Roy en 1928.

LA FORÊT

Comme je l'ai dit précédemment, la forêt est brûlée en grande partie dans les deux premières lignes de canton, et il n'y a que les deux tiers de la ligne Tonnancour-Holmes qui soient en vieux bois vert.

Pour ce qui est du parallèle de latitude, les traces d'anciens brûlis ne s'étendent pas au delà de la rivière Florence, alors que nous prenons le bois vert jusqu'à l'est du lac Pusticamica. De là au lac Nicobi, nous avons un vieux brûlis boisé en jeune bois à l'état des gaulis et de perchis, tandis qu'à l'est de ce dernier lac, les brûlis sont plus récents et, par conséquent, la régénération est moins avancée. C'est donc dans la partie *est* de la région que la forêt a subi le plus de dommages de la part des incendies.

LE SOL

Pour ce qui regarde les trois lignes de canton, nous avons déjà donné plus haut la nature du sol pour chacune de ces lignes. Dans le parallèle de latitude, depuis la rivière Bell jusqu'à la rivière Sullivan, le sol est composé d'argile, et c'est ce qui explique que la forêt soit d'une si belle venue et l'accroissement si rapide dans cette région. Entre la rivière Sullivan et le lac Nicobi, le sol est argilo-siliceux d'abord, pour devenir ensuite sablonneux et rocheux.

A l'est du lac Nicobi, la nature du sol change complètement, car il ne s'y trouve plus de glaise, mais un terrain rocailleux, rocheux et sablonneux.

LA CHASSE

Les animaux à fourrure, tels que l'ours, le renard, la loutre, la martre, le vison et le rat-musqué sont encore en abondance, mais le castor qui était nombreux autrefois, surtout dans la partie *est*, y est presque disparu aujourd'hui, les chasseurs indiens l'ayant traqué jusque dans les moindres ruisseaux. On rencontre aussi quelques ogniaux, des lièvres à foison, ainsi qu'un peu de perdrix.

LA PÊCHE

La renommée du lac Parent et de la rivière Bell, au point de vue de la pêche, n'est plus à faire, puisqu'il y a eu des pêcheries établies à ces deux endroits; mais dans les autres rivières et lacs que nous avons traversés et qui sont tous très poissonneux, on y trouve le brochet, le doré, le poisson blanc et l'esturgeon; la truite mouchetée s'y rencontre aussi, mais dans les petits ruisseaux seulement.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dans la partie à l'est du lac Pusticamica, le sol est en grande partie en terre arable et se trouve ainsi très propre à la culture, et la forêt promet beaucoup quoique encore inexploitée. Tel que demandé dans vos instructions, nous avons fait des buttes à tous les milles, soit en pierre ou en terre, suivant que les endroits y étaient le plus propices.

Le travail terminé, je suis retourné en passant par le lac du Père et la rivière St-Cyr, jusqu'à la rivière Mégiscane, puis, j'ai suivi un

chemin de canot indiqué par des affiches du service de la Protection des Forêts, jusqu'à Forsythe, station de chemin de fer Canadien National.

Je tiens à faire remarquer que j'ai beaucoup apprécié le travail des garde-feux dans les portages en particulier, et tout le long du chemin en général.

CONCLUSION

Pour conclure les extraits des rapports d'arpenteurs-géomètres que nous venons de donner, il est peut-être opportun de signaler que nos archives possèdent des plans détaillés, à grande échelle, des arpentages ci-dessus et que les carnets d'opérations accompagnant ces plans sont préfacés d'un rapport fournissant des renseignements généraux sur la topographie, le sol, la forêt, les cours d'eau rencontrés, la chasse et la pêche.

Les renseignements qu'ils contiennent sont très utiles au public et aux divers services de l'administration gouvernementale.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

GEORGES CÔTÉ

Directeur des Arpentages.

QUÉBEC, le 8 octobre 1935.

APPENDICE No 23

ÉTAT DES TRAVAUX D'ARPENTAGE OFFICIELLEMENT ACCEPTÉS DURANT
L'EXERCICE FINANCIER 1934-1935

Arpenteurs	Localité et nature des opérations	Coût
Bélangier, Henri,	Arpentage, canton Betsiamites	\$ 3,278.78
“ “	Arpentage, canton Ragueneau	4,379.16
“ “	Arpentage, canton Laval	1,677.32
“ “	Arpentage, canton Iberville	7,563.81
Bernier, Lorenzo,	Arpentage, canton Port-Daniel	2,669.43
“ “	Arpentage, canton Cap-des-Rosiers	598.47
“ “	Arpentage, canton Malbaie	2,645.51
Boisvert, Paul	Arpentage, canton Rawdon	916.50
Croteau, De M.	Arpentage, canton Flynn	3,100.69
Deschênes, C.-M.	Arpentage, canton La Corne	500.40
“ “	Arpentage, canton Trécesson	307.37
De La Chevrotière, A.-E.	Arpentage, cantons Rémigny et Désandrouins	3,635.85
“ “ “	Arpentage, canton Latulippe	1,371.23
“ “ “	Arpentage, canton Désandrouins	188.85
“ “ “	Arpentage, canton Aiguebelle	1,735.07
De La Chevrotière, C.-C.	Arpentage, canton Clérycy	5,666.82
“ “ “	Arpentage, canton Dufresnoy	1,874.52
“ “ “	Arpentage, canton Ferland	475.86
“ “ “	Arpentage, canton Girard	633.24
“ “ “	Arpentage, canton Laterrière	414.09
“ “ “	Arpentage, canton Charlevoix	887.13
“ “ “	Arpentage, canton Mitchell	5,995.43
Doyon, J.-A.-L.	Arpentage, canton Ashford	125.20
“ “	Arpentage, cantons Laroche, Varin, Duquesne	8,314.45

APPENDICE No. 23 — *Suite*ÉTAT DES TRAVAUX D'ARPEPAGE OFFICIELLEMENT ACCEPTÉS DURANT
L'EXERCICE FINANCIER 1934-35

Arpenteurs	Localité et nature des opérations	Coût
Doyon, J.-A.-L.....	Arpentage, canton Fontbrune.....	8,272.54
Dumas, Armand,.....	Arpentage, canton Coleraine.....	250.00
“ “.....	Arpentage, canton Weir.....	3,189.99
Fafard, J.-F.....	Arpentage, cantons Bédard et Chénier.....	4,356.89
“ “.....	Arpentage, canton Pascalis.....	5,869.05
“ “.....	Arpentage, canton Dequen.....	2,554.78
Garneau, Georges,.....	Arpentage, canton Auclair.....	779.28
“ “.....	Arpentage, canton Ware.....	1,417.99
“ “.....	Arpentage, canton Nouvelle.....	1,852.20
Gastonguay,, J.-P.....	Arpentage, canton Boilleau.....	3,636.54
“ “.....	Arpentage, canton Casault.....	7,158.94
“ “.....	Arpentage, Seigneurie de Fossambault.....	2,228.35
Giroux, Louis,.....	Arpentage, canton Wabassee.....	787.85
“ “.....	Arpentage, canton Litchfield.....	656.75
“ “.....	Arpentage, canton McGill.....	500.75
“ “.....	Arpentage, canton Northfield.....	683.50
“ “.....	Arpentage, canton Cameron.....	140.05
“ “.....	Arpentage, cantons LaMotte et Malartic.....	1,496.02
“ “.....	Arpentage, cantons Berry et Béarn.....	3,330.40
Guenet, J.-R.....	Arpentage, canton Tourelle.....	573.50
“ “.....	Arpentage, canton Cap-Chat.....	5,673.99
Houde, R.-H.....	Arpentage, canton Carignan.....	359.44
“ “.....	Arpentage, canton Malhiot.....	3,246.54
Joncas et Malouin.....	Arpentage, canton Decalannes.....	406.65

APPENDICE No. 23 — *Suite*ÉTAT DES TRAVAUX D'ARPENTAGE OFFICIELLEMENT ACCEPTÉS DURANT
L'EXERCICE FINANCIER 1934-35

Arpenteurs	Localité et nature des opérations	Coût
Joncas et Malouin.....	Arpentage, cantons Fortin, Joncas et Pellegrin.....	15,506.33
Lacoursière, J.-O.	Arpenteur, cantons Dugal, Angers, Pilote.....	10,637.05
Leclerc, Georges.....	Arpenteur, canton Hope.....	3,341.08
Lepage, Arthur,.....	Arpentage, canton Matane.....	511.09
“ “	Arpentage, canton McNider.....	1,305.95
“ “	Arpentage, canton Tessier.....	1,149.88
“ “	Arpentage, canton Romieu.....	7,221.23
“ “	Arpentage, canton Awantjish.....	522.60
“ “	Arpentage, canton Préissac.....	3,178.52
“ “	Arpentage, canton Tessier.....	1,431.68
Lindsay, C.-C.....	Localisation d'emplacements, N. de Montréal.....	1,985.00
“ “	Arpentage, canton Doncaster.....	1,381.68
“ “	Arpentage, canton Wolfe.....	4,664.35
Malouin, Paul.....	Arpentage, territoire Abitibi.....	13,974.92
“ “	Arpentage, canton Louvicourt.....	5,615.65
“ “	Arpentage, cantons Villebon et Marrias.....	14,826.31
Massé, Arthur.....	Arpentage, canton Fortin.....	4,624.55
“ “	Arpentage, canton Fortin.....	6,909.21
“ “	Arpentage, canton Briand.....	8,119.79
Michaud, J.-A.	Arpentage, canton Viger.....	1,434.98
“ “	Arpentage, canton Whitworth.....	1,544.22
“ “	Arpentage, canton Garin.....	2,641.80
“ “	Arpentage, canton Raudot.....	489.30
Morency, Georges-E. ...	Arpentage, canton Montbeillard.....	2,191.02

APPENDICE No. 23—*Suite*ÉTAT DES TRAVAUX D'ARPENTAGE OFFICIELLEMENT ACCEPTÉS DURANT
L'EXERCICE FINANCIÉR 1934-1935

Arpenteurs	Localité et nature des opérations	Coût
Morency, Georges-E. ...	Arpentage, canton Dufay.....	486.40
“ “ ...	Arpentage, canton Pontleroy.....	1,176.00
“ “ ...	Arpentage, canton Beauneville.....	1,597.00
“ “ ...	Arpentage, canton Dufresnoy.....	2,057.03
“ “ ...	Arpentage, canton Montbeillard.....	3,930.20
O'Gallagher, D.....	Arpentage, canton Cuoq.....	4,228.10
Roy, J.-M.....	Arpentage, cantons Garin et Honorat.....	7,095.75
	Total.....	\$ 254,515.94

GEORGES COTÉ,
Surintendant des arpentages.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1935.

APPENDICE No 24

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE
POUR L'ANNÉE FINISSANT
LE 30 JUIN 1935

QUÉBEC, 15 septembre 1935.

A l'hon. Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Service hydraulique pour l'exercice se terminant le 30 juin 1935.

La dépression économique des années précédentes qui avait jusqu'ici très peu affecté le Service hydraulique, grâce sans doute à l'élan des années antérieures, s'est fait sentir durant le dernier exercice de 1934-35 en ce sens que les demandes de concessions ont beaucoup diminué ainsi qu'on peut le constater par les chiffres qui sont donnés dans ce rapport. Toutefois, je me hâte d'ajouter que les revenus non seulement n'ont pas baissé mais, au contraire, ont augmenté.

Le Gouvernement a accordé cette année 8 concessions, y compris 3 concessions accordées pour des ouvrages nécessaires au flottage des billots. Les autres concernent un aqueduc et des améliorations aux rives. Ces 8 concessions ont pris la forme de baux.

D'autre part, le Gouvernement provincial a transféré ses droits au Gouvernement fédéral pour certains lots de grève et en eau profonde qui étaient requis pour la construction de quais ou ouvrages analogues; ces dernières concessions, si l'on peut les appeler ainsi, ont été accordées sur les rivières suivantes: Saint-Laurent, Harricana, Lac Tiblemont, rivière Malartic, du Nord, Baie des Chaleurs, Saguenay (2), des Prairies.

1.—LOTS DE GRÈVES ET DE RIVIÈRES

Pour améliorations aux grèves.....	4
Pour lignes de transmission électriques.....	0
Pour flottage du bois, comprenant piliers, estacades et barrages.....	3
Pour forces hydrauliques.....	0
Pour emmagasinement.....	0
Pour exploitation de sable.....	0
Pour aqueducs.....	1
Total.....	8

Dans le cas de barrages, soit pour le flottage du bois, soit pour l'aménagement de la force hydraulique ou encore pour l'emmagasinement des eaux ayant pour conséquence la submersion de certains terrains de la Couronne, l'approbation des plans et devis est généralement concordante avec les concessions accordées.

2.—FORCES HYDRAULIQUES

Aucune concession de chutes d'eau ou de rapides n'a été accordée durant cette année. Les lois nouvelles qui ont été sanctionnées durant la Législature de 1934-35, stipulent que dorénavant, c'est-à-dire à partir du 15 avril 1935, aucune aliénation ni aucun bail de force

hydraulique d'une puissance naturelle moyenne de 500 chevaux et plus, faisant partie du domaine public, ne peut être fait qu'en vertu d'une loi de la Législature, si cette aliénation ou ce bail est fait en faveur d'une corporation autre qu'une corporation municipale.

Depuis la sanction de cette loi, aucune demande n'a été considérée par le Département quoiqu'un certain nombre de personnes aient adressé des requêtes pour obtenir des concessions.

Les décisions auxquelles nous venons de faire allusion n'ont pas affecté cependant les contrats par lesquels nos concessionnaires antérieurs s'étaient obligés à aménager partie des forces qui leur étaient concédées.

De ces contrats, celui de Beauharnois était le plus important et la compagnie a continué ses travaux malgré la menace signifiée par la Commission Hydro-Électrique de l'Ontario d'annuler l'engagement pris à l'origine d'acheter jusqu'à concurrence de 250,000 chevaux. Inutile de dire que cette attitude de la Commission d'Ontario a fait sensation dans tout le pays. On espère, toutefois, que les parties concernées réussiront à trouver un terrain d'entente acceptable de part et d'autre car il va sans dire que ce Service se trouve aussi intéressé à la solution amicale du différend.

Quoiqu'il en soit de cette situation embrouillée, l'installation est passée, depuis l'année dernière, de 228,000 HP. à 440,000 HP.

Sur le Saint-Maurice, la puissance des turbines aménagées au Rapide Blanc est maintenant de 160,000 HP. sur un aménagement maximum projeté de 240,000 H.P.

Les ouvrages de compensation sur le Saint-Laurent, que la compagnie Beauharnois est dans l'obligation de construire pour maintenir le niveau du lac Saint-François à une cote suffisante pour la navigation, sont terminés en tant qu'ils peuvent l'être pour le moment; c'est dire qu'il reste un pertuis dans lequel les quelques bateaux qui sautent encore les rapides, peuvent s'engager pour pren-

dre et suivre le chenal. Lorsque les conditions du marché de l'électricité le justifieront, la compagnie, avec l'assentiment du Gouvernement fédéral, pourra fermer cette ouverture et le débit du fleuve sera alors entièrement contrôlé.

Le niveau du fleuve dans la section comprise entre les barrages que nous venons de mentionner, situés à la tête des rapides du Côteau et la tête du lac Saint-Louis, s'est abaissé encore cette année, mais peut-être un peu moins. Comme l'on sait, il y a trois causes principales à cet état de choses :

- 1°—La diminution du débit normal du fleuve par suite d'une précipitation moindre dans les hautes terres du bassin du fleuve;
- 2°—La dérivation du canal de Chicago, facteur beaucoup plus faible;
- 3°—Enfin, la dérivation qui passe par le canal d'amenée de l'usine de Beauharnois et qui pourra aller en augmentant jusqu'à ce que le maximum autorisé soit atteint. Si, d'autre part, on se rappelle que le canal d'amenée de l'usine des Cèdres dérive lui aussi un volume d'eau important (en été il est de 50,000 p.c.s.) on se rend compte que les fluctuations à la hauteur de Saint-Timothée, deviennent plus accentuées et plus sensibles. Ainsi, certains jours, le débit de l'usine des Cèdres est moindre, peut-être nul; il y a alors immédiatement gonflement dans le chenal naturel du fleuve et, partant, hausse de niveau sur les battures riveraines. C'est le contraire quand l'usine repart.

Pour remédier aux fluctuations dont elle est en partie cause et dans la mesure de sa responsabilité, la compagnie Beauharnois a construit un déversoir submergé qui s'étend depuis les environs du pied de la Grande Ile de Salaberry jusqu'au Côteau, sur la rive nord. Ce déversoir qui mesure 4,500 pieds de long, laisse passer sur sa crête une couche d'eau qui peut être de plusieurs pieds. Il a pour but de

relever le plan d'eau de cet endroit jusqu'aux environs de la tête de l'île. Il a contribué à améliorer considérablement le chenal du bateau traversier qui fait la navette entre la Grande Ile et l'autre rive et à remonter l'eau sur les rivages.

Le tableau suivant indique les principales chutes et rapides qui ont été concédés jusqu'à date par baux emphytéotiques et qui sont maintenant aménagés et pour lesquels le Gouvernement perçoit des redevances :

Rivières	Chutes	Compagnies	Puissance des turbines en chevaux-vapeur
Batiscan.....	Ste-Geneviève.....	Shawinigan Water & P. Co.....	24,900
Bell.....	Lac Villebon.....	Treadwell Yukon Co. Ltd.....	540
Des Prairies.....	Sault-au-Récollet.....	Montreal Island Power Co.....	45,000
Des Quinze.....	Section No. 3.....	Northern Quebec Power Co.....	40,000
Franquelin.....	Partie de rivière.....	Ontario Paper Company Ltd.....	425
Gatineau.....	Paugan.....	Gatineau Power Co.....	238,000
Gordon.....	Toute la rivière.....	" " ".....	24,200
Gde-Décharge ..	Ile Maligne.....	Saguenay Power Company.....	495,000
Grand Ruisseau Blanc.....	Dérivation.....	St. Regis Paper Co.....	500
Hall.....		Chaleur Bay Power.....	550
LaSarre.....	3ième chute.....	LaSarre Power Co.....	1,050
".....	4ième et 5ième chutes	" " " ".....	100
Lièvre (du).....	Masson.....	Maclaren-Quebec Power Co.....	136,000
".....	High Falls.....	" " " ".....	90,000
Magog.....	Drummond.....	Cité de Sherbrooke.....	1,000
Mars (à).....	Des Murailles.....	Municipalité de Bagotville.....	1,350
Métabetchouan..	LaMartine.....	Lake St. John L. & P. Co.....	1,400
Mont-Louis.....		Mont Louis Seignior, Ltd.....	850
Outaouais.....	Rapide des Chats.....	Ottawa Valley Power Co.....	
		224,000	
		2	112,000
Pierre (à).....		La Cie Elect. Riv. à Pierre, Ltée.....	300
St-François.....	Drummondville.....	Southern Canada Power Co.....	18,400
".....	Hemmings.....	" " " ".....	33,600
".....	Weedon.....	Cité de Sherbrooke.....	5,550
".....	Westbury.....	" " " ".....	5,800
St-Laurent.....	Rapide des Cèdres.....	Montreal L. H. & P. Cons.....	200,000
".....	Beauharnois.....	Beauharnois L. H. & P. Co.....	440,000
St-Maurice.....	LaGabelle.....	Shawinigan Water & Power Co.....	152,000
".....	Rapide Blanc.....	" " " ".....	160,000
Shipshaw.....	Des Galets.....	Price Bros. & Co., Ltd.....	17,000

Nous donnerons un peu plus loin un tableau des recettes encaissées.

OUVRAGES CONSTRUITS PAR DES PARTICULIERS POUR FINS
DE FLOTTAGE DU BOIS, DE FORCES HYDRAULIQUES ET
D'EMMAGASINEMENT, DEPUIS 1920 AU 30 JUIN 1935.

Les lois relatives aux ouvrages en rivières pour fins de réservoirs d'emmagasinement, de forces motrices et de flottage du bois, ont continué d'être appliquées durant le dernier exercice. A la date du 30 juin 1935, nous avons reçu les plans et devis de 659 barrages pour le flottage du bois et ceux de 24 séries de piliers et d'estacades; 75 plans de barrages pour fins de forces motrices et de 17 plans de barrages-réservoirs.

A la même date, 450 autorisations avaient été accordées pour des ouvrages devant servir à faciliter le flottage du bois; 66 pour des ouvrages devant servir à la production de la force motrice; 14 pour des ouvrages devant servir à l'emmagasinement des eaux.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1935, 41 arrêtés-du-Conseil ont été passés pour permettre de procéder dans 275 cas particuliers à l'expropriation pour l'aménagement de forces hydrauliques; 46 arrêtés-du-Conseil ont aussi été passés pour permettre de procéder dans 386 cas particuliers à l'expropriation pour ériger des lignes de transmission.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1935, 306 baux ont été passés concernant les barrages devant servir à faciliter le flottage du bois et 279 sont actuellement en force.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1935, 9 baux ont été passés concernant les barrages d'emmagasinement des eaux et 8 sont actuellement en force.

APPROBATIONS DONNÉES DEPUIS 1920 AU 30 JUIN 1935

Approbations de plans montrant l'étendue des terrains à être expropriés dans 275 cas particuliers en vue d'aménagement de forces hydrauliques depuis 1920	41
Approbations de plans montrant l'étendue des terrains et les droits à être expropriés dans 386 cas particuliers en vue de la construction de lignes de transmission depuis 1920.....	46

Approbations de plans et devis de barrages-réservoirs depuis 1920.....	14
Approbations de plans et devis de barrages pour fins d'aménagement de forces hydrauliques depuis 1920	66
Approbations de plans et devis d'ouvrages pour fins de flottage du bois depuis 1920.....	450

BAUX ACCORDÉS JUSQU'AU 30 JUIN 1935

	Baux accordés	Baux en force
Baux pour le flottage du bois.....	306	279
Baux pour l'emmagasinement des eaux..	9	8

PLANS ET DEVIS REÇUS À LA DATE DU 30 JUIN 1935

Barrages pour le flottage du bois.....	659
Barrages pour fins de forces hydrauliques.....	75
Barrages pour réservoirs d'emmagasinement.....	17
Séries de piliers et d'estacades.....	24

4.—ADMINISTRATION ET RECETTES

Vu l'agitation qui a été soulevée dans le public et les critiques qui ont été faites en certains milieux durant l'année dernière sur la question de l'électricité et, dans une certaine mesure, sur les concessions de chutes d'eau faites par le Gouvernement depuis une trentaine d'année, il est à propos, croyons-nous, de ne pas laisser passer sous silence les résultats importants au point de vue du revenu que cette politique a produits.

L'aménagement des forces hydrauliques est un problème coûteux; il y faut non seulement d'importants capitaux, mais aussi et nécessairement des clients capables d'absorber la production des

usines et pour un temps de suffisamment longue durée, car le producteur doit prévoir l'intérêt et l'amortissement de ses capitaux. Les délais impartis pour la mise en oeuvre sont donc ordinairement de plusieurs années, quelquefois encore prolongés, pendant lesquels le locataire doit s'assurer d'une clientèle industrielle que souvent il va rechercher et à ses propres frais, très loin de la région dans laquelle le courant sera livré. Rappelons ici que la plus forte proportion de l'énergie électrique est consommée non pas pour l'éclairage des habitations mais surtout par les moteurs industriels.

Or, depuis quelques années, certaines des anciennes concessions longtemps improductives, sont maintenant aménagées et rapportent au Gouvernement des loyers et des redevances qui sont allés constamment en augmentant et produiront encore de plus beaux fruits avec le retour de la prospérité et la reprise du commerce du papier sur un pied suffisamment rémunérateur.

Cette année encore il est à propos de vous signaler la nouvelle augmentation de recettes de \$52,000. qui forment un total de \$664,234.73 et constituent le maximum perçu depuis tout temps.

Les statistiques du Gouvernement du Canada indiquent que la puissance des usines hydro-électriques atteignait, à la date du 1er janvier 1935, pour tout le Canada, 7,547,035 HP. La proportion pour la province de Québec est de 3,703,320 HP., ou plus de 49% du total ci-dessus. Cela constitue, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 210,000 HP.

RÉCAPITULATION DES BAUX EN VIGUEUR

Chutes et rapides.....	70
Réservoirs de régularisation (non compris ceux de la Commission des eaux courantes).....	9
Lots de grève pour améliorations aux rives.....	179
Lots de grève pour aqueducs.....	8
Lits de rivières pour exploitation de sable.....	6
Emplacements de barrages, piliers et estacades pour faciliter le flottage du bois.....	279

Voici maintenant le tableau des recettes de l'année, du premier juillet 1934 au trente juin 1935:

TABLEAU DES RECETTES, ANNÉE 1934-1935
DU SERVICE HYDRAULIQUE

PROVENANCE	Montant des loyers	Redevances annuelles supplémentaires	Montants des honoraires	Montants divers	Total
Forces hydrauliques.....	\$260,391.14	\$368,718.61	\$50.00		\$629,159.75
Lots de grèves et rivières pour améliorations.....	9,290.14				9,290.14
Lots pour exploitation de sable.....	2,765.00	3,389.10			6,154.10
Lots pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois.....	11,524.71		120.00		11,644.71
Copies de plans et divers.....				\$50.30	50.30
Ventes (transfert de lots au Gouvernement fédéral).....				9.00	9.00
REDEVANCES PERÇUES POUR RÉSERVOIRS ÉTABLIS SELON LE CHAP. 46, SECTION VI, S.R.P.Q. 1925:—					
RIVIÈRE JACQUES-CARTIER:					
Donnacona Paper Co., Ltd:					
Grand Lac Jacques-Cartier.....	300.00	483.80			
Lacs Sautauriski et Vert.....	175.00	107.75			1,066.55
RIVIÈRE SHIPSHAW:					
Price Bros & Co., Ltd:					
Onatchiway.....	900.00	2,990.50			
Pamousecachiou.....	260.00	817.50			4,968.00

TABLEAU DES RECETTES, ANNÉE 1934-1935—(Suite)

DU SERVICE HYDRAULIQUE

PROVENANCE	Montant des loyers	Redevances annuelles supplémentaires	Montants des honoraires	Montants divers	Total
LAC DES COMMISSAIRES:					
Quebec Pulp & Paper Mills, Ltd.....	250.00				250.00
LAC TÉMISCOUATA:					
St. John River Storage Company.....	1,000.00				1,000.00
RIVIÈRE HA! HA! (Rapide des Cèdres):					
Port Alfred Pulp & Paper Company.....	190.68	117.50			308.18
RIVIÈRE HA! HA! (Grand Lac Ha! Ha!):					
Port Alfred Pulp & Paper Company.....	96.50	237.50			334.00
	\$287,143.17	\$376,862.26	\$170.00	\$59.30	\$664,234.73

Le tout respectueusement soumis,
Le Directeur du Service hydraulique,
 ARTHUR AMOS.

APPENDICE No 25

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

QUÉBEC, le 9 décembre 1935.

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de géographie de Québec pour l'année 1934-1935.

L'élection du président et des officiers de la Commission, tenue lors de l'assemblée annuelle le 2 octobre 1934, a donné le résultat suivant: président, M. F.-X. Fafard; conseiller technique, M. Charles Savary; directeurs: MM. Georges Côté, A.-O. Dufresne, Arthur Bergeron.

Six assemblées régulières de la Commission et douze réunions spéciales du Bureau et des comités ont été tenues au cours de cet exercice.

L'attention de la Commission a été surtout retenue durant l'année par l'étude de douze cartes géographiques soumises pour correction et approbation, par le ministère des Terres et Forêts, le service des Mines et la Commission géographique d'Ottawa. Nos relations avec cette dernière ont été constamment cordiales et satisfaisantes.

Les requêtes pour approbation de noms, comme les demandes de renseignements, provenant de municipalités, d'associations diverses, d'institutions commerciales et de particuliers, indiquent clairement que l'oeuvre de la Commission est appréciée dans tous les milieux et que ses décisions sont généralement respectées.

La liste qui suit renferme les décisions auxquelles la Commission s'est arrêtée durant le dernier exercice. A noter l'attention particulière accordée à la région du haut Gatineau:

LACS:

Trévet	au lieu de	Mamaguish
Gasparri	"	Renard (au)
Diaz	"	Beaver
Jalobert	"	Trout
Chassaigne	"	Ombre (de l')
Buies.	"	Doigt (du)
Yser	"	Seven Mile
Arras	"	Caché
Vimy	"	Cyprès
Chouart	"	Eshwahani
Hachette	"	Axe
Gustave	"	Red Sucker
Cambrai	"	Chochocouane
Péronne	"	Petit Capitachouane
Gosselin	"	Pike
Danin	"	Big Stone
Landron	"	Maple Leaf
Bricault	"	Centre
Clatouche	"	Klatouch
Gaudois	"	Petit Doré
Stramond	"	Truite (à la)
Pillet	"	Trout
Vallot	"	Nottaway
Andou	"	Andou Sasagamou
Saint-Amour	"	Travers (en)
Lenotre	"	Cachikaki
Séguin	"	Kinoshisonan
Byrd	"	Truite (à la)
Poulter	"	Awashemeca

LACS:

Jean-Péré	au lieu de	Loups (des)
Retty	"	Island
Marin	"	Serpent
Margot	"	Marguerite
Largent	"	Argent (à l')
Saint-Castin	"	Long
Kondiaronk	"	Iles (des)
Briquet	"	Traverse (la)
Beez	"	Beezwhanger
Lacarbe	"	Carpe (à la)
Richet	"	Renard
Durocher	"	Rocher (du)
Knox	"	Bois-Franc
Locheil	"	Little Bark
Houde	"	Carpe (à la)
Raymond	"	Papineau

RIVIÈRES:

Béthune	"	Shrub
Chouart	"	Eshwahani
Clova	"	Sugar Loaf
Pillet	"	Trout creek
Bélinge	"	Truite (à la)

RUISSEAU:

Passage	"	Passagewa
---------	---	-----------

GOLFE SAINT-LAURENT:

BAIE:

Saint-Laurent	au lieu de	Ste-Geneviève ou du Pillage
---------------	------------	--------------------------------

COMTÉ DE LABELLE:

LAC:

Marie-Lefranc	"	Vert
---------------	---	------

COMTÉ DE PONTIAC:

LAC:

Church

“

Mer-Bleue

TERRITOIRE D'ABITIBI:

CANTONS

Benôit

Bergères (des)

Berthiaume

Bossé

Bruneau

Currie

Desjardins

Duplessis

Franquet

Fraser

Grevet

Mountain

Quévillon

Ruelle

Verneuil

Wilson

Appellations nouvelles

COMTÉ DE MONTCALM:

LAC:

Levie

Appellation nouvelle

COMTÉ DE BEAUCE:

RIVIÈRE:

Linière

au lieu de Loup (du)

VILLAGE:

Armstrong

“

Marlow

COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE:

LAC:

Guillet

“

Mud

Conformément à la loi, les décisions énumérées ci-dessus ont été soumises à l'approbation de l'honorable ministre des Terres et Forêts.

Le président,

F.-X. FAFARD.

APPENDICE No 26

RAPPORT DES DIRECTEURS DE
L'HEURE PROVINCIALE

Montréal, le 18 décembre, 1935.

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec, Qué.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de l'Heure provinciale, durant l'année 1934-35.

L'Heure provinciale inaugurerait la série de ses émissions en décembre 1929. Le programme du premier concert réunissait les noms d'Edmond Trudel, pianiste, Albert Chamberland, violoniste, Jean Belland, violoncelliste et Rodolphe Plamondon, ténor. Que de chemin parcouru depuis cette époque! Ceux qui ont suivi attentivement les programmes de l'Heure provinciale ont pu constater qu'en six ans, cette émission n'a cessé d'innover en variant continuellement ses formules.

Ainsi que plusieurs l'ont si justement remarqué, l'Heure provinciale a fait oeuvre de pionnier dans le domaine de la radio, en présentant une variété constante d'artistes, de pièces, d'oeuvres originales et de nouveautés. Que ce soit pour la parole, le théâtre ou la musique, l'Heure provinciale a inauguré un genre d'émissions qui lui a valu de la part des auditeurs de nombreux témoignages d'appréciation, ainsi qu'en attestent les dossiers du Ministère des Terres et Forêts.

L'Heure provinciale (malgré les imperfections inévitables qui peuvent s'y trouver) est désormais classée dans l'opinion publique

au tout premier rang des émissions radiophoniques de la Province de Québec parce que son niveau artistique est toujours maintenu à un excellent degré.

Durant le dernier exercice, l'Heure provinciale s'est particulièrement attachée à développer le caractère canadien des émissions en s'intéressant de très près à nos jeunes talents: orateurs, poètes, romanciers, musiciens. Il se passe d'ailleurs fort peu d'émissions sans que des oeuvres de nos auteurs soient inscrites au programme. Comme on le verra plus loin, une place privilégiée a été réservée aux compositeurs canadiens. Nous avons aussi tenté à deux ou trois reprises, avec un succès marqué, une distribution nouvelle de l'émission qui mêle plus intimement la musique et la parole.

CONFÉRENCES

CAUSERIES EN FRANÇAIS

I. RELIGION, PHILOSOPHIE, MORALE, ÉDUCATION:

"Retournons à l'école", par M. Jean-Marie Laurence, professeur; *"La vie profonde des jeunes"*, par M. Robert Charbonneau; *"La guerre aux mauvais livres"*, par M. l'abbé Henri Jasmin, professeur à l'Université de Montréal; *"Que faire ce soir?"*, par M. Jean Neilson; *"L'éducation religieuse"*, par M. Conrad Dumont; *"Femmes d'hier, femmes d'aujourd'hui"*, par Mlle Louise Gilbert, journaliste; *"Morale et littérature"*, par M. Gérard M. Martin; *"L'éloquence de l'âme et l'éloquence du cœur"*, par M. Jean Melançon; *"La passion de Jésus-Christ"*, par l'Abbé J. Melançon; *"La loi du dimanche"*, par M. Charles Auguste Bertrand, avocat; *"Une jeunesse nouvelle"*, par M. Fernand Lacroix; *"Les lois de stérilisation"*, par le docteur Gaston Lapierre, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

II. QUESTIONS ÉCONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIALES:

"La Belgique sous le règne de Léopold III", par le Baron Kervyn de Meerendré, ministre plénipotentiaire, Consul général de Belgique au Canada; *"Comment fonctionne la loi du salaire minimum des femmes"*, par M. Gustave

Francq; "*Le doute économique*", par M. Damien Jasmin, professeur à la Faculté de philosophie; "*La science et le progrès*", par M. David Retté; "*Le magasin indépendant est-il appelé à disparaître?*", par M. Rodolphe Laplante, licencié en sciences sociales économiques et politiques; "*Le rôle de la publicité dans notre économie*", par M. P.-P. Beaugrand Champagne, licencié en sciences sociales économiques et politiques; "*Notre capital humain en 1933*", par M. Paul Sauriol, journaliste, licencié en sciences sociales économiques et politiques; "*Le commerce international*", par M. Léo-Paul Lamontagne; "*Trois-Rivières, 1935*", par M. l'abbé Albert Tessier; "*L'assurance-vie*", par M. J.-T. Chénard; "*Les aveugles utiles à la société*", par M. l'abbé G.-H. Dugal.

III. HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET RÉGIONALISME:

"*L'expression Mauricie vivra-t-elle?*", par M. Lucien Desbiens; "*Mon ami Etienne Parent*", par M. Gérard Parizeau, professeur à l'École des Hautes Études commerciales; "*Une de nos traditions, le droit*", par M. André Montpetit, avocat; "*L'union des deux Canada*", par M. Jean Bruchési, professeur à l'Université de Montréal; "*Des archives à l'histoire*", par M. Alfred Ayotte, journaliste.

IV. LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS:

"*Le cantique du vitrail*", par Mme Odette Oigny, journaliste; "*L'architecture vivante*", par M. Marcel Parizeau, architecte; "*Madame de Sévigné*", par Mlle Berthe Lagacé; "*Fernand Gregh*", par Mlle Hélène Grenier; "*Madame de Stael*", par Mlle Lorette O'Shaughnessy; "*Franc-Nohain*", par Mlle Annette Doré; "*Rodenbach*", par Mme E.-P. Benoît; "*A propos de Visages de Montréal, de Marie Lefranc*", par M. Maurice Hébert; "*Bremond*", par M. Berthelot Brunet, journaliste; "*Quelques instants chez Alphonse Daudet*", par Mlle Gabrielle Raizenne; "*Tristan Corbière*", par Mlle Jovette Bernier; "*Violons d'Ingres*", par M. Léon Lortie, professeur à la Faculté des sciences.

 V. LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, JOURNALISME, (CANADA):

“*La nation canadienne-française*” de M. Albert Lévesque, par Mlle Marie-Jeanne Paquette; “*Madeleine, femme de lettres et femme d'action*”, par Mlle Graziella Paquette; “*Coderre*”, par M. Jean Charbonneau; “*Un journaliste et pourquoi?*”, par M. Gérard Déry, journaliste; “*La reprise d'un mouvement à un siècle d'intervalle*”, par M. R.-A. Benoît; “*Fréchette*”, par Mlle Jeannette Brouillette; “*Medjé Vézina*”, par le R. P. Brouillard; “*Réflexions sur la critique littéraire*”, par M. Gérard Dagenais; “*Jovette Alice Bernier*”, par M. Emile Coderre; “*Trois poétesses: Milles Lemieux, Sénécal et Routhier*”, par M. Jean Charbonneau; “*La caricature au Canada*”, par M. Bernard Valiquette; “*Viendra-t-elle?*”, par M. Dominique Laberge, journaliste.

VI. THÉÂTRE, CINÉMA ET RADIO:

“*Propos de théâtre*”, par Mme E.-P. Benoît; “*Où va le cinéma?*”, par M. André Audet; “*La poésie et la radio*”, par M. Oscar Le Myre; “*La France nous parle*”, par M. Jean Dufresne, journaliste; “*Maria Chapdelaine*”, par M. Jean Dufresne; “*Le théâtre français vivra-t-il à Montréal?*”, par M. Camille Ducharme; “*Sacha Guitry*”, par M. Ferdinand Biondi.

VII. MUSIQUE:

“*La musique à l'école*”, par Mme Juliette W. Tardif; “*La musique et sa valeur au point de vue national*”, par M. Gérard Gamache; “*La jeune musique canadienne*”, “*La musique espagnole*”, “*La musique, plaisir sensible*”, “*Le piano*”, par M. Léo-Pol Morin; “*La chanson*”, par Mme Jean-Louis Audet; “*La voix dans la diction et le chant*”, par M. Jean Riddez; “*Les conditions de la production musicale chez nous*”, par M. Arthur Laurendeau; “*Saint-Saens et le rayonnement de son oeuvre*”, par M. Dantès Belleau; “*La musique canadienne*”, par M. Adélarde Leduc; “*Le quatuor des Alouettes*”, par M. Edouard Montpetit; “*Introduction à la musique canadienne*”, par M. Eugène Lapierre, directeur du conserva-

toire national de musique; "*Les paroles du Christ, la musique de Dubois*", par M. Arthur Laurendeau; "*Musique de chambre (la sonate)*", par M. Arthur Letondal.

VII. COMMÉMORATIONS:

"*Autour d'un troisième centenaire (Trois-Rivières)*", par M. Louis D. Durand, avocat; "*Jacques Cartier*", par M. l'abbé Lionel Groulx, professeur à l'Université de Montréal; "*Armand Lavergne*", par M. André Laurendeau; "*Duvernay, patriote*", par M. Émile Bruchési, avocat.

CAUSERIES EN ANGLAIS

"*The outlook for the year*", by Miss Hazel McCain; "*Introduction to Summer Series*", by Colonel Wilfrid Bovey.

I. HISTORY, GEOGRAPHY:

"*Cartier in the Lower St. Lawrence*", "*Jacques Cartier at Quebec*", "*Jacques Cartier and Indian Geography*", "*Canadian Anniversaries*", by Colonel Wilfrid Bovey; "*Jacques Cartier at Montreal*," by prof. H. Carl Goldenberg; "*Canadian Anniversaries, II*", by Colonel Wilfrid Bovey; "*A visit to the St-Maurice*", by Miss Sarah Larkin; "*Fur trader route to the west*", by J. Murray Gibbon, president Montreal Branch Canadian Authors; "*Quebec Mountains*", by Colonel Wilfrid Bovey.

II. EDUCATION:

"*Education for adults*", by prof. F. Clark; "*Physical education*". by Miss Jesse S. Herriott; "*School for teachers*", by Dean Sinclair Laird.

III. LITERATURE, FINE ARTS, HANDICRAFTS:

"*Literature*", by prof. H. D. Brunt; "*The old architecture of Quebec*", "*How to know our old homes*", by prof. Ramsay Traquair.

IV. HOUSEHOLD, SCIENCE, AGRICULTURE:

"*How to cook beef*", by Miss Myrtle Hayward, lecturer at Macdonald College; "*Art work for leisure time*", by Miss

Elderkin, lecturer at Macdonald College; "*Christmas sweets*", by Miss Stickwood, lecturer at Macdonald College; "*The school of Household Science*", by Miss B. M. Philp, director of the School of Household Science, Macdonald College; "*The country household*", by Miss Jannette Babb, lecturer at Macdonald College; "*The summer wardrobe*", by Miss Martha Britt, lecturer at Macdonald College; "*Canadian agriculture*", by doctor W. H. Brittain.

II

LA MUSIQUE ET L'ART DRAMATIQUE

Les quatre festivals de musique canadienne donnés au cours de la saison ont aisément démontré au public que nos compositeurs pouvaient rivaliser avec ceux de l'étranger. Présentés par des personnalités de notre monde musical, ces festivals ont révélé des pièces de réelle valeur qui ont d'ailleurs été interprétées par des artistes de premier plan.

Voici le programme détaillé de chacune de ces séances:

Premier festival: (6 novembre 1934)—Causerie et présentation du programme par M. Arthur Laurendeau. Oeuvres exécutées: "*Chevauchée*"—"*Fantaisie*"—"*Sur un nom*" (Rodolphe Matliieu); "*Berceuse*" (Alfred DeSève); "*Sérénade*" (Albert Chamberland); "*Clos ta paupière*", (Alexis Contant); "*Prélude No 1 et 4*" (Oscar O'Brien), "*Reminiscence*", "*Chanson enfantine*", "*Danse*" (Hector Gratton).

Deuxième festival (8 janvier 1935)—Causerie et présentation du programme par M. Adélarde Leduc. Oeuvres exécutées: "*La Querelle*", "*Quand même*" (Alexis Contant); "*Aubade en sol majeur*", "*Mauresque en si bémol mineur*", "*Danse Caprice en mi majeur*" (Auguste Descarries); "*Croquis Petits-Capiens*" (Conrad Bernier); "*Andante*" (Rodolphe Plamondon); "*Chanson*" (Hector Gratton).

Troisième festival (8 mars 1935)—Causerie et présentation du programme par M. Eugène Lapierre. Oeuvres exécutées: "*Carillon*", "*Mazurka Sentimentale*", "*Gavotte à l'Antique*", "*Sarabande*" (Arthur

Letondal); "*L'Amour*", "*Les Larmes*", "*Le Doute*" (Lionel Daunais); "*Première danse canadienne*", "*Deuxième danse canadienne*" (Henri Gratton); "*Air d'Antipas*" (Jean le Précurseur) (Guillaume Couture); "*Oraison dominicale*" (W. Charette); "*Ressemblance*" (J. J. Gagnier); "*Aux Bretons*" (A. Tremblay); "*Souvenir*" (G. E. Tanguay).

Quatrième festival (9 juillet 1935)—Causerie et présentation du programme par M. Gabriel Cusson. Oeuvres exécutées: "*Mélodie Brève*", "*Regrets*" (J. J. Gagnier); "*L'Oubli*" (Lavallée-Smith); "*Main amie*" (A. Laliberté); "*Habanera*", "*Danse villageoise*" (C.A. Champagne); "*Carillon*" (Lucien Lachance); "*Pavane*" (G. E. Tanguay); "*L'Aurore*" (Alexis Contant); "*Chanson arabe*" (Ernest Lavigne); "*Danse canadienne Op. 4 No 1*" (Hector Gratton).

Le 25 janvier 1935, M. Édouard Montpetit venait relater le voyage en France du "Quatuor des Alouettes", dirigé par Oscar O'Brien et composé de Jules Jacob, Roger Filiatrault, André Trottier et Émile Lamarre. Cette émission marquait d'émouvante façon, le retour au Canada de cet excellent quatuor qui a tant fait pour établir là-bas le bon renom de notre musique populaire et de nos chanteurs.

L'un des programmes les plus importants de l'année 1934-35 fut celui du 10 septembre consacré à Mozart, avec commentaires appropriés par Mme Annette LaSalle-Leduc et première audition au Canada d'une pièce de Bouteloup inspirée par "Le Requiem" de Mozart. L'interprétation du rôle principal avait été confiée à Mlle Antoinette Giroux, boursière du Gouvernement de la Province pour l'art dramatique, entourée d'excellents artistes, d'un grand orchestre et d'un quatuor vocal.

Suivant la coutume établie depuis sa fondation, l'Heure provinciale donna, durant la semaine Sainte, l'audition des "Sept Paroles du Christ", de Théodore Dubois et, le Vendredi saint, fit entendre le très beau "Requiem" de Gabriel Fauré pour chœur et soli.

Différents programmes régionaux furent organisés pour faire connaître aux radiophiles les artistes qui vivent en dehors de Québec et de Montréal. C'est ainsi que d'intéressantes émissions eurent lieu, aussi bien à Trois-Rivières qu'à Joliette, et révélèrent, d'autre part, des chanteurs et instrumentistes de Sherbrooke, de Sorel, et d'autres villes importantes de la Province.

Ce procédé de décentralisation artistique avait été d'ailleurs mis en oeuvre, les années précédentes, et c'est le désir des directeurs de l'Heure provinciale de multiplier le plus possible ces émissions afin de permettre à nos artistes régionaux de se faire entendre. Ainsi l'Association Chorale de St-Jérôme, l'Union Musicale des Trois-Rivières, et la Philharmonie de La Salle ont indiqué au public qu'il existe des foyers artistiques importants et productifs hors de la capitale et de la métropole.

On peut résumer ainsi la saison artistique de l'Heure provinciale :

Chant: Presque tous nos chanteurs professionnels ont figuré à nos programmes, en particulier, Anna Malenfant, Lionel Daunais, Henri Pontbriand, Gustave Longtin, Albert Cornellier (de l'Opéra-Comique de Paris), Roméo Jobin, (de l'Opéra de Paris), Jeanne Desjardins, Gabrielle Marcotte, Germaine LeBel, d'autres encore. Il est intéressant de signaler que le répertoire de ces chanteurs s'est tenu éloigné des sentiers battus. Les directeurs de l'Heure provinciale ont cherché le plus possible à faire entendre autre chose que les éternelles rengaines de nos ténors, barytons et soprani. Des incursions dans le domaine du lied allemand, de la littérature espagnole et des oeuvres moins connues du répertoire contemporain ont contribué à donner un peu plus d'inédit aux programmes de chant.

Opéra: En dépit de son budget limité, l'Heure provinciale est arrivée à donner des sélections d'ouvrages lyriques avec orchestre et solistes. A citer plus spécialement l'audition d' "*Hamlet*" d'Ambroise Thomas (le 8 février 1935) avec le concours de Jean Riddez (de l'Opéra de Paris), Gérard Gélinas, Berthe Cabana, Juanita Riddez, et celle des "*Cadeaux de Noël*" de Xavier Leroux, dans sa partition intégrale. L'Heure provinciale a d'ailleurs à son crédit plusieurs saisons complètes d'opéra où l'auditeur a pu suivre sans difficulté l'action du drame lyrique, grâce aux commentaires précis de l'annonceur: "*Faust*", "*Carmen*," "*Manon*", "*Le Roi d'Ys*", "*Le Songe d'une nuit d'été*", "*Samson et Dalila*", "*Hérodiade*", "*Thaïs*", "*Werther*", etc., comptent parmi les principaux ouvrages du répertoire d'Opéra de l'Heure provinciale.

Opérette: Soit par des sélections d'opérettes célèbres (d'Offenbach, d'Audran, de Lecocq), soit par l'audition complète de courtes opérettes, l'Heure provinciale a fait rayonner le goût de la saine musique française et de la gaieté de bon aloi. A ces programmes, ont

figuré principalement, Jeanne Maubourg, Lise Dupuis, Georges Dufresne et Paul Trépanier. Un gala Offenbach a permis de faire revivre quelques-unes des opérettes célèbres du "père" de l'opéra-bouffe en France. Le public a pu entendre de la sorte des extraits de la "Grande Duchesse", de "La Belle Hélène", de "La Périçhole" et des "Contes d'Hoffman". Chacune des émissions était sous la direction d'Albert Roberval qui a tant contribué à assurer le succès des troupes lyriques canadiennes-françaises.

Théâtre: Les artistes du Théâtre radiophonique de l'Heure provinciale ne se sont pas contentés de jouer ce que l'on appelle des sketches-intermèdes. Ils ont interprété des oeuvres de classiques comme Molière, Racine, Corneille, de romantiques comme Musset et montré un aspect fort vivant du théâtre français contemporain, en jouant Donnay, Courteline, Tristan Bernard et Sacha Guitry. De nombreuses pièces ont été créées à l'Heure provinciale, notamment "*La dame au sac*" et "*Brigandage*" de Maxime Léry. D'autre part, les directeurs de l'Heure provinciale ont cherché à encourager ici la littérature radiophonique en jouant des oeuvres d'auteurs canadiens, telles que "*La Terre*", "*Rêves en Feu*" et "*La Pente*" de Lemyre. En intercalant une courte pièce radiophonique dans la plupart des programmes, ils ont voulu faire alterner le théâtre et la musique, suivant une formule bien française et de nature à plaire à tous.

Orchestre: A part son orchestre de concert, qui groupe quelques-uns des meilleurs instrumentistes de cette Province, l'Heure provinciale fait entendre régulièrement de grands ensembles symphoniques tels que l'"*Orchestre Philharmonique de Montréal*" dirigé par Eugène Chartier et la "*Société Symphonique de Québec*" dirigée par Robert Talbot. A chacune de ces séances de musique symphonique, des mouvements de concertos ou des fragments de symphonies sont présentés à l'auditoire dans leur forme originale, par des solistes choisis parmi nos principaux instrumentistes qui ont ainsi l'occasion de se signaler à l'attention des connaisseurs. Quant à l'Orchestre de Concert de l'Heure provinciale, il s'est imposé depuis le début par l'excellence de son ensemble et le choix de son répertoire: il est sous la direction de Henri Delcellier.

Piano: La musique de piano est peut-être celle qui est le plus jouée à la radio (parce que le piano est encore l'instrument de musique qui enregistre le mieux). Mais c'est aussi le genre le plus difficile à

bien exécuter. Au nombre des pianistes qui ont brillé à l'Heure provinciale, durant le présent exercice, citons Germaine Malépart, Léo-Pol Morin, Gilberte Martin, Hortense Lord, Jeanne Servêtre, Mariette Gauthier, Annette Brunet, Jean-Marie Beudet, Auguste Descarries et Jean Leduc. Il ne faut pas oublier non plus la musique à deux pianos dont plusieurs exemples furent fournis, pendant la saison, par les duettistes Gilberte Martin et P. Meunier-Blondin, Aurette Leblanc et Germaine Janelle, Olga Guilaroff et Georgina Russell.

Poésie: Comme les années précédentes, l'Heure provinciale, a donné une série de galas consacrés à la poésie française et à la poésie canadienne. Les principaux furent ceux de Fernand Gregh, Franc-Nohain, Medjé Vézina, Jovette Bernier, Alice Lemieux et Èva Sénécal. Pour chacun de ces galas un accompagnement musical était prévu, soit par un trio instrumental, un quatuor, un petit orchestre, ou simplement une harpe et un piano. La musique non seulement alternait avec la poésie, mais s'y mariait le plus heureusement du monde en donnant aux poèmes un fonds harmonieux des mieux choisis.

Musique de genre: Aux grands orchestres et aux orchestres de concert, la direction artistique de l'Heure provinciale substitue parfois des orchestres de genre qui, sans tomber dans le mauvais goût du jazz américain, donnent un aspect de la musique légère: chansons de films ou de revues. Un de ces programmes a rapidement conquis la popularité, celui des "Refrains que l'on aime entendre". Il est dirigé par Jean Goulet et donne quelques-unes des chansons françaises qui ont frappé davantage nos oreilles. L'Heure provinciale utilise également des orchestres de tangos ou, comme dans certains cafés de Londres, des petits orchestres populaires qui jouent des pièces spécialement adaptées au groupe d'instrumentistes.

Instruments divers: En dehors de l'orchestre et du piano, divers instruments de musique ont figuré au programme en solo, l'orgue en particulier. Nos principaux organistes se sont fait entendre et ont illustré les plus belles pages des oeuvres de Bach, Haendel, Widor, Franck, Guilmant, Vierne et Boellmann. Nos violonistes ont également eu leur part ainsi que les violoncellistes et les harpistes, ces instrumentistes jouant soit seuls avec accompagnement de piano, soit à titre de solistes dans les ensembles. Les programmes d'orgue ont été émis de la salle Tudor et de l'église St. Andrew et St-Paul obligeamment mises à la disposition des artistes de l'Heure provinciale.

Choeurs: Les chœurs qui ont figuré dans les programmes lyriques doivent être mentionnés. Dirigés par Victor Brault, ils ont donné beaucoup de relief à des oeuvres comme "*Samson et Dalila*" et "*Les noces de Figaro*". Ce sont les chœurs que Victor Brault avait recrutés pour la "*Canadian Opera Company*". Diverses chorales ont chanté à l'Heure provinciale, notamment l'"*Association des Chanteurs de Montréal*", l'"*Association Chorale St-Jérôme*". "*Les Chanteurs de St-Henri*", "*Les Petits Chanteurs du Collège Apostolique de la Pointe Gatineau*". Dans cette catégorie, on peut classer nos principaux ensembles vocaux: le "*Quatuor Montréalais*", les "*Alouettes*", les "*Grenadiers Impériaux*", le "*Quintette vocal des Commodores de l'Air*" et le "*Quatuor de Georges Lévesque*".

Musique de chambre: Cette forme la plus pure de la musique, suivant l'opinion des maîtres, a été à l'honneur à l'Heure provinciale. En premier lieu vient le "*Quatuor Dubois*" (formé de Edgar Braidi, violon, Lucien Sicotte, 2ième violon, M. Mastrocola, alto, et J. B. Dubois, violoncelle) qui a fait entendre les quatuors de Debussy, Ravel, et César Franck. Le "*Quatuor à cordes de Jean Deslauriers*", composé de tout jeunes musiciens, ainsi que le "*Trio Leduc*" et le "*Septuor de l'Heure provinciale*" ont aussi figuré de manière remarquable aux programmes.

L'une des révélations de la saison a été sans contredit le récital de piano du jeune André Mathieu, âgé de six ans et jouant pour la première fois à la radio. Cet enfant prodige a émerveillé ses auditeurs en interprétant un groupe de ses compositions. Des lettres venues de tous les points de la Province et des États-Unis ont manifesté l'enthousiasme de ceux qui l'ont écouté. A titre de documentation, nous donnons ci-dessous le programme exécuté par André Mathieu:

- 1.—*Concertino Op. 10 No 2*.....ANDRÉ MATHIEU
 - 2.—"*Les Abeilles Piquantes*"..... " "
 - 3.—*Trois Etudes Op. 1-3-4* " "
- a) Sur les touches blanches
 - b) Sur les touches noires
 - c) Sur les noires et les blanches
exécuté par l'auteur.

-
-
- 4.—“*Le Petit Berger*” DEBUSSY
 5.—“*Bourrée*” BACH
 6.—“*Danse Sauvage*” ANDRÉ MATHIEU
 7.—“*Dans la nuit*” “ “
 8.—“*Les gros Chars*” “ “

Mentionnons enfin d'une façon toute particulière, les conférences-auditions de Léo-Pol Morin. Autorité reconnue en matière de musicographie, Léo-Pol Morin a donné à l'Heure provinciale des causeries illustrées, soit sur le chant, la musique de piano, ou les compositeurs anciens et modernes. Elles ont été suivies avec grand intérêt par les radiophiles. Originales et instructives, ces conférences ont aussi l'avantage de former le goût du public en l'initiant aux oeuvres qui sont interprétées par la suite.

Disons en conclusion que l'Heure provinciale révèle un souci constant de rendre intéressante et vivante cette émission radiophonique. La recherche des talents nouveaux, le soin que l'on apporte à varier les programmes, le désir bien arrêté de donner pleine valeur à nos artistes et compositeurs manifestent l'utilité d'une institution qui a fait largement ses preuves.

L'Heure provinciale est pour les musiciens et les interprètes une source appréciable de travail, exécuté dans des conditions favorables et leur permettant d'obtenir, en plus d'une juste rémunération, la récompense de leurs efforts par une publicité de bon aloi. Les opinions, bonnes ou mauvaises, sont toujours reçues avec intérêt à l'Heure provinciale et sérieusement étudiées afin d'améliorer, chaque fois qu'il est possible, la qualité des émissions et leur portée instructive.

Respectueusement soumis,

ÉDOUARD MONTPETIT

HENRI LETONDAL.
